This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

153. b. 16
147 a. 087

REMARQUES
HISTORIQUES
SUR
LA BASTILLE.

REMARQUES HISTORIQUES SUR LA BASTILLE;

Sa démolition, & Révolutions de Paris, en Juillet 1789.

Avec un grand nombre d'anecdotes intéreſſantes & peu connues.

Dans cet affreux Château, Palais de la vengeance,
On renferme ſouvent le crime & l'innocence.

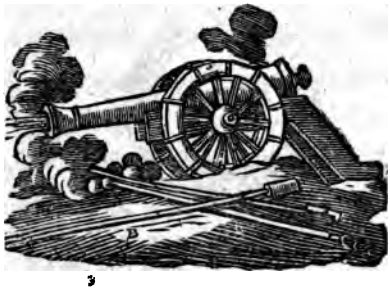

A LONDRES.

1789.

TAYLOR INSTITUTION
OXFORD
LIBRARY

INTRODUCTION,

AVIS,

PRÉFACE,

OU

TOUT CE QU'ON VOUDRA.

En 1774, il parut une petite brochure, intitulée : *Remarques hiſtoriques & Anecdotes ſur le château de la Baſtille*, ſans nom d'auteur ni d'imprimeur (comme on le croira ſans peine.) Ce livre, trop peu connu, renferme des détails fort exacts ſur la topographie & le régime de ce ſéjour infernal (1), monument le plus odieux du deſpotiſme des ſouverains. Mais l'auteur s'étant renfermé dans des bornes trop étroites, ſoit qu'il n'eût pas été plus inſtruit, ſoit qu'il n'ait pas jugé

(1) Si le lecteur étonné trouve l'épithete un peu forte, nous ſommes ſûrs qu'il la trouvera fort modeſte, après la lecture de cet ouvrage.

à propos de révéler tout ce qui concerne cette *priſon royale*, nous croyons que des détails un peu plus étendus feront plaiſir à ceux qu'affligent les maux produits par le manége des miniſtres, les intrigues des cours, & les ridicules tracaſſeries auxquelles les peuples aveuglés donnent le nom impoſant d'*affaires d'état.*

Depuis que la liberté des François a reçu, pour ainſi dire, le coup de la mort, ſous les dernieres années du regne de Louis XV, le deſpotiſme, ce fléau du genre humain, ſemble s'être affermi en frappant ſur tous les ordres, & en rendant la terreur générale. L'eſpionnage & la délation, moyens preſque toujours ſûrs de parvenir, ont jetté la défiance & l'aliénation dans la plupart des eſprits. Le philoſophe ſe tait, ou s'exile de lui-même, & le peuple, courbé ſous le poids de ſa chaîne, acquiert peu à peu une froide inſenſibilité qui lui ôte bientôt tout ce que la nature peut avoir donné d'énergie à l'eſpece humaine.

A la vérité, la France ſemble reprendre une nouvelle face, depuis l'avénement de

Louis XVI à ce beau trône de l'Europe. Les vengeances arbitraires deviennent un peu moins fréquentes (1). Les miniſtres, les gens en place, n'oſent plus abuſer du pouvoir avec autant d'effronterie ; mais qu'on eſt loin encore d'y jouir de cette liberté précieuſe, qui ſans empiéter ſur les loix, donne à l'homme ſenſible & confiant le droit de s'exprimer ſur les maux de ſa patrie & ſur les fautes du gouvernement !

De tous les *épouvantails* que la tyrannie a imaginés, le plus redoutable ſans doute pour les individus que le haſard a fait naître françois, c'eſt la BASTILLE. Il eſt plus ſûr, dit-on, dans Paris, de *s'en taire* que *d'en parler* : cet axiome de la capitale n'a pas beſoin de démonſtration ; on ſait ce qu'il en a coûté à un grand nombre d'écrivains, tant du ſiecle dernier que de celui-ci : mais ſi c'eſt le plus ſûr, ce n'eſt ni le plus honorable pour la génération préſente, ni le

(1) Il faut convenir cependant que l'exemple du verbeux mais infortuné Linguet n'eſt pas propre à donner une grande idée de la modération du miniſtere de ce tems.

plus avantageux pour la poſtérité ; d'ailleurs depuis les progrès de l'eſprit philoſophique, l'humanité commence à oſer élever ſa voix, les princes ſemblent s'accoutumer à l'entendre, & rougiroient aujourd'hui d'employer les moyens honteux qui ont terni la gloire de leurs prédéceſſeurs. Des remarques ſur la Baſtille, & quelques révélations d'anecdotes intéreſſantes par leur liaiſon avec l'hiſtoire nationale, ne peuvent que produire un très-grand bien dans les circonſtances actuelles ; & les réflexions ſéveres mais vraies qui les accompagneront, prouveront mieux le mâle courage d'un ami de la patrie, que la baſſe adulation du ſtyle académique.

Sous le dernier regne, que la foibleſſe, l'inconſéquence & les contradictions caractériſent, les miniſtres ont érigé le deſpotiſme en loi. Les lettres de cachet, les vexations de tout genre ont été leurs moyens favoris ; les droits même de la nature n'ont pas été ſacrés pour eux ; & plongés dans l'affreux oubli de toutes les loix, les hommes les plus vertueux ont été leurs victimes. Les repaires odieux de la Baſtille ont été remplis ; & qui

ſait combien d'infortunés gémiſſent encore dans la cruelle certitude de n'être jamais délivrés, parce que leur préſence, dévoilant mille ſecrets ignorés, couvriroit d'une trop forte confuſion bien des êtres faſtueux que le préjugé veut que l'on reſpecte.

O vous, ſauvages, que les voyageurs européens ont tant calomniés, vous brûlez, il eſt vrai, vous mangez quelquefois vos ennemis après les avoir maſſacrés d'une main ſanguinaire; mais au moins chez vous les motifs de la vengeance ne ſont pas fondés ſur des chimeres. Un ruban rouge ou bleu vainement demandé, une croix émaillée non obtenue, un regard du maître plus ou moins favorable, & autres frivolités de cette eſpece, n'engendrent point chez vous ces haines de famille, ces jalouſies, ces inimitiés implacables qui produiſent tant de crimes en Europe. Vous n'avez point, il eſt vrai, de loix longuement écrites, de code rédigé par des *bavards érudits*; mais auſſi vous n'avez point de noirs ſuppôts de Thémis; vos yeux ne ſont point bleſſés par l'aſpect odieux d'un exempt de police; en un mot, peuplades

heureuſes, vous n'avez point de BASTILLE. Jamais chez vous un miniſtre vil & fier tout à la fois, bas & puiſſant, tourmenté de mille petites paſſions ſous les dehors de la grandeur, n'a mis entre quatre murs l'habitant libre des montagnes, pour avoir dit quelques vérités utiles, ou pour être coupable de poſſéder une femme intrigante & jolie.

Dans un ſiecle tel que le nôtre, où les lumieres ont chaſſé les reſtes de l'ancienne barbarie, où les limites de l'autorité civile ſont hautement diſcutées, où le pouvoir deſpotique & ridicule du ſacerdoce connoît enfin des bornes preſcrites, ce ſeroit ſans doute bien mériter de ſes concitoyens que de dévoiler à leurs yeux les intrigues ſecretes, les manœuvres des hommes puiſſans qui ont une influence ſi marquée ſur le bonheur & la ſûreté des individus; mais ce plan trop vaſte n'eſt pas maintenant notre objet. Peut-être fera-t-il un jour la matiere d'un ouvrage plus étendu, auquel la philoſophie, guidée par la raiſon & la vérité, pourra donner le nom d'*Hiſtoire des grandes ſcélérateſſes humaines commiſes ſous le ſceau de l'autorité publique*,

(& assurément l'histoire de nos tems fourniroit plus d'un volume.) Aujourd'hui nous nous en tiendrons à ce qui concerne seulement la *Bastille*. La description de ce château, son régime, & quelques notices sur d'illustres malheureux qui ont passé de tristes heures dans ce séjour, feront bien capables d'enchaîner la curiosité des lecteurs.

Ce qu'en ont dit dans leurs ouvrages madame de Staal, M. de Gourville, madame de la Riviere, M. de Bussi-Rabutin, &c. est en général très-peu satisfaisant, & ne donne point une idée vraie de ce que la *Bastille* a été depuis eux. Les Mémoires de M. Linguet, pleins, comme tous ses ouvrages, d'un égoïsme perpétuel & souvent insupportable, ne rempliſſent point encore l'attente du public sur ce sujet, quoique écrits avec la chaleur particuliere à cet homme célebre; mais ces Mémoires eussent été à plus juste titre intitulés Mémoires sur la *détention de M. Linguet*, que Mémoires sur la *Bastille*; & quelque intéressant que soit par lui-même cet écrivain, il importe moins aux hommes d'être instruits des malheurs particuliers qu'il a essuyés, que de

connoître l'hiſtoire détaillée de la Baſtille même, vainement annoncée par le titre.

Puiſſe le jeune monarque, qui gouverne aujourd'hui la France avec tant de gloire, anéantir pour jamais ces cachots affreux où la vertu, l'innocence & la franchiſe ont gémi tant de fois! Puiſſe ce ſouverain auguſte, qui vient de donner la paix aux deux mondes, procurer le bonheur de ſes propres ſujets, en veillant ſur les démarches de ſes miniſtres, en les empêchant de faire ſervir à leur vengeance particuliere le pouvoir qu'il eſt obligé de leur confier! De mille infortunés qui ont maudit, à la Baſtille, leur exiſtence & le gouvernement qui les vit naître, il en eſt au moins les trois quarts dont la détention fut l'ouvrage ſecret d'un homme en place. Combien peut-être encore, dans les ſoupirs amers qu'ils exhalent, s'en prennent vainement au monarque bienfaiſant & ſage, aux yeux duquel d'illuſtres fripons les ont noircis?

REMARQUES
HISTORIQUES
ET ANECDOTES
SUR LA BASTILLE.

De tous les ſupplices imaginés par les hommes pour tourmenter leurs ſemblables, la *priſon*, ſur-tout quand elle eſt prolongée, eſt peut-être le plus rigoureux & le plus inſupportable. La perte de la liberté, l'incertitude de ſon ſort, la vue continuelle d'objets hideux, & les mauvais traitemens multipliés d'êtres féroces qui ſe font un jeu barbare d'aggraver les peines des malheureux, ſont des tourmens beaucoup plus ſenſibles qu'on ne le peut croire, & dont l'expérience ſeule peut donner une idée vraie. Tel eſt cependant le moindre des maux que l'on ſouffre à la *Baſtille*.

Le mépris de toutes les loix humaines y ſemble affecté. A la détention la plus ſévere, aux précautions les plus minutieuſes & les plus humiliantes,

on y joint la léſine la plus dégoûtante dans le régime, l'hypocriſie la plus noire dans les offres de ſervice, la duplicité la plus maligne dans l'art de tendre des piéges, l'indifférence la plus impardonnable pour les maladies qu'engendre l'air infecté de ce repaire, l'ironie même la plus amere envers des plaintes long-tems étouffées par la crainte ; enfin tout ce que l'on peut concevoir de déſolant pour le cœur humain eſt raſſemblé, pour le ſupplice des hommes ſouvent les moins coupables, dans ces fameuſes tours que l'efféminé Pariſien contemple d'un œil ſtupide à l'extrémité de ſa capitale.

Ce château, non moins redouté des étrangers que des François, n'étoit dans le principe que l'entrée de Paris du côté du faubourg Saint-Antoine. Il ne conſiſtoit que dans deux tours aſſez élevées, flanquées de deux murs prolongés aux deux côtés, & au milieu une porte étroite, dans le goût gothique, par laquelle on entroit dans la ville qui n'étoit rien moins que belle dans ce tems-là.

Hugues d'Aubriot, né à Dijon en Bourgogne, de parens obſcurs, mais qui par la faveur de quelques grands, & un mérite réel, trouva moyen de s'avancer, ſous le regne de Charles V, devint prévôt de Paris & fut chargé de la conduite de la nouvelle enceinte & des fortifications que le roi

voulut faire conſtruire pour la ſûreté de la ville. Ce fut lui qui en donna le deſſin, & qui poſa la premiere pierre de ce château, ou plutôt alors de cette porte, le 22 *Avril* 1369.

Ce fondateur de la Baſtille, qui ne prévoyoit guere, ſans doute, l'uſage que l'on feroit dans la ſuite de cet édifice, en éleva beaucoup d'autres pour l'embelliſſement & la commodité de Paris. C'eſt lui qui fit bâtir le Pont-au-Change, anciennement appellé *Grand-Pont*; les murs de la porte Saint-Antoine, le long de la Seine, pour retenir la riviere dans les débordemens, ainſi que le *Petit-Châtelet*, qui fut conſtruit dans le deſſein de réprimer les excès des étudians de l'univerſité.

Ce même Aubriot, dont l'hiſtoire mérite d'être connue, fut le premier inventeur des canaux ſouterrains pour l'écoulement des immondices & des eaux. Le clergé, jaloux dans tous les tems & perſécuteur du vrai mérite, conjura ſa perte. Les ſuppôts de l'Univerſité, dont ce magiſtrat avoit voulu arrêter la licence, ſe joignirent aux prêtres; ils employerent contre lui des armes auxquelles les peuples ignorans ne ſavoient point encore réſiſter. Ils l'accuſerent d'impiété & d'héréſie. Les partiſans de la maiſon d'Orléans, ennemie alors de celle de Bourgogne, à laquelle Aubriot devoit ſon élévation, ſe joignirent aux fanatiques qui le perſécutoient. On ſurprit un ordre de la

cour, & il fut enfermé à la Baſtille même qu'il venoit de bâtir; quelques mois après on le tranſféra dans les priſons de l'évêché que l'on nommoit *oubliettes* : nom bien connu en France, & qui exprime aſſez le genre de ſupplice deſtiné à l'infortuné qui y entroit pour n'en plus ſortir.

On voit encore de ces *oubliettes* au château de Loches en Touraine, au château d'Angers, au Pleſſis-les-Tours, demeure du fanatique & cruel Louis XI, & ſur-tout dans un ancien château du cardinal de Richelieu en Poitou. Ce dernier avoit encore renchéri ſur les barbares précautions de ſes prédéceſſeurs. Les *oubliettes* qu'il faiſoit conſtruire étoient des puits à pluſieurs chambres, dont quelques-unes étoient remplies d'eau, & par le moyen deſquelles on inondoit facilement les autres, lorſque des vengeances particulieres, voilées ſous le prétexte du *bien de l'état*, l'exigeoient. Quant aux *oubliettes* garnies de moulins à raſoirs, qui coupoient en pieces les priſonniers qu'on y faiſoit tomber, par le moyen d'une baſcule à ſecret, il eſt probable que c'eſt une fable, malgré le témoignage de la populace de *Blois*, qui prétend qu'il y en a eu jadis dans les caves du château de cette ville.

A force d'intrigues, les ennemis en ſoutane du prévôt d'Aubriot parvinrent à le faire condamner à une priſon perpétuelle, & à être eux-mêmes ſes

geoliers. Mais dans l'année 1381, au commencement du regne de Charles VI, le peuple de Paris ſe ſouleva contre les impôts exceſſifs que le malheureux état de la France rendoit alors preſque indiſpenſables. Les ſéditieux s'armerent, & conduits par le nommé *Caboche*, écorcheur, ils forcerent les portes de l'hôtel-de-ville, pour s'emparer des armes qui y étoient en dépôt & les donner à ceux qui en manquoient; ils y enleverent deux ou trois mille maillets de fer; ce qui leur fit donner le nom bizarre de *maillotins*; ils commirent mille excès dans Paris, ſe vengerent d'une partie des traitans qui étoient cauſe, ſelon eux, de la cherté du pain; ils n'épargnerent pas même les prêtres & les couvens, qui, dans la miſere publique, regorgeoient de richeſſes; enfin ils briſerent les priſons & en firent ſortir Aubriot qu'ils choiſirent pour leur chef, le forçant, malgré lui, à ſe mettre à leur tête.

Aubriot profita de cet événement inattendu pour recouvrer ſa liberté ſur laquelle il ne comptoit plus. Il ſe retira ſecrétement une nuit, paſſa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne, où il acheva tranquillement le reſte de ſes jours, inconnu à ſes perſécuteurs. Tel fut le ſort du fondateur de la *Baſtille.*

Les deux tours, en quoi conſiſtoit alors tout ce château, ſervoient de défenſe contre les attaques

des Anglois. Pour fortifier encore cet endroit, le plus fréquemment expoſé aux inſultes des ennemis, on éleva deux autres tours de retraite, en face & paralleles aux premieres. L'entrée de Paris fut ainſi prolongée entre quatre tours déſunies & un double pont. L'artillerie à feu n'étoit point alors en uſage; le terrain ſe défendoit pied à pied, & quand un pont étoit perdu, ou les deux premieres tours priſes, on ſe retiroit derriere le ſecond, où le combat recommençoit d'homme à homme. Les reſtes du premier pont ſubſiſtent encore.

Cet édifice ne fut achevé entiérement que ſous le regne de Charles VI en 1383. On y ajouta quatre nouvelles tours à diſtances égales, & de même dimenſion que les quatre autres; on les joignit par des murs très-forts & très-épais, dans l'intérieur deſquels on pratiqua des appartemens entre les tours. Alors la voie publique fut tracée en dehors de ce château, telle qu'elle eſt encore aujourd'hui. La *Baſtille* ne fut plus une porte, mais une forteresſe formidable à l'entrée de Paris. On coupa les ponts; un foſſé ſec de vingt-cinq pieds de profondeur, au-deſſous du niveau de la rue, entoura les huits tours, & l'on forma une enceinte de groſſes pierres de taille de l'autre côté du foſſé.

Ce château, dominant ſur toute la plaine d'a-

lentour, ſur le faubourg Saint-Antoine, ſur le rivage de la Seine, & ſur la principale entrée de Paris, étoit naturellement deſtiné à en raſſurer les habitans contre des incurſions hoſtiles. Comment eſt-il arrivé qu'il ait été changé dans le lieu le plus redoutable & le plus funeſte à ceux-mêmes pour la protection deſquels il fut conſtruit!

La rue qui borde l'enceinte du foſſé offre encore des maiſons, ou plutôt des baraques, du tems de Charles VI, & ce n'eſt pas l'endroit le moins déteſtable & le moins propre de cette ville ſi vantée, qu'on peut appeller à juſte titre la premiere de l'Europe pour la ſaleté de ſes rues, la conſtruction dégoûtante de la plupart de ſes édifices, & ſur-tout, pour le coup-d'œil affreux de ſa populace. Les boulevards (nommés autrefois *bouleverds*, & avec plus de raiſon) ainſi que les immenſes foſſés qui environnent aujourd'hui la *Baſtille*, ne furent conſtruits qu'en 1634.

Cette priſon, la honte de la France, quoique décorée du titre de *château royal*, eſt ſituée ſur la rive droite de la Seine, près un autre édifice royal nommé l'*Arſenal*. Son entrée eſt à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, à droite. Quelques pas avant d'arriver à la porte, il y a un corps-de-garde avancé & une ſentinelle qui veille jour & nuit. Auprès de ce corps-de-garde eſt un pont-levis avec une grande porte très-forte, & une

autre poſt-porte qui conduiſent dans la cour de l'hôtel du gouvernement ; lequel eſt un bâtiment moderne ſéparé du château par un foſſé ſur lequel eſt un pont-levis qu'il faut paſſer pour arriver dans une ſeconde cour, où ſe trouve deux autres portes & un nouveau corps-de-garde. Enſuite eſt une forte barre à claire-voie, formée de poutres couvertes de fer & fort élevées, qui ſépare le corps-de-garde de la grande cour.

Avant de parvenir à cette cour, on voit qu'il faut avoir paſſé deux ponts-levis & cinq portes, dont toutes ont des ſentinelles & ſont fermées conſtamment avec des verroux & des chaînes de la plus forte épaiſſeur.

On peut bien ſe repoſer un moment ici, & ſe demander en ſilence : pour qui ſont donc deſtinées ces portes terribles ? Quels monſtres, quels ſcélérats doivent-elles ſéparer du reſte des hommes ? Qui peut mériter d'entendre fermer ſur ſoi ces énormes verroux, ces cadenats, ces ſerrures multipliées ?..... hélas, lecteur, pour les trois quarts au moins, ce ſont des gens de bien, des ames honnêtes & franches, des amis de l'humanité, de vieux ſerviteurs coupables ſouvent d'avoir trop bien agi, des magiſtrats integres & fermes, des maris qui n'ont pu partager l'ignominie, des écrivains qui ont indiſcrétement dit la vérité, des hommes dont la préſence eſt un obſtacle

aux

aux projets d'un grand, & qu'une lettre de cachet ſouſtrait à la ſociété; des étrangers qui ne ſavent ni ce qu'on leur veut ni ce qu'ils ont fait..... Enfin, que vous dirai-je? Gémiſſez avec moi, en parcourant les cachots affreux de cette maiſon; & ſi l'humanité déshonorée vous arrache des pleurs, recevez du moins quelque conſolation, en apprenant qu'un roi plus ſage, plus éclairé, plus ſenſible, paroît s'occuper aujourd'hui de l'examen néceſſaire de ce qui ſe paſſe dans ces triſtes murs, & que peut-être le jour va luire où l'iniquité pâlira de ſes forfaits cachés, & ſubira la peine qu'un monarque équitable doit infliger à ceux qui abuſent de ſa confiance.

La grande cour, ſur le plan de laquelle ſont bâties les huit tours dans des eſpaces à-peu-près égaux, eſt un quarré long d'environ 120 pieds, & large de 80. Il y a une fontaine dans cette cour.

Le logement du gouverneur peut paſſer pour un des beaux hôtels de Paris : les appartemens en ſont ornés avec tout le luxe & l'élégance des grands ſeigneurs; ce qui ne contraſte pas mal avec la meſquinerie ſordide du reſte. Cet hôtel a été rebâti ſous le gouvernement de M. de Bernaville, aux dépens du roi. Ce Bernaville, qui fut gouverneur de la Baſtille ſous Louis XIV, eſt encore fameux dans l'enceinte de cette priſon,

par ſa rapacité, ſa cruauté, & l'horrible maniere dont il traitoit les infortunés qui avoient le malheur de tomber entre ſes mains. Du reſte, c'étoit un homme de la derniere claſſe, que de ſales emplois avoient élevé au-delà même de ſon eſpérance, & qui obtint ce riche gouvernement par des voies qui répugnent à l'honnêteté.

En entrant dans la cour ſuſdite, par la barriere, on trouve à droite des appartemens où logent les officiers, ou bourreaux ſubalternes, & quelquefois même des priſonniers moins reſſerrés que les autres.

Près ce bâtiment, dont l'extérieur eſt d'une grande vétuſté, ſe trouve la tour nommée de la *comté*, puis celle du *tréſor*, ainſi déſignée, parce que c'eſt dans celle-là que le grand Henri IV avoit fait dépoſer les ſommes immenſes qu'il avoit épargnées depuis ſon avénement au trône, pour l'exécution du vaſte projet qu'il méditoit, & que la main infâme de Ravaillac fit échouer, en tranchant le fil des jours de ce bon roi, qui faiſoit de la Baſtille un tout autre uſage que les trois monarques qui l'ont ſuivi.

Les prêtres indignes, qui mirent le poignard dans la main de ce fanatique par leurs déteſtables conſeils, ne périrent point dans les cachots de cette priſon, & mille honnêtes citoyens y ont laiſſé la vie, ſouvent pour l'indiſcrétion la plus

légere. La priſon de la Baſtille eſt une mort civile, qui fait deſirer la mort naturelle, à chaque inſtant, par la barbarie avec laquelle on y eſt traité; de vingt victimes qui y languiſſent, dix au moins attentent ſur leurs jours, & le reſte y perd bientôt l'eſprit & la ſanté pour le reſte de la vie. Les exemples en ſont auſſi fréquens qu'effrayans, & nous en rapporterons plus d'un dans le cours de cet ouvrage.

Après la tour du *tréſor*, vers le milieu de la cour, eſt une arcade qui ſervoit autrefois de porte à la ville, & qui a été plus d'une fois teinte du ſang des Pariſiens dans leurs démêlés domeſtiques. On a ménagé quelques logemens dans ſon épaiſſeur. Vient enſuite le corps de l'ancienne chapelle, où l'on a pratiqué quelques loges pour des priſonniers, quand ils ſont en grand nombre, comme ſur la fin du regne du foible Louis XV. A l'encoignure de la cour eſt la tour de la *chapelle*. Les deux tours du *tréſor* & de la *chapelle* ſont les deux plus anciennes, & celles dont étoit flanquée primitivement la porte de Paris, de ce côté-là.

D'énormes murs de dix pieds au moins d'épaiſſeur, en pierres de taille, élevés à la même hauteur que les tours, les réuniſſent dans le pourtour entier, & ſont contigus à pluſieurs appartemens de priſonniers, pratiqués dans les entre-deux. Enfin, au fond de la cour eſt un grand

corps de logis, bâti à la moderne, & qui en fait la ſéparation d'une autre cour plus petite, que l'on nomme la cour du *puits*. Au milieu de ce bâtiment moderne eſt un eſcalier ou perron de pierres, formé de cinq marches, que l'on doit monter pour arriver à la porte principale, laquelle conduit, à travers un veſtibule ou allée, fermée d'une ſeconde porte garnie entiérement de fer, dans la ſeconde cour où ſont les entrées des autres tours. Cette ſeconde cour eſt impénétrable à tout autre qu'aux priſonniers : c'eſt le ſéjour du ſilence, de la triſteſſe & ſouvent du dernier déſeſpoir.

Dans le veſtibule du bâtiment qui ſépare les deux cours, eſt un cabinet aſſez large, qui conduit à la ſalle où les miniſtres, tels que le lieutenant de police & les commiſſaires déſignés exprès, interrogent les priſonniers. Cette piece s'appelle la *ſalle du conſeil*, & ſeroit bien mieux nommée la *ſalle de la déſolation*. C'eſt là en effet qu'un fourbe adroit & ruſé, revêtu de la robe honorable deſtinée à la magiſtrature, vient embarraſſer, dans des interrogatoires captieux, un homme intimidé déja par tout cet appareil formidable, & trouve le ſecret de lui arracher des aveux, produits par la ſeule crainte qu'on lui inſpire, ou par l'eſpérance vaine dont on le berce. C'eſt là que l'iniquité, à front découvert, vient

forcer par d'indignes menaces, une ame foible & troublée, à dénoncer fauſſement un autre qu'on veut perdre, à ſigner une déclaration injuſte, ſur laquelle on bâtit la ruine d'un rival ou d'un concurrent; enfin c'eſt là que l'innocence, tremblante & déconcertée, reſte muette devant le juge ſévere, dont l'âpre rigueur n'étale aux yeux du priſonnier infortuné que l'aſpect des tourmens, des bourreaux & de tout ce qui peut effrayer.

Cette ſalle du conſeil, ou des interrogatoires, eſt auſſi celle où les priſonniers reçoivent les viſites des étrangers, quand ils en ont la permiſſion: ce qui eſt de la plus grande rareté, ou pour mieux dire ce qui ne ſe voit jamais. Il y a dans l'enfoncement une autre ſalle très-vaſte, qui ſert de dépôt pour les effets & papiers qu'on a ſoin d'ôter aux priſonniers dès qu'ils entrent, & qui le plus ſouvent ne leur ſont jamais rendus, à moins que le détenu ne ſoit un homme aſſez puiſſant pour l'obtenir.

Derriere cette ſalle, du côté de la cour du puits, ſe trouvent quelques logemens où couchent les *porte-clefs*: on appelle ainſi ceux qui ſervent les priſonniers, qui leur apportent à manger, &c. Ce ſont ordinairement d'anciens domeſtiques du gouverneur, qui ont pour cette beſogne un ſalaire de 7 à 800 livres, & qui bonifient ce médiocre & dégoûtant emploi par les

vols & les eſcroqueriers qu'ils peuvent faire ſur les malheureux qu'ils appellent leurs *pigeonneaux*. A ce défaut près, que la modicité de leur paie rend preſque excuſable, les *porte-clefs* ſont en général les plus honnêtes gens de la *Baſtille*. On les trouve encore compatiſſans, humains, & portés à rendre ſervice; tandis que les officiers, ou plutôt les bourreaux, décorés de ce nom ſi odieuſement proſtitué, ſont durs, barbares, & joignent à l'exercice de leurs fonctions un air inſultant, un ton ironique qui révolte l'ame, & qui ne pouvant qu'être impatiemment ſouffert, occaſionne ſouvent des ſcenes tragiques, ou des vexations ſecrettes dont il eſt impoſſible au priſonnier ſouffrant de tirer jamais vengeance.

A gauche, en entrant par le même perron, ſont les cuiſines & les offices qui ont une double ſortie ſur la cour du *puits*. Il y a trois étages au-deſſus de ces bâtimens. Les chambres qu'on y a faites ſervent ordinairement pour les priſonniers que l'on juge trop malades pour les tenir dans les tours. Dans ce même corps de logis, le lieutenant de roi a ſon appartement compoſé de trois pieces, au premier étage, le major loge au ſecond, & le chirurgien au troiſieme. Ce dernier n'eſt, pour ainſi dire, là que pour la forme. Sa place eſt trop peu lucrative & trop gênante pour tenter un homme habile &

occupé dans ſon art. Un ruſtaut de barbier, qui après avoir tenu quinze ans le raſoir, court depuis quelques années, la lancette à la main, dans les greniers de Paris, fait connoiſſance avec la ſervante de la maîtreſſe du gouverneur; on parle de lui comme d'un homme prêt à tout faire, dévoué à tout ce qu'on exigera; on le préſente: ſa mine baſſe confirme le témoignage qu'on vient de rendre, & voilà l'homme reçu. Au bout de quelque tems, par des moyens qu'on ne ſe donne pas même la peine de cacher beaucoup, ce charcutier fait fortune, & on le remplace par un autre écorcheur plus mépriſable encore que le dernier.

Joignant les cuiſines, de l'autre côté de la grande cour, on trouve à droite la tour de la *liberté*. Eſt-ce par dériſion, ou par ironie, que cette tour porte un tel nom? Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que cette tour de la *liberté* eſt la plus auſtere, la plus noire, & la plus infecte des huit qui compoſent le château de la Baſtille. Si c'eſt une plaiſanterie, elle ne paroît rien moins que plaiſante à cet infortuné qui depuis vingt ans y gémit de ſon eſclavage, & qui échangeroit volontiers ce prétendu ſéjour de la *liberté* pour les fers de Maroc ou d'Alger. Les cachots de cette tour s'étendent ſous les cuiſines, & ſont les plus incommodes de tous, par le bruit continuel qui

ſe fait au-deſſus, & plus encore par les eaux graſſes & puantes, qui ne s'écoulant pas facilement par les conduits engorgés de la citerne qui eſt auprès, ſe répandent ſouvent dans ces cachots, par deux petits ſoupiraux pratiqués dans l'épaiſſeur du mur, & vont inonder le priſonnier, au nez duquel on rit lorſqu'il s'en plaint, ou que l'on paie ſéchement d'un *ce n'eſt pas vrai*. Des lecteurs honnêtes auront peine à croire ces horreurs; mais on les prévient qu'elles ne ſont que trop réelles, & que de toutes les peines de la *Baſtille* ce ſont encore les plus légeres.

A côté de cette tour ſi bien nommée de la *liberté*, eſt un vieil appartement dans lequel on a fait une chapelle au rez-de-chauſſée, humide & ſale, mais que l'on regarde pieuſement comme aſſez bonne pour l'uſage des proſcrits auxquels elle eſt deſtinée. Dans les encoignures on a pratiqué cinq niches bien grillées, où l'on met chaque priſonnier ſeul à ſeul pour entendre la meſſe. Jamais plus de cinq à la fois ne peuvent y aſſiſter; &, comme il ne ſe dit plus qu'une meſſe par dimanche, les autres priſonniers, dévots ou non, ſont réduits à s'en paſſer. Mais, comme dans ce château royal tout eſt combiné pour le plus grand bien poſſible des malheureux qui y reſpirent, on a grand ſoin de remarquer ceux qui témoignent le deſir d'entendre la meſſe, pour leur refuſer

nettement cette grace ; & l'on y traîne preſque par force les priſonniers qui ne s'en ſoucient pas, & ceux même qui témoignent de la répugnance pour cette cérémonie peu amuſante. Au reſte, à la meſſe les priſonniers ne peuvent ni voir ni être vus. Les portes des niches ſont garnies en-dehors d'une ſerrure & de deux verroux ; elles ſont grillées de fer en-dedans, avec une petite fenêtre qui donne dans la chapelle, & un rideau deſſus, que l'on tire vers le tems de l'*élévation*, ou que l'on ne tire pas ſi le porte-clefs l'oublie.

Il y a un grand nombre de priſonniers que l'on ne mene ordinairement point à la meſſe ; ce ſont les eccléſiaſtiques, les gens qui y ſont pour la vie, enfin ceux qui prient trop haut, ou que l'on connoît capables de troubler le mercenaire qui ſe dépêche de gagner ſon écu, & qui, dans le ſacrifice habituel qu'il offre à Dieu, a trop peur du roi pour faire la moindre attention aux ſoupirs de ceux qui ſeroient tentés d'invoquer ſon miniſtere. Dans les dernieres années du regne de Louis XIV, où la Baſtille regorgeoit de monde, un priſonnier à la meſſe s'aviſa de prendre, à voix haute, Dieu à témoin de l'injuſtice des tourmens qu'on lui faiſoit ſouffrir ; &, interrompant le prêtre au milieu de ſes fonctions, il lui ordonna, au nom de la Divinité qu'il tenoit dans ſes mains, d'écouter un ſeul mot qu'il avoit à lui dire pour

prouver ſon innocence. Les geoliers & toute la ſéquelle des gardiens firent bientôt taire le *jaſeur*, dont l'exemple pouvoit être pernicieux ; &, depuis ce tems, on a bien exactement obſervé deux choſes ; l'une de ne mener à la meſſe que des priſonniers dont on connoît la tranquillité, l'autre de ne ſe ſervir que des prêtres à l'épreuve de l'attendriſſement & de la compaſſion ; choſe bien facile à trouver.

A côté de la chapelle, en avançant vers la barriere, s'éleve la tour de la *Bertaudiere*. Ce nom vient, à ce qu'on dit, d'un des maçons qui y travailloient, nommé *Bertaud*, lequel eut le malheur de tomber du ſommet de la tour juſqu'au fond, & qui y donna ſon nom, comme, dans la fable, *Hellé* donna le ſien à l'*Helleſpont*. Que cette étymologie ſoit fauſſe ou vraie, peu importe ſans doute ; nous ne la rapportons que comme une ancienne tradition de la Baſtille.

Entre cette tour & celle qui ſuit, que l'on nomme de la *Baſiniere*, ſont des bâtimens pour l'aide-major, le capitaine des portes & quelques porte-clefs. Ces corps-de-logis occupent tout l'eſpace entre la tour de la *Bertaudiere* & l'encoignure où ſe trouve celle de la *Baſiniere*. Pour plus de ſûreté, cette derniere eſt précédée d'une eſpece de petite cour, ou logette, dont la porte ferme à double chaîne, & communique dans le

corps-de-garde. Tel eſt l'ordre des ſix tours & des bâtimens qui entourent la grande cour.

Nous avons dit que, dans le corps-de-logis moderne qui ſépare les deux cours, il y a une eſpece de galerie, allée, ou veſtibule, qui conduit dans la petite cour ou cour du puits. Cette allée, fermée de trois portes dans ſa longueur, eſt le ſeul paſſage pour arriver aux deux autres tours ſituées dans ladite cour. A droite, dans l'enfoncement, eſt celle dite du coin, & à gauche, à l'autre encoignure, celle nommée du puits, probablement à cauſe du puits qui ſe trouve auprès.

Ces deux tours iſolées, par comparaiſon avec les autres, ſont, ſi l'on peut parler ainſi, les tours par excellence; comme il y a beaucoup plus de portes pour y parvenir, on n'y met que ceux qui doivent être le plus étroitement reſſerrés, & dont la garde importe le plus. L'autre cour, où ſe trouvent les ſix autres tours, a un coup-d'œil plus animé, plus varié, plus gai même, ſi quelque choſe peut l'être à la Baſtille : les logemens des officiers & des domeſtiques lui donnent encore un air habité; on voit du moins, ou l'on entend qu'on eſt encore au monde; mais la ſeconde cour offre l'aſpect le plus morne, le plus effrayant & le plus ſolitaire. Des murs noirs & ſanguinolens dans quelques endroits, deux tours qui s'élevent à perte de vue, un ſilence rigide &

profond, les longs gémiſſemens de l'air trop reſſerré dans cet eſpace étroit, tout fait naître la terreur dans l'ame de la victime qui ſe croit alors ſéparée de l'univers entier. Point de mouvement, point de bruit, tout eſt calme, la vue au-dehors eſt interceptée; c'eſt l'antre des chagrins, des angoiſſes, du déſeſpoir.

Cette cour n'a que vingt-cinq pieds de long ſur cinquante de large; & les cuiſiniers, qui y jettent ſans précaution les ordures & les vuidanges de leurs volailles, en font l'endroit le plus infect & le plus mal-propre de ce royal ſéjour. Les plaintes à ce ſujet ſeroient ſuperflues; les priſonniers qui ſe trouvent dans les deux tours de cette cour ſont des abandonnés que les ſeuls porte-clefs viſitent: le gouverneur, les commiſſaires, officiers, &c., ne paſſent guere plus loin que la grande cour, autour de laquelle ſont logés la plupart des priſonniers dans les ſix tours qui l'environnent; &, lorſqu'on a beſoin des autres, on va ſimplement les tirer de leurs trous, & on les fait venir dans la ſalle du *conſeil*, dont nous avons donné la deſcription plus haut. Ainſi cette ſeconde cour doit être mal-propre impunément; & c'eſt encore trop bon pour des gens que le roi châtie, c'eſt-à-dire, qui ont déplu à un miniſtre, ou à un de ſes commis, ou à un de ſes valets.

En-dehors, la façade du château préſente quatre

tours vers Paris, & quatre vers le faubourg. Le deſſus des tours eſt une plate-forme en terraſſe continuée d'une tour à l'autre, & fort bien entretenue. Il y a treize pieces de canon ſur cette plate-forme : on les tire lorſqu'il y a quelques fêtes publiques, naiſſances de princes, victoires ſur les ennemis, &c.; & ce n'eſt que par le bruit que ces énormes machines font au-deſſus de leur tête, que les priſonniers ſont inſtruits des événemens heureux. Mais ſouvent l'alégreſſe de la capitale fait le malheur de quelqu'un de ces infortunés. Il eſt arrivé plus d'une fois à ceux qui ſont enfermés dans les chambres ſupérieures des tours, & que l'on nomme les *calottes*, d'être bleſſés par les éclabouſſures, le mortier, les pierres, &c., que l'exploſion ſubite & violente détache de la voûte. Pluſieurs, peu accoutumés à entendre d'auſſi près le fracas du canon, en conſervent long-tems une ſurdité fâcheuſe, ou des treſſaillemens convulſifs; & c'eſt ainſi que, dans cet horrible lieu, les inſtrumens mêmes qui annoncent le bonheur public, ſervent à aggraver les maux de ceux qui l'habitent, le plus ſouvent ſans ſavoir pourquoi.

Quelques priſonniers obtiennent la faveur ſinguliere de ſe promener ſur cette plate-forme, & on ne peut nier que ces privilégiés ne jouiſſent alors de la vue la plus belle & la plus étendue. La capitale entiere s'offre à leurs regards; le vaſte &

magnifique fauxbourg de Saint-Antoine, le cours de la Seine, la riante plaine d'Ivri, forment l'aſpect le plus brillant, le plus majeſtueux ; mais de quelle amertume douloureuſe ne doit pas s'abreuver l'ame d'un captif qui contemple en ſilence tous ces beaux objets, & qui ſe conſume vainement en deſirs de les parcourir. Un ordre ſévere vient l'arracher de cet endroit trop doux pour lui ; il rentre en ſoupirant dans ſon triſte cachot, & recommence à maudire mille fois l'heureux ſcélérat qui a eu le crédit de le ſouſtraire au monde. Ces promenades ne ſont jamais que d'une heure au plus, & même depuis quelques années on les a, ſinon ſupprimées entiérement, du moins rendues tellement rares qu'on peut aujourd'hui regarder cet agrément comme nul.

Réſumé de la deſcription intérieure de la Baſtille.

A. Porte d'entrée par la porte Saint-Antoine.
B. Premier pont-levis.
C. Hôtel du gouvernement.
D. Premiere cour.
E. Avenue de la grande cour.
F. Porte de la grande cour, & pont-levis.
G. Corps-de-garde.
H. Grande cour intérieure.

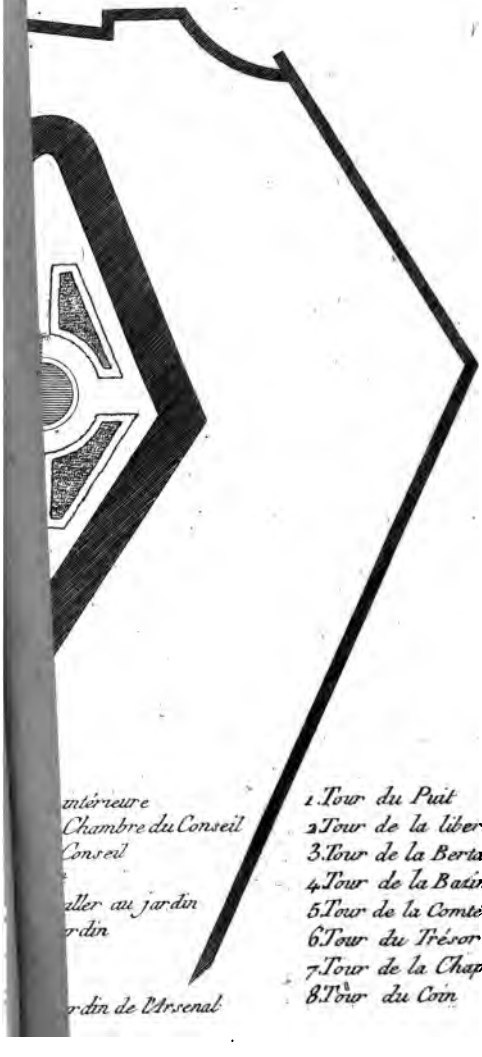
intérieure
Chambre du Conseil
Conseil
aller au jardin
rdin
rdin de l'Arsenal
1. Tour du Puit
2 Tour de la liberté
3. Tour de la Bertaudiere
4 Tour de la Batiniere
5. Tour de la Comté
6 Tour du Trésor
7. Tour de la Chapelle
8. Tour du Coin

J. Eſcalier de la chambre du conſeil.
K. Chambre du conſeil.
L. Cour du puits.
M. Paſſage pour aller au jardin.
N, Eſcalier du jardin.
O. Jardin.
P. Foſſés.
Q. Paſſage du jardin de l'Arſenal.

Les tours, au nombre de huit ſont, ſelon leur ordre :

1 Tour du Puits.
2 Tour de la Liberté.
3 Tour de la Bertaudiere.
4 Tour de la Baſiniere.
5 Tour de la Comté.
6 Tour du Tréſor.
7 Tour de la Chapelle.
8 Tour du Coin.

Il eſt ſans doute aſſez ſuperflu de dire que chacune de ces tours eſt fermée en bas de portes énormes, garnies de verroux bien conditionnés; mais, ce qu'on aura peut-être peine à croire, après la multiplicité des précautions qu'on a déja vues ci-deſſus, c'eſt que toutes ces portes ſont doubles, c'eſt-à-dire deux, l'une preſque ſur l'autre, & s'ouvrant en ſens contraire, de maniere qu'un priſonnier relégué dans une des chambres de la tour du *coin*, par exemple, auroit au moins vingt portes à forcer avant de parvenir à la derniere. Une demi-heure ſuffit à peine pour ouvrir toutes les iſſues qui conduiſent juſqu'à lui; occupation

trop rebutante & trop ennuyeuſe pour engager les gouverneurs, majors, &c. à viſiter ſouvent leurs triſtes hôtes : auſſi ces meſſieurs, ſi bien payés, ne s'en donnent-ils preſque jamais la peine, & tant-pis pour le pauvre priſonnier s'il eſt ſujet à quelque maladie qui exige des ſecours prompts ou des ſoins continus.

Les cachots conſtruits ſous les tours, & beaucoup plus bas que le réz-de-chauſſée, ſont remplis d'un limon qui exhale l'odeur la plus infecte. Il eſt impoſſible d'imaginer comment des hommes, qui n'ont pas d'injures perſonnelles à venger, peuvent ſe réſoudre à renfermer d'autres hommes dans ces trous obſcurs qui révoltent à la fois tous les ſens. C'eſt pourtant la punition ordinaire que les indignes geoliers de la Baſtille s'arrogent le droit d'infliger aux infortunés dont l'ame ulcérée laiſſe échapper quelques plaintes.

Dans le ſein même du malheur, dans l'humiliation de l'infortune, un cœur fier & ſenſible ne s'accoutume point à l'injuſtice. La cruauté gratuite des vils gardiens, dont le ſeul office eſt de répondre de lui, l'irrite ; les caprices, l'inſolence, la hauteur inſultante de ces infâmes agens du deſpotiſme, allument ſon indignation ; il a peine à contenir ſon juſte mépris ; enfin quelques mots s'ouvrent un paſſage ſur ſes lévres paliſſantes, il ſe plaint.... à l'inſtant le bourreau titré, familiariſé

familiariſé depuis long-tems avec les affronts, ne lui répond que par ces mots, *au cachot*, *monſieur*, *au cachot* : il les accompagne d'un ſourire amer, & bientôt trois ou quatre coquins, dignes ſatellites de leur chef, entraînent brutalement l'infortuné qui prend vainement à témoin tout ce qu'il y a de ſacré chez les hommes.

Ces cachots ſont des repaires de crapauds, de lézards, de rats & d'araignées, dont la groſſeur effraye. La puante humidité qui y regne affecte dans peu tous les organes ; les vaiſſeaux s'engorgent, le ſang circule avec peine, & les maladies les plus affreuſes ſont les ſuites inévitables du ſéjour de ces cavernes. Dans un des coins eſt un lit de camp formé de barres de fer ſcellées dans le mur, & de quelques planches ſur leſquelles on étend un peu de paille, qui n'eſt jamais renouvellée que quand elle eſt abſolument pourrie. Deux portes de huit pouces d'épaiſſeur chacune, appliquées l'une ſur l'autre, ferment ces antres obſcurs.

C'eſt là, c'eſt dans ces horribles ſoupiraux, & chez un peuple qui paſſe pour poli, ſous un gouvernement dont on vante la douceur, qu'ont langui tant de fois, & languiſſent encore des hommes qui ne ſont, ni blaſphémateurs, ni parricides, ni incendiaires ; des hommes qui ont eu le ſeul malheur de déplaire, & dont on veut

étouffer les plaintes à force de cruautés ! C'eſt dans ces cachots que le ſanguinaire & fanatique Louis XI renfermoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues miſeres, tels que les Princes d'Armagnac.

Pour comble d'horreur, à côté de ces cachots, la tyrannie, fertile en inventions barbares, a fait creuſer dans l'épaiſſeur des murs, des trous dont le fond eſt terminé en pain de ſucre, afin que les pieds n'y puiſſent trouver d'aſſiette, & que le corps n'y puiſſe prendre aucun repos. Dans quel coin de ce malheureux globe trouvera-t-on d'exemple plus odieux de la méchanceté humaine ? Une telle cruauté, ainſi froidement combinée, n'eſt pas même croyable. Eh bien, lecteur, c'eſt en France, c'eſt à Paris, c'eſt dans cette ville ſi voluptueuſe, ſi floriſſante, que tout cela ſe trouve !

Les infortunés princes d'Armagnac, enterrés dans ces trous, en étoient encore tirés deux fois la ſemaine pour être fuſtigés ſous les yeux de Philippe l'*Huillier*, gouverneur de la baſtille, & de trois en trois mois pour ſe voir arracher une ou deux dents. Quel étoit leur crime ? Hélas, l'adulation même n'a pas ſu l'articuler ; & l'hiſtoire, après bien des recherches, a fini par les trouver innocens. L'aîné de ces princes y devint fou. Le cadet fut aſſez heureux pour être délivré par la mort de Louis XI, & c'eſt de ſa requête ; de l'an

1483 ; que l'on apprend la vérité de ces faits qui ne pourroient être crus, ni même imaginés, ſans une preuve auſſi frappante & auſſi inconteſtable.

L'intérieur des tours eſt compoſé de quatre étages l'un ſur l'autre, & un ſupérieur voûté, que l'on nomme *la calotte*. Ces dernieres chambres ſont les plus aërées, par conſéquent les moins mal-ſaines, mais auſſi les plus incommodes pour le bruit. Toutes les portes intérieures ſont couvertes de lames de fer de trois lignes d'épaiſſeur.

Il y a cinq ordres de chambres. Les plus horribles après les cachots ſont celles où il y a des *cages de fer*. La Baſtille en a trois de cette eſpece. Ces cages ſont faites de poutres d'un bois extrêmement fort, & toutes revêtues de feuilles de fer ſur tous les côtés : elles ont ſix pieds de large, huit de long, & ſept de haut.

Les hiſtoriens ne s'accordent point ſur l'inventeur de ces cages de fer. Les uns prétendent que Louis XI eſt le premier qui en ait fait faire, & l'on ne peut nier que cette invention ne ſoit bien digne de ce roi ſtupide & féroce. Les autres, & ſur-tout *Mézerai*, diſent que ce fut un certain évêque de Verdun qui en donna l'idée & le plan. On en conſtruiſit une au château d'Angers, où il fut le premier renfermé pendant dix ou douze ans. Quoi qu'il en ſoit de cette anecdote, dont on

ne garantit pas l'authenticité, il eſt certain que ſous Louis XI il y eut beaucoup de ces cages de fer conſtruites dans les donjons de divers châteaux. On en voit encore aujourd'hui dans les châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, & du mont Saint-Michel.

Les étrangers & les curieux vont encore examiner, au château du Pleſſis-les-Tours, le cachot de fer où le cardinal de la Ballue fut renfermé pendant onze années, par les ordres du tyran Louis XI, vers l'an 1430. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture & vuider les immondices ſont de plaques de fer attachées ſur de groſſes barres du même métal.

Le même Louis XI fit faire deux de ces cachots de fer au château de Loches en Touraine; & c'eſt dans un de ceux-là que fut enfermé l'infortuné Ludovic Sforce, duc de Milan, qui fut pris dans une bataille ſous Louis XII, l'an 1500. On eut la barbarie de prolonger ſa priſon juſqu'à la fin de ſes jours.

Louis XII lui-même, n'étant encore que duc d'Orléans, & ayant pris les armes contre le parti du roi, fut fait priſonnier en 1488, à la bataille de Saint-Aubin du Cormier en Picardie; après avoir été promené de priſons en priſons, il fut renfermé pendant trois ans dans le château

de Bourges ; & tous les ſoirs on le forçoit d'aller coucher dans la cage de fer. C'eſt à l'occaſion des mauvais traitemens qu'il eſſuya alors, qu'il dit, étant devenu roi, ce beau mot qui lui a fait tant d'honneur. Quelques courtiſans rappellant à ce monarque les cruautés qu'on avoit exercées contre ſa perſonne dans ces tems malheureux, & voulant l'exciter à la vengeance, Lous XII leur répondit, avec autant de grace que de douceur, *que ce n'étoit point au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans.*

Le ſecond ordre de chambres rigoureuſes eſt celles que l'on nomme *calottes*. Ces chambres, les plus élevées des tours, ſont formées de huit arcades en pierres de taille qui ſe réuniſſent au milieu, & forment une eſpèce de plafond. On ne peut s'y tenir droit qu'au milieu de la chambre ; il y a tout au plus l'eſpace d'un lit entre ces arcades. La diſtance du bord intérieur de la fenêtre à ſon bord extérieur eſt de toute l'épaiſſeur du mur, c'eſt-à-dire, d'environ 8 pieds ; en dedans & en dehors il y a des grilles de fer. En été la chaleur y eſt exceſſive, & en hiver le froid inſupportable : il ne s'y trouve cependant point de cheminées. On y met un poële, qui, dans un lieu auſſi reſſerré, cauſe ſouvent des maux de tête, auxquels on ne fait

pas beaucoup d'attention, ſous le prétexte qu'on ne finiroit pas s'il falloit écouter toutes les plaintes des priſonniers.

La plupart des autres chambres ſont de forme octogone, larges ordinairement de 18 à 20 pieds de diametre ſur 14 de haut. Les croiſées ſont extrêmement élevées, & il y a trois ou quatre marches en pierres pour y monter. Les barreaux de fer des grilles des deux côtés ſont gros comme le bras. Les chambres baſſes n'ont de vue que ſur les foſſés; encore y a-t-on pratiqué des abat-jours poſés obliquement, de maniere que le priſonnier ne voit exactement qu'une bande du ciel fort étroite. Les jours de celles qui ſont plus élevées ſont obſcurs & lointains, à cauſe de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Quelques-unes ont des vues ſur les boulevards de Paris & ſur la campagne.

Ces dernieres ne ſont guere que pour les priſonniers privilégiés, c'eſt-à-dire, pour ceux qui, faiſant taire politiquement leurs chagrins ou leur courroux, ont aſſez de tranquillité d'ame pour flatter les monſtres qui préſident à la geole, & obtiennent, par cette ſoupleſſe apparente, un traitement moins dur. Ils y gagnent quelques douceurs ſur le manger; & la jouiſſance d'une des chambres les moins affreuſes; car c'eſt le gouverneur, le lieutenant ou le major qui diſ-

poſent à leur gré des appartemens vacans, & qui récompenſent ou châtient, ſelon leur bon plaiſir, en accordant des chambres plus ou moins commodes.

Ce pouvoir arbitraire des gardiens royaux de la Baſtille étoit jadis encore bien plus grand, & par conſéquent plus funeſte pour les malheureux qui ſe trouvoient ſous les griffes de ces Cerberes ſalariés. Le fameux *Triſtan-L'Hermite*, compere de Louis XI & prévôt de ſon hôtel, étoit lui-même le juge, le témoin, le geolier, & l'exécuteur des priſonniers. Cet homme d'exécrable mémoire, digne ami d'un tel maître, faiſoit paſſer les victimes que Louis XI lui adreſſoit, ſur une baſcule qui les précipitoit dans des trous obſcurs, où le déſeſpoir & la faim les faiſoit périr au bout de quelques jours; d'autres étoient noyés une pierre au cou, d'autres étouffés dans leurs cachots. Ce tyran infâme fit périr ainſi plus de 4000 perſonnes. Aujourd'hui l'appareil de la cruauté n'eſt pas auſſi terrible, mais il n'eſt guere moins barbare; la mort qui mettoit rapidement un terme aux maux des priſonniers n'arrive plus que lentement, elle laiſſe tout le tems d'en appercevoir l'image hideuſe; & par le nombre de ceux qui de nos jours ont cherché à ſe défaire de la vie à la Baſtille, on peut juger facilement combien les

ſouffrances y ſont multipliées, & combien d'hommes y préferent la mort à une telle exiſtence. Les mémoires de M. Linguet fourniſſent mille exemples de ces petits tourmens ſecrets, qui rendent la vie dure pour le ſeul plaiſir de mettre les gens aux abois; & nous y reviendrons tout à l'heure.

Les cheminées ſont grillées depuis le bas juſqu'en haut, de diſtance en diſtance, afin d'empêcher toute eſpece de communication. Anciennement les priſonniers converſoient par les cheminées, ou y montoient dans l'eſpoir de parvenir à s'échapper. On faiſoit même quelquefois des trous au plancher, par leſquels on ſe gliſſoit mutuellement des billets ou des lettres. On en voit des exemples dans les mémoires de madame de Staal. Aujourd'hui on a pris des précautions ſi ſûres que toute la ſagacité des priſonniers eſt en défaut, & qu'il n'y a plus aucune reſſource extérieure contre l'ennui.

Chaque tour a des latrines; elles ſont ſoigneuſement grillées à chaque étage. Il y a quelques chambres qui en ont d'intérieures; les autres ont les ſupplémens ordinaires; ce qui fait encore un genre de ſupplice continuel pour ceux qui ont l'habitude de la propreté. La négligence des porte-clefs, & le peu d'intérêt qu'ils prennent au bien-être des priſonniers, les rend

fort inſoucians ſur tout ce qui exige un peu de peine ou de complaiſance.

Toutes ces chambres ſont mal cloſes, froides & humides en hiver. On les diſtingue par le nom de la tour, & par le nombre de l'étage: ainſi la premiere chambre de la tour de la *baſiniere* s'appelle la *premiere baſiniere*; celle au-deſſus s'appelle *la ſeconde baſiniere*, &c. On dit de même la troiſieme ou la quatrieme du tréſor, ſelon que l'on parle du troiſieme ou quatrieme étage. Les priſonniers ne ſont également nommés que par le nom de leur tour joint au numéro de leur étage. Ce ſont des noms de guerre convenus entre les modernes *Triſtans* pour éviter de nommer les priſonniers par leur nom propre.

Les chambres ne préſentent que quatre murailles nues, enfumées, & toutes rongées par le ſalpêtre. Ce ſont, pour ainſi dire, des regiſtres vivans; on y lit des noms, des vers, des deviſes, &c. que l'oiſiveté fait tracer aux priſonniers. Le déſeſpoir, la colere y font ſouvent écrire des choſes horribles contre le gouvernement même, & alors dans les viſites annuelles on a ſoin de les effacer; mais comme l'attention là-deſſus eſt aſſez ſuperficielle, on laiſſe ſouvent ſur ces murs des traits qui excitent également l'horreur & la compaſſion.

Quant à l'ameublement, il conſiſte ordinairement en un mauvais lit de ſerge verte, garni de rideaux que la colere d'un priſonnier met ſouvent en lambeaux, & que ſon ſucceſſeur doit raccommoder de ſon mieux, ſi ce petit déſordre bleſſe ſa vue; une paillaſſe pleine d'inſectes fort incommodes, un matelas que l'on fait ſemblant de battre tous les ans, une table dont les pieds ſont rarement égaux, une cruche fêlée, pour mettre de l'eau, une fourchette de fer, quand on a l'air d'être bien ſage, autrement il faut s'en paſſer, crainte d'accidens; une cuiller d'étain, un gobelet de même métal que l'on jureroit être du plomb, par ſa noirceur, un chandelier de cuivre un pot de chambre à moitié caſſé, deux ou trois chaiſes délabrées, & quelquefois, par ſurcroît de luxe, un vieux fauteuil rembourré de cuir à demi pourri: tels ſont les meubles élégans des chambres de la Baſtille; ſi l'on en excepte deux ou trois appartemens dans les tours de la *bertaudiere* & du *tréſor*, qui ſont un peu moins pitoyablement meublés, & que l'on donne aux priſonniers illuſtres, ou d'un rang trop élevé, pour oſer leur manquer tout-à-fait.

Quelques chambres, mais fort peu, ont des chenets, ce ſont des meubles trop dangereux. On n'obtient que rarement des pincettes & une pelle, dont on craint également l'uſage dans des

mains un peu promptes. On donne à chaque priſonnier une proviſion d'allumettes, un briquet, de l'amadou, une chandelle par jour, ou plutôt par nuit, & un ballai par ſemaine. (C'eſt le ſeul article dont on ſoit ſervi avec profuſion.) Mais quel beſoin un pauvre priſonnier a-t-il d'un ballai par ſemaine? Pourquoi faut-il que ſa maudite chambre ſoit ſi propre, tandis que ſes meubles ſont ſi ſales, ſi dégoûtans? Eh, meſſieurs les pourvoyeurs, point tant de ballais, mais un peu plus de ce qui eſt vraiment néceſſaire! Vos hôtes ne ſont point deſtinés à recevoir compagnie; leur plancher peut ſe paſſer d'être ſi réguliérement frotté. Donnez-leur de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleure viande; n'eſcroquez plus ſur ces objets utiles; & puiſque votre eſſence eſt de voler, volez, meſſieurs, volez ſur les ballais, & ne craignez point que les priſonniers s'en plaignent, comme de vos autres tours d'adreſſe ſi diſpendieux pour le roi, & ſi déſolans pour vos penſionnaires.

Enfin, pour terminer l'article des fournimens, on donne des draps de lit tous les quinze jours, & quatre ſerviettes par ſemaine. Telle eſt du moins l'ordonnance, que l'on ſait fort bien éluder en hiver, ſous prétexte que le linge ne ſeche pas aiſément.

Quant aux habits, c'eſt un très-grand bonheur

que d'être arrêté lorſqu'on eſt bien vêtu ; autrement on court riſque de gêler en hiver. Vous avez beau demander vos habits, vos chemiſes, votre robe de chambre ; rien ne ſe délivre que par l'ordre du miniſtre ; & il a bien autre choſe à faire que de penſer à votre garde-robe. Il faut huit ou neuf mois avant d'obtenir ce qu'on demande, ſi encore on eſt aſſez heureux pour cela ; & les vêtemens que vous avez ſollicités à mains jointes, au commencement de la rude ſaiſon, vous arrivent au mois de juin.

Un priſonnier, pour cet objet, s'adreſſe d'abord à celui des porte-clefs qui eſt chargé de lui apporter ſon manger ; il ne peut s'adreſſer à d'autres, puiſqu'il ne voit que lui. Celui-ci, qui a éprouvé plus d'une fois les bruſqueries de ſes ſupérieurs, ne ſe preſſe point de leur parler, & l'oublie tout-à-fait.

Le priſonnier l'en fait reſſouvenir ; il ſe détermine enfin à l'obliger, ſur-tout s'il préſume qu'il y aura dans la ſuite quelque choſe à gagner ; mais il faut rencontrer un ſupérieur, & qu'il ait le tems d'écouter. M. un tel ne peut pas, il faut qu'il s'habille pour ſortir ; un autre eſt en partie fine avec des catins ; celui-ci a du monde, celui-là des affaires ; trois, quatre ſemaines s'écoulent ſans qu'on puiſſe obtenir audience. Enfin on trouve l'heureux moment ; la requête eſt préſentée, c'eſt

fort bien : Dieu ſait maintenant quand vous en entendrez parler. Il faut tant de myſteres, tant de courſes, qu'on doit ſe trouver fort heureux lorſque deux grands mois ſeulement en voient enfin arriver le ſuccès.

Peut-être prendra-t-on tout ceci pour une exagération ; mais ſi quelqu'un eſt jamais tenté de le ſoupçonner, qu'il ouvre toutes les relations des témoins oculaires, qu'il parcoure tout ce qui a jamais été imprimé ſur la Baſtille ; qu'il liſe l'hiſtoire de M. *Farie, de Garlin en Béarn*, qui dans le tems des perſécutions pour la religion réformée, fut détenu onze ans dans une des chambres nommées *calottes*, & qui, après avoir uſé & pourri le peu de vêtemens & la ſeule chemiſe qu'il avoit ſur le corps, fut réduit à ſe couvrir uniquement d'une mauvaiſe courte-pointe qui étoit ſur ſon lit..... Qu'il liſe la deſcription que donne l'auteur de l'Inquiſition Françoiſe, du triſte état où il trouva l'infortuné *Jacob Le Berthon*, fils d'un fameux médecin du Poitou, enfermé auſſi pour cauſe de religion.

« A peine, dit cet auteur, nous étions-nous » mis à dîner, (de ſon tems on mettoit quelque- » fois deux ou trois priſonniers dans la même » chambre, ce qui ne ſe fait abſolument plus » aujourd'hui) que nous entendîmes ouvrir la » porte de la tour, puis celles de notre chambre,

» & que nous vîmes entrer avec le porte-clefs
» un homme qu'on ne pouvoit regarder ſans fré-
» mir. Il étoit tout déguenillé, ſon chapeau pa-
» roiſſoit à peine noir, & étoit tout percé; il nous
» dit qu'il y avoit plus de deux ans qu'il lui ſervoit
» dans ſon cachot de chapeau & de bonnet de
» nuit; il ne reſtoit plus que quelques cheveux
» attachés à la coëffe de ſa perruque, qui étoit
» ſi graſſe qu'on n'en pouvoit diſcerner le réſeau;
« une vieille manche de chemiſe lui ſervoit de
» col, & étoit auſſi noire que la cheminée; ſon
» habit, quoique rapetaſſé de tous les côtés, étoit
» en lambeaux; ſa chemiſe, auſſi noire que ſa cra-
» vatte, ſortoit par plus de trente endroits de
» ſa culotte, qui n'en avoit plus la forme; le
» plus grand morceau de ſes bas n'étoit pas plus
» large que le pouce; les ſemelles de ſes ſouliers
» ne tenoient plus qu'avec des cordes, & le deſ-
» ſus n'étoit plus qu'un aſſemblage de vieux gands
» ſur le cuir déchiré. Toutes les pieces qui ſou-
» tenoient l'*économie* de cet affreux vêtement
» étoient couſues de fil de toutes ſortes de cou-
» leurs. Son viſage étoit tanné, défait, couvert
» d'une barbe mouſſeuſe & griſe, à-peu-près
» comme on peint celle de ſaint Pierre. Sitôt
» que nous vîmes cette effrayante figure, nous
» nous récriâmes d'étonnement en demandant au
» porte-clefs ce que cela vouloit dire. Meſſieurs,

nous

» nous répondit-il, c'eſt un confrere que M. le » gouverneur juge à propos de mettre avec vous » dans votre chambre. » Cette réponſe les fit pâlir, & ils jugerent à cette vue ce qu'ils avoient à attendre de la dureté des gens de la Baſtille, s'ils étoient deſtinés à y reſter long-tems, puiſqu'ils avoient la barbarie de ſouffrir un homme tel que M. *le Berthon* dans un dénuement d'habits auſſi affreux.

Enfin, pour rapporter des exemples plus récens, que le lecteur incrédule ouvre les mémoires de M. Linguet; qu'il y voie l'hiſtoire de ſes *culottes*, qui a fait rire quelques mauvais plaiſans, leſquels n'ont pas ſenti combien des privations de ce genre ſont véritablement dures, & combien cet éloquent avocat a eu raiſon de ne pas paſſer ſous ſilence un article qui fait ſi bien connoître le génie du gouverneur actuel de la Baſtille. A la vérité les *culottes* de M. Linguet vont devenir fameuſes, & ce ne ſera pas un petit aliment pour ceux qui lui reprochent avec fondement un égoïſme dont le fiel orgueilleux perce à travers toutes les beautés dont fourmillent ſes ouvrages.

Quoi qu'il en ſoit des *culottes* de M. Linguet, voici le paſſage de ſes mémoires où il en eſt parlé; il vient trop bien à l'appui de ce qu'on a lu ci-deſſus pour ne pas en faire uſage.

« Quant au vêtement, (*mémoires, note* 29)

» M. le gouverneur m'a ſouvent parlé de ſes » largeſſes en ce genre ; je ne crois pas qu'il » m'ait jamais honoré de ſes viſites ſans me par- » ler des *culottes* qu'il diſtribuoit généralement » à ses *priſonniers* ; car en parlant des malheu- » reux reclus, il emploie toujours le terme poſ- » ſeſſif. Voici ce qui m'eſt arrivé à moi-même. »

« J'ai été arrêté le 27 ſeptembre 1780, allant » dîner à la campagne, & par conſéquent avec » la garderobe que l'on emporte pour un pareil » voyage dans cette ſaiſon. Il ne m'a pas été poſ- » ſible de me procurer quoi que ce ſoit de plus, » ni en linge, ni en habits, juſqu'à la fin de » novembre ſuivant ; dans ce mois qui a été » rigoureux, il falloit ou me condamner moi- » même à ne pas ſortir de ma chambre, ou aller » nud, littéralement nud, braver dans la *pro-* » *menade* (1) la violence du froid ; j'avois de » l'argent cependant dépoſé dans les mains des » officiers, & je ne demandois que la permiſſion » d'*acheter* ces *culottes* que l'on *donnoit*, me » diſoit-on, aux autres priſonniers.

» Il y a plus : dans les derniers jours de novem- » bre on m'envoya enfin de chez le ſieur *Le*

(1) Cette promenade conſiſte à aller reſpirer une heure l'air de la cour du château, encore n'eſt-ce pas tous les jours, & il faut bien des façons avant d'obtenir cette maigre faveur que mille déſagremens accompagnent.

» *Queſne* (1) un convoi d'hiver ; il contenoit des » bas qu'un enfant de ſix ans n'auroit pas pû » mettre, & le ſurplus de l'habillement taillé » ſur les mêmes proportions. Sans doute on avoit » calculé que je devois être prodigieuſement » maigri. Cela ne paroîtra puéril qu'à ceux qui » ne réfléchiront pas aux circonſtances : mais » voici qui ne le paroîtra à perſonne.

» J'élevai douloureuſement la voix ſur une ex- » pédition auſſi dériſoire ; je priai le gouverneur » de renvoyer cette *layette*, & de s'intéreſſer » pour obtenir un ſupplément, ou de me le laiſ- » ſer acheter ; il me répondit nettement, en pré- » ſence de ſes collégues & d'un porte-clefs, QUE » JE POUVOIS M'ALLER FAIRE F.....; » QU'IL SE F.... BIEN DE MES CULOTTES (2); » QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE » DANS LE CAS D'ÊTRE A LA BASTILLE OU » SAVOIR SOUFFRIR, QUAND ON Y ÉTOIT.

» J'avoue que ſes camarades baiſſerent les yeux,

---

(1) M. Le Queſne, marchand d'étoffes de ſoie, à Paris, le correſpondant de M. Linguet. Voyez, dans les mémoires, comment il en a été trahi, & quel infâme coquin eſt ce Le Queſne.

(2) Pour le coup, voilà de quoi mettre les *culottes* de M. Linguet au rang des plus fameuſes ; & cet article mérite d'être ajouté par les littérateurs au chapitre des *culottes*.

» & que huit jours après j'eus une robe-de cham-
» bre & des *culottes*.

» Si ces inconcevables atrocités n'étoient pas
» ordonnées, il faut les publier, afin de les épar-
» gner à mes ſucceſſeurs; ſi elles étoient auto-
» riſées, ſi elles entrent, ou dans le régime de
» la maiſon, ou dans le traitement particulier
» qui m'étoit préparé, il faut les publier encore,
» afin d'aſſurer au ſcrupuleux gouverneur les ré-
» compenſes que mérite ſon exactitude. »

Que dire après de tels exemples? Les cheveux dreſſent à la tête, & l'humanité gémit d'un enchaînement de barbaries auſſi gratuites.

On lit dans les mémoires de madame de Staal, qu'on lui permit de faire tendre une tapiſſerie dans ſa chambre. Peut-être ſa qualité de favorite d'une grande princeſſe lui valut-elle cette condeſcendance; peut-être étoit-on alors plus complaiſant qu'on ne l'a été depuis; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que les tolérances de ce genre ſont un des abus que la régularité moderne a retranchés, comme dit fort bien le même M. Linguet.

On ne laiſſe à aucun priſonnier ni couteaux ni ciſeaux, ni raſoirs. Après avoir mis les plats ſur la table du priſonnier, le porte-clefs lui coupe ſes morceaux avec un couteau arrondi par le bout, & le remet avec ſoin dans ſa poche auſſi-tôt qu'il s'en eſt ſervi.

Quant aux *ongles*, on les laiſſe croître, ou ſi l'on demande une paire de ciſeaux, on ne vous les confie pas; on vous les prête un moment, & le porte-clefs eſt là pour les reprendre auſſi-tôt que vous avez fini. Le meilleur expédient eſt de les ronger.

Pour la *barbe*, c'eſt l'office du chirurgien du château; encore il s'en faut bien qu'on la faſſe à tout le monde. Il y a tel priſonnier à la Baſtille qui n'a pas vu couper ſa barbe depuis cinq ou ſix mois. Le porte-clefs eſt préſent pendant que le chirurgien fait ſa fonction; & ſon œil vigilant obſerve bien ſi la main du patient approche ou non de l'étui qui renferme les inſtrumens. M. de Lally donna aux *baſtilleurs* une belle ſcene à l'occaſion d'un raſoir; il mit un jour en riant la main ſur un, & faiſoit mine de ne pas vouloir le rendre; cela n'annonçoit pas des deſſeins bien furieux: le tocſin n'en ſonna pas moins dans tout le château, la garde étoit déja mandée, vingt bayonnettes marchoient, on préparoit peut-être les canons, quand heureuſement la révolte finit par la réintégration du frêle inſtrument dans ſon étui. *Mém. de M. L.*

Régime de la Baſtille.

Les anciens mémoires écrits par des commenſaux mêmes du château, font voir qu'autrefois les priſonniers détenus à la Baſtille étoient aſſez

bien nourris, du moins ceux dont quelque recommandation particuliere adouciſſoit le ſort. Aujourd'hui l'eſprit d'avarice & de rapine, qui préſide à toutes les opérations du gouverneur actuel, a mis bon ordre à l'eſpece d'aiſance qui régnoit jadis. C'eſt lui qui a l'entrepriſe à forfait de tous les *encagés*; & cette gargote royale eſt conduite de maniere à être prodigieuſement lucrative.

La nourriture des priſonniers eſt réglée par un tarif ſuivant leur qualité. Tout eſt preſcrit ſuivant le cadaſtre miniſtériel dont on n'auroit aſſurément pas lieu de ſe plaindre, ſi le gargotier en donnoit à ſes hôtes pour l'argent qu'on lui paie.

Pour les princes, le prix par jour eſt de 50 liv.; pour un maréchal de France, 36 liv.; un lieutenant général des armées, 16 liv.; un conſeiller au parlement, 15 liv.; un juge ordinaire, un financier, un prêtre, 10 liv.; un avocat, procureur, 5 liv.; un bourgeois ordinaire, 4 liv.; enfin, les valets, les colporteurs, les gens du bas étage, 3 liv.

De tous les objets à la charge du roi, il n'y en a point d'auſſi bien payé que ce qui regarde la Baſtille; & il n'y en a point dans aucun département quelconque, où le régiſſeur gagne autant & ſe faſſe, outre ſes appointemens, un revenu plus conſidérable par ce qu'on appelle le *tour de bâton*.

Au-deſſus du nombre exiſtant des priſonniers, grand ou petit, le roi fait bon au gouverneur de quinze places à raiſon de 10 liv. par jour; ce qui fait 150 livres de profit clair, ou, comme on dit, d'argent ſec & liquide, qui entre dans la poche du gouverneur, & lui forme une rente de deux mille cinq cent louis d'or par an, auxquels on ajoute encore très-ſouvent des gratifications conſidérables qu'il a l'art de faire trouver juſtes par la conſidération de la cherté des denrées.

Le roi lui accorde en outre le privilége de faire entrer dans ſes caves une quantité conſidérable de pieces de vin, franches de tous droits. Le nombre en eſt fixé à 100 pieces, regardées comme ſuffiſantes pour la conſommation du château; mais les commis, qui n'ont rien à refuſer à un gouverneur de Baſtille, lui en laiſſent paſſer une quantité bien plus forte; & ce bénéfice, qui eſt immenſe, devroit ſans doute réjaillir ſur les priſonniers, auxquels du moins l'on devroit donner du vin paſſable.

Mais qu'arrive-t-il? l'avide gouverneur, qui ſe moque bien des ordonnances du roi quand il peut les éluder, vend ſon droit d'entrée à un cabaretier de Paris qui lui paie pour cela deux mille écus par an, & lui donne en échange du vin au plus bas prix pour les priſonniers.

Les grandes tables, c'eſt-à-dire l'ordinaire de

ceux dont le tarif eſt le plus haut, ſont pour les jours gras une ſoupe, le bouilli, une entrée, à dîner : le ſoir, une tranche de rôti, un ragoût, une ſalade. En maigre, une ſoupe, un plat de poiſſon, deux entrées; le ſoir, un plat d'œufs & un de légume; le deſſert du matin & du ſouper eſt un biſcuit ou une pomme; enfin une bouteille de vin par jour.

Les différences des tarifs moyens aux grands ſont bien peu de choſe. Elles conſiſtent dans un demi-poulet de plus, ou un pigeon, ou un mauvais quartier de lapin, ou quelques oiſeaux fort avancés.

Quant aux tables ordinaires, en voici le ſervice détaillé :

Le dimanche à dîner, une ſoupe de bouillon de corps-de-garde, une tranche de vache bouillie & deux petits pâtés dont la cuiſſon n'eſt pas aſſez ſoignée pour qu'ils puiſſent être bons; le ſoir, une tranche de rôti, veau ou mouton, un petit haricot où les navets abondent, & une ſalade. L'huile eſt ordinairement de la plus mauvaiſe qualité; elle fait ſoulever le cœur, & ſeroit tout au plus bonne pour les réverberes. Tous les ſoupers en gras ſont uniformes.

Le lundi, au lieu des petits pâtés, à midi, ce ſont deux cotelettes ou un haricot.

Le mardi, une ſauciſſe ou un pied de co-

chon ; ou une légere grillade de porc prétendu frais.

Le mercredi, une petite tourte dont le dedans eſt rempli de reſtes de cuiſine, & dont le deſſus eſt preſque toujours brûlé ou à moitié cuit.

Le jeudi, des tripes en ragoût, ou quelques vieilles bribes de volaille qu'on ne pourroit pas garder juſqu'au dimanche ſuivant.

Le vendredi à dîner, une petite carpe frite, de la raie puante, de la morue, ou quelque friture deſſéchée, accompagnée d'un plat d'œufs. A ſouper, des épinars ou autres légumes, & deux œufs à la coque.

Le ſamedi, la répétition de la veille ; & le cercle invariable recommence le lendemain ſans aucun changement pendant les 52 ſemaines qui compoſent l'année.

Le jour de la ſaint Louis, de ſaint Martin, & des Rois, chaque priſonnier a une augmentation de portion, qui conſiſte dans un demi-poulet rôti, ou l'équivalent en autre choſe. Le Lundi-gras on donne une tourte chaude.

Chaque priſonnier a par jour une livre de pain & une bouteille de vin, qui, comme nous l'avons obſervé plus haut, eſt toujours mauvais, & auſſi aigre que du vinaigre. Le deſſert conſiſte en une pomme, qui certes n'eſt pas choiſie,

quelques amandes ou raiſins ſecs, ſemés légèrement ſur le fond d'une aſſiette. Rarement y a-t-on des ceriſes dans la ſaiſon, ou des groſeilles : cela ſeroit beaucoup trop délicat.

On eſt ſervi en étain ; il faut être un homme d'importance, un homme recommandé, pour obtenir d'être ſervi en faïence à ſes propres frais, & avoir cuiller & fourchette d'argent. Quant à l'étain qui eſt pour l'uſage commun, il eſt impoſſible de ſe former une idée de la mal-propreté des aſſiettes & des plats. Dans les auberges & autres maiſons publiques, où par économie l'on ſe ſert de ce métal, ordinairement on le récure une ou deux fois par an : mais à la Baſtille on n'a pas le tems ou la volonté de s'en donner la peine. Les marmitons, tous occupés de la cuiſine de M. le gouverneur, ne regardent les priſonniers que comme les chiens de la maiſon ; & pourvu qu'ils ne meurent préciſément de faim, la gamelle dans quoi l'on jette ce qu'on leur donne eſt toujours aſſez propre.

Il y a des tables qui ne ſont pas ſi dénuées quelquefois que l'ordinaire qu'on vient de détailler, mais l'accommodage eſt en général ſi dégoûtant, que l'abondance des mets n'eſt qu'un moyen de plus pour avoir mal au cœur. Il n'y a point de gargote à 12 ſols par repas où l'on

ne ſoit mieux traité qu'à la Baſtille. L'aſſaiſonnement y eſt mauvais, tout-à-fait négligé, la ſoupe ſans aucun ſuc, & les viandes de la moindre qualité. Cette léſine contribue à ruiner la ſanté des priſonniers; mais comme le gouverneur n'a perſonne au-deſſus de lui pour tout ce qui concerne la nourriture, il faut en paſſer par-là. Si quelqu'un haſarde quelques plaintes à cet égard; dès-lors on le regarde de mauvais œil; les déſagrémens pleuvent ſur lui de toutes parts; officiers, valets, tout eſt contre lui, & le cachot finit ſouvent par être le réſultat de ſon humeur indiſcrete.

Les officiers de l'état-major n'ont aucune inſpection quelconque ſur le traitement phyſique des priſonniers; cela regarde le gouverneur ſeul, qui peut donner carriere à ſa rapacité ſans que perſonne oſe s'en mêler. Autrefois quelques priſonniers obtenoient de faire venir à manger d'un traiteur du dehors, mais à préſent cela n'eſt plus permis.

Un des tourmens de l'imagination qui affectent le plus ceux qui gémiſſent à la Baſtille, ſur-tout ceux qui ne ſe ſentent coupables de rien, & qui ne ſont là que parce qu'ils ont le malheur d'être l'objet de la vengeance de quelque ſcélérat puiſſant, c'eſt la crainte d'être empoiſonné;

& aſſurément cette crainte n'eſt pas tout-à-fait chimérique.

En effet, qui peût empêcher ces infâmes agens du deſpotiſme de ſe défaire par des voies obliques de tel ou tel priſonnier, dont la mort eſt néceſſaire à un miniſtre ? Seroit-ce l'honneur ? aſſurément aucun de ces gens-là n'en a point ; & malgré la croix de Saint-Louis dont les chefs de ces brigands civils ſont décorés, tout le monde eſt intimement convaincu que le ſcélérat qu'on mene à la potence eſt ſouvent moins digne de l'opprobre public que ces geoliers galonnés. Seroit-ce le remords ? l'habitude de la dureté, de la barbarie ne laiſſe plus entendre chez eux les cris de la conſcience : un crime de plus ou de moins eſt une bagatelle. Seroit-ce la crainte que le ſecret en fût découvert ? ils ſavent fort bien le contraire ; les affreux myſteres de la Baſtille ſont plus impénétrables mille fois que ceux des anciens Hiérophantes d'Egypte.

Qui peut donc raſſurer un infortuné qui ſait qu'il a tout à craindre de ſes ennemis, & que ſa mort eſt ce qu'ils deſirent le plus, parce qu'elle voileroit toutes leurs iniquités ? Le miniſtere lui-même a ſi bien ſenti la poſſibilité de ce crime, qu'il a toujours été ordonné qu'un

ſoldat fût mis en faction dans la cuiſine même, pour veiller à ce que perſonne n'approchât des marmites & des fourneaux, & à ce que les cuiſiniers fiſſent leur devoir comme il convient. Aujourd'hui le gouverneur a eu le crédit de faire révoquer cette ſentinelle incommode; & le moindre marmiton, que quelques louïs auront ébloui, peut mettre tout ce qu'il veut dans chaque portion.

L'état-major ſupérieur eſt compoſé de quatre officiers, l'inférieur de quatre porte-clefs, & la cuiſine de quatre marmitons. Ces douze hommes ſavent tous quels ſont les priſonniers, malgré les ridicules minauderies (comme dit M. de Linguet) avec leſquelles on feint de vouloir leur en dérober le ſecret. Tous ſortent, tous ſe répandent dans Paris; ils y ont leurs maiſons, leurs femmes, leurs amis, leurs connoiſſances; eſt-il donc ſi difficile de trouver un ſcélérat parmi cette troupe, qui, pour de l'argent, ſe laiſſât volontiers corrompre? Lui ſeroit-il difficile enſuite de diſtinguer le plat deſtiné à celui que l'on voudroit empoiſonner; ou, pour parler ſans détour, en eſt-il un ſeul parmi eux qui fît la moindre difficulté de ſe prêter à tout ce qu'on voudroit, pourvu qu'il y eût un petit avancement à eſpérer? De telles horreurs, dira-t-on, ne peuvent guère ſe préſumer; mais pré-

ſumeroit-on mieux toutes celles qui s'y paſſent, & qui, pour être moins éclatantes n'en ſont pas moins affreuſes ?

Chauffage de la Baſtille.

En hiver, les priſonniers, à taxe ordinaire comme au plus haut tarif, n'ont que ſix petites bûches à brûler par jour ; le bois n'entre point dans le taux cité ci-deſſus pour la nourriture, c'eſt un article à part, & ſur lequel le gouverneur fait un profit encore plus inconcevable qu'on ne le peut dire.

Quelques priſonniers fortement recommandés ont du bois à diſcrétion, mais à leurs propres frais, c'eſt-à-dire, que le gouverneur fournit aux dépens de la bourſe du patient, & qu'il a ſoin de faire porter au plus haut prix. Cette faveur, toute égale qu'elle devroit être en elle-même, n'eſt accordée qu'avec des peines infinies. Deux raiſons s'y oppoſent ; premièrement l'intérêt du gouverneur, qui alors ne gagne pas autant que ſur le bois fourni aux priſonniers ordinaires ; & en ſecond lieu le murmure que cela peut occaſionner parmi les autres priſonniers qui pourroient s'en appercevoir, & prendre de là occaſion de tourmenter les officiers pour obtenir la même grace, qu'on n'eſt pas

curieux d'accorder, à moins que l'on n'y ſoit forcé par quelque recommandation ſupérieure.

Autrefois le bois ſe diſtribuoit ſans compte & ſans meſure, en raiſon de la conſommation de chacun; on ne chicanoit pas les priſonniers ſur la quantité de feu dont ils diſoient avoir beſoin pour décoaguler leur ſang engourdi par l'inaction; le prince vouloit qu'ils jouiſſent au moins de ce ſoulagement, ſans en reſtreindre la dépenſe. L'intention eſt ſans doute toujours la même, mais les procédés ont changé. Le gouverneur actuel a fixé la conſommation de chacun à 6 bûches, groſſes ou petites, par jour, ainſi que nous l'avons dit; ces bûches n'ont que 18 à 20 pouces de longueur. L'économe diſtributeur a ſoin de faire choiſir dans les chantiers ce qu'il eſt poſſible de trouver de bois le plus mince, &, ce qui eſt auſſi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre de préférence les fonds de piles, les reſtes de magaſins, dépouillés par le tems & l'humidité de tous leurs ſels, & abandonnés par cette raiſon à bas prix aux ouvriers tels que les *braſſeurs*, les *boulangers*, à qui il faut un feu plus clair que ſubſtantiel. — Six de ces allumettes (dit fort plaiſamment, mais avec vérité, M. Linguet) compoſent la proviſion de vingt-quatre heures pour un habitant de la Baſtille. On demandera ce qu'ils font quand elle eſt diſparue; il font ce que leur con-

ſeille en propres termes l'honnête gouverneur : ils ſouffrent.

Il eſt arrivé quelquefois qu'un priſonnier, dans ſa mauvaiſe humeur, ait voulu uſer de ces bûches pour aſſommer le porte-clefs : dans la crainte de voir renouveller de pareilles ſcenes, on a ſoin de les donner ſi petites, ſi légeres, qu'il n'y a plus rien à craindre. Au reſte, pendant le ſervice, ſoit des repas, ſoit du bois, il y a toujours une ſentinelle armée au pied de chaque tour, & pendant la meſſe un ſoldat eſt en faction à la porte.

Promenades de la Baſtille.

Cet article eſt un des plus curieux, & un de ceux où la barbarie du deſpotiſme ſe fait le plus ſentir aux infortunés priſonniers. C'eſt encore l'auteur des annales qui nous fournira les traits les plus frappans. Nous le mettons volontiers à contribution : égoïſme à part ; n'attrappe pas ſa maniere qui veut.

A la Baſtille, eſt-on abſolument privé d'air & d'exercice, *diront ceux qui ont lu les anciennes relations de ce château*, & ceux mêmes qui s'y ſont promenés par curioſité : car on y admet les curieux : le gouverneur, quoique logé au dehors, s'y rend ſouvent pour recevoir ſes viſites : tous ſes collégues,

collegues, depuis le lieutenant de roi, juſqu'au dernier marmiton, y reçoivent les leurs : dans les jours de réjouiſſance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit ſur les tours, & même en foule, le public qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil.

» Dans ces occaſions la Baſtille n'offre que l'image du calme & de la paix. Tous ces ſpectateurs étrangers ignorent ce qui s'y paſſe, ce qui eſt renfermé ſous ces voûtes impénétrables dont ils admirent les dehors. Tel d'entr'eux foule aux pieds le ſépulchre de ſon ami, de ſon parent, de ſon pere, qu'il croit à deux cents lieues de lui bien tranquille, occupé de ſes affaires ou de ſes plaiſirs.

» Mais, enfin, tous ceux à qui l'on permet cette inſpection extérieure, voyant un jardin aſſez vaſte, des plates-formes très-élevées, ou par conſéquent l'air eſt pur, la vue pittoreſque, & entendant aſſurer que tout cela, les jours ordinaires, eſt à l'uſage des priſonniers, ſortent perſuadés que ſi la vie n'eſt pas agréable à la Baſtille, ces adouciſſemens peuvent cependant la rendre ſupportable. Cela pouvoit être autrefois : voici ce qui eſt arrivé depuis peu.

» Le gouverneur actuel eſt un homme ingénieux qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie

intéreſſant; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes & les fruits, & lui en paie une ſomme fixée par an : mais pour n'être pas gêné dans ſon marché, il a cru qu'il falloit en exclure les priſonniers; en conſéquence, il eſt venu une lettre ſignée *Amelot*, qui défend le jardin aux priſonniers.

» Quant aux plates-formes des tours, quoique à l'élévation où elles ſont, il ſoit à-peu-près impoſſible d'y être reconnu ou de reconnoître, cependant comme elles donnent ſur la rue Saint-Antoine, dont on n'a pas encore chaſſé le public, on ne permettoit ci-devant aux priſonniers de s'y promener que ſous l'eſcorte d'un des geoliers de la maiſon, ſoit porte-clefs, ſoit officier; ils ont trouvé dans ces derniers tems, c'eſt-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênoient. D'ailleurs il en réſultoit des converſations avec le factionnaire. La vigilance du gouverneur en a pris l'alarme. En partie par condeſcendance pour la pareſſe de ſes collegues, en partie par égard pour ſes ſoupçons, il eſt venu une ſeconde lettre, ſignée *Amelot*, qui interdit les plates-formes comme le jardin.

» Reſte donc pour la promenade la cour du château, qui eſt un quarré long de ſeize toiſes ſur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, ſans aucune fenêtre : de

ſorte que dans la réalité c'eſt un large puits, où le froid eſt inſupportable l'hiver, parce que la biſe s'y engouffre : l'été le chaud ne l'eſt pas moins, parce que l'air, n'y circulant pas, le ſoleil en fait un vrai four. C'eſt-là le *Lycée* unique où ceux des priſonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, venir dégorger pendant quelques momens l'air infect de leur habitation.

» Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriſer, qui rend à la Baſtille les heures ſi douloureuſes, ſe relâche même pendant ces courtes abſences. D'abord, on conçoit quelle ſorte de promenade ce peut être qu'un ſemblable eſpace, ſans abri quand il pleut, où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les ſentinelles dont on eſt entouré, le ſilence univerſel, & l'aſpect de l'*horloge* à laquelle ſeule il eſt permis de le rompre, ne rappellent que trop la ſervitude.

» C'eſt une remarque curieuſe ; l'horloge du château donne ſur cette Cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t-on quel en eſt l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe ? Des fers parfaitement ſculptés. Il a pour ſupport deux figures enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps : les deux bouts de ces ingénieuſes guirlandes, après avoir

couru tout au tour du cartel, reviennent ſur le devant former un gros nœud, & pour prouver qu'elles menaçent également les deux ſexes, l'artiſte, guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand ſoin de modeler un homme & une femme. »

Voilà le ſpectacle dont les yeux d'un priſonnier qui ſe promene ſont recréés. Une grande inſcription en marbre noir lui apprend qu'il en eſt redevable à M. *Raymond Gualbert de Sartines*, jadis lieutenant de police de Paris, qui enſuite a ſauté à pieds joints au miniſtere de la marine, & qui, aujourd'hui, n'eſt plus rien du tout.

Quelques reproches de plagiat qu'on puiſſe nous faire, nous ne pouvons nous diſpenſer de continuer ce récit de M. Linguet. Il offre des particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs ſur cet article ; & cet endroit eſt le plus agréable de ſes mémoires.

» Ne penſez pas, *ajoute l'ex-avocat*, que le priſonnier jouiſſe de cette vue autant qu'il le voudroit ; on meſure avec économie le temps où il lui eſt permis de venir y lever les yeux vers le ciel qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette meſure dépend du nombre des aſpirans. Comme l'un ne deſcend jamais que l'autre ne ſoit remonté, & que graces aux lettres ſignées *Amelot*, cet entonnoir commun eſt le ſeul qui leur reſte à partager,

ſi la Baſtille eſt fort peuplée, les portions ſont plus petites. Je m'appercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faiſoit fournir à ſes plaiſirs.

» Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouiſſance de ce ſoulagement ainſi modifié ſoit paiſible & complete. Cette cour eſt l'unique chemin de la cuiſine, c'eſt par-là que paſſent les pourvoyeurs de toute eſpece, les ouvriers, &c. Or, comme il faut ſur-tout qu'un priſonnier ſoit inviſible & qu'il ne voye rien, quand il ſe préſente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *cabinet* ; c'eſt un boyau de douze pieds de long ſur deux de large pratiqué dans une ancienne voûte. C'eſt-là qu'il faut ſe receler au plus vîte, à l'approche d'une botte d'herbes, avec le ſoin d'en fermer ſcrupuleuſement la porte ſur ſoi ; car au moindre ſoupçon de curioſité, la moindre punition ſeroit une clôture abſolue : & ces alternatives ſont fréquentes ; j'ai ſouvent compté que ſur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heure conſumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *cabinet*. »

A propos de ce cabinet, n'oublions pas l'hiſtoire des bains de madame la gouvernante ; elle vaut la peine d'être répétée.

Qu'une femme de gouverneur ſe lave dans un

lieu ou dans un autre, rien ne ſemble plus indifférent; mais à la Baſtille tout a des conſéquences douloureuſes.

» La baignoire de *madame* étant placée dans l'intérieur du château, pour y parvenir il faut traverſer la cour, & par conſéquent le ſeul eſpace qu'aient les priſonniers pour ſe promener; mais ce ſont ſes laquais qui portent l'eau, il faut qu'ils entrent & qu'ils ſortent; par conſéquent chaque voie entraîne pour le promeneur un ordre de ſe renfermer au cabinet.

» Enſuite viennent les femmes de chambre; il faut porter les *chemiſes*, les *ſerviettes*, les pantoufles de *madame* : tout ſeroit perdu ſi le reclus appercevoit le moindre de ces *ſecrets de l'état*. Chaque importation produit donc encore un ordre du *cabinet*.

» Enfin arrive *madame* elle-même : elle n'eſt pas légere, ſa marche eſt un peu lente; l'eſpace à parcourir eſt un peu long; la ſentinelle, pour faire ſa cour & prouver ſon exactitude, crie *au cabinet* dès qu'il l'apperçoit; il faut fuir, il faut s'enfermer juſqu'à ce qu'elle ſoit rendue à ſa baignoire; & quand elle ſort, ſa retraite eſt accompagnée des mêmes formalités. Il faut ſupporter de nouveau, dans le *cabinet*, la maîtreſſe, les femmes-de-chambre & les laquais.

» De mon tems la ſentinelle, dans un de ces

paſſages, ayant oublié de heurler le ſignal de la fuite, la moderne *Diane* fut vue dans ſon déshabillé : j'étois l'*Actéon* du jour ; je n'eſſuyai point de métamorphoſe, mais le malheureux ſoldat fut mis en priſon pour huit jours ; je ne pus l'ignorer, puiſque j'en entendis donner l'ordre.

» Ailleurs les bains donnent de la ſanté ou préparent des plaiſirs. Une gouvernante de Baſtille n'a point de criſe de propreté qui n'en entraîne pluſieurs de déſeſpoir. »

Cette hiſtoire du cabinet, décrite ſi plaiſamment par M. Linguet, n'eſt que trop vraie. Avec cette indigne ſujétion, les *promenades* ſont plutôt un ſupplice qu'une récréation ; & mieux vaudroit ſans doute laiſſer un homme dans ſa chambre, que d'en faire une marionnette traitée ſi impertinemment. Arrive-t-il que le gouverneur donne un grand dîner (ce qui lui eſt bien facile, aux dépens de ſes pigeonnaux)? alors on dit nettement qu'il n'y a point de promenade. Les chiens de baſſe-cour d'un garde-chaſſe ou fermier ſont-ils conduits avec plus d'inſolence? Et que doit-on penſer du ſcélérat qui s'embarraſſe peu pour ſon plaiſir d'aggraver les chagrins, les peines, le déſeſpoir de tant de perſonnes qui languiſſent ſous le poids de ſes caprices, & dont le dernier vaut mille fois mieux que lui?

Pour apprécier combien eſt cruelle la priva-

tion de quelques heures de promenade par jour ; lorſqu'on eſt renfermé pendant des mois, des années entieres, il faudroit faire réflexion aux effets phyſiques qui réſultent d'une reſpiration continuelle du même air ; il faudroit penſer un peu au déſeſpoir habituel d'un homme qui n'a aucune diſtraction extérieure ; alors ſans doute un gouverneur humain, juſte, honnête, ſacrifieroit volontiers ſes plaiſirs au moment de bonheur qu'il pourroit procurer aux infortunés que le gouvernement lui confie. Mais il faudroit ſuppoſer une ame ſenſible, un cœur capable de ſentimens d'humanité ; & c'eſt préciſément le contraire de ce qu'eſt ordinairement un gouverneur de Baſtille. La plupart ont été des hommes ſans naiſſance, parvenus à cette place lucrative par des moyens honteux ; & qui les mettent dans la néceſſité de voler, pour remplir les engagemens qu'ils ont pris avec ceux qui ont intrigué pour leur procurer cet emploi.

Le gouverneur actuel, M. *de Launay*, eſt peut-être, de tous ceux qui l'ont occupé juſqu'à préſent, le plus avare, le plus inſenſible aux maux de l'humanité, & par-deſſus tout, le plus inſolent de tous les gens de rien parvenus. Il n'y a gueres que M. *de Rougemont*, commandant de Vincennes qui puiſſe lui être comparé. Nous en dirons un mot.

État-Major de la Baſtille.

Cet état-major conſiſte en un gouverneur, dont la place vaut, outre ſes appointemens de la cour, plus de 60000 liv. de rente qu'il gagne, ou plutôt qu'il vole, ſur la nourriture des priſonniers; un lieutenant-de-roi, dont le brevet eſt de 60000 liv., & qui en retire 5000 par par an; un major a 4000 liv. d'appointemens; un aide-major a 1500 liv,; & un chirurgien a 1200 liv.: ce dernier fait des profits immenſes ſur les remedes qu'il fournit, & dont le roi fait les frais. Le médecin ne demeure point dans le château, il loge aux Tuileries, c'eſt-à-dire à une lieue de la Baſtille; & l'on ſent bien que ce docteur eſt un homme trop important pour faire beaucoup de cas de ſon ſervice: il a ſes affaires, ſes plaiſirs, ſes viſites; ſa place n'eſt qu'un titre dont les fonctions ne le touchent gueres; & quand un priſonnier eſt malade, il trouve toujours que ce n'eſt rien, pour ne pas multiplier ſes courſes dont le nombre ne lui produit rien, parce qu'il eſt payé à l'année.

Le gouverneur actuel, DE LAUNAY, regarde comme bien propre, comme un vrai patrimoine, dit l'auteur des annales, les 60000 liv. de rente qu'il tire par ſon emploi; & il en a quelque

raiſon, car il les a *achetées*, & même aſſez chérement.

1°. Il en a obtenu la ſurvivance du tems du précédent gouverneur, M. *de Jumilhac*; mais celui-ci pour ſe déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, qui lui ont été payés; & de plus, le mariage de ſon fils avec la fille de M. *de Launay*, regardée comme une riche héritiere, ce qui a eu lieu.

2°. M. *de Launay*, malgré cet accord, n'ayant pour lui ni nom, ni ſervices, ni agrémens, ni même de protections, auroit encore pu eſſuyer un refus: heureuſement il avoit un frere au ſervice de M. le prince de Conti; ce frere a obtenu l'intervention du prince, qui a eu le conſentement du miniſtre dont les commis ont expédié les patentes ſignées *Amelot*; & pour payer la recommandation de ſon cadet, l'heureux aîné lui a aſſuré une penſion de dix mille livres par an ſur les revenus de ſa place.

Ce marché eſt tout public à la Baſtille: il n'y a pas un des marmitons qui n'en ſoit inſtruit; & pourquoi s'en ſcandaliſeroit-on? tous les emplois qui y exiſtent en occaſionnent de ſemblables. Celui de lieutenant-de-roi vaut, avec le tour de bâton, environ 8000 liv. par an: le poſſeſſeur actuel en a donné à ſon prédéceſſeur

une ſomme comptant, & de plus, une penſion annuelle de mille écus.

Les emplois des porte-clefs valent à-peu-près 900 livres par an ; ce ſont ordinairement, ainſi que nous l'avons dit, d'anciens laquais du gouverneur ; ainſi c'eſt pour les récompenſer qu'on les fait bourreaux ; mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce fruit honteux de leurs fatigues paſſées. Il n'y en a pas un qui ne ſoit obligé de faire en entrant un préſent ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin, le *blanchiſſage* même eſt l'objet d'un tripotage de cette eſpece. La blanchiſſeuſe en titre reçoit du roi environ trois ſous par chemiſe : elle afferme ſon brevet à un ſous-traitant qui lui en laiſſe le tiers, & qui gratte le linge des reclus à deux ſous par piece.

Voilà comme ſe fait le ſervice du roi & celui des priſonniers : voilà comment ſe maquignonnent ces emplois *de confiance !* Voilà à la diſcrétion de qui eſt remiſe la vie d'un homme innocent, qui n'a à ſe reprocher que le malheur, plus ſouvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux & puiſſans ! *Mém. ſur la B.....*

Il n'y a gueres plus de trente ans que l'état-major de la Baſtille exiſte ſur le pied actuel. Anciennement le gouverneur & le lieutenant-de-roi étoient les ſeuls à la nomination de la cour.

Les autres officiers étoient nommés par le gouverneur qui pouvoit les deſtituer à ſa volonté : ils avoient ſous eux des archers de compagnies franches, des bourgeois ſoldés par le gouverneur, pour la garde du château. M. d'Argenſon leur fit ſubſtituer un état-major, avec une compagnie d'invalides de cent hommes qui ont à leur tête deux capitaines & un lieutenant, leſquels ſont fort bien payés. Quant aux ſoldats, leur paie eſt de dix ſous par jour ; ils ſont entretenus de ſel, chandelle, bois, linge & ſouliers. Les ſoldats ne peuvent découcher ſans la permiſſion du gouverneur. Pluſieurs l'obtiennent, les autres font le ſervice des abſens qui leur abandonnent la moitié de leur paie.

Aucun des officiers ne peut dîner dehors ſans permiſſion, ni découcher ſans un congé du miniſtre.

Le major eſt chargé de tout ce qui regarde la correſpondance, & a le détail de la plume. Il dreſſe tous les mois les comptes ; il en remet le double au miniſtre, dans le département duquel eſt la ville de Paris, ainſi qu'au contrôleur-général des finances, & au lieutenant de police. Ces comptes préſentent le tableau du nombre des priſonniers, de leurs noms & le calcul des dépenſes. Cet officier reçoit l'argent du contrôleur-général & fait les paiemens. La dépenſe générale monte

par mois, l'un dans l'autre, à 60 mille livres, dans leſquelles ne ſont point compris les appointemens ni gages de perſonne.

Par le tableau que nous avons donné ci-deſſus, de la maniere dont les priſonniers ſont nourris & meublés, on peut ſe faire une idée du bénéfice énorme que le gouverneur & le reſte de la ſéquelle font annuellement ſur ce qu'ils appellent leurs *pigeonneaux*. Il n'y a pas un de ces gens-là qui ne trouve que la Baſtille eſt la plus belle invention du monde ; plus leurs cavernes ſont pleines, plus ils redoublent de gain ; & l'on peut bien s'imaginer s'ils ſont portés à faire le moindre effort pour procurer une liberté plus prompte aux malheureux dont la détention eſt pour eux un profit ſi clair.

Le Major eſt encore chargé du livre d'entrée & de celui de ſortie. Le premier contient le nom & la qualité de chaque priſonnier, le *numéro* de l'appartement qu'il occupe, & la liſte de ſes effets dépoſés dans la caſe du même *numéro*. On ſe ſouvient qu'à côté de la *ſalle du conſeil* nous avons dit qu'il y avoit une vaſte piece qui ſervoit de dépôt pour les effets des priſonniers : cette piece eſt remplie d'armoires très-grandes, diſtribuées par caſes, étiquetées des mêmes *numéros* que les chambres du château.

Le livre de ſortie contient une formule de ſer-

mens de ne rien révéler de tout ce qu'on a vu, ſu & entendu à la Baſtille. (Il y a bien de la bonté, pour ne pas dire de la ſottiſe, à imaginer qu'un homme une fois ſorti de ce gouffre affreux ſe croie lié par cette ridicule cérémonie ! Si les loix les plus ſacrées ont été enfreintes ſans difficulté contre lui, un ſerment ainſi extorqué eſt-il en droit de le retenir un moment ? Il faut avouer que le deſpotiſme eſt bien gauche !) De plus, une formule de proteſtation de fidélité, de reſpect, de ſoumiſſion & de reconnoiſſance (celui-là eſt fort) pour le roi ; d'aſſurance que les faits qui ont compromis le priſonnier ont été l'effet de l'erreur ſeule de l'eſprit ; d'actions de graces de ce que ſa majeſté ne l'a pas livré à des *commiſſaires extraordinaires* ; enfin d'une accuſation d'avoir reçu tous ſes effets, argent, &c. (Un pauvre priſonnier, trop heureux, trop content de décamper, ne ſe fait pas prier pour ſigner tout ce qu'on veut : que le compte ſoit juſte ou non, il eſt bien trop preſſé pour y regarder de ſi près ; il a encore trop peur pour oſer dire un mot, & les dogues de la Baſtille ont bon marché de ſa facilité, pour s'approprier ſes dépouilles.) Ce protocole doit être ſigné par chaque priſonnier à l'inſtant de ſon départ.

Un troiſieme livre, en feuilles détachées, contient les noms des priſonniers & le tarif de leur

dépenſe. C'eſt le relevé de ce livre qui paſſe tous les mois ſous les yeux du miniſtre.

Quant au regiſtre du détail de la dépenſe journaliere, il n'eſt vu que par le gouverneur, c'eſt le chef de cuiſine qui le tient : le major n'y a aucune inſpection.

Enfin, le quatrieme livre eſt un *in-folio* immenſe, ou plutôt une ſuite de cahiers qui augmentent journellement. Ces cahiers ſont renfermés dans un grand carton ou porte-feuille en maroquin, fermant à clef. Les pages en ſont diſtribuées par colonnes dans l'ordre ſuivant : (ce livre eſt véritablement trop curieux pour ne pas donner le précis de la maniere dont il eſt tenu.)

1re. *Colonne.* Nom & qualités des priſonniers.

2e. *Col.* Date des jours d'entrée des priſonniers au château.

3e. *Col.* Noms des ſecrétaires d'état qui ont expédié les ordres.

4e. *Col.* Date de la ſortie des priſonniers.

5e. *Col.* Noms des ſecrétaires d'état qui ont ſigné les ordres d'élargiſſement.

6e. *Col.* Cauſes de la détention des priſonniers.

7e. *Col.* Obſervations & remarques.

Le major peut remplir de lui-même les cinq premieres colonnes ainſi que la ſeptieme. Quant à la ſixieme, il ſuit les indications que le mi-

niſtre ou le lieutenant de police lui donne. S'il étoit poſſible de jetter un coup-d'œil furtif ſur ce livre, que de choſes étonnantes & ſingulieres n'y verroit-on pas ! Mais il n'eſt gueres probable, malgré la certitude du ſecret, que le miniſtre ſoit ſincere dans ce qui regarde les articles de la 6e. colonne: il auroit trop ſouvent à rougir de lui-même; il y fait coucher quelques menſonges, ou, ce qui eſt encore plus commode, il n'y fait rien mettre du tout, & cet endroit de la colonne reſte en blanc.

Mais comment ce même miniſtre ne ſent-il pas que ce ſilence du livre doit l'accuſer lui-même un jour aux yeux de la poſtérité? Eſt-il d'autres cauſe à aſſigner que le caprice ou la vengeance, lorſque le regiſtre n'en préſente aucune autre? On ne dira pas qu'il y a des cauſes d'empriſonnement qu'il faut taire : car s'il eſt quelquefois néceſſaire, pour certaines raiſons, de cacher au public quelques crimes ſecrets, au moins la vérité devroit-elle être expoſée dans tout ſon jour ſur le livre conſacré à cet objet; ne fût-ce que pour la juſtification future du miniſtere qui, malgré ſon pouvoir ſans bornes, n'eſt pourtant pas encore parvenu à donner ſa ſimple volonté pour loi. Mais ces conſidérations délicates ne ſont pas faites pour être ſenties par des hommes en place éblouis de leur pouvoir. Le malheureux qui ſe trouve ſur leur

leur chemin eſt moins que l'inſecte qu'ils écraſent ſous leurs pieds. D'un trait de plume que leurs doigts vindicatifs tracent, ſouvent en ſortant des bras d'une femme perfide & corrompue qui les excitent, ils ſignent froidement l'infortuné d'un citoyen honnête qui aura dit trop haut ſa maniere de penſer ſur leur compte; & l'on comprend bien que dans un cas de cette eſpece on a ſoin de *mettre en blanc* les cauſes de la détention.

L'hommage que nous devons à la vérité nous force cependant de convenir qu'aujourd'hui ces exemples ſont beaucoup plus rares; graces à la vigilance paternelle du monarque qui regne ſur la France, & aux ſentimens d'humanité qui commencent à percer juſques... *juſques dans les bureaux.*

La ſeptieme colonne, deſtinée aux *obſervations* & remarques, contient l'hiſtorique des faits, geſtes, caracteres, vie, mœurs & fin des priſonniers. Ce ſont des eſpeces de mémoires ſecrets dont la vérité dépend du jugement droit ou faux, de la volonté bonne ou mauvaiſe du major, qui le plus ſouvent n'eſt rien moins qu'un phiſoſophe, rien moins qu'un obſervateur impartial, rien moins qu'un officier de mérite, rien moins qu'un homme juſte & ſincere.

Ce livre eſt d'une invention du ſieur *Chevalier* qui occupoit la place de major de la Baſtille en

1774. Le miniſtre l'ayant chargé d'écrire l'hiſtoire ſecrete de ce château depuis ſon origine, il a remonté juſqu'aux découvertes les plus reculées qu'il a pu faire dans le dépôt des archives. Quand une feuille eſt remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout eſt conſervé pour la poſtérité qui n'y trouvera pas toujours le vrai qu'elle y croira voir. Il y a un archiviſte apointé.

Il entre encore dans les fonctions du major de réunir dans un regiſtre à part tous les ordres donnés ou adreſſés au gouverneur de la Baſtille, toutes les lettres des miniſtres & celles de la police : le tout eſt ſoigneuſement recueilli, & ſe retrouve au beſoin.

Avant de terminer cet article ſur l'état-major de la Baſtille, il faut tenir la promeſſe que nous avons faite plus haut au lecteur de lui donner quelques détails ſur le commandant de la priſon ou château de *Vincennes*. Cette petite digreſſion ſervira de piece de comparaiſon, & ne nuira point à l'intelligence du reſte. C'eſt par-tout le même eſprit d'avarice & de barbarie, par-tout la même inhumanité envers les priſonniers nommés d'état. C'eſt dans l'ouvrage récent, intitulé : des *lettres de cachet & des priſons d'état*, que nous allons puiſer la matiere de ce court épiſode.

Cet homme (*M. de Rougemont, l'archetype de M. de Launay*.) a toute la bouffiſſure de la plus

orgueilleuſe ignorance : c'eſt un ballon rempli de vent. Pénétré du ſentiment de ſa propre importance, il voudroit l'inſuſer à tous les autres, & ſe faire regarder comme un homme eſſentiel & néceſſaire à l'état. Il le dit, il le croit même, tant la bêtiſe eſt préſomptueuſe, ou tant l'habitude de mentir incorpore le menſonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoûtant coſtume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui ſont point ſubordonnés, & ſes prétentions toujours repouſſées, renaiſſent toujours du ſein des humiliations. Comment s'en dédommage-t-il ? en faiſant courber ſous le poids de ſes caprices tout ce qui eſt dans ſa dépendance.... Il va traînant par-tout ſon énorme corpulence : les ſarcaſmes pleuvent ſur lui ; n'importe, il continue en bourdonnant ſon aſſoupiſſante allure (comme dit Pope) : le railler, c'eſt fouetter un ſabot. Mais au donjon de Vincennes c'eſt un deſpote abſolu qui jouit de la volupté la plus grande pour lui, lorſqu'il peut ouvrir & fermer des cachots, river des chaînes, appeſantir un ſceptre de fer..... A la moindre apparence d'une contradiction il entre en fureur, il écume. Soyez ferme, bientôt il devient lâche & rampant : vous n'obtiendrez, à la vérité, que de vaines promeſſes, mais du moins il vous craindra. Si vous flé-

chiſſez, il vous opprimera ; & ſi vous lui donnez priſe, il vous étouffera.

Dès le premier moment de ſon regne, il prédit que tout changeroit au donjon de Vincennes, & tout a changé (1). A force d'intrigues il a écarté tout ce qui pouvoit le ſurveiller. Ces magiques paroles, LE SECRET, LA SURETÉ, lui ont ſuffi pour bouleverſer cette maiſon. Il ſemble, à l'entendre, que tout ſeroit perdu & l'état en danger, ſi l'on ſavoit le nom d'un priſonnier. Si ce geolier le pouvoit, leurs poëles leur ſerviroient de priſon. On croiroit, à voir ſes inquiétudes, vraies ou feintes, que c'eſt un ouvrage bien difficile que de garder des hommes enfermés dans un château où les précautions pour la *fermeture* ſont pouſſées à un degré exceſſif.

Une fois dans le mois, & ſouvent moins en-

---

(1) Hélas ! oui, tout y eſt bien changé ! Rappellons au lecteur, à ce ſujet, ces beaux vers de la Henriade.

Que vous êtes changé, ſéjour jadis aimable !
Vincennes, tu n'es plus qu'un donjon déteſtable,
Qu'une priſon d'état, qu'un lieu de déſeſpoir,
Où tombent ſi ſouvent, du faîte du pouvoir,
Ces miniſtres, ces grands qui tonnent ſur nos têtes,
Qui vivent à la cour, au milieu des tempêtes,
Oppreſſeurs, opprimés, fiers, humbles tour-à-tour,
Tantôt l'horreur du peuple & tantôt ſon amour.

core, cet homme va, par déſœuvrement, viſiter quelques priſonniers dans leur chambre. Lui parle-t-on de la nouriture (qui eſt tellement déteſtable que les ramoneurs-mêmes refuſent d'acheter les reſtes), il ſe récrie : *ah! monſieur, vous êtes le ſeul qui vous plaignez. En vérité vos murmures m'étonnent; je ne mérite pas ce procédé; j'ai des attentions uniques, je ne crois pas qu'il y ait de fraude; les porte-clefs ſont d'honnêtes gens, d'ailleurs je les ſurveille de près.....* Vraiment il eſt bien queſtion des porte-clefs! où pourroient-ils trouver des alimens plus mauvais, pour les ſubſtituer à ceux que fournit ce faquin?.... Inſiſtez-vous? il prétend que c'eſt humeur, injuſtice, en un mot, que vous êtes un *frondeur*; car, dans ſon opinion, ſe plaindre de lui, c'eſt ſe plaindre du gouvernement.....JE REPRÉSENTE LE ROI, diſoit-il un jour à un priſonnier. — Vous, monſieur? — Oui, moi. — Le priſonnier le fixe, le meſure du haut en bas, (le trajet n'eſt pas long) & s'écrie: *Ma foi, il eſt groteſquement repréſenté.* On peu penſer ſi le ſarcaſme a été payé: un lâche fripon ne pardonne guere..... mais quoi! parce que le voleur eſt inſéparable de l'homme, l'homme eſt inſéparable de la place! A ce compte, quelles infamies ne pulluleront point à l'ombre de l'autorité? Bizarre conduite, d'unir ainſi ce qu'il y a de plus vil & de plus reſpectable!

Si le priſonnier que viſite M. de *Rougemont* eſt un homme qui ne lui diſpute rien, qui ne lui demande rien, qui ſouffre en ſilence, le commandant s'épuiſe en offres de ſervice; il promet tant qu'il ne ſauroit tromper. Eh! comment tromperoit-il ceux qui le voient ſi barbarement vorace, ſi impitoyablement dur dans les choſes même les plus indifférentes à la ſûreté, & qui ne lui coûtent rien?

Que la nourriture ſoit exceſſivement mauvaiſe, que M. de *Rougemont* faſſe à cet égard les gains les plus illicites; encore cela peut-il s'expliquer. Cet homme manque d'ordre & d'intelligence. Conſtamment aiguillonné par la vanité, il veut dépenſer & ne ſait pas compter. Jamais il n'a d'argent (avec 30,000 livres de rente) jamais de proviſions, jamais d'exactitude à remplir ſes engagemens; il eſt donc obligé de fermer les yeux ſur les brigandages de ſes valets. C'eſt le tonneau des Danaïdes, qui toujours rempli, s'écoule toujours. Tout cela ſe comprend. Mais pourquoi des barbaries gratuites & ſtériles; ſi ce n'eſt parce que faire du mal eſt ſa plus douce jouiſſance; parce que ſon ame, ſi ce miſérable en a une, eſt un compoſé de barbarie, d'orgueil & de petiteſſe? Qu'on diſe, par exemple, quel peut être le but d'un homme qui, voyant de beaux fruits dans le jardin des priſonniers,

fait abattre les arbres qui les portent ? Et remarquez que ce n'eſt pour aucune raiſon plauſible même d'avarice, car il laiſſe pourrir les fruits, & fait ſcier les arbres au pied, au lieu de les tranſplanter. Qu'on diſe à quoi bon détruire de belles couches de fleurs, & empêcher ces malheureux de les cultiver, même avec une bêche de bois ?

Un priſonnier demande un miroir. — Ce N'EST PAS LA REGLE. — Mais fait-on des brêches, enfonce-t-on des portes avec un miroir ? — N'importe on peut correſpondre. — Mais avec qui ? Ma fenêtre eſt bouchée avec une trémie ; je ne vois que les aſtres. — Ce N'EST PAS LA REGLE. — Mais fixez-le contre le mur, & donnez-le-moi ſi petit que vous voudrez. — Ce N'EST PAS LA REGLE. — Mais, Monſieur..... — Ce N'EST PAS LA REGLE, & puis mon brutal vous plante-là.

Les malles d'un priſonnier contiennent des effets qui lui ſont indiſpenſablement néceſſaires. Peut-être manque-t-il de *bas*, de *culottes* : que ne lui donne-t-on ce dont il peut jouir ſans danger pour la ſûreté de la priſon ? — Mais il faut faire un inventaire. — Eh ! pourquoi cet inventaire ? Volera-t-on ce priſonnier dans une chambre ſi bien fermée ? — LA REGLE, Mon-

ſieur, LA REGLE, l'ordre, la probité, l'honneur ! — Eh bien, ſcrupuleux geolier, faut-il beaucoup d'heures pour dreſſer cet inventaire ?... Ah, vraiment des heures ! des mois ne ſuffiſent pas. Ces malles ont des ſerrures, des ferremens, il faut les dépecer. — Eh bien, faites appeller un ſerrurier. — Demain, la ſemaine qui vient; on a bien le tems, ma foi, de s'occuper de toutes vos fantaiſies dans une place qui demande tant de ſoins, où il faut courir ſans ceſſe. — Comment, courir ? Et moi je croyois bonnement que de tous les poſtes c'étoit le plus ſédentaire. — Quoi ! ne faut-il pas être à Paris, à la cour, obſerver, propoſer, rendre compte, *travailler avec le miniſtre, avec le maître* (expreſſions favorites de cet impertinent). — Soit; mais pourtant les habits de tel priſonnier tombent en lambeaux. — Qu'importe ? Voit il quelqu-un ? — Oh ! non : mais enfin on aime être vêtu, ne pas geler de froid, être propre. — Eh bien on verra.... Hélas ! quand ? Dieu, mais Dieu ſeul le ſait.

Ce n'eſt pas tout. — Ces malles infortunées contiennent des livres..... Des livres ! Bon Dieu ! des livres !..... Les voilà proſcrites à jamais. Des livres étrangers n'entrent point dans le donjon de Vincennes; fût-ce l'*imitation de*

Jéſus-Chriſt. On auroit trop peur que celle de *Beaufort* ne fût à côté (1).

Dans une altercation aſſez vive avec un de ſes prépoſés qui ſe réclamoit du lieutenant de police, il eut la ſotte aſſurance de dire *qu'il ne travailloit qu'avec le maître & avec ſes miniſtres.* « Je ne le ſavois pas, répliqua froidement celui » qui diſputoit ; mais comme je ne ſuis point » appellé à de ſi hautes deſtinées, vous trou- » verez bon que je me mette ſous la protec- » tion de mon ſupérieur immédiat, & que je

(1) Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, le duc de Beaufort fut mis à Vincennes, & trouva le moyen de s'en ſauver. Le prince de Condé, le prince de Conti, & le duc de Longueville y furent auſſi renfermés, par les intrigues du Cardinal Mazarin. Le prince de Conti, qui s'amuſoit à lire, demandoit entr'autres livres l'imitation de J. C. ; & moi, dit le grand Condé, je voudrois l'*Imitation de Beaufort.* Le grand Condé paſſoit ſon tems à jurer & à cultiver des œillets en pots, don on a long-tems conſervé des marcottes. On appella ces œillets les panaches du grand Condé. La célebre mademoiſelle de Scuderi étant allée à Vincennes, on lui fit voir ceux que ce prince avoit lui-même cultivés ; elle fit cet impromptu,

En voyant ces œillets qu'un illuſtre guerrier
Arroſa d'une main qui gagna des brtailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtiſſoit des murailles,
Et ne t'étonne plus que Mars ſoit jardinier.

» le faſſe juge entre nous ». A l'inſtant le commandant qui eut peur, le careſſa, l'appaiſa, & lui accorda tout ce qu'il voulut. C'eſt ainſi que des gens qui n'ont rien à ſe reprocher, & qui ſont à même de ſe faire entendre, ſont bien ſûrs de mettre à la raiſon un miſérable qui n'a d'autre ſauve-garde que le ſilence auquel il voudroit réduire tous ceux qui ont affaire à lui.

Mais de malheureux priſonniers, que feront-ils? La plupart d'entr'eux tremblent quand on leur prodigue ces mots impoſans de *miniſtres*, de *maîtres:* ils ſe proſternent devant leur geolier dont ils admirent avec terreur l'importance & le crédit..... *J'en parlerai au roi*, diſoit *Bontems*, & cette habitude étoit ſi forte en lui qu'un courtiſan lui ayant demandé des nouvelles de ſa femme, il répondit: *j'en parlerai au roi.* Au moins ce ridicule ne faiſoit de mal à perſonne; mais quand M. de *Rougemont* renvoie un porte-clefs qui l'a guetté inutilement huit jours de ſuite pour lui communiquer la demande d'un priſonnier, en lui diſant: *je n'ai pas le tems, le miniſtre m'attend*, croit-il que le priſonnier ſoit fort ſatisfait de ce *lazzi*?

Un reclus de ce triſte repaire veut ſe faire raſer la tête: le chirurgien-major n'oſe le faire ſans permiſſion; il la demande: le commandant lui répond gravement: *j'en parlerai au mi-*

niſtre ; à la bonne heure, ce n'eſt-là qu'une petite contrariété pour le priſonnier. — Mais un autre eſt déchiré de coliques néfrétiques, des bains lui ſont abſolument néceſſaires ; on cherche M. de *Rougemont*, on le guette, on lui écrit, on le joint enfin ; on lui expoſe le cas : *je demanderai des ordres*, dit-il froidement. — Mais monſieur, vingt-quatre heures peuvent décider de la vie de cet homme. — *Tant pis*, répond-il, *mais je n'innoverai rien ſans ordre.*

A la vue de ces contrariétés ſi barbares, un être vif & ſenſible doit ſoigneuſement veiller ſur lui-même ; car il peut ſe perdre par un emportement. Un homme ſage & modéré ſe tait & ſoupire doublement après ſa liberté, ſoit pour la recouvrer, ſoit pour ſortir des ſerres cruelles d'un tel vautour.

Mais combien ne faut-il pas être maître de ſoi, pour pouvoir écouter patiemment des abſurdités & des menſonges qui excitent l'indignation ! M. de Rougemont voit-il qu'on lui prête une oreille attentive, il entaſſe les fables les plus mal tiſſues & les plus ſottes, les fanfaronnades les plus ridicules, le tout délayé dans un ſtyle de laquais & orné du geſte le plus groteſque. Il ne ceſſe de parler de ſes procédés, de ſa généroſité ; enſuite paſſant au pompeux étalage de ſes ſervices, de ſes qualités, de ſes

amis, de ſes biens, il ſe jette dans des bavardages qui n'ont pas plus de bon ſens que de vérité. Heureux le patient qui l'écoute & qui n'eſt qu'ennuyé ! Heureux celui qui n'entre pas dans des fureurs d'indignation quand il entend cet être vil vanter ſes ſoins, ſes bontés pour les priſonniers ! Un homme franc & généreux a beſoin d'un grand effort ſur lui-même pour écouter de ſang-froid un ſot qu'il mépriſe auſſi ſouverainement, & dont il reçoit tant d'injures journalieres, parler de ſa ſenſibilité, de ſon déſintéreſſement, & mendier d'une maniere ſi baſſe les applaudiſſemens de ceux qu'il outrage.

Telle eſt en bref l'eſquiſſe du caractere phyſique & moral du principal geôlier de Vincennes, tracée aſſurément de main de maître, & dont perſonne n'oſeroit révoquer la véracité en doute, ſi l'on pouvoit ſans riſque nommer l'auteur des *Lettres de cachet & des priſons d'état* : quoiqu'il n'y ait guere de gens un peu inſtruits ou un peu connoiſſeurs qui ne le devinent. Revenons maintenant à notre premier ſujet.

Rondes de la Baſtille.

Il n'y a point de place de guerre où le ſervice militaire ſe faſſe avec autant d'exactitude qu'à la Baſtille ; & il n'y en a point peut-être d'auſſi bien fortifiée.

Le château eſt entouré d'un foſſé large d'environ cent vingt pieds, mais qui n'a d'eau que lors des grands débordemens de la Seine, ou après des pluies abondantes. Ces eaux qui ne s'évacuent point, & qui ne ſont jamais renouvellées, croupiſſent, ſe corrompent, & enveloppent la *royale-priſon* de vapeurs mortiferes qui incommodent beaucoup les priſonniers, ſurtout ceux dont les lucarnes donnent ſur la partie du foſſé du côté du nord. Ce foſſé eſt entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation, contre lequel eſt attaché une galerie de bois à rampe qui regne dans tout le pourtour du château. On appelle cette galerie les *rondes*. Deux eſcaliers placés à droite & à gauche, en face du grand corps-de-garde conduiſent à ces *rondes*. Des ſentinelles y ſont placées le jour & la nuit. Elles ſe promenent ſans ceſſe & examinent ſi les priſonniers font quelques tentatives. Pendant la nuit les ſentinelles ſont poſées ſur ces *rondes* au nombre de 4 à la fois. Les officiers & ſergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'aſſurent par les *qui-vive* ſi les ſentinelles veillent. Chaque ſoldat en faction a ſon inſtant de ronde marqué. Tous ont des pieces de cuivre numérotées & trouées, qu'ils paſſent dans une aiguille dont la baſe eſt adhérente au fond d'une boîte cadenacée, telle qu'on en a dans les villes

de guerre. Cette boîte eſt portée tous les matins à l'état-major. Les officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pieces enfilées, & jugent de l'exactitude ou du défaut des rondes. On rend compte en même tems au lieutenant du roi & au major de tout ce qui a été vu, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui ſe paſſe en dedans ou en dehors eſt rapporté & écrit exactement.

Le jour comme la nuit la ſentinelle intérieure du château ſonne une cloche à toutes les heures pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche, on en ſonne une autre la nuit ſur les rondes de quart d'heure en quart d'heure. Il eſt impoſſible de s'imaginer combien cette lugubre ſonnerie eſt accablante pour les priſonniers; à tout moment leur ſommeil eſt interrompu par cette cloche, qui les avertit ſans ceſſe du malheur qu'ils ont d'être ſous la puiſſance des tigres qui les déchirent.

La garde de la Baſtille monte à onze heures du matin. La retraite de la garniſon ſonne à neuf heures du ſoir en hiver & à dix en été. Les ponts ſe levent entre dix & onze; le premier s'abaiſſe ſouvent pour la commodité de M. le gouverneur, quand il a des ſoupers en ville ou compagnie chez lui. Tout s'ouvre à quelque heure que ce ſoit quand il arrive des ordres du roi.

Au dehors du château, du côté du fauxbourg Saint-Antoine, il y a un grand baſtion dégagé du corps de la Baſtille : c'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée de Paris; on y a planté des arbres; il eſt cultivé, & c'eſt préſentement un jardin qui rapporte beaucoup au gouverneur. La porte du chemin qui y conduit eſt entre la tour du *tréſor* & celle de la comté.

A la gauche de la Baſtille étoit la porte Saint-Antoine, que l'on a abbatue depuis quelques années pour rendre plus large ce paſſage très-fréquenté : cette porte étoit flanquée d'un baſtion parallele à celui qui ſert de jardin au château; on y a conſtruit des maiſons.

La Baſtille peut contenir quarante priſonniers dans des chambres ſéparées; quand il y en a un plus grand nombre, ainſi que cela eſt arrivé ſouvent ſur la fin du regne de Louis XV, on en met quelques-uns enſemble; ce qui n'a lieu que le moins poſſible; ou l'on en transfere à Vincennes, à Charenton, & autres châteaux diminutifs de la Baſtille.

Le lieutenant-général de police de Paris eſt le ſubdélégué du miniſtre au département de la Baſtille : c'eſt lui qui deux ou trois fois l'année y vient faire ce qu'on appelle les *grandes viſites*. Elles conſiſtent en un dîner ſplendide que lui donne le gouverneur; & lorſque les vins déli-

cieux, le café, les liqueurs ont ſuffiſamment égayé les eſprits, & qu'on s'apperçoit que le tems eſt preſqu'écoulé, on ſe leve & l'on marche froidement vers les tours, d'où l'on ſort le plus vîte qu'on peut pour aller commencer la partie, & ne pas faire attendre madame.

Le lieutenant de police a ſous lui un commiſſaire en titre, que l'on nomme le *commiſſaire de la Baſtille*, & qui a des gages fixes pour faire ce qu'on appelle les inſtructions; mais il ne les fait point excluſivement: il n'a aucune inſpection ni fonction, que dans le cas où il reçoit des ordres; la raiſon en eſt, que tout ce qui ſe fait dans ce château eſt arbitraire.

Les priſonniers de la Baſtille ſont de deux ſortes: priſonniers d'état & priſonniers de police. Les priſonniers d'état (comme furent par exemple ſous le regne dernier M. de la Bourdonnais, M. de Lally, & tous ceux qui furent impliqués dans les brigandages du Canada) ſont en très-petit nombre. Dans le tems des perſécutions, au ſujet d'une ſottiſe papale qu'on nomme *la bulle*, les priſonniers d'état étoient beaucoup plus nombreux, parce que l'on appelloit de ce nom tous les janſéniſtes que l'on renfermoit en vertu d'une *lettre de petit cachet*, ou vulgairement *lettre de cachet*.

Les priſonniers de police comprennent les auteurs,

teurs, les libraires, les graveurs d'eſtampes ſatyriques ou obſcenes, & juſqu'à des relieurs & relieuſes de livres. Ordinairement on relâche ces derniers après quelques mois de correction paternelle.

Arrivée d'un priſonnier à la Baſtille.

C'eſt preſque toujours en fiacre que l'on eſt conduit à cette priſon, afin d'éviter le ſcandale public. Un exempt de police, accompagné de deux ou trois hoquetons bien armés, montent dans la voiture pour tenir en reſpect celui qu'on arrête. Le fiacre traverſe la premiere cour extérieure, paſſe ſur le pont-levis, & va juſqu'à la porte de l'hôtel du gouverneur : c'eſt-là que l'on met pied à terre. Deux hommes, qui ſont ordinairement le major de la Baſtille & le lieutenant-de-roi, reçoivent le priſonnier, & le font monter avec l'exempt à l'appartement du gouverneur. Le fiacre reſte à la porte avec les deux hoquetons. L'exempt préſente au gouverneur la lettre de cachet, & la lui remet ; celui-ci en ſigne une reconnoiſſance, qu'il donne à l'exempt pour ſa décharge. Pendant que tout cela ſe fait, on laiſſe le priſonnier ſur une chaiſe rêvant tout à loiſir à ſon infortune.

Après l'inſertion de la lettre de cachet dans

le regiſtre, ainſi que du nom & qualités du priſonnier, l'exempt prend congé, & ſa miſſion eſt finie. Le nouvel arrivant reſte ſeul avec le gouverneur, le major & le lieutenant-de-roi : on lui dit quelques mots de conſolation, ſi c'eſt quelqu'un un peu recommandé, & pendant ce tems un valet va chercher deux pôrte-clefs : dès qu'ils ſont arrivés, le gouverneur leur nomme l'appartement (ou le trou) que ſon nouvel hôte doit occuper, & le remet entre les mains du major qui, eſcorté des porte-clefs, l'emmene, ſans autre compliment, à la chambre qui lui eſt deſtinée. Sur ſon paſſage, tant au ſecond pont-levis que dans la cour intérieure, les ſentinelles & ſoldats des corps-de-gardes ont la conſigne de mettre leur chapeau ſur leur viſage, afin de ne pas voir le priſonnier ; & cette cérémonie, à laquelle aucun d'eux n'oſeroit manquer, ſe renouvelle à toutes les entrées, ſorties, allées & venues de tout priſonnier quelconque.

Arrivés dans la chambre, on commence par prier le détenu de vuider exactement tout ce qu'il a dans ſes poches, & de donner le tout exactement au major, qui en écrit le détail piece par piece, & fait ſigner cet inventaire par le priſonnier, auquel on ne laiſſe que les vêtemens qu'il a ſur le corps ; montres, bagues, étuis, papiers, tout eſt enlevé juſqu'aux cure-dents :

un des porte-clefs va enfermer le tout (ou à-peu-près) dans une des caſes de la chambre du dépôt.

Après cette humiliante cérémonie, que l'on aſſaiſonne de tout ce qu'il y a de plus mortifiant pour un honnête homme, on lui ferme au nez les énormes verroux des doubles portes qui le ſéparent de tout le genre humain, & on le laiſſe ſe morfondre pendant quatre ou cinq heures, ſouvent ſans autres meubles que les quatre murs; car il y a pluſieurs chambres où l'on ne porte ce qui eſt néceſſaire que lorſque le priſonnier y eſt.

S'il arrive que le détenu faſſe difficulté de vuider entiérement ſes poches, ou qu'il refuſe de remettre tout ce qu'il a ſans exception, argent & autres, on fait monter trois ou quatre *aide-coquins* qui le dépouillent ſans miſéricorde, & ne lui laiſſent quelquefois que la chemiſe pour lui apprendre à être docile.

Au bout de quelques heures on apporte au priſonnier les meubles dont il ne peut abſolument ſe paſſer, du pain, du vin, & du feu en hiver; l'homme chargé de ce ſoin a l'ordre le plus ſtrict de ne pas ouvrir la bouche, quelques queſtions, quelques demandes que puiſſe faire le priſonnier; mais en récompenſe il écoute tout fort attentivement; & dans ces premiers momens où le cœur, gonflé de triſteſſe & d'amertume, s'exhale ſouvent en plainte, un priſonnier ſe fait

quelquefois bien du tort, oubliant que tous les mots ſont recueillis avec avidité.

Dans les premiers tems on n'a jamais ni livres, ni encre, ni papier; on ne va ni à la meſſe ni à la promenade; on n'a permiſſion d'écrire à qui que ce ſoit, pas même au lieutenant de police de qui tout dépend. Il faut paſſer les premiers mois dans une ſolitude & une diſette de diſtraction qui influe ſouvent ſur tout le reſte du tems qu'on doit paſſer dans ce triſte ſéjour.

Quand a force de ſollicitations on a obtenu du gouverneur ou du major la permiſſion d'écrire au lieutenant de police, on peut lui demannder celle d'écrire à ſa famille, d'en recevoir des réponſes, d'avoir avec ſoi ſon domeſtique ou un garde-malade, &c. Ce magiſtrat accorde ou refuſe ſuivant les circonſtances : on ne peut rien obtenir que par ce canal; mais ces faveurs ſont tellement rares, que ſur vingt priſonniers, il n'y en a pas trois à qui elles ſoient accordées.

Les officiers de l'état-major ſe chargent de faire parvenir les lettres des priſonniers à la police; elles y ſont envoyées exactement à midi & le ſoir : on a même quelquefois la condeſcendance de les faire porter par des exprès payés de l'argent des détenus; mais c'eſt une grace ſpéciale dont il ne faudroit pas uſer trop fréquemment; la complaiſance de ces meſſieurs ſeroit

bientôt à bout. Les réponſes ſont toujours adreſſées au major, qui les communique au priſonnier à l'heure ou, pour mieux dire, au jour qu'il lui plaît. Si dans ſa lettre le priſonnier a demandé quelque choſe au miniſtre, ou au lieutenant de police, & que dans la réponſe il ne ſoit pas queſtion de cet objet-là, alors c'eſt un refus; il ſeroit auſſi inutile que mal-adroit d'y revenir dans une autre lettre.

Quand on dit que les lettres ſont portées à la police le matin & le ſoir exactement, cela ne veut pas dire que les priſonniers puiſſent écrire quand ils le jugent à propos, ou que chacune de leurs lettres ſoit fidélement envoyées; il s'en faut bien. Premiérement la liberté d'écrire n'eſt accordée qu'après bien des prieres; & en ſecond lieu, il n'en ſort aucune de la Baſtille qui ne ſoit vue ou du gouverneur ou du major, ſoit d'une maniere licite, ſoit par des moyens obliques, & dont on ne fait nullement ſcrupule de ſe ſervir. Un priſonnier qui parleroit trop ouvertement ſur le compte de ſes geoliers, ou qui haſarderoit quelques plaintes par écrit, pourroit être ſûr que ſa lettre ne parviendroit jamais, & que le ſujet de ſes plaintes, loin de diminuer, augmenteroit. Il faut à cet égard la plus grande politique, & l'on ne ſauroit trop le recommander.

Les gardes que l'on donne à ceux à qui l'on

refuſe leurs domeſtiques propres, ſont ordinairement des ſoldats invalides ; cela ne s'accorde que lorſqu'on eſt attaqué de quelque maladie, ou que quelque perſonnage important s'intéreſſe à vous. Mais que l'on s'imagine un peu ce que c'eſt qu'une telle compagnie ; un ſoldat vieux, podagre, lourd, groſſier, incapable d'attentions & des ſoins dont un malade a beſoin ! Ce ſoldat, une fois attaché au priſonnier, ne peut plus le quitter ; il devient priſonnier lui-même auprès de lui : ainſi il faut d'abord acheter ſon conſentement, & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité ; &, ſi vous en revenez, il faut vous réſoudre à ſupporter l'humeur, le mécontentement, les reproches, l'ennui de ce compagnon, qui ſe venge bien ſur votre ſanté (*comme dit M. Linguet*) des ſervices apparens qu'il a prêtés à votre maladie.

Mais ce n'eſt pas là le pire. Le plus dur pour un homme honnête & franc, c'eſt qu'il faut ſans ceſſe être en garde contre ces ombres qui ne vous quittent jamais. Tout ce qu'on lâche par imprudence, ou par confiance déplacée, eſt rendu aux officiers qui le reportent à la police. C'eſt ainſi que l'on étudie le caractere des priſonniers. Tout eſt dans ce château myſtere, ruſe, artifice, piége, eſpionnage ; ſouvent même les officiers, les gardes, les porte-clefs, les valets, tâchent d'induire

un priſonnier à parler mal du gouvernement, pour rendre compte de tout ce qu'on a dit.

De toutes les peines auxquelles l'innocence eſt expoſée à la Baſtille, l'obligation d'une défiance continuelle n'eſt pas la moins affreuſe. Il faut en avoir paſſé par là pour concevoir combien il eſt facile à l'homme le moins coupable de ſe rendre criminel, & d'aggraver ſes malheurs, par les larmes, les ſoupirs, les plaintes, les murmures d'indignation qui lui échappent, & que la malignité recueille avec ſoin.

Quelques jours après l'arrivée d'un priſonnier, ſur-tout lorſqu'il eſt d'importance, le lieutenant de police le fait deſcendre dans la ſalle du conſeil, ou va le viſiter dans ſa chambre ſi c'eſt une dame. La converſation roule ordinairement ſur l'objet de ſa détention. Il faut être bien circonſpect dans ces entretiens, & obſerver une prudence d'autant plus grande, que, ſous l'air de la commiſération & du ſentiment, le perfide *viſiteur* ne cherche, comme on dit, qu'à tirer les vers du nez, pour en aller faire enſuite ſa cour au miniſtre, & voir quelles meſures efficaces on pourra prendre pour votre perte. Souvent il vous induit à donner des déclarations écrites & ſignées, qui vous mettent enſuite dans des embarras cruels, par l'artifice avec lequel on vous les a fait faire. En général on doit mettre autant de circonſpec-

tion dans ces converſations que dans un interrogatoire même, puiſque rien de tout ce qu'on y dit n'eſt oublié.

Interrogatoires de la Baſtille.

Quelquefois un priſonnier eſt interrogé quelques jours après ſon entrée à la Baſtille; mais le plus ſouvent il ne l'eſt que pluſieurs ſemaines après, & même pluſieurs mois. Il arrive quelquefois qu'on le prévient du jour qu'il ſubira un interrogatoire; ce qui eſt un grand avantage, parce qu'on a le tems de ſe préparer contre les ſurpriſes: ſouvent il ne l'apprend qu'au moment même où on le fait deſcendre à la ſalle du conſeil. Ordinairement c'eſt le lieutenant de police, ou un conſeiller d'état, un maître des requêtes, un conſeiller ou un commiſſaire du châtelet, qui remplit cette commiſſion. Lorſque le lieutenant de police ne vient pas lui-même pour faire l'interrogatoire, il a ſoin ordinairement de ſe trouver aux dernieres ſéances.

Ces commiſſaires ne ſont point du tout des êtres paſſifs, comme le dit l'auteur des Remarques; au contraire, il eſt difficile de peindre l'activité, l'adreſſe, la duplicité, l'artifice, la fineſſe, avec leſquels ils tournent & retournent un pauvre priſonnier pour lui arracher des aveux dont ils

puiſſent tirer parti. Tantôt ils tâchent de l'effrayer par des menaces capables de faire tourner la tête, tantôt ils font mine d'employer la douceur, la cordialité ; ils mettent en œuvre toutes ſortes de ruſes & de piéges pour le faire parler. Souvent, pour l'intimider, ils ſuppoſent des preuves, repréſentent des papiers ſans permettre de les lire, ſoutenant que ce ſont des pieces de conviction invincibles. Leurs interrogations ſemblent n'avoir point d'objet déterminé ; elles ſont vagues, & ſautent ſans ceſſe d'un objet à l'autre pour embarraſſer le priſonnier, ou voir s'il ne ſe coupera point dans ſes réponſes. Leurs demandes captieuſes roulent non-ſeulement ſur les paroles & les actions du priſonnier, mais même ſur ſes penſées les plus intimes, ſur les perſonnes de ſa connoiſſance, ſur toute ſa conduite antérieure, & ſouvent ſur les choſes qui ont le moins de rapport avec les cauſes de ſa détention.

Que l'on juge de la perplexité d'un homme qui ſe voit en de telles mains, & qui ſent que, coupable ou non, ſon juge, pour ſon propre honneur, veut le trouver criminel ! Que l'on examine ſi, de tous les tourmens, il en eſt un pareil à un tel interrogatoire ; & s'il ne faut pas avoir une patience à l'épreuve pour ne pas bruſquer avec dédain ces perfides agens, qui n'ont ni humanité, ni bonne foi !

La plupart d'entre ces *interrogateurs* commencent par dire à un priſonnier qu'il y va de ſa tête; que de lui dépend en ce jour ſa vie ou ſa mort; que, s'il veut tout déclarer de bonne foi, ils ſont autoriſés à lui promettre un élargiſſement prompt: mais que, s'il refuſe d'avouer, il va être livré à une commiſſion extraordinaire; que l'on a des pieces déciſives, des preuves acquiſes, plus qu'il n'en faut pour le perdre; que ſes complices, ou ſes amis, ſes parens, ſes aſſociés, ont tout découvert; que le gouvernement a des reſſources inconnues dont il ne peut ſe douter; que le meilleur pour lui eſt une déclaration prompte; que le roi eſt indulgent, (miſérables! ſans doute il l'eſt; mais, vous!.....) qu'ils lui conſeillent en amis de ne rien cacher. Ils fatiguent le priſonnier par des demandes incohérentes, captieuſes, ſingulieres, multipliées à l'infini. Suivant les perſonnes, ils emploient les promeſſes, les menaces, les careſſes, les inſultes, les flatteries, les outrages, les baſſeſſes, les cruautés; enfin tout ce que la tyrannie peut imaginer pour amener les infortunés au but qu'ils ſe propoſent, ſur-tout quand le détenu eſt un homme dont l'eſprit eſt rétif, & l'humeur à craindre.

S'il arrive que le priſonnier faſſe les aveux exigés, alors les commiſſaires lui déclarent, en affectant un ton pénétré, que, pour ſon élargiſſe-

ment, ils n'ont pas encore d'autoriſation préciſe; mais qu'ils ont tout lieu de l'eſpérer; qu'ils vont la ſolliciter, & que bientôt il en entendra parler: mais, *va t'en voir s'ils viennent.....* Il s'en faut bien qu'on ait deſſein de lui tenir parole. Ses aveux, loin de rendre ſon ſort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, entre leſquels on laiſſe écouler un eſpace de tems conſidérable; ce qui prolonge ſa détention, compromet les perſonnes avec leſquelles il a eu des relations, & l'expoſe lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans les interrogatoires ainſi que dans les entretiens & viſites des officiers, on débite ſouvent aux détenus les choſes les plus fauſſes, en affectant un air de vérité & d'intérêt, & obſervant ſoigneuſement l'effet que ces menſonges préparés produiſent ſur leurs traits. Ce ſont ordinairement ces phraſes banales : *Il eſt bien malheureux que le roi ait été prévenu contre vous. Sa majeſté ne peut entendre prononcer votre nom ſans courroux.* Ou, *l'affaire pour laquelle on vous a ravi votre liberté n'a été qu'un prétexte : on vous en vouloit antérieurement. Vous avez de puiſſans ennemis.* Tels ſont les propos d'étiquette dont on tourmente un infortuné, à qui la tête tourne en reconnoiſſant qu'il eſt le plaſtron d'un tel patelinage.

Le plus inſupportable de tous ces traits de vexa-

tion, ce ſont les promeſſes vagues, indéfinies, fauſſes ou équivoques, que l'on vous fait ſans prendre même la précaution d'en couvrir la duplicité ſous un air d'indulgence ou de commiſération; les eſpérances intariſſables, & toujours fruſtrées d'une liberté prochaine; les exhortations à la patience; les conjectures à perte de vue dont le lieutenant de police & les officiers ſont très-prodigues.

Mais le comble de l'indignité, le dernier degré de la barbarie, c'eſt la méchanceté avec laquelle on débite contre le priſonnier les calomnies les plus abſurdes, les plus contradictoires, ſoit pour l'effrayer lui-même, ſoit pour ralentir le zele des parens ou des protecteurs qui ſeroient tentés de ſolliciter pour lui.

L'inſtruction de l'affaire d'un priſonnier, (lorſqu'on en fait une, ce qui eſt rare) eſt toujours ſujette à des longueurs dont il n'y a pas d'exemples dans aucuns tribunaux. Toute la procédure relativement au priſonnier conſiſte en interrogatoires faits de loin en loin, & tellement diſparates, qu'il a ſouvent beaucoup de peine à deviner de quoi il s'agit, de quel crime on l'accuſe. Quelquefois on ne vient à la queſtion principale qu'après des années entieres de faux-fuyans, dont on uſe pour tâcher de mettre ſon homme en défaut, & dans l'impoſſibilité de ſe tirer d'affaire.

Cette maniere inique a lieu ſur-tout lorſque la détention du priſonnier a pour cauſe quelque écrit, ou quelque propos ſatyrique contre quelque protégé ou quelque protégée, & que le miniſtre veut donner une couleur de juſtice à l'empriſonnement du jaſeur indiſcret. C'eſt alors que les ſuppôts de la police, les *Lycaons* en robe noire, mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'adreſſe & de détours pour engager ce malheureux dans quelque réponſe ambiguë, ſur laquelle ils bâtiſſent en un moment l'inſtruction la plus compliquée. Étonné lui-même de ſes réponſes, le priſonnier ſe trouble; il balbutie, il s'enferre, il ſe coupe, il ſe brouille, & voilà un homme coupable, ſans qu'il puiſſe même concevoir comment on a pu l'amener à de tels aveux ſur des choſes dont il n'a pas la moindre notion.

Qu'un protecteur prenne la peine enſuite d'aller auprès du maître ſolliciter pour cet innocent: on lui ferme la bouche avec des pieces authentiques contre leſquelles il n'y a rien a répliquer. Ce ſont, *lui dit-on*, les propres aveux de l'homme qu'il veut défendre. Que dire? Il faut ſe taire & ſe retirer en ſilence. La fourberie, la malignité, percent de toutes parts: mais toute tentative ſeroit inutile, & une chaleur trop obſtinée pour la cauſe du *protégé* pourroit ſouvent conduire le *protecteur* lui-même à la Baſtille.

En général, quelle que ſoit la cauſe qui faſſe entrer un individu quelconque dans cette odieuſe retraite, on en déguiſe toujours les vrais motifs de la détention. Le public cherche en vain à pénétrer ce qui attire à tel ou tel priſonnier cette galanterie miniſtérielle; il n'y en a que très-peu dont on ſache au juſte l'imprudence ou le délit qui les a conduits dans cette enceinte déſagréable.

Il y a de certains cas où ce ſont des commiſſaires du parlement même qui font les inſtructions: alors ces meſſieurs tiennent leurs ſéances chez le gouverneur, ou dans l'hôtel de l'Arſenal; car il ne leur eſt pas permis d'entrer dans l'intérieur de la Baſtille. La différence que le miniſtere met entre eux & les membres du conſeil ou du châtelet, eſt que ceux-ci ſont *royaliſtes*, & les autres *parlementaires*. Or on n'admet que les premiers dans cette place dite royale; on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Cette différence d'interrogateurs a lieu lorſque l'affaire du détenu eſt purement civile. On auroit très-grand tort de croire que la BASTILLE eſt réſervée uniquement aux priſonniers d'état, ainſi qu'on affecte de le perſuader au peuple. La légéreté, dit M. Linguet, avec laquelle on en ouvre les portes, s'eſt redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années, elle ſemble être le

préliminaire des affaires civiles les plus communes, les moins ſuſceptibles par leur objet de cet étrange & terrible début. Elle eſt devenue en quelque ſorte l'*antichambre* de la conciergerie.

N'y a-t-on pas mis madame de *Saint-Vincent*, ſoupçonnée d'avoir fabriqué de faux billets ſignés *Richelieu*? Quel rapport ſon affaire pouvoit-elle avoir avec la Baſtille?

N'y a-t-on pas mis une certaine Roger, marchande de faïence à Lyon, accuſée d'avoir caché chez elle de l'argent appartenant aux Jéſuites?

Relâchée après l'évanouiſſement de cette ombre abſurde, elle ſe brouille pour des diſcuſſions domeſtiques avec un premier commis qui a quelqu'intérêt de la perdre, on la remet à la Baſtille. Eſt-ce donc-là une *affaire d'état?*

Ces deux femmes ont été renvoyées enſuite devant les juges ordinaires. Qu'ont-elles donc été faire à la Baſtille? Pourquoi cette priſon préparatoire? on diroit que le miniſtre expéditeur des lettres de cachet ſeroit de moitié avec le gouverneur cantinier, pour profiter du ſou qu'il y a à gagner ſur la ſubſiſtance des priſonniers. Plus il y en a, plus il y a de profit.

Viſites de la Baſtille.

Les priſonniers ne reçoivent jamais aucune viſite du dehors, avant que l'inſtruction, lorſqu'on en

fait une, ne ſoit conſommée. Pour obtenir cette faveur, après les interrogatoires, il faut la demander avec inſtance & perſévérance, & ſurtout que des amis puiſſans la ſollicitent. C'eſt d'abord au gouverneur qu'il faut s'adreſſer, puis au lieutenant de police qui décide, d'après le miniſtre, ſi cette grace ſera accordée ou non.

Quand un étranger eſt admis à viſiter quelque priſonnier, on prend les plus grandes précautions pour qu'il ne puiſſe être vu d'aucun autre que de celui qu'il vient voir.

Pour parvenir à parler à quelqu'un détenu à la Baſtille, il faut avoir une permiſſion écrite du lieutenant de police. Elle eſt ordinairement dans une lettre dont l'adreſſe eſt au lieutenant de roi ou major. Le nombre & la durée des viſites y ſont toujours fixés. Ces viſites ne ſe rendent preſque jamais dans les chambres mêmes des priſonniers, mais dans la ſalle du conſeil, à moins que le priſonnier ne ſoit malade. Elles ſe font toujours en préſence d'un officier, ou au moins d'un porte-clefs; ce qui empêche qu'on ne puiſſe s'ouvrir mutuellement, par la défiance continuelle qu'on doit avoir de ces inſupportables gardiens. Mais telle eſt la regle invariable, & qui n'eſt enfreinte pour perſonne. Il n'eſt jamais permis de parler à un priſonnier des motifs de ſa détention, ni de rien qui ait rapport à ſon affaire.

affaire. Le *baſtilleur*, préſent à la viſite, a la montre en main, & auſſi-tôt que le moment déſigné expire, il entraîne à grands pas le viſitant; fût-il au milieu du diſcours le plus intéreſſant, il faut marcher, il faut ſortir.

Pour qu'un priſonnier reçût des viſites ſans témoins, il faudroit une permiſſion expreſſe du miniſtre; & l'on ſent bien qu'il eſt intéreſſé à ne la jamais accorder. Il y en a eu dans le ſiecle dernier quelques exemples, mais cela eſt trop rare pour être mis en ligne de compte. Quant aux officiers de l'état-major, ils ne peuvent rien accorder de leur chef à un priſonnier. Ils pourroient ſans doute leur ménager des correſpondances au dehors; mais outre qu'ils craindroient trop que cela ne ſe découvrît, (ce qui entraîneroit la perte de leur place) c'eſt que l'on diroit que tout ſentiment de commiſération & d'humanité ſe retire à l'inſtant du cœur de tout homme qui accepte un emploi à la Baſtille. Les ſollicitations les plus ardentes ne peuvent plus rien ſur eux. Il ſemble que l'air de ce ſéjour ſoit incompatible avec la bonté conſtitutive de l'eſpece humaine.

Tous les jours le major rend compte par écrit au lieutenant de police des viſites reçues, de tout ce qui s'y eſt dit, & juſqu'aux geſtes qu'il croit ſuſceptibles d'interprétation.

Il n'entre de voiture dans l'intérieur du château que celles qui y amenent des priſonniers, ou qui en enlevent pour les transférer dans d'autres priſons ou châteaux. Il faut encore ajouter à cet article des viſites que le priſonnier doit toujours reſter à une certaine diſtance de celui qui le vient voir. On craint les attouchemens, & ſur-tout la communication des mains, ſous prétexte qu'on pourroit fournir à un priſonnier des inſtrumens ou des armes, dont il feroit enſuite uſage, ſoit contre lui-même, ſoit contre le porte-clefs. En effet, un priſonnier à qui, dans une viſite, l'on pourroit donner une paire de piſtolets à deux coups, une poire à poudre & quelques balles, pourroit parvenir à ſe ſauver, s'il étoit réſolu à tout : mais ce moyen ne le conduiroit qu'à l'échafaud ; il ſeroit pris & arrêté avant d'avoir pu ſe mettre en ſûreté.

Maladies, morts, cérémonial & autres menus détails de la Baſtille.

Quand un priſonnier tombe malade & qu'il ſe plaint à ſon porte-clefs, celui-ci en avertit le major, ou le lieutenant de roi, quand il peut les rencontrer. Le chirurgien reçoit alors l'ordre de ſe rendre à la chambre du malade qu'il doit examiner pour en faire ſon rapport, & décider

ſi le médecin doit être appellé. Si le chirurgien ne trouve point de fievre au priſonnier, il n'eſt point réputé malade; c'eſt une légere indiſpoſition; il ordonne une tiſane, il s'en va & ne revient plus. Deux ou trois jours s'écoulent, le ſang s'allume, la fievre ſe déclare, on rappelle de nouveau le chirurgien. Il vient au bout de cinq ou ſix heures, il examine le malade en ricanant, enfin il conclut à faire venir le docteur. On y envoie; il y a au moins une lieue; il n'eſt pas chez lui; mais la commiſſion eſt faite, il viendra quand il pourra. Il arrive pourtant: l'odeur ambrée de ſa perruque le devance; il tâte le poulx de ſon malade d'un air diſtrait; il ordonne quelque potion; il s'en va, &. ne revient plus. Si le priſonnier va mieux, tout eſt dit; s'il empire, on renvoie chez M. le médecin qui montre alors une mine renfrognée, & qui ſemble ſe fâcher de ce que la maladie ne fuit pas à ſon aſpect.

Enfin, ſi le priſonnier a abſolument perdu la ſanté, & ſi l'on craint pour ſes jours, on le fait ſortir, ſoit pour tout à fait, ſoit pour le tranſporter ailleurs, ſur-tout ſi c'eſt un homme protégé de quelqu'un, ou connu. Le miniſtere n'aime pas que les gens connus meurent à la Baſtille. Il eſt vrai que quelques-uns y ont péri

par des voies ſecrètes, mais ces exemples ſont fort rares.

Quand un priſonnier meurt on tranſporte ſon corps pendant la nuit, & on le fait inhumer à la paroiſſe Saint-Paul, ſous le nom d'un domeſtique. Ce menſonge eſt enregiſtré ſur le livre ordinaire de la paroiſſe, pour tromper la poſtérité. Il y a un autre regiſtre à la Baſtille où le nom véritable des morts eſt inſcrit; mais il faut bien des difficultés pour parvenir à en avoir un extrait. Il faut auparavant que le commiſſaire de la Baſtille ſoit informé de l'uſage que les familles veulent faire de ces actes.

Lorſque le commiſſaire du roi, ou le lieutenant de police, ou le miniſtre, entre dans le château de la Baſtille, la garde ſe préſente en haie à ſon paſſage, & fait le ſalut; le même cérémonial s'obſerve pour les maréchaux de France. Ceux-ci peuvent ſeuls entrer dans le château avec leurs épées. Les ducs & pairs ont prétendu avoir droit à la même diſtinction.

Outre les chambres & appartemens dont on a fait le détail ci-deſſus, il y a encore à la Baſtille de vaſtes magaſins que l'on nomme *les dépôts*. C'eſt là qu'on renferme les livres ſaiſis ou dont le débit eſt arrêté. C'eſt là que pourriſſent les premiers volumes de l'Encyclopédie. Enfin dans une ſalle ſé-

parée eſt une bibliotheque fondée par un priſonnier étranger mort à la Baſtille au commencement de ce ſiecle. Quelques priſonniers obtiennent la permiſſion d'y aller ; d'autres qu'on leur porte des livres dans leur chambre : ce qui eſt une faveur auſſi rare que ſignalée.

Nous ne pouvons mieux terminer ces remarques ſur la Baſtille, que par un extrait ſuccinct du parallelle que l'auteur des annales fait du régime de la Baſtille avec celui de quelque *priſon d'état* que ce ſoit, ſur le globe entier.

Dans l'Aſie, il eſt impoſſible de découvrir une *priſon d'état* ailleurs qu'à Ceylan ; encore ne peut-elle être comparée à la Baſtille, puiſque les priſonniers, détenus par l'ordre du roi, ſont mis dans les priſons ordinaires, ou dépoſés ſous la garde des grands ; ce qui aſſurément eſt fort éloigné du régime de la Baſtille.

En Amérique & en Afrique il y a bien d'autres ſortes d'oppreſſions, mais on n'y connoît pas celle-là. Les Indiens dans le nouveau monde ſont écraſés par des maîtres impitoyables, avilis eux-mêmes par la ſuperſtition. Une partie des côtes de l'Afrique eſt ſoumiſe à un gouvernement arbitraire qui n'a que les abus & les dangers de celui qui regne en Aſie. Le reſte n'eſt gueres dévaſté que par notre commerce. Ce ſont des marchands d'Europe qui portent des chaînes aux habitans du Congo, &

non pas leurs princes qui les en accablent. On les vend, mais aucun miniſtre n'y a le droit de les condamner, *pour ſon bon plaiſir*, à une inaction meurtriere.

C'eſt donc dans l'Europe ſeule qu'on peut redouter ce terrible fléau ; & encore dans quelle partie de l'Europe ? Ce n'eſt pas, comme on ſait ; dans toute la Grande-Bretagne. Une détention arbitraire y ſeroit un crime de *lèze-peuple*, preſque auſſi rigoureuſement pourſuivi qu'un crime de *lèze-majeſté*. A la Tour de Londres un priſonnier, même coupable, ne perd aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ſes reſſources.

En Allemagne, malgré que les princes y ſoient en général aſſez deſpotiques, cependant ils n'ont ni Baſtille, ni équivalent. On ne trouve de priſon d'état, depuis le Rhin juſqu'à l'Oder, que *Spandaw*.

Mais, 1°. Spandaw exiſte dans une monarchie toute militaire. Ce coloſſe, né de nos jours, & parvenu par la force à un développement auſſi étonnant que rapide, doit conſerver dans ſa conſtitution quelque choſe de ſon origine. 2°. C'eſt ſpécialement aux *militaires* que la *Baſtille Pruſſienne* eſt deſtinée ; il eſt très-rare que des *citadins* en partagent le funeſte honneur : ce qui eſt préciſément le contraire en France.

Au reſte, ce ſeroit une erreur, pour ne rien

dire de plus, que de comparer *Spandaw* à la Baſtille. Perſonne n'eſt enfermé à *Spandaw* ſans un jugement préliminaire. Chaque priſonnier ſait à merveille pourquoi il eſt privé de la liberté, & combien de tems doit durer ſa priſon. D'ailleurs le roi de Pruſſe n'a jamais fait renfermer perſonne pour des épigrammes bonnes ou mauvaiſes, & ſes ſujets parlent de lui & de ſes opérations avec une liberté qui ſe trouve à peine ſur les bords de la Tamiſe. Il eſt vrai que le roi de Pruſſe eſt un grand homme.

En Danemarck, depuis l'abominable *Chriſtiern* on ne voit point d'empriſonnemens illégaux tels que ceux de la rue Saint-Antoine. Le Jutland, la Fionnie, ne gémiſſent point ſous des maſſes auſſi peu utiles, auſſi meurtrieres que la Baſtille. En Suéde, aucun roi n'a ſoüillé ſon regne par l'ordre d'en conſtruire ou d'en faire uſage. En Hollande, le château de *Loeveſtein* eſt bien éloigné d'être une Baſtille, quoique deſtiné à ſervir de priſon d'état.

En Ruſſie le contraſte eſt frappant. C'eſt une province entiere d'une grandeur immenſe qui eſt devenue une priſon d'état. En France, un des tourmens des captifs, c'eſt la petiteſſe de leur cachot; en Sibérie ils ne gémiſſent que de ſon immenſité. Les uns ſont enſévelis dans de vrais tombeaux, les autres ſont perdus dans de vaſtes

déſerts. Quelque infortunés que ſoient les derniers, il eſt évident qu'ils ſont cependant moins à plaindre. Leurs familles peuvent les ſuivre, les accompagner ; ils peuvent au moins pleurer enſemble ; & les ſeules larmes vraiment ameres ſont celles qui ſe verſent dans la ſolitude.

En Eſpagne, les tours de Pampelune, de Saragoſſe, de Valladolid, reſſemblent beaucoup à la Baſtille. On pourroit dire que les bonnes coutumes d'un pays ont paſſé dans l'autre, & que c'eſt ce qui fait que tout y va ſi bien. Mais enfin un peuple tel que celui d'Eſpagne & de Portugal, qui a la lâcheté de porter le joug de l'*inquiſition*, & de le porter paiſiblement, ne mériteroit pas d'être plaint, eût-il cent Baſtilles au lieu d'une.

En Italie, on trouve chez certaines puiſſances un équivalent de ce qu'on voit aux portes de Paris. A Rome, par exemple, & à Veniſe, il exiſte des indices d'un pouvoir très-redoutable & d'un *baſtillage* très-caractériſé. On voit dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal qui ſont également des outrages à la juſtice, & des armes toujours prêtes pour le deſpotiſme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne ceſſent de traverſer ces contrées célebres, prouve que l'uſage en eſt moins fréquent que l'appareil n'en eſt terrible. Quand un Anglois, un Hambourgeois s'embarquent pour

aller à Rome admirer *Saint-Pierre*, ou danſer en maſque à Veniſe, leur famille ne les conjure pas en tremblant de ſe garder du Château *Saint-Ange*, ou de l'inquiſition d'état : mais il n'y a point d'étranger allant en France à qui l'on ne diſe de ſe défier de la Baſtille.

L'idée d'ériger une ſtatue à Louis XVI, ſur l'emplacement qu'occupe la Baſtille, appartient à l'auteur du *Courrier du bas Rhin* qui en a parlé le premier. Cette idée eſt heureuſe. Mais ce ſeroit trop peu d'une ſeule ſtatue. Il en faudroit également une à Pierre-Enciſe; une ſur-tout ſur l'emplacement du donjon de Vincennes ; une aux îles Marguerites ; une à la tour de Ham ; une au château de Loches. Il en faudroit encore une au ſommet des Alpes dans un des forts de Briançon ; une autre ſur la cime du mont Saint-Michel ; une dans l'île d'Oueſſant ; une au Château-trompette ; deux ou trois ſur les pyrennées ; une dans le château de Dijon, &c. &c. &c. deux pages d'*& cætera*, ſans compter celle qu'il faudroit placer à *Saint-Venant* où l'on renferme les curés de mauvaiſe vie : les curés ſeulement, car pour les évêques de mauvaiſe vie, tout le monde ſait qu'on ne les renferme nulle part.

ANECDOTES.

I.

AVANT de paſſer à aucune autre, il faut tâcher de fixer l'eſprit du lecteur ſur l'anecdote célebre du fameux priſonnier au *maſque de fer.* L'incertitude où l'on eſt encore aujourd'hui, & où l'on ſera probablement toujours ſur ce perſonnage, eſt capable ſeule de piquer la curioſité.

Journal de M. de Jonca, Lieutenant-de-Roi de la Baſtille.

« Jeudi 18 ſeptembre 1698, à trois heures » après midi, M. de Cinq-Mars, gouverneur de » la Baſtille, eſt arrivé, pour ſa premiere en- » trée, venant des îles Marguerites, ayant amené » avec lui, dans ſa litiere, un priſonnier qu'il » avoit à Pignerol, dont le nom ne ſe dit pas, » lequel on fait tenir toujours maſqué, & qui » fut mis d'abord dans la tour de la Baſiniere, » en attendant la nuit, & que je conduiſis enſuite » moi-même, ſur les neuf heures du ſoir, dans » la troiſieme chambre de la tour de la Bertau- » diere, laquelle chambre j'avois eu ſoin de faire

» meubler de toutes choſes ayant ſon arrivée, en » ayant reçu l'ordre de M. de Cinq-Mars..... » En le conduiſant dans ladite chambre j'étois » accompagné du ſieur Roſarges que M. de Cinq- » Mars avoit amené avec lui, lequel étoit chargé » de ſervir & de ſoigner ledit priſonnier qui » étoit nourri par le gouverneur.... Du lundi, » 19 novembre 1703. Le priſonnier inconnu, » toujours maſqué d'un maſque de velours noir, » que M. de Cinq-Mars avoit amené avec lui » des îles Marguerites, s'étant trouvé hier » un peu plus mal en ſortant de la meſſe, il eſt » mort aujourd'hui ſur les dix heures du ſoir, ſans » avoir eu une grande maladie. M. Giraut, notre » aumônier, le confeſſa hier..... Du mardi, 20 » novembre 1703. Ce même priſonnier a été en- » terré à quatre heures après-midi, dans le ci- » metiere de Saint-Paul, & ſon enterrement a » coûté 40 livres ».

Voilà à peu-près tout ce que l'on ſait de *poſitif* ſur cet étrange perſonnage; en y ajoutant l'extrait du regiſtre de ſépulture de l'égliſe paroiſſiale de Saint-Paul à Paris.

L'an mil ſept cent trois, le dix-neuf novembre, *Marchialy*, âgé de 45 ans ou environ, eſt décédé dans la Baſtille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetiere de l'égliſe Saint-Paul le vingt dudit mois, en préſence de M. de Ro-

ſarges, major, & de M. Reilh, chirurgien-major de la Baſtille, qui ont ſigné, &c. —

Il eſt encore très-certain que le tronc ſeul du cadavre fut enterré, & que la tête coupée, puis partagée en divers morceaux, pour la défigurer, fut enterrée en pluſieurs autres lieux ; qu'après ſa mort il y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à ſon uſage, linge, habits, matelats, couvertures ; que l'on fit regratter & reblanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé, & qu'on pouſſa même les précautions juſqu'à défaire tous les carreaux, dans la crainte qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit. Son maſque n'étoit point de fer, comme on le prétend, & comme le nom même lui en eſt reſté, mais ſimplement de velours noir, garni de baleines très-fortes & attaché par derriere avec un cadenat ſcellé. Il étoit fait de maniere qu'il lui étoit impoſſible de l'ôter ou de l'arracher lui-même, & qu'il pouvoit manger avec ſans beaucoup d'incommodité.

On avoit ordre de le tuer s'il ſe découvroit. On ne lui refuſoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une fineſſe extraordinaire ; il jouoit de la guittare ; on lui faiſoit la plus grande chere, & le gouverneur s'aſſéyoit rarement devant lui. Un vieux médecin

de la Baſtille, qui avoit ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avoit jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue & quelques parties de ſon corps. Il étoit de la plus belle taille, bien fait, la peau un peu brune; il intéreſſoit par le ſeul ſon de ſa voix, ne ſe plaignoit jamais de ſon état, & ne laiſſoit point entrevoir ce qu'il pouvoit être.

Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya à la citadelle de Pignerol, lieu de ſa premiere détention, il ne diſparut dans l'état aucun homme conſidérable. M. de Chamillard fut le dernier miniſtre qui eut cet étrange ſecret. A ſa mort, le maréchal de la Feuillade, ſon gendre, le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet inconnu déſigné ſous le nom de *l'homme au maſque de fer*. M. de Chamillard lui répondit que c'étoit le ſecret de l'état, & qu'il avoit fait ſerment de ne point le révéler.

Un homme transféré avec de telles précautions; un priſonnier qu'on oblige à être toujours maſqué; enfin un captif à qui le gouverneur même témoignoit des reſpects, ne pouvant être qu'un perſonnage très-conſidérable, pluſieurs hiſtoriens ont cherché à pénétrer quel il pouvoit être. Voici les diverſes opinions à cet égard: quoique l'évidence ne ſoit d'aucun côté, nous croyons que la derniere eſt la plus probable.

1°. *Le priſonnier au maſque de fer étoit le duc de Beaufort.*

Cette opinion eſt fondée ſur une lettre de M. *la Grange Chancel* à *Freron*, dans laquelle il dit : « Le ſéjour que j'ai fait aux îles Marguerites » m'a appris les particularités ſuivantes ſur l'hom» me au maſque de fer. M. de la Motte-Guerin, » qui commandoit dans ces îles du tems que j'y » étois détenu, (1) m'aſſura que ce priſonnier » étoit M. le duc *de Beaufort*, qu'on diſoit avoir » été tué dans l'île de Candie au ſiége fait par » les Turcs, & dont on ne peut retrouver le » corps, ſuivant toutes les relations de ce tems» là. Si l'on conſidere en effet l'eſprit remuant » du duc *de Beaufort*, & la part qu'il eut à tous » les mouvemens de Paris du tems de la fronde, » (on l'appelloit le roi des halles) peut-être » ne ſera-t-on pas ſurpris du parti violent qu'on » prit pour s'en aſſurer, d'autant plus que la » charge de grand-amiral le mettoit journelle» ment en état de traverſer les grands deſſeins » du miniſtre chargé du département de la ma» rine ; cet amiral, qui paroiſſoit ſi dangereux, » fut remplacé par le comte de Vermandois, » fils du roi & de madame de la Vallière. »

(1) Comme auteur des fameuſes Philippiques.

Réfutation de cette opinion. Lors de la détention du priſonnier maſqué, l'autorité de Louis XIV étoit affermie, & la puiſſance royale au plus haut degré; il eſt donc peu probable que l'on craignît aſſez le duc de Beaufort, pour prendre à ſon égard de telles précautions, tandis qu'un ſeul mot ſuffiſoit pour le déplacer ou l'exiler: d'ailleurs, il y avoit bien long-tems que le duc de Beaufort étoit rentré dans ſon devoir, & depuis ce tems on n'avoit rien à lui reprocher. En outre, le priſonnier au maſque de fer eſt toujours donné comme jeune, aimant la propreté, la parure; & le duc de Beaufort étoit ou auroit dû être alors très-vieux, & il étoit ſinguliérement connu par ſa mal-propreté en habit. Enfin, un témoin occulaire de ſa mort au ſiége de Candie, témoin aſſurément de poids, M. le marquis de Saint-André Montbrun, en parle en ces termes: « M. de Beaufort n'attendit pas qu'il fût » jour pour donner le ſignal de l'attaque; le » déſordre ſe mit dans l'armée françoiſe; & pen- » dant qu'il ſe précipitoit de tous côtés pour » tâcher de les rallier, il fut tué & confondu » dans la foule des morts..... On n'a » jamais bien ſu de quel coup il fut tué; mais » on ſait que le grand-viſir envoya ſa tête à » Conſtantinople, où elle fut portée pendant » trois jours par les rues, au bout d'une pique,

» comme une marque de la défaite des Chré-
» tiens. »

Ajoutons encore que quelque grand ſeigneur que fût le duc de Beaufort, le gouverneur de la Baſtille n'auroit point été tenu envers lui à des reſpects auſſi marqués que ceux qu'il témoignoit pour ſon priſonnier ; & pour derniere preuve, c'eût été de la part de Louis XIV ou de ſon miniſtere une cruauté auſſi ridicule qu'inutile.

2°. *Ce priſonnier étoit le comte de Vermandois, fils du Roi & de Madame de La Valliere.*

Ce ſentiment, fondé ſur le récit de l'auteur des mémoires ſecrets, eſt appuyé encore par le Jéſuite Griffet, qui avoit été long-tems confeſſeur de la Baſtille, qui avoit feuilleté les papiers les plus ſecrets des archives de ce château, & dont le ſuffrage à cet égard eſt d'un poids conſidérable. Voici ce que diſent les *mémoires ſecrets* :
« Le comte de Vermandois, fils naturel, & bien
» aimé de Louis XIV, à-peu-près du même âge
» que le dauphin, mais d'un caractere tout-à-fait
» oppoſé au ſien, s'oublia un jour au point de
» lui donner un ſoufflet. Cet action ayant trop
» éclaté pour reſter impunie, le roi le fit partir
» pour l'armée, & donna ordre à un confident
» intime de faire ſemer peu après ſon arrivée

le

» le bruit qu'il étoit attaqué d'une fievre maligne » & contagieuſe, afin d'éloigner tout le monde » de lui; de le faire paſſer enſuite pour mort; » & tandis qu'aux yeux des troupes on lui feroit » des obſeques ſplendides, de le conduire en » grand ſecret à la citadelle Sainte-Marguerite: » ce qui fut exécuté. Le comte de Vermandois » ne ſortit de cette priſon que pour être transféré » à la Baſtille, où il mourut quelques années » après. » Le même auteur ajoute que le comte de Vermandois s'aviſa un jour de graver ſon nom ſur le fond d'une aſſiette avec la pointe d'un couteau; qu'un domeſtique ayant fait cette découverte, crut bien faire ſa cour en portant cette aſſiette au commandant, & ſe procurer une récompenſe; mais que ce malheureux fut trompé dans ſon attente, & que l'on ſe défit de lui ſur le champ, afin d'empêcher que le ſecret ne fût divulgué.

Réfutation de cette opinion. Le narrateur de cette anecdote commence par dire que le dauphin & le comte de Vermandois étoient à-peu-près du même âge; mais cela n'eſt pas. Le dauphin, né en 1661, étoit plus âgé de ſix ans que le comte de Vermandois, né en 1667. Lors du prétendu ſoufflet le comte avoit ſeize ans & le dauphin vingt-deux; il étoit même déja marié, & avoit un fils, le duc de Bourgogne: ainſi, ce n'étoient pas deux enfans de douze ou treize ans

qui, jouant enſemble, peuvent en venir à ſe fâcher & ſe frapper. D'ailleurs, le comte de Vermandois étoit doux, poli, careſſant, ſa figure rappelloit toutes les graces de ſa mere. Vers la fin de l'année 1682 Louis XIV ayant ſu qu'il s'étoit trouvé dans quelques parties de débauche un peu outrée, lui fit une ſévere réprimande; & le bannit de la cour pour quelque tems : il n'y reparut qu'à la fin d'octobre 1683 pour prendre congé, devant partir pour ſa premiere campagne, ce qui étoit déja décidé depuis plus de trois mois, & ce qui fait abſolument tomber la fable du ſoufflet. Car on ne dit pas que cette action violente ait eu lieu avant ſa petite diſgrace; il faut donc qu'il l'ait commiſe à ſon retour à la cour; mais on eſt certain qu'il n'y reſta que quatre jours, & on connoît l'emploi total de ces quatre jours; il étoit d'ailleurs très-mortifié de la punition qu'il venoit d'eſſuyer, & bien éloigné alors de ſe porter à aucun excès.

En outre il y a toujours trop de perſonnes autour du dauphin, pour qu'une action auſſi inouie n'eût pas à l'inſtant été publique. Toutes les relations de ce tems-là portent que le comte de Vermandois ſe trouva mal le 12 novembre au ſoir; que le lendemain la fievre maligne ſe déclara, & qu'il en mourut le 18. Louis XIV & tout ſon conſeil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer

cette fievre maligne ; il fallut donc perſuader à ce prince ſi *violent*, ſi *emporté*, de faire le malade pendant ſix jours ; il fallut donc auſſi corrompre les médecins, ou les mettre dans la confidence ; & ce M. *Goslas*, ce prêtre ſi pieux que madame de la Valiere attacha à ſon fils pour le ſuivre à l'armée, & qui revint déſolé de la mort de ſon jeune maître dont il avoit recueilli le dernier ſoupir, l'avoit-on auſſi gagné ? Sa douleur n'étoit-elle qu'une farce, & ſon récit une hypocriſie ?

Toutes ces improbabilités ſuffiſent ſans doute pour détruire l'opinion que le comte de Vermandois fût le priſonnier au maſque de fer.

On a fait des combinaiſons ſur le nom *Marchialy* qu'on lui donne ſur le regiſtre mortuaire, nom viſiblement controuvé & fabriqué exprès ; ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ce nom bizarre eſt l'anagramme des deux mots latin *hic amiral* (en françois *ici eſt* ou *ici gît l'amiral*, en ſous-entendant *Jacet*.) Effectivement le comte de Vermandois étoit nommé amiral de France ; mais cette particularité conviendroit également à M. de Beaufort, qui a été auſſi amiral. D'ailleurs, l'anagramme n'eſt pas juſte, en ce qu'il faudroit un *i* au lieu d'un *y*.

A l'égard de l'âge, celui du priſonnier maſqué ne conviendroit pas plus au comte de Verman-

dois qu'au duc de Beaufort : l'un étoit beaucoup trop jeune, l'autre beaucoup trop vieux.

3°. *Ce priſonnier étoit le duc de Montmouth, fils de Charles* II, *Roi d'Angleterre & de Lucie Walthers.*

(Son hiſtoire eſt ſi ſinguliere, qu'elle mérite qu'on s'y étende un peu.) — L'extrême affection que le peuple anglois avoit pour le duc de Montmouth, & l'idée que la nation n'attendoit qu'un chef pour chaſſer Jacques II, lui firent former une entrepriſe qui auroit peut-être réuſſi, ſi elle eût été conduite avec plus de prudence. Il débarqua à *Lime* dans le comté de Dorſet, n'ayant que cent vingt hommes à ſa ſuite; bientôt il en attroupa juſqu'à ſix mille. Quelques villes ſe déclarerent pour lui; ils s'y fit proclamer *roi*, ſoutenant que ſa naiſſance étoit légitime, & qu'il avoit les preuves du mariage de Charles II avec ſa mere; il livra bataille à l'armée royale; & déja la victoire ſe déclaroit pour lui, lorſque la poudre & les balles manquerent à ſes troupes: le lord *Grai* qui commandoit ſa cavalerie l'abandonna lâchement. Au milieu des ſiens qui fuyoient de toutes parts, le malheureux Montmouth ne put échapper aux vainqueurs; il fut conduit à Londres, & condamné à perdre la tête le 15

juillet 1685 : l'exécution ſe fit avec toutes les formalités ordinaires ; mais, dit M. *Hume*, ſes partiſans ſe flatterent (avec quelque fondement) que ce n'étoit pas le duc de Montmouth qui fut exécuté, mais quelqu'un de ſes affidés qui, condamné à la mort comme lui, & reſſemblant beaucoup à ce prince, eut le courage & la bonne volonté de mourir à ſa place, & de lui donner cette preuve de ſon extrême attachement.

Il eſt certain que le bruit courut dans Londres qu'un officier de ſon armée étoit mort pour lui ; & que ſur ce bruit, une dame de grande qualité ayant gagné à force d'argent ceux qui pouvoient ouvrir ſon cercueil, l'examina au bras droit, & s'écria avec faiſiſſement : *ah ! ce n'eſt pas lui.*

Mais, ſans s'arrêter à ces ouï-dire ; le caractere timoré de Jacques II, & les circonſtances politiques s'accordent fort bien avec cette opinion. Le roi Jacques, lié par un ſerment ſolemnel de reſpecter conſtamment le ſang de ſon beau-frere, ſe laiſſa facilement aller à l'idée de ſauver les jours au malheureux Montmouth, en le faiſant paſſer en lieu de ſûreté ; & où le pouvoit-il mieux qu'en France, où Louis XIV y étoit, pour ainſi dire, engagé par un intérêt commun ? En effet, ſi le roi Jacques venoit à avoir un fils, alors le duc de Montmouth étoit deſtiné à finir ſes jours entiérement ignoré ; mais dans le cas contraire,

Montmouth, remis en liberté, devenoit un concurrent bien redoutable au prince d'Orange, dont le caractere ſec, dur, & les manieres froides, étoient peu propres à lui concilier l'affection des anglois.

Quant à la ſuppoſition d'un autre coupable à la place du duc de Montmouth, elle n'a rien d'impoſſible, ni même de trop romaneſque, quand on conſidere combien il étoit adoré de ſes amis.

Enfin que l'on cherche, qu'on liſe, qu'on réfléchiſſe ſur tous les événemens de ces tems-là; trouvera-t-on, non pas ſeulement en France, mais dans toute l'Europe, un prince quelconque, à l'égard de qui on puiſſe imaginer qu'il ait été d'une telle importance qu'on ignorât ſa détention, & que l'on prît toutes les précautions dont on uſoit pour le cacher, ſi ce n'eſt le duc de Montmouth? Qu'on en cherche un autre dont l'âge s'accorde auſſi bien avec celui du priſonnier maſqué? La taille, la voix, l'accent même, qui, ſelon le rapport du chirurgien *Nelaton*, homme ſans intérêt, qui fut un jour appelé pour le ſaigner, & qui ſans cependant lui voir la tête, qu'on avoit enveloppée d'une ſerviette, reconnut ſur le champ à ſon accent qu'il étoit Anglois; tout cela dépoſe en faveur de cette opinion. Enfin, pour preuve derniere, le nom de *Machmout*, écrit avec

un couteau ſur l'aſſiette qu'il lança par ſa fenêtre, & qui ne fut lu ainſi, que parce qu'il n'étoit pas tracé aſſez bien.

II.

René-Auguſte-Conſtantin de *Rennefil*, le plus jeune de douze freres, tous militaires, dont ſept avoient péri les armes à la main au ſervice du roi, fut enfermé onze ans & un mois dans le château ou priſon royale de la Baſtille. Il étoit de Caen en Normandie, d'une famille diſtinguée, originaire d'Anjou. Après avoir ſervi en qualité d'officier, il fut envoyé dans pluſieurs cours étrangeres, pour négocier des affaires importantes. De retour en France, il fut parfaitement bien reçu de M. de Chamillart & de M. de Torcy; le premier s'employa même pour lui obtenir quelque emploi lucratif, & ſa fortune paroiſſoit aſſurée, lorſque la malignité ou la jalouſie lui ſuſciterent de miſérables tracaſſeries, qui le plongerent bientôt dans le plus affreux des précipices.

L'origine de ſes malheurs vint par des bouts-rimés qu'il ſe permit de faire, & dans leſquels la France n'étoit pas aſſez ménagée. Nous croyons qu'on ne ſera pas fâché de les trouver ici, d'autant plus qu'ils commencent à devenir rares.

Madrigal en faveur de la France & de l'Eſpagne, alliées contre l'Autriche, par alluſion aux termes du piquet Quinte & Quatorze, ſignifiant Philippe V & Louis XIV.

Contre *Quinte* & *Quatorze* on n'a jamais beau jeu,
On eſt même en danger de perdre la partie;
Des plus ſages conſeils toute la force unie,
Ne ſert de rien ou ſert de peu.
Peuples, qui vous liguez, qu'avez-vous qui balance
Ou votre perte, ou votre gain?
Combattant l'Eſpagne & la France,
Vous trouverez toujours *Quinte* & *Quatorze* en main.

Réponſe de M. de Renneville, en bouts-rimés.

Contre *Quinte* & *Quatorze* on peut faire *beau jeu*,
On eſt même aſſuré de gagner la *partie*;
Aux plus ſages conſeils notre force eſt *unie*,
Votre *Quatorze* eſt nul, votre *Quinte* eſt trop *peu*.
Le ciel, qui voit ce jeu, fait pencher la *balance*,
Pour votre perte & notre *gain*.
Nous ferons un repic, & l'Eſpagne & la *France*
Se trouveront capot, *Quinte* & *Quatorze* en *main*.

Malgré l'aveu ingénu qu'il fit au miniſtre, de cette légere folie, & l'excuſe qu'il lui en demanda, en proteſtant que ce n'étoit qu'un badinage d'eſprit où le cœur n'avoit point de part, on ne put pardonner cette ſaillie à M. de *Renneville*. On prétexta des lettres reçues de Hol-

lande ; & un matin à quatre heures, au moment où il s'y attendoit le moins, un exempt & deux hoquetons, lui ayant fait ouvrir ſa porte, lui préſenterent le bout de leurs carabines, en l'arrêtant de la part du roi & lui ordonnant de les ſuivre ; ils le menerent à la Baſtille, où il fut détenu depuis le 16 mai 1702 juſqu'au 16 juin 1713 ; il aſſure qu'il ne put jamais découvrir le motif ni le prétexte de ſa détention. A ſon arrivée au château, il fut enfermé dans la premiere chambre de la tour du *coin*, où Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg, les Maréchaux de Biron & de Baſſompierre avoient été détenus. C'eſt dans cette même chambre que M. le Maître de Saci, mis à la Baſtille le 14 mai 1666, avoit fait, pendant un ſéjour de deux ans, la plus grande partie de ſa verſion de la Bible.

A ſa ſortie, M. de *Renneville* ſe retira à Londres, où il compoſa ſon *Inquiſition françoiſe*, ou Hiſtoire de la Baſtille, imprimée d'abord en deux volumes, & dédiée à Georges I ; enſuite réimprimée en cinq volumes, groſſie par un grand nombre d'hiſtoires particulieres peu vraiſemblables, & qui n'ont fait que gâter la bonté primitive de cet ouvrage. Ce livre eſt aujourd'hui rare & fort cher ; les détails qu'il donne ſur la topographie du château ſont à peu près les mêmes que ceux

que l'on trouve ici, mais le régime eſt devenu tout-à-fait différent. Du reſte, M. de *Renneville* étoit amateur des belles-lettres, ſur-tout de la poéſie, & l'on trouve, dans ſon hiſtoire, des fragmens que les meilleurs poëtes de ſon tems ne deſavoueroient pas.

III.

C'eſt encore dans cette même chambre de la tour du *coin* que M. de Voltaire fut renfermé dans ſa jeuneſſe, par ordre du régent. On l'accuſoit entre autres choſes d'être l'auteur de ce couplet ſur l'air de Joconde alors fort à la mode :

Enfin votre eſprit eſt guéri
Des craintes du vulgaire,
Grande Ducheſſe de Berri,
Conſommez le myſtere ;
Un autre Loth vous ſert d'époux ;
Mere des Moabites,
Faites encor ſortir de vous
Un peuple d'Ammonites.

Voltaire ne reſta pas long-tems à la Baſtille ; il eut le bonheur de ſe tirer d'affaire par le moyen de ſes amis & d'une autre épigramme dans laquelle il prouvoit que les Moabites & les Ammonites lui étoient totalement inconnus, parce que, diſoit-il :

Un homme qui ſort des Jéſuites
Ne connoît que les Sodomites.

Il fut peu après préſenté au régent, qui lui ayant offert fort gracieuſement ſa protection : « la » ſeule choſe, dit Voltaire, que je prends la » liberté de demander à votre alteſſe royale, » c'eſt qu'à l'avenir elle veuille bien ne plus ſe » mêler de mon logement. »

Quelques mois après ſon entrée à la Baſtille, M. de Voltaire fut mis dans la tour de la *Baſſinière*, & c'eſt là que plus de la moitié de la Henriade fut compoſée. Ce poëme ne fut connu d'abord que ſous le titre de la *Ligue*.

IV.

L'abbé *Lenglet du Frenoy* fut renfermé dix ou douze fois à la Baſtille; une fois entre autres, à la réquiſition du duc d'Albermale, pour lors ambaſſadeur d'Angleterre à Paris. Son excellence trouvoit mauvais que l'abbé eût placé dans un de ſes ouvrages le nom du roi Jacques, comme roi d'Angleterre, immédiatement après le nom du roi Charles II. Tout le monde ſait que le pauvre abbé étoit ſi bien accoutumé aux *promenades du fauxbourg Saint-Antoine*, ainſi qu'il les appelloit lui-même, que dès qu'il voyoit paroître l'exempt *Tapin*, auſſi-tôt, ſans lui donner le tems de s'expliquer : *Allons vîte*, diſoit-il à ſa gouvernante, *mon petit paquet, du linge, du tabac*,

V.

Madame de *Staal*, une des femmes de madame la ducheſſe du Maine, fut renfermée à la Baſtille, à l'occaſion des intrigues de cette princeſſe avec la cour d'Eſpagne, & parce qu'on la regardoit comme ſa confidente. Dans ſes mémoires, cette dame raconte la maniere dont elle fut traitée dans ce château royal; ce qui n'approchoit point alors de la dureté qu'on exerce aujourd'hui envers les priſonniers. Le lieutenant de roi étoit même devenu amoureux d'elle, & cet attachement apportoit beaucoup d'adouciſſement à ſon ſort, quoiqu'elle fût d'ailleurs obſervée avec beaucoup de ſoin. Ce qui lui arriva à l'occaſion d'une petite incommodité mérite de trouver place ici; on y verra la circonſpection d'un médecin de Baſtille.

» J'eus quelque indiſpoſition (dit madame de Staal) pour laquelle on fit venir M. Herment, médecin ordinaire de la Baſtille. Le lieutenant de roi me le préſenta dans le jardin où nous nous promenions alors. Quoique je fuſſe ſous la plus étroite garde, comme notre lieutenant ſe relâchoit volontiers en ma faveur, au moindre prétexte, il s'éloigna de nous en me diſant qu'il ne falloit point de tiers dans les entretiens qu'on a avec ſon médecin: nous continuâmes donc à

nous promener, & quand M. Herment vit qu'on ne pouvoit plus nous entendre, il me prit la main, & baiſſant la voix, vous avez, me dit-il, des amis & de très-bons amis, des amis capables de tout pour vous; j'en ai vu un qui s'intéreſſe bien particuliérement à ce qui vous regarde. — Ah! monſieur, lui dis-je avec émotion, vous auroit-il chargé de quelque choſe pour moi? Oui, reprit-il, il connoît ma diſcrétion, je ſais la vôtre : il m'a dit de vous demander ce qui pourroit vous être utile, ſi vous n'auriez pas beſoin d'un couvre-pied? — Eh! bon Dieu, lui dis-je, quel eſt cet ami ſi en peine de ſavoir ſi l'on a ici les pieds chauds? — C'eſt, me répondit-il, M. Bignon, conſeiller d'état. — Rendez-lui grace de ma part, repris-je en colere, & dites-lui que ce qui l'inquiete eſt aſſurément la moindre des choſes que je voudrois demander à un ami.

V I.

Il ne faut pas laiſſer dans l'oubli un bon mot du régent. Le comte de L..... enfermé à la Baſtille pour la même affaire que madame de Staal, faiſoit tous ſes efforts pour intriguer au-dehors, & ayant gagné le chirurgien qui ſervoit auſſi d'apothicaire, il prétexta une maladie pour laquelle il ſe fit ordonner deux *lavemens* par jour,

Le régent, qui entroit dans les moindres détails de ce qui concernoit les priſonniers, examinant les mémoires du chirurgien de la Baſtille, l'abbé Dubois, qui étoit préſent, ſe récria ſur cette quantité de *lavemens*; le régent lui dit en ſouriant: va, mon cher abbé, puiſqu'ils n'ont que cet amuſement-là, ne le leur ôtons pas.

VII.

Charles de Gontault, duc de Biron, pair, amiral & maréchal de France, quoique comblé des bienfaits d'Henri IV, eut la foibleſſe de traiter avec les ennemis de l'état (les Eſpagnols & le duc de Savoie), qui le flatterent de lui donner en ſouveraineté le duché de Bourgogne, & la Franche-Comté pour dot d'une fille du roi d'Eſpagne ou du duc de Savoie, qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henri IV, ayant découvert le complot, en parla à Biron, qui nia ouvertement ſon crime avec obſtination. Le parlement de Paris inſtruiſit ſon procès; il ſe trouva convaincu du crime de haute trahiſon contre la patrie, & fut condamné, par arrêt du 29 juillet 1602, à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté le 31 du même mois, dans la cour intérieure de la Baſtille. Les crocs de fer qui retenoient ſon échaffaud ſont encore dans les murs. Les

choſes furent diſpoſées de maniere que de ſa chambre il y paſſa de plein pied. Il n'étoit âgé que de quarante ans. Son corps fut inhumé à la paroiſſe de Saint-Paul. Il y a des copies manuſcrites du procès du duc de Biron, à la bibliotheque royale, à celles de Saint-Germain-des Prés & de la ville de Paris.

C'eſt de lui que parle M. de Voltaire dans ſon immortel poëme de la Henriade, en faiſant l'énumération des ſeigneurs qui combattoient ſous Henri IV contre les ligueurs :

On voyoit près de lui briller tous ces guerriers,
Compagnons de ſa gloire & ceints de ſes lauriers.
D'Aumont, qui ſous cinq rois avoit porté les armes,
Biron, dont le ſeul nom répandoit les alarmes,
Et ſon fils, jeune encor, ardent, impétueux,
Qui depuis..... mais alors il étoit vertueux.

Cette illuſtre maiſon de *Biron* étoit depuis longtems attachée aux intérêts des rois. Le pere de celui dont il eſt ici queſtion étoit un grand homme de guerre; il commandoit à Ivri le corps de réſerve de l'armée de Henri IV, & contribua beaucoup au gain de la bataille en ſe préſentant à propos à l'ennemi. Après la victoire il dit au roi : Sire, vous avez fait ce que devoit faire Biron, & Biron ce que devoit faire le roi. Il fut tué d'un coup de canon en 1592 au ſiége d'Épernai.

Le crime de ſon fils étoit d'autant plus impar-

donnable qu'il devoit la vie à Henri IV, qui lui-même l'avoit ſauvé de ſa propre main au combat de Fontaine-Françoiſe. C'eſt ce que peint avec tant de nobleſſe M. de Voltaire, quoiqu'en tranſportant ce fait à la bataille d'Ivri; licence bien permiſe dans un poëme héroïque qui ne doit point être une gazette.

Le généreux Bourbon ſut bientôt le danger
Où Biron trop ardent venoit de s'engager:
Il l'aimoit, non en roi, non en maître ſevere,
Qui ſouffre qu'on aſpire à l'honneur de lui plaire,
Et de qui le cœur dur, & l'inflexible orgueil
Croit le ſang d'un ſujet trop payé d'un coup-d'œil.
Henri de l'amitié ſentit les nobles flammes:
Amitié, don du ciel, plaiſir des grandes ames,
Amitié que les rois, ces illuſtres ingrats
Sont aſſez malheureux pour ne connoître pas (1)!
Il court le ſecourir. Ce beau feu qui le guide
Rend ſon bras plus puiſſant & ſon vol plus rapide.
Biron qu'environnoient les ombres de la mort
A l'aſpect de ſon roi fait un dernier effort;
Il rappelle à ſa voix les reſtes de ſa vie;
Sous les coups de Bourbon tout s'écarte, tout plie;
Ton roi, jeune Biron, t'arrache à ces ſoldats
Dont les coups redoublés achevoient ton trépas.
Tu vis..... Songe du moins à lui reſter fidele.

(1) Les deux plus beaux vers & les plus vrais peut-être qui aient jamais été faits en aucune langue..... O maîtres de la terre! toujours trompés & ſouvent trompeurs, que votre ſort eſt peu digne d'envie!

VIII.

François de Baſſompierre, maréchal de France, né le 2 avril 1597, ſe ſignala toujours par ſa conduite & par ſon courage. Sa haute réputation faiſant ombrage au cardinal de Richelieu, ce miniſtre le fit renfermer à la Baſtille le 25 février 1631. Baſſompierre ne recouvra ſa liberté que le 19 janvier 1643, au bout de douze ans, après la mort de ſon ennemi. Il y compoſa ſes mémoires, & mourut en 1646 des ſuites d'une incommodité qu'il gagna pendant ſa longue détention.

IX.

En 1674, les bagages de *Louis*, chevalier de *Rohan*, grand-veneur de France, ayant été pris & fouillés dans une eſcarmouche à l'armée, on y trouva des lettres qui firent ſoupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le *Havre-de-Grace* aux Anglois; il fut arrêté & mis à la Baſtille. Le ſieur de la Tuanderie, ſon entremetteur, ſe cacha. Les preuves n'étoient pas ſuffiſantes: on nomma une commiſſion pour inſtruire cette affaire comme crime de haute trahiſon. La Tuanderie fut découvert à Rouen: on y alla pour l'arrêter; mais il fit feu ſur les aſſaillans, & ſe fit tuer ſur la place. Des gens attachés au chevalier de *Rohan* alloient la nuit autour de la Baſtille corner dans des porte-

voix : *La Tuanderie eſt mort & n'a rien dit.* Ils ne furent point entendus du chevalier. Les commiſſaires, inſtruits de cette circonſtance, en profiterent pour l'intimider & lui arracher des aveux : ils lui dirent que le roi ſavoit tout, qu'ils avoient des preuves en main ; mais *que l'on vouloit ſeulement ſon aveu*, & qu'ils étoient autoriſés à lui promettre ſa grace, s'il déclaroit la vérité. Le chevalier, trop crédule, avoua tout. Alors les perfides commiſſaires changerent de langage ; ils lui dirent que, pour la grace, ils ne pouvoient pas préciſément en répondre, mais qu'ils avoient ſeulement eſpérance de l'obtenir, & qu'ils alloient la ſolliciter. Ils s'en mirent peu en peine, & condamnerent le chevalier à perdre la tête. On le conduiſit de plein-pied à l'échafaud par une galerie dreſſée à la hauteur de la fenêtre de la ſalle d'armes de l'Arſenal, qui donne ſur la petite place au bout de la rue des Tournelles. Il fut décollé le 27 novembre 1674. Son procès eſt à la bibliotheque royale ; & l'on peut voir à ce ſujet les Mémoires du marquis de Beauveau, Cologne 1688, page 407.

X.

La détention de *Roger de Rabutin*, comte de *Buſſi*, lieutenant-général des armées du roi, & meſtre-de-camp général de la cavalerie légere,

auteur de pluſieurs ouvrages très-eſtimés, & fort curieux pour l'intelligence des événemens du ſiecle de Louis XIV, ne paroît point avoir eu de motif bien déterminé, ſi ce n'eſt la punition qu'on voulut lui faire ſubir pour quelques traits ſatyriques répandus dans une piece ſecrete, que l'on ſoupçonne être la comédie de la *comteſſe d'Olonne*, ou l'hiſtoire des amours de madame de Chatillon, manuſcrit dans lequel le prince de Condé étoit aſſez maltraité, & dont les ennemis de M. Buſſi-Rabutin avoient encore augmenté la malignité, en y inſérant des traits bien plus envenimés & plus méchans.

Une dame, (madame de la Beaume,) avec qui M. de Buſſi avoit été parfaitement bien, & qui, par jalouſie ou autre caprice de femme, s'étoit brouillée avec lui, fut la principale cauſe de ſa détention. Il avoit eu la foibleſſe de lui confier ce manuſcrit : elle en tira une copie qu'elle falſifia à ſon gré, & eut enſuite la lâcheté indigne de la faire parvenir à M. le Prince & au roi, qui tous deux en furent très-irrités ; elle pouſſa même l'inimitié juſqu'à en parler à ſa majeſté. Enfin, le 17 avril 1665, on vint arrêter M. de Buſſi. « Je n'en fus pas trop ſurpris, dit-il dans ſes mémoires ; car, bien que j'euſſe quelquefois des rayons d'eſpérance, ma mauvaiſe fortune, qui me faiſoit toujours craindre, me faiſoit toujours prendre tout

au pis : ainſi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un exempt des Gardes-du-Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva un chevalier du guet, qui me dit qu'il avoit ordre du roi de me fouiller, mais qu'il porteroit à ſa majeſté ce que je lui remettrois. Je lui répondis que je lui donnerois tout, hormis des lettres de ma maîtreſſe, ſi j'en avois ; &, ſur cela, je vuidai mes poches en ſa préſence : je lui dis enſuite de paſſer dans mon cabinet où étoient mes livres & manuſcrits. Quand nous y fûmes, tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuſcrit que le roi m'avoit rendu, voilà la pierre de ſcandale, voilà pourquoi vous m'arrêtez : le roi l'a eu quatre jours ; reportez-le encore à ſa majeſté ſi vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans ſon carroſſe à la Baſtille.

» En y faiſant bien réflexion, ne trouvera-t-on pas qu'il eſt inoui qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, qui a bien ſervi à la guerre, & qui eſt pourvu d'une grande charge, pour avoir écrit, ſans deſſein que cela devînt public, les amours de deux dames que tout le monde ſavoit, & ſur la ſimple accuſation, ſans preuves, d'avoir écrit contre le roi & contre la reine mere ? Cependant, ſi j'euſſe été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'état, on ne fût pas allé plus vîte, & je n'euſſe pas été traité plus rudement.

» Le ſurlendemain 19 avril, Baiſemaux, gouverneur de la Baſtille, vint me dire que le lieutenant-criminel alloit monter pour m'interroger de la part du roi.

» Quoique ce fût là, pour un homme innocent, le chemin de ſortir bientôt d'affaire, je ne laiſſai pas que de trouver de l'aigreur dans ce procédé, mais ſans en rien témoigner. Un moment après je vis entrer M. Tardieu, lieutenant-criminel, accompagné de ſon greffier & d'un commis. Le lieutenant-criminel commença par me dire qu'il étoit bien fâché de me voir là, qu'il falloit que je priſſe cette mortification comme venant de la main de Dieu, & que tout le monde diſoit que ma maniere de vivre l'avoit bien mérité. Je trouvai ce diſcours fort impertinent, ſur-tout dans un tel moment. Je ne ſuis pas dévot, lui dis-je, mais je ne ſuis pas impie; &, ſi tous ceux qui valent moins que moi étoient à la Baſtille, il y auroit peu de gens pour les interroger : mais, monſieur, ajoutai-je, eſt-ce ſur cette matiere que vous avez ordre de me parler ? Non, monſieur, me répondit-il, j'ai d'autres choſes à vous dire; &, là-deſſus nous étant aſſis, je viens ici par ordre du roi, continua-t-il, &, afin que vous n'en doutiez pas, monſieur, voici ma commiſſion : en diſant cela, il me préſenta une lettre de cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je; car, bien que

vous ne ſoyez pas mon juge, j'ai tant de reſpect pour les volontés du roi, que, s'il m'avoit envoyé un valet de pied pour m'interroger, je lui répondrois comme à vous.

» Après cette petite eſcarmouche, il procéda à l'interrogatoire. A la ſuite de diverſes queſtions, il me demanda ſi je n'avois rien écrit contre le roi; je lui dis qu'il m'offenſoit de me faire cette demande; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ayant ſervi trente ans avec honneur, & ayant droit d'attendre chaque jour des graces de ſa majeſté, je vouluſſe lui manquer de reſpect; & que, pour fonder un tel ſoupçon, il falloit de mon écriture, ou des témoins irréprochables.

» Après ce premier interrogatoire, le lieutenant-criminel me dit qu'il alloit rapporter le tout au roi, & que dans quelques jours il reviendroit: mais il fut hors d'état de me tenir parole; car, cinq jours après, lui & ſa femme furent aſſaſſinés en plein midi dans leur maiſon par deux freres gentilshommes, qui leur étoient allés demander de l'argent dont ils avoient un extrême beſoin, & qui les tuerent ſur ce qu'en les refuſant ils avoient crié au voleur.

» Ce magiſtrat avoit ſi publiquement trafiqué de la juſtice toute ſa vie, que ſa mort fut regardée comme un châtiment du ciel, & l'infâme avarice de ſa femme, qui ne lui permettoit pas, avec les

biens immenſes qu'ils poſſédoient, d'avoir ſeulement un valet, fut la principale cauſe de leur malheur. (1)

» Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma priſon, & le duc de Saint-Aignan, l'étant venu viſiter le jour même que je fus arrêté, il lui dit que parlant de moi à ſa majeſté, le roi lui avoit dit que c'étoit *pour mon bien* qu'il m'avoit fait mettre à la Baſtille, & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courois riſque ſans cela d'être aſſaſſiné. (*Bravo, ma foi!*

(1) Il n'y a jamais eu d'exemple d'une lézinerie, d'une avarice pareille à celle du lieutenant-criminel Tardieu & de ſa femme nommée Marie Ferrier. C'eſt d'elle que Racine a dit dans ſes plaideurs:

Elle eût du buvetier emporté les ſerviettes,
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

L'aſſaſſinat de M. Tardieu & de ſa femme fut commis le 24 avril 1665, vers les dix heures du matin, par René & François Touchet, d'une famille fort honnête d'Anjou, mais non gentilshommes, comme le dit M. de Buſſi-Rabutin. Ces deux voleurs n'ayant pu ouvrir la porte pour ſortir, parce qu'il y avoit un ſecret à la ſerrure, furent pris dans la maiſon même, & trois jours après furent condamnés à la roue. Cette maiſon étoit ſituée ſur le quai des orfevres. On y trouva une ſomme très-conſidérable en eſpeces, qui conſola beaucoup les héritiers de la perte de ces parens peu regrettables.

Voilà ce qui s'appelle enfoncer le poignard avec grace. Et *c'eſt un roi qui parle* !.... juſte ciel ! où en ſommes-nous ?)»

Pendant le cours de ſa détention qui fut de treize mois, M. de Buſſi-Rabutin ne fut preſque pas un jour ſans ſolliciter, ſans écrire pour qu'il plût au roi de lui rendre ſa liberté, ou de faire terminer l'inſtruction de ſon affaire, s'il étoit vrai qu'il fût coupable. Enfin le chagrin de ne pouvoir réuſſir auprès de S. M. joint à celui qu'il eut d'être forcé de ſe défaire de ſa charge, lui donna une maladie aſſez ſérieuſe pour faire craindre qu'il ne mourût à la Baſtille. Les miniſtres qui, ainſi qu'on l'a dit plus haut, n'aiment pas qu'on meure en ce château, perſuaderent au roi de l'en faire ſortir ; & en effet une lettre de cachet fut expédiée par laquelle ſa majeſté rendoit la liberté à M. de Buſſi-Rabutin, pendant ſa maladie ſeulement, & à condition de revenir ſe conſtituer priſonnier après guériſon. Mais par la ſuite le roi ne l'exigea pas, & il fut aſſez reconnu que c'étoit aux mauvais ſervices que le maréchal de Turenne lui avoit rendus auprès du roi, par eſprit de vengeance ou de jalouſie ſecrete, que M. de Buſſi avoit véritablement dû ſa diſgrace.

Parmi les placets, lettres, billets, &c. que M. de Buſſi-Rabutin écrivit dans ſa priſon, on

remarque ſur-tout une requête au roi, en vers, au nom de trois amans priſonniers. Elle eſt fort bien écrite : en voici la derniere ſtrophe qui n'eſt pas la plus mauvaiſe.

Pardonnez donc, grand prince, à ces pauvres amans,
Ne vous oppoſez plus au cours de leurs tendreſſes,
Bien que toujours remplis de tendres ſentimens,
Ils vous ont plus aimé que toutes leurs maîtreſſes ;
Quoique amouroux & quaſi fous,
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Silvies,
Et plus de cent fois en leurs vies
Ils ont voulu mourir pour vous.

XI.

A l'avénement de Louis XVI au trône, des miniſtres nouveaux & humains firent un acte de juſtice & de clémence, en reviſant les regiſtres de la Baſtille, & en élargiſſant beaucoup de priſonniers.

Dans leur nombre étoit un *vieillard* qui depuis quarante-ſept ans gémiſſoit, détenu entre quatre épaiſſes & froides murailles. Durci par l'adverſité qui fortifie l'homme quand elle ne le tue pas, il avoit ſupporté l'ennui & les horreurs de ſa captivité avec une conſtance mâle & courageuſe. Ses cheveux blancs & rares avoient acquis preſque la rigidité du fer, & ſon corps, ployé ſi long-tems dans un cercueil de pierre, en avoit contracté pour ainſi dire la fermeté compacte.

La porte baſſe de ſon tombeau tourne ſur ſes gonds effrayans, s'ouvre, non à demi comme de coutume ; & une voix inconnue lui dit qu'il peut ſortir.

Il croit que c'eſt un rêve ; il héſite, il ſe leve, s'achemine d'un pas tremblant, & s'étonne de l'eſpace qu'il parcourt. L'eſcalier de la priſon, la ſalle, la cour, tout lui paroît vaſte, immenſe, preſque ſans bornes. Il s'arrête comme égaré, éperdu : ſes yeux ont peine à ſupporter la clarté du grand jour ; il regarde le ciel comme un objet nouveau ; ſon œil eſt fixe ; il ne peut pas pleurer ; ſtupéfait de pouvoir changer de place, ſes jambes malgré lui deviennent auſſi immobiles que ſa langue ; il franchit enfin le redoutable guichet.

Quand il ſe ſentit rouler dans la voiture qui devoit le ramener à ſon ancienne habitation, il ne put en ſupporter le mouvement, il fallut l'en faire deſcendre. Conduit par un bras charitable, il demande la rue où il logeoit, il arrive ; ſa maiſon n'y eſt plus, un édifice public la remplace. Il ne reconnoît ni le quartier ni la ville, ni les objets qu'il avoit vus autrefois. Les demeures de ſes voiſins, empreintes dans ſa mémoire, ont pris de nouvelles formes. En vain ſes regards interrogerent toutes les

figures, il n'en vit pas une ſeule dont il eût le moindre ſouvenir.

Effrayé, il s'arrête & pouſſe un profond ſoupir. Cette ville a beau être peuplée d'êtres vivans, c'eſt pour lui un peuple mort; aucun ne le connoît, il n'en connoît aucun; il pleure & regrette ſon cachot.

Au nom de la Baſtille qu'il invoque & qu'il réclame comme un aſile; à la vue de ſes habillemens qui atteſtent un autre ſiecle, on l'environne. La curioſité, la pitié s'empreſſent autour de lui. Les plus vieux l'interrogent, & n'ont aucune idée des choſes qu'il rappelle. On lui amene par haſard un vieux domeſtique, ancien portier, tremblant ſur ſes genoux, qui, confiné dans ſa loge depuis quinze ans, n'avoit plus que la force ſuffiſante pour tirer le cordon de la porte.

Il ne reconnoît pas le viſage du maître qu'il a ſervi, ſon nom ſeul l'en fait reſſouvenir. Il lui apprend que ſa femme eſt morte, il y a trente ans, de chagrin & de miſere, que ſes enfans ſont allés dans des climats inconnus; que, tous ſes amis ne ſont plus. Il fait ce récit cruel avec cette indifférence que l'on témoigne pour les événemens paſſés & preſqu'effacés.

Le malheureux gémit & gémit ſeul. Cette foule nombreuſe, qui ne lui offre que des vi-

ſages étrangers, lui fait ſentir l'excès de ſa miſere plus que la ſolitude effroyable dans laquelle il vivoit.

Accablé de douleur, il va trouver le miniſtre, dont la compaſſion généreuſe lui fit préſent d'une liberté qui lui peſe. Il s'incline, & dit : faites-moi reconduire dans la priſon d'où vous m'avez tiré. Qui peut ſurvivre à ſes parens, à ſes amis, à une génération entiere? Qui peut apprendre le trépas univerſel des ſiens ſans deſirer le tombeau? Toutes ces morts, qui pour les autres hommes, n'arrivent qu'en détail & par gradation m'ont frappé dans un même inſtant. Séparé de la ſociété, je vivois avec moi-même; ici je ne puis vivre ni avec moi, ni avec les hommes nouveaux pour qui mon déſeſpoir n'eſt qu'un rêve. Ce n'eſt pas mourir qui eſt terrible, c'eſt mourir le dernier.

Le miniſtre fut attendri. On attacha à cet infortuné le vieux portier qui pouvoit lui parler encore de ſa femme & de ſes enfans. Il n'eut d'autre conſolation que de s'en entretenir. Il ne voulut point communiquer avec la race nouvelle qu'il n'avoit pas vu naître; il ſe fit, au milieu de la ville, une eſpece de retraite non moins ſolitaire que le cachot qu'il avoit habité près d'un demi-ſiecle; & le chagrin de ne rencontrer perſonne qui pût lui dire *nous nous ſommes vus jadis*, ne

tarda point à terminer ſes jours. — *Tableau de Paris.*

XII.

Les Jéſuites du collége de *Clermont*, ſitué rue Saint-Jacques à Paris, ayant, dans l'année 1674, invité Louis XIV à honorer de ſa préſence une tragédie que leurs écoliers devoient repréſenter; ce prince s'y rendit. Ces habiles courtiſans avoient eu ſoin d'inſérer dans la piece pluſieurs traits de flatterie, dont le monarque, avide d'encens, fut fort ſatisfait. Lorſque le recteur du collége reconduiſoit le roi, un ſeigneur de ſa ſuite loua le ſuccès de la tragédie: Louis XIV dit: faut-il s'en étonner, *c'eſt mon college.* Les Jéſuites ne laiſſerent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver, en grandes lettres d'or, ſur un marbre noir: *collegium Ludovici Magni*, & le ſubſtituerent à l'ancienne inſcription qui étoit placée au-deſſous du nom de *Jeſus* ſur la porte principale du collége: *collegium Claromontanum Societatis Jeſus.* Le matin la nouvelle inſcription fut miſe à la place de l'ancienne. Un jeune écolier de qualité, âgé de ſeize à dix-ſept ans, témoin du zele des révérends peres, fit les deux vers ſuivans qu'il afficha le ſoir à la porte du collége.

Abſtulit hinc *Jeſum*, poſuitque inſignia regis
Impia gens; alium non colit illa Deum.

Traduction.

La croix fait place aux lys, & *Jéſus-Chriſt* au roi: Louis, ô race impie! eſt le ſeul Dieu chez toi.

Les Jéſuites ne manquerent pas de crier au ſacrilége; l'auteur-enfant fut enlevé & renfermé à la Baſtille. L'implacable ſociété le fit condamner, par grace, à une priſon perpétuelle, & il fut transféré à la citadelle de l'île Sainte-Marguerite. Pluſieurs années après il fut ramené à la Baſtille. En 1705 il étoit priſonnier depuis 31 ans. Etant devenu héritier de toute ſa famille, qui poſſédoit de grands biens, le Jéſuite Riquelet, alors confeſſeur de la Baſtille, remontra à ſes confreres la néceſſité de faire rendre la liberté à ce priſonnier. La pluie d'or qui avoit forcé la tour de Danaé eut le même effet ſur le château de la Baſtille. Les Jéſuites ſe firent un mérite auprès du priſonnier de la protection qu'ils lui accorderent; & cet homme conſidérable, dont la famille alloit s'éteindre ſans le ſecours de la ſociété, ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de ſa reconnoiſſance.

XIII.

Le ſieur *Vaillant*, prêtre vertueux, mais pour ſon malheur, appellant de l'impertinente bulle dont la ſotte extravagance a cauſé tant de maux en France, par la foibleſſe que le miniſtere a eue

de s'occuper trop des platitudes eccléſiaſtiques qu'il ne devoit que mépriſer, fut détenu à la Baſtille depuis l'année 1728 juſqu'à l'année 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des perſonnes livrées à l'illuſion, ou ſéduites, débiterent que ce prêtre étoit le prophete *Elie* deſcendu depuis peu ſur la terre, qu'il étoit à la Baſtille, mais qu'il en ſortiroit miraculeuſement, &c. &c. Les partiſans de cet eccléſiaſtique étoient en grand nombre. (Celui des foux eſt toujours conſidérable en France comme ailleurs) On les appelloit les *Vaillantiſtes*. Les vexations que l'on exerçoit contre ce pauvre prêtre, & ſes pieuſes auſtérités, lui avoient échauffé l'imagination; il crut lui-même quelque tems qu'il étoit effectivement le prophete *Elie*. Il s'attendoit à ſe voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu, & il l'annonçoit bonnement aux officiers de la Baſtille. Le 26 janvier 1739, le feu prit à ſa cheminée, il crut être au moment de ſon enlévement, mais le feu s'éteignit, & il demeura ſous les verrouls comme à l'ordinaire. Alors il ſe crut obligé de déclarer très-ſérieuſement par écrit, à M. Hérault, lieutenant de police : que *lui Vaillant* n'étoit en aucun ſens le *prophete Elie*, qu'il ne le repréſentoit pas, & n'avoit même aucune miſſion pour l'annoncer, agir, ni parler en ſon nom.

La longue ſolitude avoit affoibli ſon eſprit. Un

dimanche étant entré à la chapelle pour entendre la meſſe, il s'empare des ornemens ; paſſe l'aube, met la chaſuble, & commence la meſſe. On appelle du ſecours ; le major vient, veut interrompre le prêtre qui continue : l'officier s'oppoſe, le célébrant réſiſte, & les deux champions ſe prennent au collet. Cette ſcene priva pour toujours le priſonnier d'aſſiſter à la meſſe. Il fut transféré dans la ſuite au château de Vincennes, où il eſt mort.

XIV.

Les mémoires de M. de *Gourville* ſont écrits d'un ſtyle à faire douter qu'ils aient jamais été faits véritablement par lui-même. On ſait combien il exiſte de prétendus mémoires, d'anecdotes hiſtoriques, &c. du commencement de ce ſiecle, qui, ſous l'air de la vérité, ne ſont que les rapſodies de quelques valets-de-chambre, écrites pour extorquer de l'argent de quelque libraire crédule de Hollande. Le nombre de ces eſpeces de productions eſt incroyable, ainſi que la fortune qu'elles avoient dans le monde il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui l'on commence à en revenir, & ce n'eſt pas certainement ſans raiſon qu'on ſe défie de ces mémoires annoncés avec tant de préſomption.

Ceux de M. de *Gourville* ſont peut-être dans ce cas,

cas, malgré l'eſtime aſſez générale qu'ils ont obtenue. Quoi qu'il en ſoit, voici ce que l'auteur lui-même raconte de ſa détention à la Baſtille.

« Le cardinal de Mazarin, fatigué des demandes continuelles que lui faiſoit le prince de Conti, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient attachés, ſe plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ſes courtiſans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le prince de Conti, par le moyen de la princeſſe ſon épouſe, ſur l'eſprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir; & ajouta que ſi ſon éminence me faiſoit mettre quelque tems à la Baſtille, le prince ceſſeroit ſûrement de l'excéder.

» Le cardinal, qu'une injuſtice n'épouvantoit pas quand il s'agiſſoit de ſon intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de la Barilliere, gouverneur de cette priſon royale, de ſe ſaiſir de ma perſonne. Il vint effectivement le lendemain, accompagné de quelques gens armés; & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda ſi j'étois chez moi & ce que je faiſois? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danſer. M'ayant trouvé répétant une *courante*, il me dit, en riant, qu'il falloit remettre la danſe à un autre jour, & qu'il

avoit ordre de M. le cardinal de me mener à la Baſtille.

» Il m'y conduiſit dans ſon carroſſe ; & comme il n'y avoit alors aucune perſonne de qualité, il me mit dans une chambre au premier étage, laquelle étoit la plus commode de toutes ; j'y fus renfermé, avec mon valet, pendant huit jours ſans voir perſonne que celui qui m'apportoit à manger. Le gouverneur étant enfin venu me voir, me dit que M. le ſur-intendant (*Fouquet*) l'avoit prié de me faire tous les petits plaiſirs qui pourroient dépendre de lui, & que je pouvois communiquer avec les autres priſonniers, mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir. Cela ne laiſſa pas que de me faire grand plaiſir, m'étant déja ennuyé au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer.

» Peu de tems après, ayant fait venir un brochet fort raiſonnable, un jour maigre, je priai M. le gouverneur d'en vouloir bien manger ſa part, ce qu'il m'accorda (1). Nous paſſâmes une

(1) Si cela n'eſt pas un menſonge, il faut avouer que voilà un gouverneur bien complaiſant. Quoi ! permettre à la Baſtille l'importation d'un brochet !..... Aſſurément M. De Launai n'y laiſſeroit pas entrer aujourd'hui le plus petit hareng. Ce La Barrilliere ne ſavoit pas ſon métier.

partie de l'après-dînée à jouer au trictrac, & j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié.

» J'avois la liberté d'écrire & de recevoir des lettres autant que je le voulois ; & quelquefois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers qui étoient proche de ma chambre : ainsi j'avois occasion de pouvoir parler. Mais cela n'empêcha pas que je ne m'ennuyasse beaucoup, sur-tout depuis neuf heures du soir que l'on fermoit la porte, jusqu'à huit du matin. Je m'amusai, pour passer le tems, à me faire apporter des féves, que je fis mettre par compte égal dans divers papiers. Je me promenois dans ma chambre qui avoit onze pas entre les encoignures des fenêtres, & à chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une féve du papier & la mettoit sur la table. Comme le nombre étoit fixé, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas. Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit passoit aussi-tôt aux moyens que je pourrois trouver pour me tirer de là.

» Cependant mes amis ne voyoient pas jour à m'en retirer : mais y ayant trouvé entre autres prisonniers six personnes raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leurs chambres & de la mienne, je pourrois faire cacher mon valet un soir avant que l'on fermât ma porte ; que lui ayant

donné la clef pour l'ouvrir, j'irois faire sortir les autres, & que nous pourrions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué, & remonter par un autre.

» Pour y parvenir je gagnai celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes, afin de pouvoir en examiner les clefs, & je pris mes mesures avec de la cire que j'appliquai sur chacune de ces clefs, & que j'envoyai ensuite dans une boëte à la Rochefoucault, pour en faire faire de pareilles par un serrurier habile qui y demeuroit. Mais vers le mois de septembre, sachant que M. l'abbé *Fouquet* étoit fort employé par le cardinal pour faire entrer & sortir les prisonniers de la Bastille, je tournai mes vues de ce côté-là.

» Je fis donc proposer à mes amis de parler à M. le sur-intendant, & de voir avec son frere si en parlant de tems en tems des autres prisonniers avec le cardinal, il ne trouveroit pas le moyen de glisser un mot en ma faveur. La chose réussit si bien, qu'à l'occasion d'un voyage que le cardinal devoit faire pour quelques jours, l'abbé *Fouquet* lui ayant porté la liste des prisonniers de la Bastille, trois furent rayés, du nombre desquels j'eus le bonheur d'être. »

» Un jour, *dit le même*, dans le tems que j'étois détenu dans ce château, je me promenois dans la cour avec un procureur aussi prisonnier,

homme goguenard & plaiſant, qui avoit encouru la diſgrace de M. l'abbé *Fouquet*. Tout-à-coup en nous retournant, nous vîmes un fort beau chien à côté de nous, & qui paroiſſoit n'appartenir à perſonne. Surpris de cette vue, je demandai comment ce chien pouvoit ſe trouver là ? — *Bon* ! dit le procureur avec un grand ſang-froid, *c'eſt un compagnon : je gage qu'il aura mordu dans la rue le chien de l'abbé Fouquet.* »

XV.

Un nommé *Odricot* & ſon épouſe, d'une honnête famille Irlandoiſe, furent mis à la Baſtille en 1701, pour des raiſons que nous ne pouvons déduire, & qu'eux-mêmes peut-être n'ont jamais connues. Ils furent, ſelon la coutume, enfermés ſéparément. La dame étoit jeune & jolie ; Corbé, neveu du gouverneur, & Giraut, aumonier du château, tous deux inſignes ſcélérats, mirent tout en œuvre pour la corrompre. La peur, le déſeſpoir ou autre cauſe quelconque, la fit céder à leurs pourſuites, & bientôt elle en porta des marques ſenſibles. *Ru*, un des porte-clefs, lui ſervit de ſage-femme à ſes couches ; mais comme elle ne pouvoit décider en conſcience quel étoit le pere de ſon enfant, ou l'abbé, ou Corbé, ce dernier voulut lui en faire un autre, dont il prit

être certain de se dire le pere. Ce misérable en étoit devenu amoureux, & sa qualité de lieutenant de roi du château lui donnant des facilités, il sut empêcher que l'aumônier Giraut la vît davantage. Cette femme redevint grosse en effet pour la seconde fois; alors Corbé trouva le moyen de la faire sortir, & la mit en chambre garnie, dans l'intention d'en faire sa maîtresse pour quelques années. Pendant ce tems la guerre avec l'Angleterre s'étant terminée, Odricot, comme Irlandois, profita du *bénéfice de paix*, & sortit de la Bastille. Furieux d'apprendre la conduite de sa femme & les séductions de Corbé, il résolut d'en faire ses plaintes à la cour. Mais l'indigne lieutenant en ayant été averti, le fit attendre au coin d'une rue, le fit horriblement maltraiter, & conduire ensuite à Bicêtre par le moyen d'un ordre supposé. L'infortuné Odricot y périt au bout de quelques mois; & le scélérat, coupable de tant de crimes, obtint la croix de Saint-Louis, en récompense de ses bons services à la Bastille.

XXVI.

Nicodème *Dolmberg*, de Grenoble en Dauphiné, après avoir servi long-tems dans les troupes du roi, capitaine dans le régiment de Picardie, fut détaché pour aller au siége de Namur fait par

Louis XIV en perſonne. Sa compagnie y fut entiérement défaite, & lui dangereuſement bleſſé. Après ſa guériſon, il vint ſolliciter auprès du miniſtre de quoi remettre ſur pied ſa compagnie; mais des envieux ayant parlé contre lui, loin de le récompenſer, on le caſſa. Envain il employa les ſollicitations de pluſieurs officiers généraux qui rendirent témoignage de ſa bravoure & de ſa probité, il ne put rien obtenir. La raiſon ſecrete eſt qu'il étoit réformé d'origine, & qu'il dédaignoit les ridicules cérémonies du papiſme. Réduit au déſeſpoir par cette injuſtice, il paſſa en Angleterre, où, par l'entremiſe de quelques perſonnes de conſidération, il obtint une audience du roi Guillaume III. Il fit à ce monarque une propoſition ſi terrible contre le roi de France, que l'idée ſeule fait frémir d'horreur, & qu'il vaut mieux la laiſſer enſévelie dans le ſilence que de la répéter. L'horrible conjuration des *poudres* n'eſt qu'un diminutif du projet que cet homme avoit conçu. Tant il eſt vrai qu'il eſt dangereux de pouſſer à bout des eſprits violens qui reſteroient toujours de bons ſerviteurs; ſi on leur rendoit la juſtice qui convient! Mais on doit dire, à l'honneur du roi d'Angleterre, que, quoiqu'on lui propoſât la vengeance de ſon plus grand ennemi, dans un tems où lui-même découvroit tous les jours des conſpirations contre ſa vie, il eut

horreur de cette propoſition, & fit retirer ce miſérable de devant lui, commandant qu'on l'envoyât pieds & mains liés à Louis XIV, avec une expoſition de ſon infâme projet.

Dezimberg, ſe voyant rembarqué pour retourner en France, fut frappé d'une ſi grande terreur qu'il perdit entiérement le ſens & la raiſon. Remis entre les mains des miniſtres, ils crurent qu'il contrefaiſoit le fou pour ſe dérober à la mort; mais on s'apperçut bientôt que ſon aliénation d'eſprit étoit véritable. On ſe décida à le renfermer pour toujours dans un des cachots de la Baſtille. Il étoit ſi furieux que pendant plus d'un an on n'avoit oſé entrer dans le lieu où il étoit, & qu'on fut contraint de faire un trou à la porte par lequel on lui jettoit du pain. Des momens lucides lui revenoient de tems en tems, & par degrés ſa raiſon ſe rétablit. Au bout de dix ou douze ans on lui fit eſpérer qu'il pourroit obtenir ſon pardon s'il abjuroit la réforme pour embraſſer la religion Romaine. L'eſpoir de la liberté le fit conſentir à ſe laiſſer inſtruire, mais ce n'étoit qu'un piége, & ſon ſort n'en devint que plus affreux. On le retira de la Baſtille, & on le transféra ſecrétement dans un château-fort ſitué dans les Pyrenées, où après avoir gémi long-tems ſur la perfidie qu'il avoit eſſuyée des prêtres catholiques, il mourut dans les accès du délire & du déſeſpoir.

Deux perſonnes, à qui ce malheureux avoit fait confidence de ſon projet, ont langui long-tems dans diverſes priſons.

XVII.

Ce ſeroit ſans doute abuſer de la patience du lecteur que de placer ici l'hiſtoire récente & bien connue de M. de *Lalli*. Voici ſeulement quelques particularités ſur ſa détention à la Baſtille, où il a reſté environ trois ans qu'a duré l'inſtruction de ſon affaire. Il étoit extrêmement violent par caractere. Un de ſes propos favoris étoit qu'il ne connoiſſoit point de plaiſir plus doux que la vengeance, & que c'étoit vraiment le plaiſir des Dieux. Il diſoit : *le parlement me jugera ſuivant toute la rigueur des loix, mais le roi me fera grace & commuera ma peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un ſecrétaire ; il le harceloit par ſes duretés continuelles. Un jour ce ſecrétaire ayant apperçu dans la grande cour du château un amas de ſang caillé ; provenu d'une ſaignée de malade qu'un valet avoit jetté par inconſidération, il fut ſaiſi d'effroi & ſe crut prêt d'être ſupplicié ; la tête lui tourna, il fut transféré à Charenton.

Le major de la Baſtille eut ordre de conduire le comte de *Lalli* au palais pour le dernier interrogatoire. M. le premier préſident vouloit que cet

dimanche étant entré à la chapelle pour entendre la meſſe, il s'empare des ornemens ; paſſe l'aube, met la chaſuble, & commence la meſſe. On appelle du ſecours ; le major vient, veut interrompre le prêtre qui continue : l'officier s'oppoſe, le célébrant réſiſte, & les deux champions ſe prennent au collet. Cette ſcene priva pour toujours le priſonnier d'aſſiſter à la meſſe. Il fut transféré dans la ſuite au château de Vincennes, où il eſt mort.

XIV.

Les mémoires de M. de *Gourville* ſont écrits d'un ſtyle à faire douter qu'ils aient jamais été faits véritablement par lui-même. On ſait combien il exiſte de prétendus mémoires, d'anecdotes hiſtoriques, &c. du commencement de ce ſiecle, qui, ſous l'air de la vérité, ne ſont que les rapſodies de quelques valets-de-chambre, écrites pour extorquer de l'argent de quelque libraire crédule de Hollande. Le nombre de ces eſpeces de productions eſt incroyable, ainſi que la fortune qu'elles avoient dans le monde il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui l'on commence à en revenir, & ce n'eſt pas certainement ſans raiſon qu'on ſe défie de ces mémoires annoncés avec tant de préſomption.

Ceux de M. de *Gourville* ſont peut-être dans ce cas,

cas, malgré l'eſtime aſſez générale qu'ils ont obtenue. Quoi qu'il en ſoit, voici ce que l'auteur lui-même raconte de ſa détention à la Baſtille.

« Le cardinal de Mazarin, fatigué des demandes continuelles que lui faiſoit le prince de Conti, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient attachés, ſe plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ſes courtiſans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le prince de Conti, par le moyen de la princeſſe ſon épouſe, ſur l'eſprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir; & ajouta que ſi ſon éminence me faiſoit mettre quelque tems à la Baſtille, le prince ceſſeroit ſûrement de l'excéder.

» Le cardinal, qu'une injuſtice n'épouvantoit pas quand il s'agiſſoit de ſon intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de la Barilliere, gouverneur de cette priſon royale, de ſe ſaiſir de ma perſonne. Il vint effectivement le lendemain, accompagné de quelques gens armés; & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda ſi j'étois chez moi & ce que je faiſois? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danſer. M'ayant trouvé répétant une *courante*, il me dit, en riant, qu'il falloit remettre la danſe à un autre jour, & qu'il

tems *Farci* de la maiſon paternelle, & le conduiſit enfin à la reſſource ordinaire des débauchés, c'eſt-à-dire, à s'enrôler. Après pluſieurs campagnes il prit parti dans le régiment des gardes. La veuve d'un marchand épicier, jeune & jolie, chez qui il alloit ſouvent boire de l'eau de vie, le trouva ſi fort à ſon gré qu'elle lui acheta ſon congé, le fit recevoir maître & l'épouſa. Mais l'amour qu'elle lui témoignoit ne le retira pas du libertinage; il continua à fréquenter ſes anciens camarades, & pour derniere ſottiſe il s'enrôla de nouveau dans la même compagnie d'où ſa femme l'avoit tiré à force d'argent. Cependant à force de promeſſes d'être plus ſage à l'avenir, il obtint de ſa femme de le dégager une ſeconde fois; & l'affaire étoit ſur le point d'être conclue, lorſqu'un matin, au plus fort de l'hiver, étant couché auprès de ſa femme, dès la pointe du jour, il entendit frapper à ſa porte. Croyant que c'étoit des ouvriers qui vouloient boire de l'eau-de-vie, il ſe leva tout en chemiſe pour leur ouvrir; mais quelle fut ſa ſurpriſe lorſqu'il ſe ſentit empoigner par ſix archers vigoureux qui lui fermerent la bouche d'un mouchoir pour l'empêcher de crier, l'enleverent comme une plume, le placerent dans un carroſſe & l'enmenerent, nud comme il étoit, à la Baſtille, où on le relégua dans un cachot, en compagnie

avec un priſonnier fou, qui y étoit depuis longues années.

Quoique l'on fût au plus fort de l'hiver, il ne put obtenir d'habits : les officiers lui dirent que ſon compagnon s'en paſſoit bien : en effet il étoit comme quand on vient au monde. On lui donna pourtant deux bottes de paille, & une mauvaiſe ſerpilliere pour couverture ; il y reſta trois ans ſans autres meubles ni vêtement. Ayant alors tout le loiſir d'examiner en lui-même ce qui lui attiroit cette méchante affaire ; il crut d'abord que c'étoit le frere de ſa femme qui, échevin de Paris, & orgueilleux comme un marguillier de paroiſſe, étoit très-courroucé contre ſa ſœur de ce qu'elle avoit épouſé un ſoldat aux gardes. Il crut enſuite que peut-être c'étoit ſa femme elle-même qui lui jouoit ce tour pour ſe venger de ſa mauvaiſe conduite, & qui le pouvoit d'autant mieux qu'il avoit remarqué qu'elle étoit liée avec des gens de loi du plus haut étage. Enfin il en découvrit la véritable raiſon, à la ſuite d'une réprimande ironique que lui fit M. d'Argenſon, lieutenant de police, en lui demandant s'il s'aviſeroit encore de chanter des chanſons contre les perſonnes de qualité ? Il ſe reſſouvint qu'étant un jour allé monter la garde à Verſailles, il ſe trouva à boire dans un cabaret avec d'autres ſoldats, & qu'ils pouſſerent loin la débauche. Il ſe rap-

pella que, dans la chaleur de l'ivreſſe, il chanta à ſon tour une chanſon grivoiſe, où madame de Maintenon, alors dans ſa plus grande faveur, n'étoit pas épargnée. Un laquais de cette dame buvoit dans une chambre à côté : ſcandaliſé d'entendre chanſonner ſa maîtreſſe, il vint s'informer du nom de l'impudent, & huit jours après Farci fut arrêté. On auroit peine à croire un trait de vengeance auſſi cruel de la part d'une femme qui affichoit tant de douceur, s'il n'étoit pas auſſi bien conſtaté.

XIX.

L'aventure d'un nommé *Philibert de la Salle* eſt aſſez ſinguliere pour trouver place ici. C'étoit un jeune garçon de dix-huit ans, qui s'étoit mis domeſtique depuis quelques jours chez un certain M. *le Fort*, lequel vivoit en chambre garnie avec une Anglaiſe fort jolie qu'il avoit enlevée. Un ſoir vers les neuf heures, un exempt de police vint arrêter *le Fort* & ſa demoiſelle, de la part du roi. Le caroſſe étoit à la porte pour les conduire à la Baſtille, & comme ils ne firent mine d'aucune violence, la choſe ſe paſſa avec autant de douceur & de politeſſe que s'il eût été queſtion d'une viſite en ville. *Philibert*, qui ne ſavoit de quoi il s'agiſſoit, monta derriere la voiture en

qualité de laquais. Lorſque le carroſſe fut entré dans la cour de la Baſtille, il deſcendit & vint à l'ordinaire ouvrir la portiere pour aider madame à deſcendre. Qui es-tu donc, toi, lui dit l'exempt qui ne l'avoit pas encore vu? Je ſuis, répondit-il, le laquais de monſieur. — Ah, ah; eh bien tu reſteras ici. En effet, il n'en fallut pas davantage pour le faire entrer dans cet antre redoutable, où, après l'avoir gardé quelques années, ſans qu'il ſût même de quoi on accuſoit ſon maître, M. d'Argenſon le vendit au roi pour en faire un dragon. Ce pauvre homme étoit inconſolable, & l'eſprit manqua lui tourner en reconnoiſſant la bêtiſe qu'il avoit faite d'aller où on ne le demandoit pas.

X X.

L'abbé *Rollet*, étant au collége d'Harcourt, précepteur des enfans de M. de *Ranci*, fermier-général, conduiſoit, un après-midi, ſes éleves, ſelon ſa coutume, au jardin du Luxembourg. Il y trouva un prêtre qui revenoit de Hollande, nommé *Sorel*. Ce prêtre l'ayant abordé, & fait une eſpece de connoiſſance avec lui, tira de ſa poche quelques brochures qu'il avoit apportées de Hollande, & lui propoſa de les acheter. Le lendemain ce même *Sorel* lui alla faire viſite au collége d'Har-

court & lui en vendit encore quelques autres. Il profita de l'occaſion pour recommander à ce précepteur un valet qu'il avoit & dont il vouloit ſe défaire, le priant de lui faire avoir, par M. de *Ranci*, un petit emploi dans les gabelles ; ce que l'abbé lui promit également. Mais, quelques jours après, Sorel, prêtre auſſi emporté que libertin, eut querelle avec ſon valet, le battit, le chaſſa, & fut prier l'abbé *Rollet* de ne ſe plus mêler de ce coquin-là. Le valet irrité, & qui ſavoit tous les ſecrets de ſon maître, alla le dénoncer à la police comme diſtributeur de mauvais livres, & ſur-tout de livres imprimés en Hollande. Le lieutenant de police, M. d'Argenſon, envoya trois de ſes gens chez le prêtre pour le ſaiſir ; mais *Sorel*, qui en eut vent, avoit pris la fuite, & on ne le trouva plus. Le valet inſinua à M. d'Argenſon, que le moyen de trouver le prêtre étoit d'arrêter l'abbé *Rollet*, à qui il en avoit vendu une grande quantité. Alléché par l'eſpoir d'une bonne capture, le lieutenant de police fit inveſtir le collége d'Harcourt par un grand nombre d'huiſſiers, records, ſergens, & s'y rendit-lui même en perſonne pour faire la viſite: On ne trouva rien, l'abbé les avoit revendus & n'en avoit plus un ſeul. Cependant, l'accuſation étant formelle, M. d'Argenſon mit de ſa propre autorité l'abbé Rollet en dépôt chez

un

un exempt, juſqu'à ce qu'on eût découvert *Sorel*, que l'on attrapa au bout d'un mois, & qui avoua tout ſans ſe faire beaucoup prier. C'en fut aſſez pour faire enfermer l'abbé Rollet à la baſtille, où il eut le temps de languir & de maudire ſon imprudente curioſité. A force d'y ſonger, il trouva moyen de tromper, d'une maniere bien ingénieuſe, la vigilance des gens de la Baſtille. Il ſut par haſard que les pains entiers que les priſonniers rendoient aux portes-clefs, quand ils n'avoient pas faim, tournoient au profit de ces derniers, & qu'ordinairement ils les revendoient aux ſoldats de la garniſon du château. L'abbé Rollet fit adroitement une ouverture à un pain entier, écrivit un petit billet à madame de Ranci, qui avoit une grande amitié pour lui, & le fourra à tout haſard dans ce pain, bouchant le trou ſi adroitement, que l'ouverture étoit imperceptible. Son bonheur voulut que ce pain fût vendu à un ſoldat, qui, en le coupant, y trouva le billet, & le porta à ſon adreſſe, s'attendant à une bonne récompenſe. Cette heureuſe idée eut ſon effet. Madame de *Ranci*, auſſi bienfaiſante que ſpirituelle & jolie, intrigua tant qu'elle obtint la liberté de l'abbé *Rollet*, qui depuis n'eut plus envie d'acheter de livres venant de Hollande. Quant au prêtre *Sorel*, c'étoit un miſérable qui méritoit ſon ſort. Etant curé en campagne, il avoit abandonné

ſa paroiſſe pour s'enfuir en Angleterre avec une fille qui le quitta à Londres. Il paſſa quelque tems en Hollande, vivant aux dépens des ambaſſadeurs étrangers; enfin, il eut l'effronterie de revenir à Paris, où ſon commerce clandeſtin de livres prohibés le conduiſit à la Baſtille pour le reſte de ſes jours. Il y devint fou; ſa démence conſiſtoit à ſe croire ſans ceſſe à la veille d'être pendu; il ſe jettoit à genoux, demandoit la bénédiction aux porte-clefs, & leur faiſoit entonner le *Salve*. Au bout de pluſieurs années, il devint tellement furieux, qu'il fallut le ſéqueſtrer totalement & même l'enchaîner. Il y périt de miſere, dans un cachot, autant de faim que de maladie. Il étoit originaire de Leri, près du Pont-de-l'arche en Normandie, & fils d'un fermier qui eut beaucoup mieux fait d'en faire un bon laboureur qu'un mauvais prêtre.

XXI.

Pierre de la Porte, d'abord porte-manteau de la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, puis maître d'hôtel & premier valet-de-chambre de Louis XIV, fut renfermé à la Baſtille par le cardinal de Richelieu; & n'en ſortit qu'après avoir beaucoup ſouffert. Il s'étoit attaché inviolablement à la reine, & fut le ſeul miniſtre des in-

trigues & des correſpondances qu'elle entretenoit ſecrétement en Angleterre & en Eſpagne, alors ennemies de la France; il connoiſſoit parfaitement combien le métier qu'il faiſoit pouvoit devenir dangereux pour lui, mais ſon attachement pour la reine le fit paſſer par-deſſus toute conſidération particulière; il ne ſortit de la Baſtille que lorſque Louis XIII ſe fut réconcilié avec la reine & qu'elle fut devenue enceinte. De là, il fut envoyé en exil à Saumur, où il reſta juſqu'en 1643, temps auquel le roi étant mort, la reine le rappella à la cour, lui fit quelque bien, & le diſgracia enſuite ſans le moindre fondement, excitée par le cardinal Mazarin. Si jamais perſonne éprouva la vérité de cet axiôme, *qu'il n'y a qu'ingratitude à attendre des grands*; c'eſt aſſurément M. de la Porte; il avoit riſqué ſa fortune & ſa vie pour les intérêts de la reine; & au moment où il devoit naturellement eſpérer des graces & des récompenſes, il ſe vit obligé de vendre ſa charge & de ſe retirer.

Le cardinal de Richelieu, qui ſe connoiſſoit en hommes, & qui ſavoit parfaitement diſtinguer ceux dont les lumieres & le courage étoient capables de vaincre certaines difficultés, eut grande envie d'attacher M. de la Porte à ſon ſervice; il étoit bien ſûr qu'il étoit le miniſtre affidé de la reine; il fit tous ſes efforts pour le gagner; il chercha à l'épouvanter & à le convaincre;

enfin, n'ayant pu lui rien faire avouer, il ne put s'empêcher d'admirer la constance & la fermeté de ce serviteur fidele; & l'on voit, par ce qui est rapporté dans les mémoires du temps, qu'il ne croyoit pas en avoir un seul de cette trempe.

Le récit de M. de la Porte lui-même est trop intéressant pour ne pas trouver place ici.

» Après bien des soupçons sur les intelligences de la reine en Espagne, & sur la part que j'y avois, le roi eut enfin quelques avis plus certains qui causerent ma disgrace & ma prison.

» Sa majesté, qui étoit à Saint-Germain, manda à la reine, qui étoit à Paris depuis quelques jours, de se rendre à Chantilli. Elle partit sur le champ, en m'ordonnant de rester à Paris jusqu'à l'arrivée de quelques lettres qu'elle attendoit, & m'en donna une pour M. de la Thibaudiere, qui devoit la porter à madame de Chevreuse à Tours.

» Après le départ de la reine je trouvai la Thibaudiere dans la cour du Louvre, à qui je voulus remettre la lettre que j'avois en poche; mais il me pria de la garder jusqu'au lendemain; ce qui m'a fait soupçonner depuis qu'il avoit eu vent que je serois arrêté ce jour-là.

» En sortant de la cour du Louvre, j'allai voir M. de Guitaut, capitaine aux gardes, où je restai jusques à six heures du soir. En m'en allant, je

vis un carroſſe à deux chevaux, dont le cocher étoit habillé de gris, arrêté au tournant de la rue des vieux Auguſtins & de la rue Coquilliere; &, comme je paſſois entre le coin de la rue & le carroſſe, un homme, que je ne pus voir parce qu'il me prit par derriere, me mettant les mains ſur les yeux, me pouſſa vers le carroſſe, & en même tems je me ſentis enlevé par pluſieurs mains, qui après rabattirent les portieres, en ſorte que je ne pus voir qui m'arrêtoit, ni où l'on me menoit. Enfin le carroſſe s'arrêta, & je reconnus la Baſtille, ainſi que celui qui m'y conduiſoit, lequel étoit *Goular*, lieutenant des mouſquetaires, accompagné d'une douzaine de ſatellites.

» A la deſcente du carroſſe on me fouilla, & l'on trouva cette lettre de la reine que la Thibaudiere n'avoit pas voulu recevoir: on me demanda de qui elle étoit; je dis à *Goular* qu'il connoiſſoit bien le cachet des armes de la reine, & que c'étoit pour madame de Chevreuſe, à qui la reine ne faiſoit aucun myſtere d'écrire. On me fit enſuite paſſer le pont & entrer dans le corps-de-garde, entre deux haies de ſoldats de la garniſon qui avoient la mêche allumée & ſe tenoient ſous les armes, comme ſi j'euſſe été un criminel de lèze-majeſté.

» Je fus une demi-heure dans ce corps-de-garde pendant qu'on me préparoit un cachot, qui fut celui d'un nommé Dubois, qui en avoit été tiré de

puis peu pour aller au supplice, parce qu'il avoit trompé le cardinal, à qui il avoit promis de faire de l'or. Arrivé au cachot, on me déshabilla pour me fouiller une seconde fois ; ensuite on apporta un lit de sangle pour moi, & une paillasse pour un soldat qu'on enferma aussi dans le même lieu, une terrine pour nos nécessités naturelles, & l'on ferma sur nous les portes.

» Pendant ce tems le cardinal, qui vouloit faire bien du bruit pour peu de chose, envoya au plus vîte un détachement de cavalerie vers Orléans, pour en imposer à tout le monde, comme s'il eût été question d'une grande conspiration contre l'état. Cette démarche fit peur à madame de Chevreuse, qui se retira en Espagne, sans songer combien cette fuite faisoit tort à la reine.

» Je subis plusieurs interrogatoires où je tins ferme, résolu de ne jamais compromettre la reine, quelque chose qui en pût arriver. Le cardinal, voyant qu'on ne pouvoit rien me faire avouer, prit le parti de m'interroger lui-même. D'abord il me dit qu'il n'y avoit plus lieu pour lui de nier une chose dont il étoit bien instruit, puisque la reine l'avoit avouée au roi & à lui ; mais qu'il vouloit avoir aussi mon aveu. Sur ma réponse que je dirois tout ce que je savois, il m'interrogea sur toutes les correspondances de la reine : je niai tout fermement ; il se mit en colere, me menaça, se radoucit, pro-

mit de faire ma fortune, enfin n'épargna rien pour me faire parler; mais, n'aboutiſſant à rien de ce qu'il avoit en vue, il me renvoya dans mon cachot.

» Au bout de ſix ſemaines je fus tiré du cachot & mis dans une chambre ordinaire. J'appris par les ſoins de mademoiſelle de Haute-Fort que le roi & la reine s'étoient réconciliés, & même que leurs majeſtés, revenues à Paris, avoient couché enſemble. Comme c'eſt de cette fois-là que la reine devint groſſe de Louis XIV, on pouvoit l'appeller le fils de mon ſilence, auſſi-bien que des prieres de la reine & des vœux de toute la France.

» On m'accorda enſuite la liberté de la promenade ſur les tours, & la converſation avec quelques priſonniers. Ce petit bien-être raccommoda un peu ma ſanté.

» Enfin arriva le jour de ma ſortie de la Baſtille, où je demeurai neuf mois, jour pour jour, comme dans le ſein de ma mere, avec cette différence qu'elle ne fut point incommodée de cette groſſeſſe, dont j'eus ſeul toutes les douleurs. La reine étant à mi-terme, & ayant ſenti remuer ſon enfant, elle demanda ma liberté, & l'obtint, à condition que j'irois en exil à Saumur, & que je n'en ſortirois point ſans un ordre du roi.

» Le 12 mai de l'an 1638 M. le Gras, ſecrétaire des commandemens de la reine, avec un

commis de Chavigni, vint me faire signer la promesse que je faisois au roi d'aller à Saumur à cette condition ; je signai, & le lendemain je sortis de la Bastille.

» Ainsi le premier coup de pied du roi me fit ouvrir toutes les portes de ce château royal, & m'envoya à plus de quatre-vingt lieues au-delà. Je restai huit jours à Paris pour mes affaires ; avant de partir pour Saumur, M. le cardinal me fit demander si je voulois me donner à lui, me promettant plus que je ne pouvois espérer ; mais je ne jugeai pas à propos d'accepter ses offres. Je me rendis donc à mon exil, où je ne m'établis pas d'abord pour un long séjour : car on m'avoit toujours fait espérer que je retournerois à la cour aussi-tôt que la reine seroit accouchée ; mais les affaires changerent de face, & la reine eut assez de peine à se conserver elle-même contre ses ennemis, qui n'étoient pas moins puissans qu'avant sa grossesse.

» Enfin le cardinal étant mort & le roi aussi quelque tems après, je revins auprès de la reine. »

XXII.

Le sieur *de Bure*, libraire de Paris, distingué dans sa profession, a été mis dernièrement à la Bastille, pour un sujet qui paroîtra bien mince. Le souverain (*Mém. de M. Ling.*) juge à pro-

pos d'introduire dans la librairie une police nouvelle ; une loi ordonne que certains livres ſeront *eſtampillés*, c'eſt-à-dire, marqués d'un certain ſigne qui devoit leur donner de certains droits. Juſques-là tout alloit bien, au moins pour ceux à qui *l'eſtampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au ſieur *de Bare* d'appliquer lui-même *l'eſtampille*, de ſe rendre le miniſtre manuel, l'exécuteur de cette opération : il y voit la ruine infaillible de pluſieurs familles de la communauté dont il eſt le chef ; il croit ſa conſcience intéreſſée, ainſi que ſon honneur à s'excuſer ; il offre ſa démiſſion, afin que l'emploi qui lui répugne paſſe ſans bruit dans des mains plus dociles. On ne reçoit point ſa démiſſion ; on lui répete deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *eſtampillez ou bien*..... Il perſiſte à ſe défendre ; on accomplit l'alternative, on le met à la Baſtille, & voilà un criminel d'état.

XXIII.

En 1766, un profeſſeur de Rhétorique du collége de .... nommé M. L.....t, parlant un jour avec indignation de la barbare imbécillité des juges d'Abbeville, qui venoient de condamner le jeune chevalier de la Barre au ſupplice

le plus terrible, pour une peccadille qui méritoit tout au plus une légere réprimande, & enveloppant dans la chaleur de ſon diſcours les quinze conſeillers du parlement de Paris, qui eurent la lâcheté atroce de confirmer la ſentence des ânes d'Abbeville, fut écouté par un miſérable duquel il ne ſe défioit pas. Cet homme vil étoit le paraſite ordinaire de l'évêque de .... Il ſe fit un plaiſir malin de rapporter au prélat les paroles du profeſſeur, les envenima encore, & anima tellement le ſacré *Bishop*, en lui faiſant entendre que la Sainte Egliſe elle-même étoit compromiſe, qu'il lui perſuada d'employer ſon crédit pour châtier un peu l'indiſcret orateur. En effet, à force d'intrigues & de femmes perdues qui s'en mêlerent, on extorqua une lettre de cachet, & un beau jour on vint s'emparer de M. L.....t, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette diſtinction miniſtérielle. On le conduiſit à la Baſtille où pendant dix-huit mois de retraite, il eut le tems de concevoir que quand un tribunal ſouverain fait une ſottiſe, un particulier, qui n'a pour lui que le bon ſens, a très-grand tort d'en relever l'injuſtice, ſur-tout quand l'affaire touche un peu la horde eccléſiaſtique. Ce fut à un miniſtre auſſi humain qu'éclairé que M. L....t dut ſa liberté ; le clergé s'y oppoſoit ; & les juges ignares, couverts d'opprobre & de con-

fuſion, auroient volontiers donné la moitié de leur fortune, pour enſévelir à jamais ce vigoureux témoin de leur turpitude.

XXIV.

Le dépôt de la Baſtille contient pluſieurs malles de papiers de feu M. le duc de Vendôme, qui concernent ſon hiſtoire & celle des guerres d'Eſpagne, d'Italie & de Flandres : ces papiers furent ſaiſis ſur ſon fils naturel qui étoit ſon légataire, lequel étant ſoupçonné d'avoir compoſé la brochure intitulée *les trois Marie*, fut renfermé d'abord à la Baſtille & transféré dans la ſuite à Vincennes, où il eſt mort. Ces papiers ſont dans un lieu humide, ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés des vers, s'ils ne le ſont déja ; & la poſtérité ſera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

Louis-Joſeph duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes & de Penthievre, général des galeres, grand ſénéchal & gouverneur de Provence, né le 30 juillet 1654, fut vice-roi & généraliſſime des armées de Catalogne & d'Eſpagne depuis 1685, juſqu'au commencement de ce ſiecle. En 1702 il paſſa au commandement des armées d'Italie, où il battit le prince Eugène & les impériaux ; en 1707 il fit la campagne de Flandres ; trois

ans après il retourna en Eſpagne, où il mourut à Vinaros le 11 juin 1712. Cet homme célèbre par ſes exploits militaires, qui avoit le roi Henri IV pour Biſayeul, ne laiſſa d'autre poſtérité qu'un fils naturel qui mourut à Vincennes, après une longue priſon, pour une miſérable brochure que peut-être il n'avoit pas faite; les prétendues preuves qu'on en a n'étant rien moins qu'évidentes.

Dans un des numéros du *Courrier de l'Europe* de cette année, on trouve l'annonce d'un livre ayant pour titre : *Réfutation des mémoires de M. Linguet.* L'auteur, quel qu'il ſoit, ſemble vouloir dire que M. *Linguet* n'a pas été fidele dans le tableau qu'il a donné du régime de la Baſtille. Ce livre n'ayant pas encore paru, nous ne pouvons juger ſur quels fondemens l'écrivain de cette nouvelle production s'appuie, pour prouver que M. Linguet a dit trop, ou trop peu. — Seroit-ce par haſard une apologie de la Baſtille, ainſi que le titre ſemble l'inſinuer? Cela ſeroit vraiment curieux. Ce ſeroit une piece à mettre à côté de l'apologie de la Saint-Barthelemi, qu'un fanatique ignorant a oſé faire il y a quelques années.

Si ce n'eſt qu'une ſatyre contre M. Linguet, l'auteur nous paroît fort peu généreux de l'attaquer ſur ſes mémoires. M. Linguet a d'autres

côtés qui prêtent assez facilement à la critique ; mais relativement à sa détention, il n'est personne parmi les honnêtes gens qui n'ait été indigné de cet affront fait à la justice, à l'humanité ; & si l'on peut reprocher quelque chose à ses mémoires sur la Bastille, c'est d'être trop peu vigoureux, de ne pas révéler d'une maniere plus forte, plus énergique, le crime de ceux qui le persécuterent, & sur-tout de n'avoir pas assez approfondi l'histoire & le régime de cet odieux château, la honte du gouvernement françois.

Soutenir que la Bastille est une chose utile & indispensable en France, seroit l'acte d'un vil esclave du despotisme ; & l'instigateur d'une pareille assertion seroit digne de la haine & du mépris de toutes les ames honnêtes.

I.

Un miniſtre de la marine, renommé pour ſa ladrerie, mais réveillé tout-à-coup de la ſtupeur de la léſine par la crainte de perdre ſa place, ſonge à un certain d'*Anouille*, un de ces piliers d'anti-chambre propres à toutes mains. « Ces » diables d'anglois me déſolent, lui dit-il, ils » ſavent tout ce que nous faiſons ici. Quelqu'un » de mes coquins de commis a des intelligences » dans les bureaux de Londres. Tenez, voilà » une lettre de 5600 louis, allez-vous-en flairer » dans *Cloveland-Row*, & mettez-moi ſur la » voie. »

Le famélique d'*Anouille*, tout extaſié, ſe tâte d'abord lui-même; puis ſe voyant ſpiritualiſé par la vertu des paroles miniſtérielles, il ſaiſit le *papier taliſmanique*, & part, ne doutant pas qu'un éveillé de Verſailles n'ait bientôt fait jaſer quelques buvors d'anglois; malheureuſement il trouve au gîte un renard; ſes fineſſes ſont bientôt découſues; la crainte des *meſſagers d'état* diſſipent ſes illuſions, & atteint de frayeurs plus que paniques, il regagne au plus vîte le quai de la ferraille.

» Quoi, mauvais ſerviteur, lui dit le mi» niſtre en le revoyant, tu ne me rapportes ici

» ici ni de quoi faire pendre quelqu'un, ni » l'argent que je t'ai donné ! Qu'on le saisisse » & qu'on le jette dans les ténebres extérieures. » Aussi-tôt fait que dit ; d'*Anouille* y est & y restera encore long-tems.

II.

Depuis quelque tems la médisance & la calomnie exerçoient leur rage contre une reine jeune & belle, à qui l'éclat de son rang & peut-être la franchise de son caractere ne laissoient pas appercevoir que le trône lui-même, environné de l'amour & de l'estime du peuple, n'est pas à l'abri des traits de la malignité.

Sur l'existence de quelques écrits circulans dans le monde méchant, *Jacquet* est nommé pour aller à la découverte ; il achete & rapporte des éditions entieres. Les suppôts de la police, jaloux de ses succès, l'accusent d'être lui-même le libelliste & le distributeur. (Le pauvre diable sait à peine signer son nom.) Il est arrêté & précipité dans le *puits royal.*

Eh bien, M., c'est le capteur de ce malheureux, c'est ce même familier de l'inquisition gallicane, c'est ce même B..... nommé *Receveur*, qui est venu à Londres ce mois de mars dernier pour y établir un bureau d'espion-

nage. Jugez de la juſteſſe de ſes combinaiſons & des ſuccès qu'il en devoit attendre, par les coopérateurs qu'il s'aſſocioit.

Il y a dix ou douze ans qu'un fugitif de France, ne ſachant de quel bois faire flèche, après avoir épuiſé la reſſource d'un libelle qu'il avoit intitulé *Le Gazetier cuiraſſé*, imagina de mettre à contribution la Belle *Ange*, qui régnoit alors en France. Pour jouer à coup plus ſûr, il avoit introduit dans les *Mémoires ſecrets d'une femme pub.*..... un perſonnage qui n'enduroit pas auſſi gaiement le *populus me ſibilat*. On envoya *Receveur* pour attirer le libelliſte dans un piége quelconque, & l'emmener à Paris; mais le mal-adroit manqua ſon coup, & fut trop heureux d'échapper à la fureur de la populace qui vouloit le mettre en pieces; il lui en prit une ſi vive peur que ſon cerveau ſe dérangea, & qu'il a fallu lui adminiſtrer quelque tems le régime pour les foux.

Quant à l'écrivain, il s'en tira ſelon ſes vues; un autre négociateur non moins vil arriva, & conclut, pour avoir ſon griffonnage, un marché de 1500 guinées comptant, avec 200 autres de penſion viagere.

Revenu à Londres au mois de mars dernier, le chevalier *Receveur* (car ce miſérable eſt décoré d'une croix bien indignement profanée),

crut pouvoir profiter de l'esprit de coalition qui avoit gagné toutes les têtes, sur les bords de la Tamise; il s'adresse à celui même qu'il avoit voulu enlever il y a dix ans : « Donnons-nous la main, » lui dit-il; il y a ici des coquins de griffon- » neurs que votre exemple alléche, tendons nos » toiles ensemble, & que toutes ces mouches » qui nous fatiguent viennent s'y prendre. »

Je le veux bien, répond l'homme aux cuirasses, mais en attendant la croix de Saint-Louis, je vous préviens que je vais être arrêté pour 60 guinées que je dois à un marchand tapissier. — « A cela ne tienne, dit l'autre, allons nous- » en chez mon banquier, nous prendrons sur » ma lettre de crédit de quoi faire taire cet im- » portun. Mais avant tout, découvrez-moi qui » est l'auteur de cette polissonnerie des *Petits* » *soupers de l'Hôtel de Bouillon.* Ce coquin a écrit » deux fois à Paris, j'ai ses lettres, il faudroit » se procurer de l'écriture de tout ce qu'il y a » ici de François suspects, afin de confronter. »

Le premier auquel on s'arrêta fut un nommé Mauriçon, qui, après avoir joué des farces dans quelques bureaux de Paris, est venu inviter les gens de Londres à des soliloques en guise d'opéra-Bouffon, à une demi-guinée par tête.

Le Gazetier cuirassé, ne sachant comment s'y prendre pour avoir de son écriture, dit à un cer-

tain La Fite de dire à un certain Jombert qu'il y avoit cinq guinées à gagner pour celui qui rapporteroit réponſe à une lettre qu'on lui donneroit pour Mauriçon.

Jombert va conter le cas à un certain Dupuis, qui ſe met en tête de gagner les cinq guinées; & fabrique ſans ſcrupule l'écriture deſirée.

Le vieux Goudar, ſatellite de Receveur, ſoupçonne la fraude, & rencontrant par haſard un jour au parc Saint-James le célebre Philidor, ami de Mauriçon, il lui propoſe l'affaire, perſuadé que ce moyen ſera plus ſûr. — Volontiers, dit le muſicien, je vais chercher Mauriçon, il écrira ſous ma dictée. — Eh non! reprend Goudar, il ne faut pas que Mauriçon ſache de quoi il s'agit. — Laiſſez-moi faire, dit Philidor en ſe moquant de lui, je vais vous l'amener.

Pendant ces altercas, on diſtribuoit & on affichoit dans les rues de Londres un billet d'alarme, pour rendre le peuple attentif ſur les deſſeins de Receveur (1). Comme dans ce billet on parloit

(1) Voici la ſubſtance de ce billet d'alarme.

Tocſin contre des eſpions françois, & avis aux étrangers qui n'aimeroient pas d'aller pourrir à la Baſtille.

Les braves & généreux Bretons ſont avertis qu'il y a ici deux eſpions de la police de Paris, logés dans la Cité, & quelques-uns de leurs ſatellites dans les environs de

de trois ouvrages, dont deux n'étoient pas encore imprimés, La Fite imagina de jouer notre homme de police, & de le mettre à contribution. En conſéquence, il feint de connoître l'auteur des libelles, ſuppoſe avec lui des entrevues à la campagne, & propoſe un marché à conclure pour l'acquiſition des manuſcrits & des figures. Cela donna lieu à une négociation où M. de Monſtier, miniſtre de France, fut compromis, & qui a penſé couvrir de ridicule l'adminiſtration elle-même.

Enfin le tems s'étant écoulé vainement, M. le comte d'Adhemar arrivé à Londres a fait venir Receveur. — As-tu trouvé ce que tu cherchois, lui demande l'ambaſſadeur? — Non, monſeigneur. — *Eh bien, cela étant, décampe, & qu'après demain tu ne ſois plus à Londres.*

Saint-James ; leſquels font le guet, jour & nuit, munis de bâillons, de menottes & de poignards, dans le deſſein d'enlever & tranſporter en France les auteurs & éditeurs des ouvrages ſuivans :

Les amours & aventures du viſir Vergen **.*

Les petits ſoupers de l'hôtel de Bouillon.

Le premier n'eſt pas encore imprimé. Le dernier l'a été à Bouillon & eſt actuellement en vente dans Saint-Jameſtreet, &c. &c. &c.

Le chef de ces eſpions eſt un certain Receveur, portant croix de Saint-Louis, qui a paru ici il y a dix ans, chargé d'une ſemblable commiſſion, & contre lequel les papiers publics ont publié, dans le tems, des avis.

Voilà du moins un homme de qualité qui ſent ce qu'il doit à ſon rang, à ſa dignité & à la nation, chez laquelle il a fait naître l'eſtime & la plus haute conſidération pour lui.

Mais qu'eſt venu faire ce *Receveur?* Comment la police pariſienne, qui paſſe pour ſi déliée, a-t-elle pu employer un lourdaut de cette eſpece, qui n'a pas même les premiers élémens de ſon infame métier? Son objet étoit d'étouffer des écrits ſcandaleux qui intéreſſent, dit-on, des perſonnes auguſtes, & il divulgue ſon ſecret à des gens qui en prennent plaiſamment occaſion de le jouer. Quel dommage que le peuple de Londres n'ait pas fait juſtice de cet excrément décoré! Ah! puiſſe-t-il y revenir une troiſieme fois! Sa figure aujourd'hui bien connue le décélera, & il ne s'en tirera pas à ſi bon marché.

O monarque des lys! ô vous l'idole des françois & ſi digne de l'être! ô Louis XVI, objet de l'amour de vos peuples, & de l'eſtime des nations étrangeres, que la main de votre juſtice ſaiſiſſe le monſtre des délations qui infeſte les avenues de votre trône auguſte; qu'elle l'écraſe contre la pierre d'infamie, & que chacun en paſſant mette le pied ſur ce reptile peſtilenciel! alors vos ſujets ſeront tous ce qu'ils doivent être.

Je ſuis, Monſieur, Votre &c. &c.

P. S. Depuis le depart de *Receveur*, il a paru dans la gazette de Leide du 13 juin dernier, l'article ſuivant : *De Paris.* « Un de nos pre-
» miers & plus intelligens inſpecteurs de police,
» eſt parti d'ici il y a quelque tems avec trois
» exempts. On les dit chargés d'une commiſſion
» fort délicate au-delà des mers ; ce qui eſt cer-
» tain, c'eſt que leur voyage ſera de quatre mois
» au moins. »

Si cet article regarde la belle expédition de *Receveur* à Londres, on peut prendre quelqu'idée de la ſublime intelligence du faquin qui nous a honorés de ſa courte viſite. C'eſt bien de lui qu'on peut dire :

Rare & ſublime effort d'une imaginative
Qui ne cede en vigueur à perſonne qui vive.

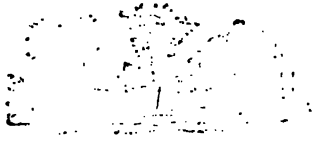

RÉVOLUTIONS DE PARIS,

DÉDIÉES A LA NATION.

Les grands ne nous paroiſſent grands,
Que parce que nous ſommes à genoux. . . .
. . . . Levons-nous.

Du 12 au 17 Juillet 1789.

DÈs qu'on ſut dans cette ville le départ de M. Necker, la conſternation fut générale ; le peuple déſeſpéré cherchoit un terme à ſes maux, incendia pluſieurs barrieres, ſe porta en divers lieux, forma des projets incertains, tandis que les citoyens, dans un morne ſilence, en ſe conſultant, laiſſoient échapper des larmes. Sur les cinq heures, le dimanche 12 Juillet, des citoyens aſſemblés au Palais-royal, envoyerent des ordres pour fermer tous les ſpectacles ; ce qui fut exécuté ſans réplique. Cette marque d'honneur, décernée à un grand homme, fit connoître avec certitude quel étoit le degré de l'affliction publique.

L'on fut enſuite au cabinet du ſieur Curtius, pour prier cet artiſte de ſe déſaiſir des buſtes ou portraits de monſeigneur le duc d'Orléans & de M. Necker. On a porté ces buſtes en triomphe, quoique décorés de crêpes, ſymboles de la diſgrace de ces hommes pré-

cieux (1) ; & le peuple crioit : *chapeau bas*, pour marquer ſa profonde vénération ! Le cortége étoit nombreux ; il a ſuivi le boulevard & la rue Saint-Martin : là, les citoyens qui le compoſoient ont engagé un détachement de la garde de Paris à les accompagner pour maintenir le bon ordre. On a ſuivi la rue Saint-Martin, celles Grenetat, de Saint-Denis, les rues de la Ferronnerie, Saint-Honoré, juſqu'à la place Vendôme. Alors un détachement de Royal-Allemand a voulu faire main-baſſe ſur le peuple ; on a lancé des pierres, les ſoldats ſe ſont jettés parmi la populace ; le buſte de M. Necker a été briſé, celui de Monſeigneur le duc d'Orléans n'a échappé que parce qu'un dragon, d'un coup de ſabre, n'a pu l'atteindre ; mais ces lâches ſoldats, qu'inceſſamment l'aſſemblée nationale peut licencier & déclarer infâmes, ont oſé tirer ſur le peuple : un garde-françoiſe, ſans armes, a été tué, & quelques perſonnes bleſſées. Au même inſtant le prince Lambeſc, leur chef, cet odieux ariſtocrate a paru au pont tournant des Tuileries ; il a eu la baſſe cruauté de ſe préſenter à des citoyens qui ſe promenoient, & qui n'avoient pour arme qu'une canne en main : là, d'un coup de ſabre, & ſans motif, il a abattu à ſes pieds un vieillard qui ſe retiroit avec ſon ami ; des jeunes gens ont voulu s'avancer, mais les ſoldats ont fait feu. Dès-lors chacun, ſaiſi d'effroi, a pris la fuite ; on a entendu un coup de canon, & l'alarme s'eſt répandue : des citoyens déſeſpérés ſont entrés au Palais-royal, en criant : *aux armes ! aux armes !* L'on avoit déja fait des motions

(1) On croyoit alors que Monſeigneur le duc d'Orléans avoit reçu un ordre d'exil.

dans ce jardin, pour ſe raſſembler à l'Hôtel-de-ville, ſous les ordres des électeurs de la capitale; effectivement on y a couru : un très-grand nombre de citoyens de tout rang, de tout âge, ſe ſont armés & ont été raſſemblés vers les neuf heures du ſoir; ils ſe ſont montrés en pluſieurs endroits, les uns à pied, quelques autres à cheval, & notamment à la place Louis XV, où ils ont rencontré des huſſards & quelques ſoldats de Royal-Allemand, mais il ne s'y eſt rien paſſé de remarquable. Durant cet intervalle, des gardes-françoiſes patriotes ſe ſont échappés de leurs caſernes malgré leurs officiers; ils ſe ſont portés avec intrépidité vers la place Louis XV : on peut dire qu'ils n'y ont pas couru, ils y ont volé. Un détachement de Royal-Allemand s'étoit avancé le long du boulevard, les gardes ont fait feu, les dragons ont ripoſté par une décharge; mais un coup de canon tiré du dépôt des gardes, & ſecondé d'un feu roulant, a forcé ces étrangers de fuir précipitamment, en laiſſant onze des leurs, tués ou bleſſés ſur le lieu du combat. On a rapporté leurs armes & leurs dépouilles, que l'on a regardé comme les premiers gages de la victoire.

A onze heures, pluſieurs autres détachemens des braves gardes-françoiſes ont forcé leurs caſernes, & ont marché du côté de la place Louis XV, le long des boulevards Saint-Denis & Bonne-Nouvelle. Durant la nuit on a entendu quelques coups de fuſils.

Ce matin 13, à neuf heures, on ſonne le tocſin pour raſſembler la bourgeoiſie. Les citoyens de tout rang, de tout âge, pouvant porter les armes, ſe préſentent dans leurs diſtricts; c'eſt la voix de la patrie, c'eſt l'intérêt du ſang qui commande; ce ſont des

amis, des freres & ſoi-même qu'il faut défendre ; nos lâches oppreſſeurs nous y forcent : ils ont trahi leurs ſermens, leurs devoirs ; à la juſtice ils oppoſent la force ; ils trompent la bonté du roi : c'eſt à nous de montrer que nos demandes ſont équitables, & que la victoire eſt due à l'integre juſtice ; non, ce n'eſt point aux rampantes intrigues des cours que peut appartenir le triomphe ; le ciel en ſeroit irrité ! De vils courtiſans, ſouillés de vices & d'opprobres, pourroient-ils donc être vainqueurs contre des légions de citoyens, éclairés par le flambeau de la ſaine philoſophie, armée des droits ſacrés des peuples, de la raiſon & de l'humanité ? Ne craignez point, nation courageuſe, intrépides citoyens, la liberté vous attend !

DÉTAILS

Du lundi 13 Juillet.

LEs coups de fuſils qui ont été entendus dans la nuit du dimanche au lundi, annoncés dans les détails d'hier, avoient été tirés par *les ſoldats de la patrie* ; c'eſt le titre qu'ont pris les gardes-françoiſes en ſe préſentant au camp des régimens de Royal-Allemand & de Châteauvieux ; mais ceux-ci ont refuſé le combat, & ces ſoldats ont promis de quitter les armes. Le cruel prince Lambeſc les a menacés de la corde ; ils ſe ſont ſoulevés contre lui, & cet homme déteſté s'eſt vu forcé de partir le lendemain pour Verſailles.

L'aſſemblée nationale a envoyé une députation au roi, pour lui repréſenter l'état de la capitale. Le roi a répondu qu'il perſiſtoit dans ſes intentions, d'après l'avis de ſon conſeil.

M. Necker, après une ſcène fâcheuſe, reçut ordre ſamedi, en dînant, de quitter le royaume; il lut la lettre du roi, & acheva de dîner avec calme & ſérénité. Après dîné il monta dans ſa voiture avec ſon épouſe, & ſans en prévenir perſonne; de crainte que ſon départ ne cauſât quelqu'alarme, il ſe fit conduire à Saint-Ouen; là il prit la poſte & partit pour Bruxelles.

Dans la nuit du dimanche au lundi, toutes les barrieres, depuis le fauxbourg Saint-Antoine juſqu'à celui de Saint-Honoré, ont été incendiées, & aucune marchandiſe n'a payé de droits d'entrée depuis ce moment.

Ce matin, la populace armée de bâtons, de poignards, de piques & de lances, s'eſt portée, par diviſions ſéparées, en pluſieurs endroits; elle a formé divers projets, entr'autres celui de mettre au pillage les hôtels de nos communs ennemis; cependant la ſageſſe de quelques citoyens qui s'étoient mêlés avec eux, les a contenus; mais on s'eſt fait délivrer les canons des gardes & les drapeaux de la ville; on a fouillé chez tous les armuriers, on a pris leurs armes; chaque individu s'eſt déclaré ſoldat de la patrie, en mettant une cocarde à ſon chapeau. Les priſons de la force ont été ouvertes, & les priſonniers délivrés, excepté les criminels. Mais l'expédition la plus remarquable eſt celle faite au couvent des Lazariſtes. On leur a demandé du bled ou des farines, &, dit-on, ils ont répondu, à diverſes repriſes, qu'ils n'en avoient que pour leur conſommation. Néanmoins on a fait perquiſition, & tandis que nous étions dans la diſette des grains, ils en avoient des amas incroyables; on vient d'en conduire à la halle, cinquante-

deux voitures. On ne peut ſe diſſimuler que la populace ne ſe ſoit portée à des excès très-répréhenſibles ; elle s'eſt enivré des vins & des liqueurs qu'elle a trouvée dans les caves, & a briſé & ſaccagé ce qu'elle a rencontré. Les religieux, pour ſe dérober à ſa fureur, ſe ſont réfugiés en d'autres lieux. Un incendie s'eſt manifeſté dans leur grange, & n'a pas été dangereux, vu la promptitude des ſecours.

Pendant ces alarmes, les citoyens de tous les rangs étoient aſſemblés à l'hôtel-de-ville. Le comité des électeurs des trois ordres a déterminé l'établiſſement d'une garde bourgeoiſe, pour rétablir la ſûreté dans la ville. Alors il s'eſt établi une correſpondance entre ce comité, préſidé par le traître prévôt des marchands, & les diſtricts de la capitale.

Dans l'après diné, il a été découvert au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de poudre à canon ; il a été déchargé & mis ſous la garde des citoyens.

Sur les ſix heures, il eſt entré dans Paris un convoi de bled, qui étoit deſtiné pour le camp du Champ-de-Mars. Ce convoi, de pluſieurs voitures, a été conduit, non au camp, mais à la halle, pour être vendu aux boulangers de cette ville.

En même-temps on a appris qu'il y avoit au Bourget ſoixante pièces de canons, & quelques voyageurs en ont annoncé quarante à Goneſſe ; en outre, on ſavoit qu'il y avoit cinq régimens à Saint-Denis, avec quarante pièces de canons.

Il y avoit auſſi un camp au Champ-de-Mars, compoſé de trois régimens Suiſſes, & de trois de dragons & d'huſſards, logés à l'Ecole Militaire. Des cantonnemens exiſtoient à Sèves, à Saint-Cloud, aux Champs-Ely-

ſées, à Meudon, aux environs de Verſailles & dans pluſieurs autres lieux. C'eſt ſans doute par humanité & pour maintenir l'ordre & la paix, que l'on nous inveſtiſſoit ainſi !

Il avoit été enlevé nuitamment, par ordre du miniſtre, de l'hôtel des invalides, ſix voitures d'armes; n'ayant pu enlever le reſte, nos ennemis les ont fait cacher ſecrettement entre la voûte de l'égliſe & le toît; ils les ont fait couvrir de paille, dans l'eſpoir qu'elles ne ſeront pas découvertes.

Mais un dévouement qui a paru digne d'exemple, eſt celui de M. le curé de Saint Etienne-du-Mont, marchant au milieu de ſes paroiſſiens, les plus capables de porter les armes, & rétabliſſant par-tout l'ordre & le calme.

M. le lieutenant de police vient d'être appellé à l'hôtel-de-ville, il a aſſuré qu'il y avoit des approviſionnemens dans la capitale pour une quinzaine de jours; il a promis des renſeignemens néceſſaires, & s'eſt démis de ſa charge.

Ce ſoir la tranquillité regne dans la capitale; les bourgeois des différens diſtricts, ſecondés de quelques *ſoldats de la patrie*, ſont ſous les armes, & ont ordre de déſarmer les gens ſans aveu; le tout s'exécute avec la plus grande régularité.

Nous oublions de dire que la plupart des troupes étrangeres paroiſſent être de nos amies; & qu'inceſſamment nous attendons des ſecours de la province.

DÉTAILS

Du mardi 14 Juillet.

LA nuit du lundi au mardi a été fort tranquille, ſeulement la garde bourgeoiſe a arrêté des gens ſans aveu, au nombre de trente-quatre, qui avoient volé & cauſé des dégâts à la maiſon de ſaint-Lazare; ils ont été conduits dans les priſons.

Ce matin une ordonnance des électeurs aſſemblés à la ville, fixe l'état de la milice bourgeoiſe : hier on portoit la cocarde verte & blanche; aujourd'hui on la foule aux pieds, & l'on prend la cocarde bleue & roſe; ce ſont les couleurs conformes au blaſon de la ville.

Les troupes campées aux Champs-Elyſées ont délogées cette nuit; on ignore encore le lieu de leur retraite.

Au lever du perfide prévôt des marchands, un citoyen a été dépoſer qu'un convoi de poudre & de plomb nous venoit d'être enlevé par les ſoldats campés aux environs de Paris; vainement, ce citoyen récidivoit & appuyoit ſa dépoſition de preuves authentiques, de Fleſſelles ne l'écoutoit point : contraint à la fin de répondre, il dit négligemment en ſouriant : » *eh bien, il faut faire une note de tout cela !* Quel excès de patriotiſme !

Il promettoit ſans ceſſe de délivrer des armes & n'en délivroit point, lorſqu'enfin on ſe décida de marcher aux invalides; l'on ſe préſenta en nombre ſuffiſant; les canoniers & les ſoldats invalides, voyant que la réſiſtance eût été vaine, ouvrirent les portes; on courut

aux magaſins d'armes ; on en découvrit des quantités innombrables ; on s'empara des canons ; le reſpectable curé de Saint-Etienne-du-Mont s'y rendit avec ſa milice ; des citoyens accoururent en foule ; on prit des fuſils avec acharnement, depuis dix heures du matin juſqu'au ſoir ; enfin, il nous eſt impoſſible de dire quel eſt le nombre immenſe des armes enlevées ; quelques perſonnes les font monter à vingt-ſix mille, ſans y comprendre les piſtolets, les ſabres & les bayonnettes.

Pour éviter toute ſurpriſe, il a paru prudent de viſiter avec ſoin toutes les voitures, ainſi que le couriers qui entroient ou ſortoient de la capitale ; cette précaution a découvert plus d'un traître ; car on a pendu prévôtalement & ſur le champ divers particuliers, convaincus de perfidies ou chargés d'infâmes miſſions contre les citoyens & la patrie. On a ſurpris des convois, dont un pour le roi, conſiſtant en pluſieurs voitures de grains ; quantité d'équipages ; deux charriots ayant la livrée de la reine & chargés d'habits de traveſtiſſemens ; nombre d'ariſtocrates qui alloient ſe réfugier dans leurs châteaux, emportant avec eux leurs tréſors & leurs armes. Ces diverſes confiſcations ont enfin convaincu le prévôt des marchands de trahiſon ; il entretenoit une correſpondance ſecrette avec nos plus cruels ennemis ; pluſieurs lettres l'ont atteſté, & notamment celle écrite au gouverneur de la Baſtille : c'eſt alors que, malgré les inſtances, les perſuaſions de quelques membres du comité, qui deſiroient le trouver innocent, il a définitivement été déclaré coupable ; alors, on le force de quitter la place diſtinguée qu'il occupe, on l'oblige de deſcendre à la Grève, il paroît aux yeux d'une foule que la haine dirige & peut-être l'équité ; là, le calme de l'effroi ſuc-

cede aux murmures : l'un s'arme d'un poignard, un autre d'un piſtolet, un troiſieme d'un coutelas ; les coups ſe ſuccedent, déja ſa vie eſt terminée, & ſa tête, au loin, va rouler dans la boue & la fange, tandis que ſon corps eſt livré à toutes le fureurs d'un peuple abandonné aux tranſports de la rage & de la vengeance.

Mais une victoire éclatante, ſignalée, & qui peut-être étonnera nos neveux, c'eſt la priſe de la Baſtille, en quatre heures de tems ou environ.

D'abord, on s'eſt préſenté par la rue Saint-Antoine pour entrer dans cette fortereſſe, où nul homme n'a pénétré ſans la volonté de l'affreux deſpotiſme ; c'eſt-là que le monſtre faiſoit encore ſa réſidence. Le traître gouverneur a fait déployer l'étendard de la paix. Alors on s'eſt avancé avec confiance : un détachement de gardes-françoiſes, & peut-être cinq à ſix mille bourgeois armés, ſe ſont introduits dans les cours de la Baſtille ; mais ſix cents perſonnes ayant dépaſſé le premier pont-levis, dès-lors il l'a fait hauſſer : une décharge d'attillerie a renverſé pluſieurs gardes-françoiſes & quelques ſoldats ; le canon a tiré ſur la ville, le peuple a pris l'épouvante ; quantité d'individus ont été tués ou bleſſés ; mais on s'eſt rallié, on s'eſt mis à l'abri du feu ; une échelle de bayonnettes, plantées dans le mur, a facilité un brave homme d'aller ſcier un pieux qui enchaîne le pont-levis ; dès-lors il eſt tombé, l'on eſt parvenu au ſecond foſſé, près duquel étoient les premieres victimes : pendant ce tems, on a couru chercher du canon ; l'on a attaqué du côté de l'eau par les jardins de l'arſenal ; là, on a fait un ſiége en forme ; on s'eſt avancé de divers côtés, un feu roulant n'a ceſſé de part & d'autre, le foyer étoit terrible ; les intrépides gardes-

françoiſes ont fait des merveilles. Vers les trois heures on s'eſt ſaiſi du régiſſeur des poudres & ſalpêtres, que l'habit uniforme faiſoit prendre pour le gouverneur de la Baſtille; il a été maltraité & conduit à la ville, où enfin il a été reconnu & mis en liberté. Mais l'action devenoit continuellement plus vive; les citoyens s'étoient aguerris au feu; on montoit de toutes parts ſur les toîts, dans les chambres; &, dès qu'un invalide paroiſſoit entre les creneaux ſur la tour, il étoit ajuſté par cent fuſiliers, qui l'abattoient à l'inſtant, tandis que le feu du canon, les boulets précipités, perçoient le deuxieme pont-levis, & briſoient les chaînes; en vain le canon des tours faiſoit fracas, on étoit abrité; la fureur étoit au comble, ou plutôt on bravoit la mort & le danger; des femmes, à l'envi, nous ſecondoient de tout leur pouvoir; des enfans même, après les décharges du fort, couroient & s'élançoient çà & là pour ramaſſer les balles & la mitraille; furtifs & pleins de joie, ils revenoient s'abriter & les préſenter à nos ſoldats, qui, dans les airs, les renvoyoient porter la mort aux lâches aſſiégés. En vain les traîtres feignoient de ſe rendre, on ne croyoit plus à leurs ſignaux; lorſqu'enfin peu après la brêche ſe forma, on courut chercher des planches pour traverſer le foſſé. A peine il y en eut une de poſée, qu'un bourgeois s'élance, monte à l'aſſaut, précédé par un grenadier; il arrive, le canon du dedans tiroit ſur la brêche, il eſt tué; mais le brave grenadier ne l'eſt pas: il protége l'entrée avec une adreſſe & une intrépidité incroyable; tout canonnier qui s'avance mord la pouſſiere; alors on ſe précipite bouillant de carnage; on fonce, on gagne l'eſcalier, on égorge tout ce qui s'oppoſe au paſſage; on ſaiſit les priſonniers, on pé-

netre par tout : les uns cherchent le gouverneur, les autres volent ſur les tours; ils arborent le drapeau ſacré de la patrie, aux applaudiſſemens & aux tranſports d'un peuple immenſe. On veut avoir le perfide gouverneur; on le découvre enfin; deux grenadiers le ſaiſiſſent : un jeune abbé, M. *de la Reynie*, dreſſe les articles de la capitulation & ſe rend maître de la citadelle, & emporte les clefs de la Baſtille: mais un jeune bourgeois ſe préſente; de Launai veut ſe confier à lui; il ſe jette dans ſes bras déchiré de douleurs; on lui arrache ſes marques d'honneurs; on le traite en infâme; on va le traîner au milieu d'un peuple immenſe; il preſſe le jeune homme qui le conduit, qui veut le protéger encore contre les inſultes de la populace : » Ah ! lui dit-il, déchiré de » remords, *j'ai trahi ma patrie !* » & les ſanglots étouffent ſa voix. Cependant on a déja ſaiſi le ſous-gouverneur, le major, le capitaine des canonniers, & tous les priſonniers de guerre; on ouvre les cachots; on rend à la liberté des hommes innocens, des vieillards vénérables étonnés de revoir la lumiere (1). L'auguſte & ſainte liberté, pour la premiere fois, s'introduiſit enfin dans ce ſéjour d'horreurs, aſyle affreux du deſpotiſme des monſtres & des crimes.

Cependant on forme la marche, on ſort au milieu

(1) Un vieillard reſpectable y étoit renfermé depuis quarante ans; on croit que c'eſt l'ancien comte *de Lorge*. Il eſt inutile de dire quelle immenſe collection de libelles, quelle quantité de titres, de regiſtres d'empriſonnemens, enfin de matériaux pour l'hiſtoire, ont été trouvés dans la Baſtille; bref, à travers la multiplicité d'armes, de drapeaux, on a découvert, dit-on, des machines de mort inconnues à l'homme.

d'une foule énorme ; les applaudiſſemens, l'excès de la joie, les inſultes, les imprécations lancés contre les perfides priſonniers de guerre, tout étoit confondu ; des cris de vengeance & de plaiſirs partoient de tous les cœurs ; les vainqueurs glorieux & comblés d'honneurs, portant les armes & les dépouilles des vaincus, les drapeaux de la victoire, la milice mêlée parmi les ſoldats de la patrie, les lauriers qui leur étoient offerts de toutes parts, tout offroit un ſpectacle terrible & ſuperbe. Arrivé à la Grève, ce peuple impatient de ſe venger n'a pas permis que de Launai, ni les autres officiers, montaſſent au tribunal de la ville ; il les a arraché des mains de leurs vainqueurs, les a foulé aux pieds l'un après l'autre, de Launai a été percé de mille coups, on lui a coupé la tête, on l'a portée au bout d'une lance, dont le ſang ruiſſeloit de tous côtés. Et l'on en montroit déja deux avant que les gardes invalides de la Baſtille euſſent paru. Ils ſont arrivés, & le peuple a demandé leur ſupplice : mais les généreux gardes-françoiſes ont ſollicité leur grace, & à leur demande toutes les voix ſe ſont réunies, & le pardon a été unanime.

Cette journée glorieuſe doit étonner nos ennemis, & nous préſage enfin le triomphe de la juſtice & de la liberté.

Ce ſoir, il y a illumination.

SUITE DES NOUVELLES DE PARIS.

Du Mercredi 15 Juillet.

CETTE fortereſſe étonnante, bâtie ſous Charles V, & finie l'an 1383, ce coloſſe effrayant, que Louis XIV & Turenne jugerent imprenable, a donc enfin été emportée d'aſſaut en quatre heures, par une milice indiſciplinée & ſans chef, par des bourgeois inexpérimentés, ſoutenus, il eſt vrai, de quelques ſoldats de la patrie; enfin, par une poignée d'hommes libres? O ſainte liberté, quelle eſt donc ta puiſſance! Le brave grenadier qui le premier ſe rendit maître de la brèche, reçut hier, des mains de l'aſſemblée des citoyens de Paris, & au nom de la nation, la couronne civique & la croix de l'ordre royal & militaire de ſaint-Louis, que portoit le traître gouverneur de la baſtille; récompenſe flatteuſe & bien digne de ſon courage, tandis que le jeune bourgeois, *M. Templement*, qui s'étoit emparé du perfide de Launay, ſe vit obligé d'accepter le laurier que refuſoit ſa modeſtie, & dont une aſſemblée de citoyens, ſéante dans une maiſon au coin du boulevard, porte ſaint-Martin, voulut récompenſer ſon courage. La nouvelle d'un événement auſſi grand, auſſi glorieux, répandit la joie & l'eſpérance dans tous les quartiers de la ville: mais une lettre ſurpriſe qu'écrivoit le traître prévôt des marchands, à l'inſigne de Launay, avoit fait connoître que vers les dix heures, & dans la nuit, il devoit y avoir des trahiſons & des ſurpriſes; en conſéquence, on ſonna le tocſin pour que chaque citoyen fut aux armes, & que perſonne ne dormît dans cette

vaſte capitale : des détachemens étoient allés à la découverte ; on avoit formé des barricades, des retranchemens dans tous les fauxbourgs & dans pluſieurs quartiers ; les bourgeois ſans armes avoient dépavé des coins de rues, & tranſporté des pierres & des grès dans leurs appartemens, juſques au haut des maiſons ; plus de cent pieces de canon entre les mains des citoyens, avoient permis d'en placer pluſieurs à toutes les portes de la ville, à toutes les avenues ; les ferruriers avoient forgé des piques, pour des hommes qui manquoient d'armes ; les plombiers avoient fondu des balles ; chacun étoit armé & retranché ; des obſervateurs étoient placé ſur les tours pour découvrir au loin ce qui ſe paſſoit ; un ſeul rang de lampions bordoit les rues, ſur les fenêtres du premier étage de chaque maiſon, & ſervoit à éclairer les actions des traîtres qui pouvoient ſe trouver parmi nous ; car certainement il y en avoit, & en très-grand nombre : c'eſt en cet état, que nous attendions l'ennemi. Je ne peindrai point les angoiſſes, la crainte, les appréhenſions de chaque famille enfermée dans ſa maiſon ; chacun ſelon ſa timidité ou ſon courage, formoit des conjectures diverſes. L'on n'ignoroit point qu'il y avoit aux environs de Paris, au moins trente mille hommes. Le maréchal de Broglie avoit donné ordre au colonel du régiment de Beſançon, artillerie, d'attaquer la ville ; mais le patriotiſme avoit ſaiſi tous les cœurs, les ſoldats refuſerent d'obéir ! Néanmoins, avant minuit, l'alarme ſe répandit dans pluſieurs quartiers ; la milice y courut de toutes parts ; on y mena promptement du canon ; quelques détachemens à cheval furent à la découverte ; & en effet, l'on apperçut dans la campagne, & en certains endroits, des huſſards,

dans d'autres des dragons ; mais il n'y eut aucun échec ; l'on prévit ſeulement qu'ils cherchoient des iſſues ſecrettes pour s'introduire dans la ville. Cependant, l'on croyoit que les régimens de Naſſau, de Royal, & quelques autres, ſe haſardoient ; l'on connoiſſoit la témérité de leurs chefs, & vers le milieu de la nuit, l'on courut aux armes à diverſes repriſes, mais inutilement, l'ennemi n'oſoit pénétrer ; conſéquemment, la nuit ſe paſſa ſans tirer un coup de fuſil. Vers le matin, on ne tarda pas à ſavoir que les régimens campés au Champ-de Mars, avoient fui & laiſſé une partie de leur bagage ; on y fut, & l'on en ramena pluſieurs voitures chargées de tentes, de piſtolets, de manteaux & de beaucoup d'autres objets.

Le comité de l'hôtel-de ville ne ſe ſépara point durant cette nuit, & déclara que déſormais, il reſtoit permanent, du moins autant que dureroit le danger. Il ordonna enſuite que la Milice Pariſienne alla s'emparer de diverſes poſſeſſions, telles que l'Ecole royale & militaire, le tréſor royal, la caiſſe de Poiſſy, &c., ce qui fut exécuté ſans trop de difficulté, & dont on retira encore quelques avantages. Enfin, la démolition de la Baſtille fut arrêtée, des milliers d'ouvriers y coururent ; ce repaire affreux de l'infernal deſpotiſme, qui durant tant de ſiecles, qui tant de fois a fait frémir, a outragé l'humanité, a englouti tant de victimes innocentes, ſera totalement anéanti, & à ſa place ſera élevé un monument à l'auguſte liberté ! Horribles humains, tyrans des peuples, diſparoiſſez, votre règne eſt paſſé !

Cependant la fortune & la victoire nous ſecondoient, divers convois nous furent encore amenés ; l'or, l'argent

gent & les provisions s'accumuloient ; tous les habitans de la campagne nous servoient de leur mieux, rien n'échappoit des portes de la ville, rien n'entroit sans des perquisitions ; le comité fit plus, il fit afficher la continuation du paiement des rentes perçues à la ville : il voulut aussi ranimer les travaux suspendus, rétablir l'ordre & la circulation des richesses ; lorsqu'un négociant de Bordeaux se présente, offre une somme de cinq cens mille livres, propose de faire entrer six mille hommes de troupes, & ne demande pour dédommagement que l'honneur distingué d'être généralissime de la milice de Paris : tant de générosité n'a point ébloui, l'on a recherché, examiné, & l'on a fini par le remercier de ses offres.

Nos ennemis ne cessoient pas de nous tendre des embûches ; ils espéroient encore nous surprendre par leurs lâches perfidies, pour ensuite nous charger de chaînes ; mais ne pouvant empêcher nos braves soldats des gardes de nous servir avec intrépidité, ils chercherent les moyens de leur tendre différens piéges, d'en empoisonner, dit-on, avec le pain qui leur étoit fourni dans certaine caserne ; ceux-ci l'abandonnèrent, on leur fit ouvrir des réfectoires ; alors les religieux de divers couvens prirent la cocarde, formerent des détachemens ; &, comme au sein de la ligue & des croisades, l'on vient de voir des guerriers en frocs & en capuchons.

Mais à Versailles les représentans de la nation craignant, non sans raison, pour leur liberté & même pour leur existence (1), ne se séparerent point durant soixante

(1) L'on appréhendoit à Versailles l'arrivée de la milice de Paris, & un complot affreux, un événement funeste, dit-on, en eût infailliblement été la suite ! Le ciel veilloit, sans doute, alors sur le sort de nos sages députés !

heures ; le roi perſiſtoit dans les réſolutions de ſes iniques miniſtres & de ſes perfides conſeils ; l'aſſemblée nationale, les déclara, *de quelque rang, état & fonction qu'ils puſſent être*, reſponſables des malheurs préſens & à venir ; elle déclara encore, que la dette nationale étant ſous la ſauve-garde de l'honneur & de la loyauté françoiſe, nul pouvoir n'avoit le droit de prononcer le mot infâme de banqueroute.

Mais la priſe de la Baſtille, & les malheurs qui l'avoient précédée, inſpirerent à M. le duc de Liancourt la réſolution de ſe préſenter chez les princes & enſuite chez le roi ; ſa majeſté l'écouta & ne tarda point à ſe tranſporter au milieu de l'aſſemblée nationale ; ce fut le mercredi ſur les onze heures du matin ; là, elle rendit le calme & *l'eſpérance aux François*, & promit tout ce que le bonheur public exigeoit.

Bientôt un courrier, des exprès, ſe tranſporterent dans les quartiers de la capitale, pour annoncer que le roi ſe rendoit aux inſtances de ſon peuple, qu'il alloit reparoître parmi nous, que l'exil des miniſtres & des traîtres étoit prononcé : la joie dès ce moment gagna tous les cœurs. Bientôt une députation très-nombreuſe des repréſentans de la nation vint en confirmer la nouvelle aux citoyens de la capitale ; elle fut accueillie au bruit du canon & aux applaudiſſemens d'un peuple immenſe. *Vive la nation ! vive les députés !* fut le cri général ; on la conduiſit à l'hôtel-de-ville, les rues étant bordées par la milice bourgeoiſe ; les députés nobles & autres ſans diſtinction marchoient tous à pied. Des tranſports d'allégreſſe éclatoient de toutes parts ; là, on leur a préſenté des couronnes civiques ; & après des aſſurances de paix réitérées, ils ſe ſont rendus à l'égliſe de

Notre-Dame, où le *Te deum* a été chanté; de-là ils ſe retirerent, & ſe rendirent dans différens quartiers. On les ſuivoit; ils étoient en quelque ſorte menés en triomphe, & une illumination générale couronna la ſoirée.

Telle fut l'iſſue d'une journée, qui d'abord parut la plus dangereuſe qu'ait vu la capitale depuis le ſiege de Paris, & qui finit enfin par la plus glorieuſe qui jamais ait été inſcrite dans les faſtes de cette ville immenſe.

DÉTAILS

Du Jeudi 16.

LEs françois courbés depuis long-tems ſous le joug de l'eſclavage, dédaignant de s'inſtruire des droits & des devoirs de l'homme civiliſé, préféroient de s'incliner devant la richeſſe, ou d'abaiſſer un front humilié & de ramper devant le pouvoir arbitraire. Accablés de fers, ils oſoient dire encore nous ſommes libres; tant l'orgueil, imbécille enfant de l'ignorance, eſt ingénieux à s'abuſer! Veut-on ſavoir ce qu'a produit cette foule d'écrits ſur la liberté, dédaignés par les ſots & révérés des hommes ſages? Que l'on examine avec quelle célérité l'ordre le plus exact, la diſcipline la plus ſévere, ſe ſont établis au milieu même du déſordre. Eſt-ce là ce peuple inſenſé qui, au tems des Guiſes, s'amuſoit avec des hiſtrions & des ſaltinbanques, tandis qu'on aſſiégeoit Paris? Les gens à prétentions, pour la plupart ineptes égoiſtes, avilis ſous le deſpotiſme, regardoient les actions & les travaux de la multitude comme une calamité publique; & c'eſt pourtant cette populace, mépriſée des oiſifs & des nuls, qui nous a ſauvé de l'eſ-

clavage ; c'eſt elle qu'on a vu s'emparer des canons du régiment des gardes ; c'eſt elle qui, intrépidement a monté à l'aſſaut de la Baſtille, & s'y eſt précipitée en foule ; c'eſt elle qui, trouvant entre les mains du gouverneur cette infâme lettre, dans laquelle étoient entr'autres ces mots : *tenez bon encore quelque tems ; à dix heures vous aurez du renfort, ſigné de Fleſſelles.* C'eſt elle, dis-je, c'eſt cette populace qui très-habilement invite le traître prévôt des marchands à paroître, & lui tranche la tête froidement ; c'eſt elle qui eſcalade le foſſé de l'hôtel des Invalides, qui force les magaſins d'armes, qui enleve tous les poſtes, & fait juſtice prévôtalement de celui de ſes membres qui oſe commettre un vol. O ! vous que le beſoin n'afflige pas, heureux du ſiècle, auriez-vous ce courage & cette intégrité ? Ne vous perſuaderez-vous jamais que l'homme qui porte un habit différent du vôtre vous égale en mérite, ou vous ſurpaſſe peut être ? Mais la vanité eſt ſi trompeuſe !

Enfin, malgré les paroles de paix apportées le mercredi 15, on ne laiſſa pas de ſe mettre ſur la défenſe : tant de fois on s'étoit vu trompé ! D'ailleurs, on n'ignoroit pas que la bonté d'un prince ne ſuffit point pour l'exempter d'erreurs ; le flambeau de l'expérience rarement éclaire l'entendement des rois ! A chaque inſtant on arrêtoit des convois ou des meſſages qui découvroient de nouvelles perfidies ; celui-ci avaloit un billet dont il étoit porteur, cet autre étoit un huſſard déguiſé, enſuite c'étoit une laitière ayant ſon pot-au-lait plein d'or, plus loin c'étoit un ſeigneur traveſti en cocher. De tous côtés, nos pas étoient entourés de piéges ; ceux même qui ſe préſentoient pour nous ſervir excitoient juſtement

nos soupçons. Les troupes campées aux environs de Paris, au lieu de s'éloigner, se grossissoient encore, deux nouveaux régimens arrivèrent le matin à Saint-Denis; un convoi de farine y fut arrêté par un ordre secret d'un homme très-connu; le conducteur vint nous faire sa déclaration; &, conduit dans les rues, il obtint le rameau civique, récompense flatteuse bien due à son patriotisme. Enfin, l'hôtel de cet ambassadeur, du comte de *Mercy*, cet intime conseiller de la reine, fut pourtant investi, & tout ce qui se présentoit, visité; ce ministre de l'empereur insinuoit, dit-on, que l'insurrection des françois ressembloit à celle des Brabançons & devoit être traitée de même; il ignoroit, ce politique très-humain, que des François ne se comportent pas comme des Allemands; il ne sait pas encore, ce politique si grand, que le génie & les lumieres des peuples déterminent les loix, & non les rêves puériles & vains de ceux qui se disent les maîtres de la terre! Cependant la nouvelle de son rappel en Allemagne, l'exil de la maison de Polignac & de ses adhérens, celui de l'abbé de Vermond, le renvoi des ministres, l'exil de plusieurs princes, le retour du ministre adoré, formoient le sujet de toutes les conversations; l'on regardoit ces opérations comme certaines, tant elles étoient desirées! Pourtant nos ennemis ne cessoient point leurs perfides complots. Un sergent des gardes, à la tête de deux compagnies, se présente devant la Bastille, & présume déja sans doute qu'il va s'en rendre maître; mais le brave officier bourgeois qui commandoit, M...., se montre, présente les bayonnettes prêtes à fondre sur lui au même instant; celui-ci intimidé par cette ferme contenance, ne voit d'autre parti salu-

faire qu'une prompte retraite ; & ſa miſſion fut ſans ſuccès.

Cependant, lorſque, vers le ſoir, un bruit ſourd annonçoit que les habits du magaſin des gardes avoient été enlevés ſecrettement, & que douze cents ſoldats des huſſards & de Naſſau s'étoient introduits dans la ville à deſſein de nous ſurprendre, dès-lors on forma des retranchemens ; ainſi que la veille, les façades des maiſons furent illuminées, la garde fut augmentée & beaucoup mieux armée que les jours précédens, tandis que les habitants de pluſieurs villes, & notamment ceux de Verſailles, venoient à notre ſecours ; ils nous apprirent, à onze heures du ſoir, que les troupes campées entre Paris & Verſailles avoient délogées ; ce qui ne put être ſu généralement que le lendemain ; mais la nuit ſe paſſa ſans alarmes. Nos ennemis conſternés étoient dans la douleur ; le prince de Condé fuyoit de Chantilly, où il s'étoit retranché ; les miniſtres étoient diſgraciés ; M. Foulon fit répandre le bruit de ſa mort pour éviter les recherches ; les Polignacs déſertoient ; le reſte de la cabale étoit confus, déſeſpéré & incertain d'échapper à la vengeance publique.

DÉTAILS

Du Vendredi 17 Juillet.

NOUS vîmes, enfin, lever l'aurore du beau jour de la France ; bientôt on apprend que le monarque aimé va venir parmi nous ; qu'inceſſamment il arrive ; la joie éclate de toutes parts ; la milice prend les armes, elle vole au-devant de ſon roi ; des horreurs de la guerre,

ce peuple marchant, pour-ainſi-dire, ſur les corps de deux cens citoyens égorgés ; ce peuple, qui ne reſpiroit avant que le carnage, qui portoit par-tout le fer & la flamme, qui du ſein des traîtres arrachoit les entrailles palpitantes ; les mains encore fumantes de leur ſang, ce peuple va, le front rayonnant d'allégreſſe, préſenter à ſon roi, la palme de la paix ! François, quelle loyauté, quelle confiance ! O, ma nation, toi ſeule tu ſais adorer comme tu ſais te venger !

Mais enfin, une brillante jeuneſſe, en armes, vole ſur la route où doit paſſer le monarque ; elle forme une cavalerie nombreuſe & une infanterie plus nombreuſe encore ! cent mille citoyens ce jour là portoient les armes dans la capitale ; une partie bordoient les avenues, depuis la barrière de la conférence, juſqu'à l'hôtel de ville ; vingt mille peut-être ſe préſentoient encore pour former le cortége ; gardes-françoiſes, milice bourgeoiſe, ſoldats des petits-corps, gardes de Paris, gardes de la ville, tous étoient confondus, mêlés, ſans diſtinction ; tous étoient amis ; tous étoient citoyens : mais comment ſe repréſenter une multitude immenſe, placée dans les rues, ſur les quais, les places, aux fenêtres des maiſons, ſur les toits ; chacun ſe traitant avec douceur, avec complaiſance même ; on n'y voyoit point ce tumulte, ces bouleverſemens, cette irritation d'une populace contenue par des ſoldats à gage ; non, les riches accueilloient les pauvres avec bonté ; les rangs n'exiſtoient plus, tous étoient égaux ! Mais ce ſexe affable & charmant qui du haut des balcons, des croiſées, jettoit à pleines mains des cocardes patriotiques, des touffes de rubans ondoyans dans les airs, ſoulevés, agités, emportés au loin & retombant enfin,

enlevés par les armes des guerriers, qui ſe diſputoient l'honneur d'avoir le front orné des mains de la beauté. Vers les deux heures, le cortége s'annonce au bruit des canons; les coups preſſés ſe ſuccèdent; les ſeuls habitans de Verſailles, quoique à pied, avoient eſcorté le roi juſqu'aux portes de Paris; cependant, notre cavalerie avoit été les devancer juſqu'à Sevres; elle revient ſur ſes pas; elle ouvre la marche; elle s'avance avec ordre, au milieu des haies de citoyens impatiens de plaiſir & de bonheur; arrivé à la barrière de la Conférence, M. Bailly faiſant les fonctions de Maire de Paris, a préſenté au roi les clefs de la ville, en lui diſant: *Sire, ce ſont les mêmes clefs qui furent préſentées à Henri IV; il vint conquérir ſon peuple, aujourd'hui votre peuple vous reconquis!* Quel ſpectacle touchant & ſublime! ce n'eſt plus un maître impoſant & terrible, environné de ſes ſoldats féveres, de ſes gardes orgueilleux; ce n'eſt plus ce luxe inouï, gage certain de la miſere des peuples, appareil éclatant qui frappe les yeux ſans rien dire à l'ame; ce n'eſt plus un prince abſolu qui vient prononcer ſes décrets arbitraires, émanés de ſa ſeule volonté, & non des loix; ce n'eſt point cela: c'eſt un grand roi, le plus grand des monarques, le plus chéri de tous, qui, ſans faite, ſans gardes, ſans eſcorte, paroît au milieu d'un peuple qui l'idolâtre; ce ſont les auguſtes repréſentans de la nation, qui, ſans diſtinctions, entourent & précedent le roi. Le duc de Villeroy, le maréchal de Beauveau, le duc de Villequier & le comte d'Eſtaing l'accompagnent; ce ſont des citoyens qui environnent ſa voiture; les uns accompagnent les portieres, les autres guident les rennes de ſes courſiers orgueilleux. Le ſentiment,

l'amour respectueux, la tendresse se diversifient, se variant sous mille & mille formes; les cris d'allégresse font retentir les airs, le canon fait trembler la terre; jamais, non, jamais ce monarque ne fut plus exalté, ne fut si grand, si puissant..... ne craignez pas, le ciel, peut-être vainement au milieu de ses sujets pourroit l'attaquer! mille vies seroient sacrifiées plutôt..... Que dis-je? est-il un être sensé qui ne sache que l'amour des peuples est la plus sûre garde des rois! Enfin l'héritier du sceptre du grand Henri, l'héritier de ses mœurs, de sa bonté, fut ainsi conduit en triomphe au milieu de son peuple jusqu'à l'hôtel-de-ville; il descend, la milice croise les armes depuis la voiture jusqu'à la porte de l'hôtel, & forme une voûte d'acier impénétrable à toutes les forces humaines: là, enfin, le roi arrive dans la salle de l'hôtel-de-ville, il se place sur le trône; des larmes de sentiment échappent de ses yeux. Le sage M. Bailly, faisant les fonctions de chancelier, fait couler dans les cœurs les charmes inouïs du sentiment; M. *de Tolendal*, M. *de Saint-Méry*, M. *Ethis de Corny*, avec une respectueuse sensibilité, expriment au monarque les vœux sinceres de son peuple: le roi veut parler; l'expression de son cœur s'arrête sur ses levres! cependant il fait bientôt entendre ces paroles si remarquables, si belles, si digne d'un bon roi: *mon peuple peut toujours compter sur mon amour.* Prince auguste, puissent les flatteurs ne jamais tromper ton ame!

Pour dernier gage de paix, le roi voulut enfin accepter la cocarde de la milice de Paris, & en reconnoître M. de la Fayette colonel-général. Sa majesté se montra ensuite à l'une des fenêtres de la salle; les

cris de *vive le roi*, furent répétés par cent mille bouches : le roi sortit ensuite ; & pour nouveau signe de paix, la milice renversa ses armes ; le même cortége qui l'avoit amené l'accompagna. Par-tout sur son passage, il trouva les cœurs pleins de joie & d'amour : *vive le roi*, ne fut qu'un cri général & non interrompu ; les transports étoient plus marqués même qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors ; le roi parut pénétré d'un accueil si touchant, & le peuple répondoit à ces signes de bonté par de nouvelles expressions de sa tendresse. C'est ainsi que sa majesté fut accompagnée jusqu'à Versailles, & c'est ainsi que se termina cette superbe & heureuse journée, qui, pour la nation, est l'aurore d'un avenir brillant & flatteur, si nous réunissons le Sully moderne au petit-fils de Henri-le-Grand. Nos larmes sont donc taries, nos maux presque oubliés, & nos vœux désormais seront comblés !

O mon roi ! puissiez-vous sentir le prix de commander à un peuple libre ! Et vous, François, puissiez-vous n'oublier jamais que c'est au sein des lumières que naîtra toujours la liberté, l'abondance, la paix & le bonheur. Tout le long du chemin la musique jouoit l'air : *Où peut-on être mieux, qu'au sein de sa famille*, qui étoit répété avec applaudissement.

DÉTAILS

Du Samedi 18 au 25 Juillet 1789.

DANS l'innombrable multiplicité des événemens arrivés depuis huit jours dans cette capitale, mille observateurs & mille plumes occupées à en tracer les détails, n'eussent pu suffire : aussi ne nous a-t-il été possible

que de décrire avec rapidité les faits les plus importans ; quelques-uns même nous ont échappés ; tel eſt celui de l'enlevement des armes du garde-meuble de la couronne, qui eut lieu dans la journée du mercredi 15 Juillet. Ces armes étoient en général fort belles, mais le nombre n'en étoit pas conſidérable. Ce qui pourtant offroit des contraſtes dignes des méditations du ſage, c'étoit de voir les armes de François I, d'un Turenne, d'un Vendôme, du grand Condé, de Charles IX, de Richelieu, de Louis XIV même, dans les mains d'un forgeron, d'un poſſeſſeur de marmotte, d'un clerc du palais, ou d'un garçon perruquier ; ces mêmes armes qui, pour la plupart, n'avoient été employées que pour aſſervir des hommes, pour proteger l'injuſte cauſe de l'horrible deſpotiſme, défendoient enfin l'auguſte liberté & les droits impreſcriptibles & ſaints de l'équité, de la nature. Peuple François ! ô mes concitoyens ! l'Europe entière a ſur vous les yeux ; c'eſt à vous de montrer aux nations, lorſqu'on a proſcrit ſes tyrans, comment on doit mettre à profit les fruits de la victoire ; ce n'eſt pas tout de vaincre, il faut ſavoir jouir de ſa conquête ! Prenez garde : c'eſt dans votre ſein, c'eſt de vos prétentions, c'eſt de l'oubli des droits de citoyens & d'égalité, c'eſt de vos ſots mépris pour ce peuple qui a briſé vos chaînes, que l'hydre deſpotiſque peut renaître de ſa cendre.

Les hommes ſont égaux ; ce n'eſt point la naiſſance,
C'eſt la ſeule vertu qui fait la différence.

VOLTAIRE.

Oui, citoyens, ce peuple a donné mille traits d'héroïſme ! Ici, c'eſt un jeune homme encore adoleſcent,

qui cachant un pistolet en présence d'un détachement de dragons, attend l'instant favorable, ajuste un soldat, le tue ; il tombe, & le jeune vainqueur, froidement monté sur le cheval, s'empare des armes de l'ennemi, & revient avec les soldats de la patrie, tandis que les dragons sont occupés de leur fuite. Là, c'est une jeune personne, encore ingénue, qui, dans le milieu de la nuit, au sein des alarmes, vient ébranler, arracher les pavés de la chaussée, s'en charge, les monte sous les toits, pliant sous le fardeau, & s'écrie en parlant de l'ennemi : *qu'ils viennent, si je puis en tuer six, je serai trop heureuse.* Plus loin, ce sont des cohortes presque sans armes, qui osent se présenter en face des camps, & bravent le danger des bouches à feu, prêtes à les foudroyer. Voilà pourtant les hommes que certaines gens ne savent pas estimer ; voilà ceux dont une inepte & méprisable habitante de Paris, du sein de sa maison richement décorée, osoit dire à ses valets : *conduisez-moi à mon donjon, que je voye s'égorger cette canaille.* O citoyens, dans quel oubli, dans quel avilissement peuvent précipiter la bêtise & l'orgueil !

Si l'on rapproche cet excès d'oubli de la générosité de ces gardes-françoises, qui se présentant pour enlever le canon du Dépôt, lorsque M. le duc du Châtelet s'y trouvoit lui même, & refusant de le livrer à une multitude armée, dont ils étoient suivis, cette multitude s'écria qu'il falloit faire main-basse sur le colonel, lorsqu'un grenadier se retourna & dit : *Mes amis, M. le duc ne refuse point de livrer le canon, & je suis certain que vous le respecterez !* — *Grenadier, quel est ton nom,* lui dit le duc ? — *Mes camarades se nomment comme moi.*

Enfin ce fut le mercredi 15, au ſoir, que le roi écrivit à M. Necker, de ſa propre main, pour l'engager à revenir occuper près de lui, cette place qu'il a rempli avec tant d'honneur, cette place dont Sully ne put ſe rendre plus digne! Cependant nos ennemis n'étoient pas encore entièrement déconcertés; des farines pour l'aprovisionement du camp de Saint-Denis, s'emmagaſinoient encore le lendemain; quelques ſoldats de divers régimens ſe permettoient d'arracher aux paſſans les cocardes patriotiques, & d'en bourrer leurs fuſils: on crut même, le jeudi au ſoir, avoir apperçu à Saint-Denis, le prince de Vaudemont; on imaginoit même qu'il méditoit un plan.

Cependant ce fut dans la nuit du jeudi au vendredi que partit enfin la dame de Polignac, les princes Lambeſc, de Vaudemont, ainſi que les comtes de Vaudreuil, les ſieurs Barentin & Broglie, de Villedeuil, Berthier, Foulon, de la Vauguyon, &c. &c. quittèrent Verſailles. Ce fut dans cette même nuit que le prince de Condé, ayant raſſemblé à Chantilly deux cens perſonnes armées, chercha enfin, vers les deux heures après minuit, ſon ſalut dans la fuite. Le rendez-vous de la cabale étoit à Bruxelles, & de toutes parts les conjurés s'éloignoient de nous, ſaiſis de frayeur, & le déſeſpoir dans l'ame; les têtes portées au bout des lances avoient répandu l'alarme & l'effroi. Ils gagnerent les routes ſous divers traveſtiſſemens; les femmes prenoient l'habit d'hommes, les hommes s'habilloient en valets, en artiſans, & d'autres en pauvres fermiers; M. le Comte d'Artois lui-même ſuivit l'exemple, & la tranquillité dès-lors s'établit dans la capitale. Le camp de Saint-Denis s'éloigna; leur fuite précipitée leur fit

encore abandonner quelques équipages que l'on ramenoit dans cette capitale : bref, la cauſe de la nation, celle de l'humanité, de la juſtice enfin, parut alors la meilleure. Certains individus, preſque nuls, & indignes d'être libres, qui juſques-là avoient douté du ſuccès, en furent perſuadés & ſe déclarerent des nôtres ; tels furent la plupart des officiers & des ſergens des gardes, qui ſe préſenterent au comité de l'Hôtel-de-ville, pour offrir leurs ſervices à la nation, & qui en furent remerciés comme ils devoient l'être.

Cependant les approviſionnemens de légumes, d'herbes & de fruits, n'avoient point abondé les jours précédens aux différens marchés de la capitale. L'on avoit ſu que certains régimens campés à Saint-Denis, & même quelques autres cantonnés en divers lieux, nous interceptoient des vivres, en conſéquence, l'on avoit envoyé des détachemens de la milice bourgeoiſe, dans laquelle ſe trouvoient incorporés & diſperſés de nos braves gardes-françoiſes, pour favoriſer l'arrivée des alimens & les approviſionnemens des marchés, objets ſi importans dans une auſſi grande ville que Paris ! Les petites incurſions eurent tout le ſuccès deſiré ; bientôt les légumes, les grains arriverent en quantité ; déja les monopoleurs tremblotent, ces hommes avares, ces inhumains qui, pour accroître leur or, s'étoient efforcés d'augmenter les calamités & la diſette publiques, qui avoient dégradé, épuiſé & fait ſuccomber de miſere tant d'individus induſtrieux, utiles à la ſociété, à l'accroiſſement des richeſſes réelles ; ces hommes infâmes craignoient enfin pour leur exiſtence ; ils s'empreſſoient d'ouvrir leurs vaſtes magaſins, lorſque les proſcriptions menaçoient leurs têtes ? Un Dieu permet que de l'excès

des maux renaiſſe un plus grand bien ; c'eſt ainſi qu'après la tempête, le ciel renaît plus calme, l'air devient plus pur, & la nature plus belle.

Le comble des égaremens du deſpotiſme ayant retracé, parmi nous, l'image des ſanglantes proſcriptions de Rome, & les horreurs de ſon triumvirat, ces proſcriptions, ces haines, ont failli de ſacrifier auſſi quelques innocens à la vindicte publique : tel fut un abbé, qui, arrêté jeudi matin aux portes de la ville, fut pris pour un agent ſecret, dit-on, de nos ariſtocrates, & l'un des principaux inſtrumens de cette émeute populaire, dans laquelle, gratuitement, on égorgea tant de malheureux, qui, croyant ſervir la nation, ne ſervoient en effet que les infâmes complots de nos lâches tyrans ! Cet abbé avoit beau s'écrier, proteſter qu'il n'étoit pas l'abbé Roy, on ne l'écoutoit point ; & déjà il étoit menacé du ſupplice, lorſqu'enfin, raſſemblant avec peine ſes idées, il s'aviſa de dire qu'il avoit des choſes de la plus grande importance à découvrir, qu'on daignât le conduire à l'hôtel-de-ville, où il promettoit de tout avouer : cette ruſe innocente réuſſit & lui ſauva peut-être la vie : arrivé au comité, il ſe fit connoître & obtint des excuſes avec ſa liberté ; mais avant lui, M. Croc, régiſſeur des poudres & ſalpêtres, bleſſé d'un coup de baïonnette à la cuiſſe & de quelques meurtriſſures, avoit, nous l'avons déjà dit, été victime de la mépriſe du peuple. Ces faits prouvent aſſez combien il ſeroit dangereux que le peuple osât ſe faire juſtice lui-même. Pourtant lui ſeul eſt coupable de certaines actions ; lui ſeul a ſuſpendu les premiers coups du deſpotiſme miniſtériel tout prêt à fondre ſur nos têtes ; mais que le peuple, trop peu éclairé pour ſe conduire, ſe laiſſe guider

par les citoyens, notre cause est la même ; nous ne pouvons le tromper ; & c'est cette union qui, jusqu'à présent, osons le dire, a contribué à nos succès autant que nos efforts & son courage.

L'assemblée nationale vient d'offrir aux citoyens peu fortunés du fauxbourg saint-Antoine, mais parfaitement dignes d'égards & d'estime, un tribut noble & juste, de l'esprit de civisme qu'ils ont montré, & surtout de l'ordre dans lequel ils ont su se contenir, au milieu de tant d'effervescence, de dissensions & de troubles ; la plupart de ces braves citoyens, plus occupés du salut de la nation que du soin de leur existence, se sont trouvés, par la cessation de leurs travaux, privés de la possibilité de donner à des épouses, à des enfans, les soins que réclament le sentiment & la nature ; mais leur respectable interprête, M. Bossin, a fait entendre leurs voix & l'équité de leurs droits au milieu des représentans de la nation ; il a de premier déposé son présent ; les cœurs se sont émus ; tous se sont empressés de prévenir les besoins de ces intéressans citoyens, & M. l'archevêque de Paris a présenté seul une somme de vingt mille francs, qui, réunie à celle de MM. les députés de tous les ordres, a complété la somme de quarante-cinq mille livres, lesquelles ont été offertes & réparties entre les habitans du fauxbourg saint-Antoine, qui pouvoient y avoir des droits plus instans ou plus recommandables.

Voilà ce qu'essentiellement on peut transmettre de cette journée, la dernière d'une semaine, à jamais célebre dans les fastes de notre monarchie ; d'une semaine, qui pour nous a été six siecles, dont les travaux pourront paroître invraisemblables à nos neveux ; d'une semaine

où l'on vit expirer ; enfin, de douleur & de rage, ble monſtre deſpotique de l'ariſtocratie des grands, l'horrible pouvoir arbitraire de tant d'iniques & ibles miniſtres.

DÉTAILS

Du Dimanche 19 Juillet.

l'y eut rien d'alarmant cette journée pour la ca- ; les citoyens, quoique toujours inquiets, ne geoient pas les expéditions atroces qui les firent llir d'horreur quelques jours après. La milice bour- e, dont on ne ſauroit trop louer le zele, l'activité patriotiſme, rétabliſſoient l'ordre. Jamais la po- ne ſe fit avec plus d'exactitude & d'intelligence, & it le citoyen plus à l'abri de l'aſtuce des filoux ; jamais ; dérouta mieux ces gens dont la capitale abonde, n'ayant rien à perdre, cherchent & ſaiſiſſent tou- ; l'occaſion de gagner. C'eſt qu'il y a une grande rence entre le citoyen qui veille lui-même à la garde s foyers, & l'homme à gage qui ne ſemble ſe vouer sûreté publique que pour agir dans l'ombre avec mité. Quel eſt le ſuppôt de police, avant ces tems ralheurs & de déſaſtres, dont on eût pu atteſter la ité & la bonne foi ! Il vous a fallu toutes les hor- s d'une guerre civile ! ô mes concitoyens, pour faire ſentir de quel intérêt il eſt pour vous de ier la Milice Pariſienne ſur un plan ſolide & durable ! ! ſi la milice bourgeoiſe eût été en activité comme l'eſt aujourd'hui, vous vous fuſſiez épargné bien larmes !

On arrêta, dans la journée du 19, une foule de particuliers; les uns étoient des voleurs de mouchoirs, & les autres n'inſpiroient que de ſimples ſoupçons. Enfin, toutes ces petites ſcènes prouvoient encore l'agitation des eſprits, & l'on ne voyoit que foiblement s'éteindre la fermentation populaire, malgré les démiſſions des nouveaux miniſtres, de celles de M. Barentin & de M. de Villedeuil le calme auroit dû cependant reparoître, par l'attente du retour de ce miniſtre chéri, qui eſt l'objet de notre regret & de notre eſpoir.

Dans cette même journée, les achitectes-ingénieurs, chargés des démolitions de la Baſtille, aſſurerent qu'après les plus exactes perquiſitions faites avec les portes-clefs dans cette priſon, dont on n'a jamais prononcé le nom qu'avec horreur, n'on y trouva aucun priſonnier, ſeulement quelques cadavres, & ſans doute innocentes victimes de la plus perfide trahiſon! Enfin, cet affreux repaire, où l'autorité miniſtérielle immoloit les victimes au deſpotiſme, bientôt n'exiſtera plus! A ſa place va s'élever un monument à la liberté, les mêmes pierres qui tenoient empriſonné quelquefois le crime, plus ſouvent l'innocence, ne formeront bientôt qu'un temple auguſte, où l'on n'entendra que des hymnes à l'humanité, les louanges des généreux citoyens à qui on le devra.

Dans cet horrible ſéjour, on a trouvé un grand nombre de regiſtres qui jetteront quelques lumières ſur des faits obſcurs de l'hiſtoire. Pluſieurs de ces matériaux ſont dépoſés au diſtrict de l'abbaye Saint-Germain.

Voici même une liſte de quelques priſonniers que nous mettons ſous les yeux des lecteurs: nous eſpérons pouvoir donner auſſi la correſpondance de quelques miniſtres; quelques-uns, ſans doute, exiſtent encore: on

aura par-là des témoignages de leur zele à obéir à l'autorité, mais qui auſſi les aviliſſent & les dégradent à jamais dans l'opinion de l'homme honnête & ſenſible.

Liſte des perſonnes enfermées à la Baſtille depuis le 30 Juillet 1742, juſqu'au 27 Février 1750, dreſſée d'après les billets d'entrée ſignés de ces mêmes perſonnes, & dont la forme, toujours la même, eſt énoncée tout au long à l'article de M. de la Bourdonnois.

30 Juillet, le ſieur Croiſat.

20 Août. *N. B.* Un priſonnier, dont le nom & ce qui le concernoit, auſſi-bien que la ſignature, ſe trouvoient à la ſuite des dates, mais que l'on en a ſéparé en coupant les papiers; peut-être avoit-on quelque raiſon d'en faire perdre le ſouvenir.

25 Août, le ſieur René le Floche, (qui ajoute à ſa ſignature, *prêtre indigne*); c'étoit probablement quelque bon Janſéniſte, tout auſſi criminel que celui que *prêcha l'Ingénu*.

1745.

18 Mars, le ſieur Pajot d'Ardivillier.

18 Mai, le ſieur Mathieu Moron de Boſnay.

1747.

13 Janvier, le ſieur Corneille, clerc-tonſuré.

Idem, l'abbé de Mouceux, de St-Jean.

N. B. La famille de M. l'Abbé lui envoya, le 23 du même mois, des couverts, de la bougie, une culotte, une calotte noire & du linge : il ſigna les avoir reçus.

25 Août, l'abbé Dupré.

12 Novembre, la nommée Charlotte-Marguerite Dubray.

13 Dudit, le ſieur Deſilly.

29 dudit, (un M. Gilbert, dont on a tenu note, en disant que le billet est perdu).

1748.

2 Mars, M. Mahé de la Bourdonnois.

N. B. Son billet, auquel tous les autres ressemblent, aux circonstances près, est conçu en ces termes :

» Cejourd'hui deux Mars 1744, est entré à la Bastille, par ordre du Roi, le sieur François Mahé de la Bourdonnois, qui avoit sur lui 16 pieces d'or de 24 liv., dix pieces d'or de différens pays, lesquelles nous sont restées entre les mains (1), tant d'Espagne, des Indes & d'Angleterre, qui nous sont restées entre les mains, (cette répétition se trouve sur la note). Il n'avoit pas d'autres effets sur lui, & a signé ladite entrée.

Signé, Mahé de la Bourdonnois.

4 Mai, M. Trehouart de la Gatinois.

Nota. On présume que l'on n'osoit pas même prononcer le nom de Louis, dans ce détestable séjour, de peur que l'idée du prince ne vînt consoler les malheureux accusés.

1749.

2 Février, le nommé François Boscheron.

25 Mars, la demoiselle Françoise de la Croix.

N. B. Peut-être cette demoiselle étoit-elle jolie, & qu'un tête-à-tête avoit paru dangereux ; car pour l'arrêter & la conduire, on dépêcha M. d'*Hemery*, qui a

(1) Et une canne à pomme d'or.

Probablement ce fut M. de la Bourdonnois qui fit remarquer que l'on passoit discrettement sous silence la canne à pomme d'or.

toujours été d'une belle figure, & M. de Saint-Marc, qui ne nous eſt pas connu.

6 Mai, M. l'abbé le Blanc.

3 Juin, le ſieur le Boulleur de Chaſſan.

2 Juillet, le ſieur François de Mairobert.

12 Octobre, le nommé André Dubuiſſon.

1750.

27 Février, le ſieur Denis la Perriere.

Nota. *Une ſuite au numéro prochain.*

Un fait hiſtorique ſur la Baſtille, peut être encore cité, quoiqu'il l'ait été par-tout, à cauſe de ſa ſingularité. Hugues Aubriot, prévôt des marchands, natif de Dijon, en poſa la premiere pierre, & en fut lui-même la premiere victime, renfermé ſous prétexte d'héréſie. Les Maillotins, factieux de ce tems-là, l'en tirerent, & le mirent à leur tête; il les quitta dès le ſoir même, & fut mourir dans ſa patrie. Dans l'après-dîné, on amena pluſieurs convois de farine, & qui de-là furent tranſportées dans la halle; on y conduiſit auſſi un convoi de balles, ſaiſies aux environs de Paris, par des payſans. Sur le ſoir de la même journée, arriva à la ville un détachement de ſoldats d'un régiment qui étoit à Meaux; ces malheureux mouroient de faim; on leur fit donner des vivres; quelques perſonnes ayant demandé ce qu'on feroit de ces déſerteurs: doucement, Meſſieurs, déſerteurs, dit M. de la Fayette; ils s'enrôlerent gaiement dans la milice pariſienne, & chaque jour nous met à même de voir combien l'odieux projet de faire égorger des citoyens, par des citoyens, étoit abſurde & peu réfléchi. On vouloit donc nous punir d'aimer notre roi. Ariſtocrates, vous tremblez en ce

moment, & vous osez insolemment nous menacer en trompant il y a deux jours, votre roi, votre patrie & vos freres ! insensés, craignez leur juste vengeance, ou songez à respecter les droits imprescriptibles & saints de l'indulgente humanité.

DÉTAILS

Du Lundi 20 Juillet.

L'ORAGE des révolutions vient-il à gronder dans un état, alors le caractere national disparoît, & le peuple le plus aimable & le plus doux, n'est bientôt que le plus sévere & le plus barbare; mais au moindre rayon que promet le calme, il redevient lui-même; aussi malgré que les visages annonçassent encore la vive agitation de l'ame, la journée du 20 Juillet ne nous a donné, dans la capitale, que des scenes de patriotisme & de sentiment. Le comité de la ville reçut le matin un billet de M. le duc de Liancourt, président de l'assemblée nationale, pour l'instruire de la marche du sieur du Franc de Saint-Léon, chargé des lettres du roi & de l'assemblée nationale, pour M. Necker; & depuis ce moment, on croit toujours voir arriver cet autre Sully, qui fut, comme l'ami de Henri, sur le point d'être la victime des aristocrates; mais qui n'en sera aussi, comme lui, que plus aimé de son roi & plus cher à la nation.

Dans la même journée, les dames du marché Saint-Paul, vinrent complimenter les membres du comité de la ville; cette députation fut très-bien accueillie; les

dames du marché, en préſentant des bouquets, prononceront le compliment ſuivant :

» L'amour d'un peuple qui adore ſon roi, vous conduit ici pour la conſommation du plus grand de tous les ouvrages, qui eſt une réunion réelle des trois ordres, & le divin zele qui vous anime, nous fait eſpérer la fin de nos miſeres, en nous faiſant dire d'avance, que votre auguſte aſſemblée repréſente à l'humanité du meilleur des rois, la protection du plus grand des princes, & que vous êtes tous des Necker ».

M. Moreau de Saint-Mery, préſident de l'aſſemblée générale des électeurs, répondit à ce compliment en vrai patriote. Cette ſcene brillante fut terminée par des couplets, dont le refrein étoit *vive le roi, vive la nation, vive le tiers-état.*

Cette journée devoit être toute entiere pour le ſentiment ; parmi les différentes perſonnes que les milices bourgeoiſes amenerent à MM. les électeurs, ſe trouva une jeune fille, habillée en garçon ; le traveſtiſſement avoit éveillé le ſoupçon, & l'on parloit déja de lui faire un mauvais parti. C'eſt une ruſe, diſoit-on, des Polignac, des Thierry, des Vermond ; il faut en faire un exemple ; cependant on queſtionnoit cette fille, qui avec l'air de l'embarras, répondoit avec l'ingénuité de l'innocence ; on lui demanda pourquoi elle ne portoit point l'habit de ſon ſexe. *Oh ! Meſſieurs*, dit-elle ; *fondant en larmes, ſans doute, je ſuis coupable, mais pardonnez-moi d'avoir pris l'habit de garçon ; j'ai cru pouvoir, avec cet habit, gagner davantage, & procurer plus d'aiſance à mon pere & à ma mere, qui ſont dans la plus grande indigence ;* ces mots,

que des ſanglots laiſſoient à peine échapper, attendrirent l'aſſemblée ; on la mena dans la rue de la Mortellerie, qu'elle avoit indiquée pour celle de ſa demeure ; les renſeignemens ſe trouvèrent conformes à ſes dépoſitions ; l'on fit ſur le champ une quête qui lui fut remiſe, & le détachement qui l'avoit amenée comme une victime de la haine publique, la reconduiſit comme un modele de la piété filiale ; ainſi, dans les mêmes momens, l'on puniſſoit le crime & on récompenſoit la vertu. François ! je vous reconnois à de pareils traits ; vous êtes naturellement bons & ſenſibles ; il faut donc croire, que ſans l'excès de l'oppreſſion des miniſtres perfides, ſauf la dureté des barbares ariſtocrates, on ne vous verroit point aujourd'hui ne reſpirer que le ſang & le carnage, & comme accoutumés au ſpectacle horrible de ces noires tragédies, dont le dénouement doit à jamais faire trembler le mauvais citoyen, le monſtre, enfin, qui ſeroit aſſez audacieux pour tenter de ramener les jours affreux de l'hydre ariſtocratique.

DÉTAILS

Du Mardi 21 Juillet.

LE calme de la journée du lundi 20 Juillet ne laiſſoit rien imaginer de fâcheux pour la journée ſuivante. On avoit annoncé la repriſe des ſpectacles, au profit des ſoldats & ouvriers qui avoient ſi généreuſement défendus les citoyens avec le dévouement patriotique qui leur donne de ſi grands droits à notre reconnoiſſance, & leur aſſure les applaudiſſemens de tous les ſiecles ;

ils ſont les premiers nobles de leur famille, comme les ariſtocrates modernes ſeront les derniers des leurs! Peut-on, en effet, encore appeller nobles des êtres auſſi vils que bas flatteurs, que l'étoient les chefs cruels de cette faction ſcélérate, qui vouloit ſe baigner dans le ſang des citoyens? Monſtres! vous vouliez affermir & conſolider le trône du deſpotiſme; mais vous ne nous verrez qu'entourer l'autel de la ſainte liberté; vous ne nous verrez agir qu'au nom de la patrie & de l'humanité, & vous pardonner vos atrocités!

Cependant les eſprits n'étoient pas tellement tranquilles que le plus léger propos ne pût encore cauſer des alarmes, exciter la fermentation, & mêler le trouble à la fureur. En effet, il ſe répand un bruit que l'abbaye de Montmartre recele des armes, de la poudre, & que de cette éminence, on a le projet de bombarder la capitale; c'étoit plus qu'il n'en falloit dans un moment de révolution auſſi ſenſible, pour faire courir en foule à la priſon de ces chaſtes cénobites.

Priſon où la vertu, volontaire victime,
Gémit & ſe repent, quoiqu'exempte de crime!

Madame l'abbeſſe fit dire qu'elle ne demandoit pas mieux que l'on fît la plus exacte recherche dans le couvent; qu'elle alloit donner toutes les clefs. Quelques électeurs, M. le curé de Saint-Euſtache & quelques autres particuliers y entrerent; ils ne trouverent aucune arme, ni rien qui laiſſât ſoupçonner la trahiſon. Il fut dreſſé procès-verbal, & cette émeute n'eut aucune ſuite fâcheuſe. Il eſt à préſumer que l'on n'a d'autres reproches à faire aux religieuſes de Montmartre, ainſi qu'aux enfans de Paul, que celui d'être

trop riches. Mais pourquoi des richeſſes à qui fait vœu de pauvreté ?

Ce fut dans cette journée qu'un bourgeois de Compiegne vint annoncer au comité de la ville, que M. Berthier, intendant de Paris, étoit arrêté ; alors la ville députa M. Rivierre, avec deux cents cinquante bourgeois, pour aller le chercher.

La nouvelle de la priſe de ce traitant, à qui l'on reprochoit la trahiſon la plus noire, & ſur-tout la ſcélérateſſe d'avoir fait couper les bleds en verd, mit tout Paris en mouvement & dans la plus grande fermentation : on ſe rendit cependant aux ſpectacles ; les loges étoient peu remplies ; la fête n'étoit pas pour les nobles.

Dans la partie de chaſſe de Henri IV, M. Dugazon, ayant heureuſement placé dans ſon rôle l'à-propos du moment, fut vivement applaudi. Je ne ſais pourquoi le journal de Paris, à qui il fit paſſer cette ſcene, n'a pas voulu l'imprimer ; cela paroît d'autant plus étonnant, que ce journal place tout ce qu'on lui envoie, ſauf à ſe rétracter le lendemain de l'erreur de la veille.

Le roi écrivit, dans cette même journée, à M. de la Fayette, la lettre ſuivante :

Verſailles, ce 21 Juillet 1789.

Je ſuis informé, Monſieur, qu'un nombre conſidérable de ſoldats de divers de mes régimens, en a quitté les drapeaux pour ſe joindre aux troupes de Paris ; je vous autoriſe à garder tous ceux qui s'y ſeront rendus avant que vous receviez la préſente lettre ſeulement, à moins qu'ils ne ſe preſſaſſent de retourner à leurs corps reſpectifs avec un billet de

vous, au moyen duquel ils n'y éprouveront aucuns déſagrémens.

Quant aux gardes-françoiſes, je les autoriſe à entrer dans les milices bourgeoiſes de ma capitale, & leur paye & nourriture ſeront continuées juſqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangemens relatifs à leur ſubſiſtance. Les quatre compagnies qui ſont ici pour ma garde, continueront cependant le ſervice, & j'en aurai ſoin ». *Signé* LOUIS.

Puiſſe la race future mettre au rang des fables, que des ſoldats armés ſeulement pour détruire les ennemis de la patrie, ont été commandés pour verſer le ſang de leurs compatriotes, qui n'avoient d'autre tort que d'avoir trop long-temps pliés ſous le ſceptre de fer de l'autorité miniſtérielle. Ah! ſi ce trait de barbarie ne peut pas reſter inconnu, la poſtérité du moins, en frémiſſant d'horreur, au récit de cette horrible cataſtrophe, verſera des larmes d'attendriſſement ſur la glorieuſe déſobéiſſance des ſoldats françois qui ont ſauvé la nation, & écarté du trône du meilleur des rois ces hommes de ſang :

Déteſtables flatteurs, préſent le plus funeſte,
Que puiſſe faire aux rois la colere céleſte.

DÉTAILS

Du Mercredi 22 Juillet.

CETTE journée fut effrayante & terrible ; elle ſignala la vengeance du peuple contre ſes oppreſſeurs. Dès cinq heures du matin, l'on annonce que Foulon, cet ambitieux, qui tant de fois excita la haine publi-

que par ſes ſpéculations odieuſes, & l'accroiſſement inouï d'une fortune étonnante, incroyable même; Foulon vient d'être arrêté à cinq lieues de Paris, ſur la route de Fontainebleau, dans un village appellé *Viry*, près l'une de ſes terres, afin d'échapper à la fureur du peuple. Il fit répandre, comme nous l'avons déja dit, le bruit de ſa mort. Un haſard l'avoit ſecondé; l'un de ſes domeſtiques étoit véritablement mort, & fut enterré à ſa place, avec des obſéques convenables à la fortune d'un ex-miniſtre. Mais Foulon étoit haï & même abhoré: dès le dernier regne, ſes monopoles odieux le couvroient de l'indignation publique; ſes vaſſaux le déteſtoient; ils furent les premiers à le rechercher, à le découvrir, & leurs inſtances forcérent le procureur-fiſcal du lieu de s'en ſaiſir. Il fut arrêté dans une maiſon de M. de Sartine, un de ſes dignes collegues, alors reconnu pour avoir, dit-on, deſiré que les malheureux mangeaſſent de l'herbe, puiſque ſes chevaux en vivoient. Ils mirent ſur ſon dos, & par dériſion, une botte de foin pour ſa proviſion, avec un bouquet de chardons à ſa boutonniere; en cet état ils l'amenerent à l'hôtel-de-ville de Paris, où le comité s'empreſſa de nommer des juges pour inſtruire ſon procès. Mais bientôt une foule nombreuſe ſe rendit à la Greve; elle croiſſoit & s'augmentoit de moment en moment, l'impatience croiſſoit de même; bientôt des murmures, enſuite des fureurs: le peuple demandoit hautement ſa victime. Le comité, après avoir interrogé cet ambitieux proſcrit, employa tout les moyens qui étoient en ſa puiſſance pour calmer le peuple, & le porter, non pas à la clémence, mais à la douceur, & afin de

laiſſer à Foulon la facilité de donner lui-même des preuves ſuffiſantes. Vainement MM. les électeurs deſcendirent de la ville, tâcherent de haranguer le peuple, mais des paroles de paix ne pouvoient rien ſur un peuple furieux qui ne vouloit que du ſang. M. Bailly ſe préſente; ſon éloquence qui toujours porta la perſuaſion dans les cœurs, eſt pour la premiere fois en défaut: l'on ne veut rien entendre. Qu'eſpérer d'un peuple qui n'eſt pas ému par l'expreſſion du ſentiment? Cependant, quel étoit l'inſtant de M. Foulon? Il entendoit les cris du peuple, & n'étoit point effrayé; l'un de ſes gardes, ſenſible à ſon ſort, oſa lui dire: *Vous êtes calme, Monſieur, ſans doute vous êtes innocent? — Le crime ſeul*, lui dit Foulon, *peut ſe déconcerter.*

Sur les cinq heures, Meſſieurs du comité crurent pouvoir obtenir du peuple qu'il le laiſſeroit conduire dans la priſon de l'abbaye; on avoit donné l'ordre à un détachement de la milice bourgeoiſe pour l'y conduire; M. de la Fayette s'avance; ſa ſeule préſence auroit dû apporter le calme; il propoſe de conſerver encore le priſonnier, pour obtenir de lui des ſecrets importans, ſans doute, & de le laiſſer enfin conduire dans la priſon; mais le peuple impatient, pouſſe des cris de fureur; il force les gardes, ſe jette dans les ſalles de l'hôtel-de-ville, ſaiſit l'accuſé, l'entraîne; la corde l'attend; il eſt déja ſous le réverbere fatal, dont la colonne a ſervi de gibet à tant de traîtres; déja il eſt ſuſpendu, la corde ſe rompt ſoudain; elle eſt raccommodée; mille mains, mille bras ſont occupés de ſon ſupplice; bref, il n'eſt plus, & ſa tête tranchée va loin de ſon corps, donner l'affreux

ſpectacle des ſanglantes proſcriptions : cette tête étoit portée au bout d'une lance, dans toutes les rues de Paris ; une poignée de foin étoit dans ſa bouche ; alluſion frappante des ſentimens inhumains de cette homme barbare ; ſon corps traîné dans la fange & conduit de toutes parts, annonçoit aux tyrans la vengeance terrible d'un peuple juſtement irrité. Ainſi finit cet être ambitieux & cruel, qui n'exiſta que pour mériter la haine des hommes, faire ſouffrir les malheureux, & recevoir enfin le prix de tant d'iniquités.

Il eſt, ſans doute, un Dieu juſte, qui veut que tôt ou tard les méchans ſoient punis de leurs forfaits.

Mais quelle nouvelle ſcene d'horreurs ſe préſente ! Un peuple avide de vengeance, quitte la Grève, abandonne les reſtes ſanglans du proſcrit, pour voler à l'arrivée d'une nouvelle victime.

L'intendant de Paris, M. Berthier, ayant été reconnu à Compiegne par un homme du peuple, il fut dès lors arrêté. Vainement il offrit à cet artiſan pluſieurs mille louis pour le ſéduire, l'artiſan fut inflexible. Se feroit-il douté, cet eſclave des grands, ce courtiſan vicieux, qu'un être ſans pain pût être incorruptible ? Eh bien ! pour la derniere fois, il en fut convaincu. Un électeur de la ville, avec une nombreuſe eſcorte qui groſſiſſoit à chaque pas, l'étoit allé prendre : déja la route étoit chargée de ſpectateurs. En paſſant dans chaque village, il n'eſt petits ni grands qui ne vouluſſent voir ce miniſtre de tant d'iniques vexations, ce principal agent de leurs calamités ; on l'obligeoit de deſcendre de ſa voiture pour ſe montrer à tous. Chacun ſavoit déja que ſon porte-feuille ſurpris, ayant été examiné, contenoit des titres authentiques de ſes trames

perfides. La diſtribution de ſix ou huit mille cartouches faites à ſes agens ſecondaires, celle d'un très-grand nombre de balles, de douze cents livres de poudre; ſi l'on rapproche ceux de la direction des opérations du camp de Saint-Denis qui lui étoit confié, de la coupe des bleds en verds, laquelle lui ſervoit à-la-fois de prétexte pour faire appocher les troupes de la capitale, & pour faire hauſſer le prix des grains, dans leſquels il s'étoit ſi fort intéreſſé. Il étoit le primitif agent des volontés ſecrettes de la cour & de ceux qui favoriſoient le commerce des bleds : d'ailleurs quelques lettres particulieres, certaines, le trahiſſoient. Cet homme qui poſſédoit le ſignalement des citoyens les plus zélés pour la cauſe publique, n'attendoit ſûrement qu'un moment favorable; mais quelle différence ! comme les perfides projets s'anéantiſſent ! C'eſt lui, c'eſt cet être ſans patrie; cet être lâchement aſſervi eſt vendu aux crimes des puiſſans & des traîtres, pour qui la juſtice, l'humanité, le devoir de citoyen étoient honteuſement trahis; c'eſt lui que l'on voit s'avancer au milieu d'un peuple nombreux qui l'accable de mépris & d'outrages. Pour le mieux voir, l'on a enlevé la partie ſupérieure de la chaiſe qui le conduit; plus de cinq cents cavaliers en armes forment ſon cortege; gardes-françoiſes, ſuiſſes, ſoldats des autres corps, bourgeois, tout eſt mêlé; tous, avec plaiſir, menent un ennemi déteſté : muſique militaire, tambours, drapeaux, rien ne manque à ce cortege, on le prendroit pour un triomphe ! la joie cruelle du peuple eſt peinte dans tous les regards; portes, balcons, fenêtres, ſur ſon paſſage, tout eſt garni, tout eſt occupé : le deſir de l'attente augmente l'intérêt. Il paroît enfin, cet intendant inique; la tranquillité eſt encore ſur

ſon front ! l'habitude des forfaits, ainſi que l'innocence inſpire donc auſſi de la tranquillité. Non, Berthier ne penſoit pas marcher à ſon ſupplice. Mais quelle ſcene horrible vient s'offrir ! qui le croiroit ! la tête enſanglantée de ce proſcrit abhoré, ſon beau-pere, lui eſt préſentée : ô ſpectacle terrible ! Berthier frémit, & ſon ame, pour la premiere fois, peut-être, ſe ſentit abreuvée de remords ! la crainte & la terreur le ſaiſirent ; cependant il eſpéroit encore que la douceur, l'humanité, la loyauté des François pourroit lui faire grace : vain eſpoir, ils n'étoient plus les mêmes ; vils tyrans, ce ſont vos infâmes projets, vos trahiſons, qui excuſent vos délires !

Cependant Berthier approche du tribunal où ſiége l'équité ; il arrive, entre dans cet aſyle de l'innocence, ſi fatale au crime : on l'interroge ſur ſa conduite & ſes deſſeins : *J'ai obéi à des ordres ſupérieurs*, répond-il, *vous avez mes papiers & ma correſpondance ; vous êtes auſſi inſtruit que moi.* Malgré la briéveté de cette réponſe, on veut répliquer. *Je ſuis fatigué*, reprit-il, *depuis deux jours je n'ai pas fermé l'œil ; faites-moi donner un lieu où je puiſſe prendre quelques repos.* Hélas ! la faulx de la mort eſt ſuſpendue ſur la tête du crime ; il ne l'apperçoit point. On délibere ; déja les cris de la fureur font retentir les voûtes de l'édifice : on réſout néanmoins d'envoyer l'accuſé aux priſons de l'abbaye Saint-Germain ; on le lui annonce, il y conſent. De nouveaux cris de mort ſe font entendre ; l'effroi ſaiſit les juges. M. Bailly ſe haſarde ; il veut calmer, s'il eſt poſſible, cette multitude effrénée, que la rage poſſede, & expoſe avec l'éloquence de la perſuaſion, que la prudence, la néceſſité font une loi de conſerver la vie à l'accuſé, que la découverte de nouveaux faits eſt néceſſaire à la conviction, & plus

encore

encore à la sûreté publique ; qu'enfin il va être conduit aux prisons de Saint-Germain. On ne lui répond que par des cris de désespoir. L'on attendoit encore pour le faire paroître ; on craignoit de se décider, lorsque des menaces terribles, d'affreuses imprécations, font appréhender les excès d'un peuple affamé de vengeance. Hélas ! ces milliers d'indigens ! il en est les trois quarts qui ont vu périr quelques-uns des leurs d'épuisement ou de misere, & l'un des principaux auteurs de ces maux se présente ! Quelles fureurs, quelles rages n'inspire pas un tel ennemi ! Berthier sort enfin de l'asyle de la clémence, il s'avance au milieu des gardes. . . . . Dieux ! les infernales Euménides. . . . . Non, des hommes. . . . . dix mille bras le saisissent. . . . . En vain Berthier veut s'armer, se défendre. . . . rien ne peut s'opposer à la rage désespérée de ses bourreaux ! ses infâmes complices auroient-ils donc gagés des traîtres pour le massacrer, avant qu'on pût savoir la révélation de leurs noirs complots ! Déja Berthier n'est plus, sa tête déja n'est qu'une masse mutilée & séparée du corps ; déja un homme. . . . un homme. . . . . O Dieux ! le barbare, il arrache le cœur de ses entrailles palpitantes ; que dis-je ? il se venge d'un monstre ; ce monstre avoit tué son pere (1) ; les mains dégouttantes de sang, il va l'offrir, ce cœur fumant encore, au regard de ces hommes de paix rassemblés dans le tribunal auguste de la sagesse & de l'humanité ; quelle horrible scene ! Tyrans, jettez les yeux sur ce terrible & révoltant spectacle ; frémissez & voyez comme on vous traite, vous & vos pareils ? Ce corps si délicat, si soi-

(1) M. Berthier avoit tué réellement, à ce qu'on assure, le pere du dragon qui a fait cette action.

gné, lavé de parfums, eſt affreuſement traîné dans la fange, & les pics des pavés déchirent ce corps par lambeaux ! Deſpotes & miniſtres, quelles terribles leçons ! l'auriez-vous cru que des françois euſſent eu cette énergie ? Non, non, votre regne eſt paſſé ! tremblez miniſtres futurs, ſi vous êtes iniques ! Voulez-vous ſavoir, vous qui vouliez nous accabler des horreurs de la guerre, voulez-vous ſavoir juſqu'où la fureur a pu entraîner les françois ! Sachez quelles étoient les bornes de leur rage ; le cœur du traître proſcrit étoit porté dans les rues, au bout d'un coutelas : eh bien ! dans un lieu public... (1) Qui le croiroit ! des françois, des êtres ſenſibles..... Dieux ! .... ils ont oſé tremper des lambeaux de chair & de ſang dans leurs breuvages, & la haine s'en eſt repue avec acharnement. François, vous exterminez les tyrans, votre haine eſt révoltante ; elle eſt affreuſe..... Mais vous ſerez libres enfin. O ma patrie ! les droits de l'homme ſeront donc parmi nous reſpectés ! Je ſens, ô mes concitoyens, combien ces ſcenes révoltantes affligent votre ame ; comme vous, j'en ſuis pénétré, mais ſongez combien il eſt ignominieux de vivre & d'être eſclave ; ſongez de quels ſupplices on doit punir les crimes de lèze-humanité ; ſongez enfin quels biens, quelles ſatisfactions, quel bonheur attendent, vous, & vos enfans, & vos neveux, lorſque l'auguſte & ſainte liberté aura parmi vous placé ſon temple ; pourtant n'oubliez pas que ces proſcriptions outragent l'humanité, & font frémir la nature.

(1) Ce fait a eu lieu dans un café, rue Saint-Honoré, près celle de Richelieu

DÉTAILS

Du 23 Juillet 1789.

DÉTOURNONS nos regards de ces ſcenes d'horreurs qui nous ont affligés ? Eſpérons que, ſans doute, déſormais aucun homme n'oubliera ce qu'il doit à des hommes ? Sans doute, aucun ne voudra déſormais commander deſpotiquement à des citoyens, ſes ſemblables, ſes égaux, & moins encore les accabler, les faire languir ſous l'injuſtice & l'oppreſſion. Les inſenſés qui penſoient être d'une eſpèce différente que la nôtre, qui apparemment ſe croyoient exempts de miſere & de tout reſſentiment humain, ont fui de nos aſyles, ont abandonné nos terres ; ils reconnoîtront peut-être un jour que nous ne ſommes point méchans, mais que nous ſommes juſtes.

Des lettres de Bruxelles nous apprennent que la petite cour de France, ſelon l'expreſſion de l'une d'elles, eſt raſſemblée dans cette ville ; l'accueil qu'elle y reçoit des habitans & même de la cour du Brabant eſt, dit-on, peu flatteur ; on ne croit même pas que monſeigneur le comte d'Artois y ſéjournera long-tems ; il dirigera, ſans doute, inceſſamment ſa route du côté de la cour impériale, où, ſans doute, il ſera très-amplement dédommagé.

Une lettre particuliere de M. de Saint-Léon, chargé de porter à M. Necker la lettre inſtante & flatteuſe du roi, & non moins intéreſſante de l'aſſemblée nationale, nous apprend que M. Necker étoit parti de Bruxelles, dès le mercredi 15, pour Francfort ; madame Necker ;

qu'une indiſpoſition y avoit arrêtée, en étoit partie également; & M. de Saint-Léon s'eſt mis en route ſur les pas du grand miniſtre, l'eſpoir & l'appui de la France.

L'on vient de découvrir une lettre emblématique, venant de Verſailles, dans laquelle étoient ces phraſes : les numéros 2, 8, 9, 14, 17 & 24, ſont partis; il ne nous reſte plus que le déſeſpoir & les larmes : mille conjectures s'élevoient à ce ſujet, mais l'énigme eſt obſcure.

Enfin, la compagnie connue ſous le nom de Leleu, marchand de grains, eſt diſſoute; onze voitures de bled ont été enlevées de ſes magaſins, ci-devant immenſes, & ont été conduites à la ville. Qui croiroit que tant de gens, d'une fortune conſidérable & d'un rang fort diſtingué, étoient aſſociés directement ou indirectement dans ce commerce honteux & ſi nuiſible au peuple! J'oſerai dire plus, l'intention de quelques intéreſſés de la premiere claſſe, avoit pour objet peut-être autant celui d'affamer le malheureux pour l'opprimer, lui & la nation entiere, que l'infâme gain du monopole.

Ce ſoir rien d'eſſentiel.

DÉTAILS

Du Vendredi 24 Juillet.

IL s'eſt répandu certains bruits ſur de faux détachemens de la garde bourgeoiſe. Les ſeuls renſeignemens qui aient pu nous parvenir à cet égard, & qui, ſans doute, ont pu y donner lieu, proviennent du zele patriotique d'un littérateur connu & diſtingué, M. Soulés, qui ayant formé une troupe particuliere & indé-

pendante de ſon diſtrict, pour veiller conjointement avec la Milice Pariſienne, à la ſûreté publique, fut arrêté par cette même milice & conduit à l'hôtel-de-ville, où le comité s'eſt empreſſé de juſtifier la droiture de ſes intentions, par une déclaration publique.

Des payſans, ſecondés d'un détachement de Milice Pariſienne, viennent de conduire à l'hôtel-de-ville, dix-ſept voitures de grains ou farines qui ont été trouvées ſur la route, avec deux petits canons, qui n'étoient point chargés, lorſqu'on les prit dans le parc de M. de Talaru, à quelques diſtances d'Arpajon & d'Etampes; ſur la demande qui en fut faite, madame la marquiſe voulut bien les céder, d'autant qu'ils ne lui étoient pas néceſſaires. Tant de gens, tant d'accapareurs & d'ariſtocrates euſſent voulu les poſſéder, même au poids de l'or.

M. de Beaumarchais, non moins confiant & généreux, vient de faire le ſacrifice de douze mille livres, en faveurs des habitans infortunés du fauxbourg Saint-Antoine; quoique ſecrétaire du roi, il a déſiré d'être admis dans les diſtricts des communes, & ce trait d'humilité, ſans rien diminuer des honneurs *diſtingués* de ſa charge, doivent appaiſer néceſſairement les petites clameurs & les ſarcaſmes, dont quelques perſonnes croyent ne pouvoir ſe diſpenſer à ſon égard.

Ce ſoir,

M. de la Fayette craignant, ſans doute, de ne pouvoir opérer tout le bien qu'il déſire, contrarié d'ailleurs par la conduite peu réfléchie de la multitude, & les extrémités auxquelles la populace s'eſt portée, en ſe faiſant elle-même juſtice ſans l'aveu de la loi, l'ont déterminé à donner ſa démiſſion de colonel-général des gardes Pariſiennes; mais il a été vivement ſupplié de con-

ſerver cette place, où ſes talens & ſes vertus ſont ſi précieux, ſi importans à la nation dans cette occurrence. M. Bailli a été l'interprète des ſentimens de tous les citoyens ; il a joint les inſtances à nos prieres, & ſa ſageſſe a triomphé de la modeſtie & des intentions du héros, qui ne ſut combattre que pour la liberté & non pour donner des fers au monde.

En ce moment, nous venons d'avoir des nouvelles ſatisfaiſantes ; M. Necker reçut, en paſſant par Huningue, les hommages que l'on doit à ſes vertus & à ſes talens. Des hommes tels que lui, ſont citoyens de l'univers ; ceux de Baſle attendoient ſon arrivée ; une couronne civique lui fut préſentée en leur nom ; on eut voulu lui donner des fêtes : mais ce ſage miniſtre paroiſſoit avoir quelque chagrin qui affligeoit ſon cœur : loin d'une fille chérie ; loin des François, de leur roi qu'il aime, qu'il chérit, faut-il s'étonner que ce grand miniſtre porte en ſon ame quelque douleur ſecrette ? D'ailleurs, quel prix a-t-il obtenu de tant de travaux & de ſollicitudes ? Celui d'être forcé de fuir un pays, dans lequel il n'eût dû trouver que des honneurs & des récompenſes.

DÉTAILS

Du Samedi 25 Juillet.

TRois voitures d'armes, provenant des caſernes de Saint-Denis, ont été hier conduites à l'hôtel-de-ville de cette capitale ; ceci ne prouve pas que nous ſoyons diſpoſés à faire des ſacrifices pour céder de notre liberté.

On dit, & nous ne pouvons cependant le garantir, qu'il a été arrêté ſoixante-ſix voitures chargées de bled & une d'argent, appartenantes à M. Bertin des parties caſuelles; un convoi ſi conſidérable a droit d'occuper un inſtant l'opinion publique; mais enfin ceci mérite confirmation.

Une choſe plus certaine, c'eſt que déſormais les priſonniers d'état, enfermées dans les priſons nationales de l'abbaye St.-Germain, ne porteront plus de chaînes; il n'y aura ni cachots, ni lieu de gêne; ces barbares uſages ſeront enfin anéantis. N'eſt-ce pas aſſez qu'un homme perde ſa liberté, ſans ſouffrir inutilement les maux que l'humanité & la raiſon réprouve? De quel intérêt eſt-il donc pour la ſociété qu'un malheureux endure des tourmens, & gémiſſe ſur chaque minute de ſon exiſtence. L'indulgente philoſophie nous apprendra-t elle donc enfin à être ſéveres, mais point cruels ſans néceſſité!

Vingt-quatre hommes ont été arrêtés ce ſoir près de Montmartre; ils ont été conduits à l'hôtel-de-ville; quelques-uns, quoique tous euſſent l'uniforme de la miſere, ont été trouvés avec des habits diſtingués cachés ſous des haillons; ils ont dit, *qu'ils venoient chercher du pain*, ce qui a paru peu vraiſemblable. D'après leur dépoſition, on les a fait conduire au cachot: ſont-ce des voleurs, ſont-ce des eſpions, ſont-ce des gens payés par la cabale pour exciter encore quelques mouvemens? c'eſt ce qu'on ignore. On ſait mieux à quoi s'en tenir ſur trois hommes arrêtés, portant des lanternes ſourdes, & dont l'un avoit deſſein d'incendier un magaſin d'épicerie. Cette découverte eſt dûe à la vigilance de la garde nationale. C'eſt par elle encore

qu'un homme, dont on ignoroit l'état, fut reconnu pour n'être pas un vrai citoyen, puiſque d'après les perquiſitions faites chez lui, il s'y eſt trouvé des calices & d'autres effets, qui ne peuvent que laiſſer des ſoupçons peu favorables ſur ſa probité.

Cinquante ſoldats ſont encore arrivés hier à l'hôtel-de-ville, pour être admis parmi les défenſeurs de la patrie; il s'en préſente chaque jour; néanmoins quelque plaiſir, quelque eſtime que mérite leur dévouement, la capitale ne peut en recevoir dans ſon ſein qu'un nombre proportionné & très-inférieur à celui de ſa garde bourgeoiſe; non par défiance, mais par prudence & par raiſon.

Pluſieurs écrivains ſe ſont empreſſés de répandre dans le public des idées effrayantes ſur les dangers que nous avons courus; nous attendons, pour en parler avec certitude, qu'un nombre de faits raſſemblés, nous ayent donné des convictions ſuffiſantes. Cependant chaque moment découvre des attentats & des traîtres; mais lorſqu'on accuſe, il faut être prudent; & un enſemble, un enchaînement de toutes les parties de ſyſtême compliqué, ſont ſeules capables de dévoiler au public ce tiſſu de crimes & d'horreurs.

DÉTAILS

Du Dimanche 26 Juillet au 1er. août 1789.

TANDIS que de nouveaux déſaſtres affligent de toutes parts les provinces, le calme renaît enfin dans la capitale; mais chaque moment atteſte de nouveaux forfaits & dévoile quelque partie de ce complot affreux

dont nous devions être victimes. Aujourd'hui l'on commence à ſavoir que, pour enchaîner le courage de nos braves compatriotes de la province de Bretagne, nos ennemis avoient projeté de les faire attaquer dans leurs propres foyers, d'incendier le port de Breſt, & de demander aſyle pour ceux qui euſſent été pourſuivis, à une puiſſance maritime voiſine de la France. Dans cette ſuppoſition, les intrépides Bretons euſſent à regret été occupés de ſe défendre ſans pouvoir nous ſecourir, tandis qu'environnés nous-mêmes au moins de cent quatre-vingt pieces de canon & de plus de quarante mille hommes, au nombre deſquels étoient beaucoup de régimens étrangers, nous euſſions été, dans cette capitale, livrés à toutes les horreurs de la guerre. La poſtérité croira-t-elle que dans ce ſiecle d'humanité, de bienfaiſance & de lumieres, il ait exiſté des êtres aſſez dénaturés pour vouloir régner ſur des monceaux de morts & des reſtes de nos cités réduites en cendres! Car enfin ils n'eſpéroient pas que nous euſſions eu le lâche opprobre de nous laiſſer couvrir de chaînes avant d'être deſcendus au tombeau! Quelle eſt donc la fureur de ces ambitieux inſenſés, qui ſemblent ne pouvoir exiſter ſans commander à des hommes? Quoi! cent mille eſclaves, courbés à vos pieds, auroient donc augmenté en vous le degré de force vitale? vous auroient donc donné de nouveaux ſens, des organes rajeunis ou plus actifs? Car ſans cela euſſiez-vous été plus heureux? Répondez, êtres inconſéquens & cruels, qui voulez enchaîner des hommes! Vous ignorez donc que chacun de nous porte une ame au moins égale à la vôtre? Que vos prétentions

ſont puériles & vaines ! Moins traîtres & moins dangereux, vous n'exciteriez en nous que le mépris & la pitié ! Vous êtes princes, & vous pouvez vous couvrir de crimes & d'infamie. Dites maintenant ce qu'on vous doit. Si des décorations que donne le haſard, & quelquefois l'aviliſſement, avoient encore le droit d'en impoſer à nos yeux, vous pourriez eſpérer ; mais, hélas ! chacun connoît, chacun voit ces ſignes de la grandeur amoncelés dans les magaſins de nos marchands : & ce ſont, vous le ſavez, nos artiſans qui les fabriquent. Idoles que notre bonté ou notre foibleſſe encenſe, vous perſuaderez-vous toujours que vous êtes des êtres par excellence très-ſupérieurs à nous ? Croirez-vous donc toujours que votre entendement, que vos ſublimes idées ſont mille fois au-deſſus des nôtres ? Cependant vos erreurs, vos vices, vos folies, la gangrene & la mort vous dégradent comme nous ! Ah ! jouiſſez de vos biens, embelliſſez votre exiſtence, chaſſez loin de vous les crimes & les tourmens, qui ſe ſuivent, & donnez-nous la paix. Nous ne voulons point charger votre vie d'amertumes & de maux ; pourquoi voulez-vous accabler ainſi la nôtre ?

Dernierement la reine fut aſſez mal ; l'état d'épuiſement & de foibleſſe où elle ſe trouvoit, la retint chez elle ; mais le calme s'eſt parfaitement rétabli.

Faut-il citer ici un nouveau trait d'injuſtice de la part de ceux qui penſent être au-deſſus des autres, ſoit par leurs places ou leur naiſſance ? l'on en citeroit par milliers, je le ſais ; mais ne parlons que de celui ci :

L'intendant de Paris recevoit vingt ſous par jour

pour chaque malheureux renfermé au dépôt de la mendicité de Saint-Denis ; cependant la nourriture, le logement & tous les frais qu'entraîne cet établiſſement, ne lui coûtoient que dix ſous par individu. L'on faiſoit travailler la plupart de ces infortunés ; quelques-uns s'occupoient à polir des glaces : & pour toute rétribution de leurs travaux, on leur donnoit quinze deniers par journée. Quoi ! parce que ces êtres étoient trop malheureux, trop foibles, il n'y avoit plus pour eux de loix protectrices, l'injuſtice & l'oppreſſion pouvoient tout ſe permettre impunément ! Quel excès de cruauté ! Nation généreuſe, vous allez procréer des loix, vous allez rendre à l'homme ſes droits & ſa liberté ; vous allez donner un grand exemple à l'Europe étonnée, attentive ; vous ne ſouffrirez point, je me plais à le croire, que vos loix favoriſent le puiſſant & le riche au détriment de la foibleſſe & de l'indigence ; vous chérirez la juſtice & l'approbation des ſages, autant au moins que vous redouterez le flétriſſant mépris de la poſtérité.

A travers les nouvelles & les évenemens multipliés que chaque jour voit naître, le plus grand nombre, atteſtés au moment même, ſont bientôt démentis par les faits du lendemain. Quelques ſoient nos précautions pour nous garantir de pareilles erreurs, il eſt cependant impoſſible qu'il ne nous en échappe ; mais notre empreſſement à les rectifier, dès qu'elles nous ſont connues, ſoit en formant de nouvelles éditions, ſoit en démontrant la vérité dans le numéro ſubſéquent, prouve aſſez que nous ne demandons qu'à la connoître ; & l'on ne peut nous obliger plus ſenſiblement qu'en nous déſabuſant. Voici les erreurs ſur leſ-

quelles on a bien voulu nous éclairer, & qui ſe trouvent dans le ſecond numéro. L'annonce que nous y avons inſéré de ſoixante ſix voitures de bled & une d'argent, découvertes dans la terre de M. Bertin des parties caſuelles, fait que nous avons donné comme incertain & *méritant confirmation*, ſe réduit à dix ſept voitures de farines chargées à Etampes, & appartenant à différens marchands de cette ville.

Nous avons en outre reçu un acte de MM. de la Bazoche du palais de Paris (1), acte daté du 29 Juillet 1789, par lequel cette compagnie nous engage à déclarer que c'eſt par erreur que nous avons pu dire *que des armes du garde-meuble avoient été vues dans les mains d'un poſſeſſeur de marmotte, d'un clerc de palais ou d'un garçon perruquier.* Nous répondons premiérement qu'il étoit impoſſible que nous vouluſſions offenſer en aucune maniere d'honnêtes citoyens qui s'étoient montrés avec zele pour l'intérêt de la choſe publique. Secondement, que dans un tems où l'on demande que tous les hommes ſoient égaux, perſonne n'eſt fondé à réclamer la preſſéance ou la diſtinction des rangs. Troiſiémement enfin, quoiqu'il ait été fait une eſpece de pillage au garde-meuble lorſqu'on en a pris les armes, nous étions loin de penſer qu'il ſeroit poſſible qu'on voulût en inférer que des clercs du palais y euſſent participé; ces armes ont été dépoſées dans divers corps-de-gardes, ſelon que le haſard l'a permis,

(1) Cet acte avoit été précédé d'une lettre ſans ſignature, d'un ſoi diſant grenadier de la deuxieme compagnie de la Bazoche; cette circonſtance, & les expreſſions peu honnêtes qu'elle contient, nous la feront regarder comme non avenue.

& nous croyons que de fort honnêtes citoyens les ont portées. *D'ailleurs, nous ignorions que MM. de la Bazoche, en vertu d'un ordre du comité permanent de la ville, étoient allés s'armer à l'hôtel royal des Invalides, & qu'aucun d'eux n'avoit d'armes du garde-meuble de la couronne.*

Telles ſont les expreſſions de l'acte qui nous a été réguliérement ſignifié par MM. de la compagnie de la Bazoche, & la publication que nous lui donnons eſt une preuve authentique de la juſtice que nous aimons à leur rendre.

Voici également une lettre que l'on nous a écrite, relativement à un billet venant de Verſailles, inſéré dans le numéro précédent.

» La lettre emblématique que vous annoncez, Monſieur, dans votre numéro 2, vous aura ſûrement parue depuis très-ſimple; 2. 8. 14. 17. & 24, ſont, à ce que je crois, les numéros des régimens partis. La ſuite de cette lettre venant, comme vous le dites, de Verſailles, doit vous prouver que ma réflexion n'eſt pas dénuée de vraiſemblance; d'ailleurs, vous pouvez vous en convaincre par l'état militaire de France, & les noms des régimens *qui nous honoroient* de leur préſence. J'ai cru devoir vous faire part de cette idée, qui ne peut que tranquilliſer». J'ai l'honneur, &c.

Cette lettre eſt accompagnée d'une ſignature, mais elle ne porte pas l'adreſſe de la perſonne ſignée.

Aujourd'hui l'on fait courir le bruit de la mort du prince de Lambeſc, arrivée, dit-on, à Bruxelles, quoiqu'il ait été vu, à ce que l'on croit, à Boulogne

ſur mer le 21 du courant ; auſſi penſons-nous que cette nouvelle ne ſera crue de perſonne.

Mais une nouvelle plus certaine, c'eſt la rencontre de madame de Polignac & de M. Necker dans la ville de Bâle ; la différence néanmoins qui ſe trouvoit entr'eux, c'eſt que la dame de Polignac ſortoit de France pendant que le miniſtre étoit ſur le point d'y rentrer ; ce fut le 21 de ce mois qu'il arriva dans cette ville, le courrier de la cour l'y avoit précédé d'une heure, & avoit continué ſa route pour le château de Coper près de Geneve. Madame de Polignac a fait prier le miniſtre de paſſer chez elle, effectivement il y eſt allé. On ignore quel a été le motif de cette conférence.

Il vient d'être arrêté à l'hôtel-de-ville qu'il y auroit maintenant, outre le comité militaire, un comité de police compoſé de ſoixante perſonnes priſes dans chaque diſtrict ; ce moyen ſage peut rétablir l'ordre, la paix, & ranimer les manufactures & les travaux languiſſans.

Il ſe préſente chaque jour des quantités de perſonnes, de militaires réformés, qui demandent à être admis dans la Garde Pariſienne avec une paye convenable, ſelon les intentions du comité militaire, & d'après les annonces faites d'un régiment de douze mille hommes qui ſerviroit de garde à la capitale. Mais a-t-on bien réfléchi à ce projet ? eſt-il même admiſſible ? Si les citoyens veulent conſerver leur liberté, penſent-ils avoir d'autres gardiens de leurs foyers que des citoyens eux-mêmes ? A quoi bon créer un régiment de plus en France ? Si l'on veut abſolument des ſoldats, & conſéquemment redevenir eſclaves, il ſuffit d'appeller dans la capitale l'un des régimens nationaux que la

ville prendra à ſa ſolde ; des ſoldats gagés, on ne l'ignore point, ſont à quiconque veut les payer, à moins cependant qu'ils ne ſoient gardes-françoiſes, je veux dire ſoldats de la patrie ; ainſi la ville peut les payer aujourd'hui, le roi demain pourra les reprendre. Citoyens, concevez-vous quelle eſt la puiſſance d'un corps militaire & nombreux ? Quoi ! vous venez de conquérir votre liberté au prix de tant de maux, & déjà l'on vous parle de créer des régimens ? Eh bien, ſachez que le droit le plus beau, le droit que la nature & la raiſon réclament, eſt celui de ſe défendre ſoi-même, & de garder ſes foyers ; par-là vous ne redouterez aucune trahiſon, aucune injuſtice, aucune vexation d'un homme ou d'un corps puiſſant ; par-là, vous ſerez tous égaux en pouvoir ; par-là vous protégerez ſûrement vos femmes, vos enfans, vos vies & vos biens ; par-là ſeulement vous ſerez libres. Vous ignorez encore ce que c'eſt que de l'être. Sentez-vous bien que les concuſſionnaires alors ne vous affligeront plus ; vous ne payerez d'impôts que ceux néceſſaires aux dépenſes publiques : mais des ſommes énormes prélevées ſur vos biens, ne ſeront plus ſacrifiées aux vices & aux déprédations affreuſes d'un tas de courtiſans qui vous enchaînent & vous dégradent afin de vous mieux dépouiller ; ſachez enfin que, ſans la liberté perſonnelle, il n'y a aucune eſpece de liberté. Mais, direz-vous, les pertes de temps ſont nuiſibles. Eh bien, ayez des hommes qui s'acquittent de vos devoirs militaires dans une circonſtance indiſpenſable, & qui ſervent de gré à gré chaque citoyen, ſans former un corps ſéparé, & ſans appartenir à perſonne. Mais prenez garde de mêler trop de ces indivi-

dus parmi vous ; l'honneur de porter les armes pour défendre ſa patrie ne peut appartenir qu'à des citoyens ; ſans cela bientôt vous n'auriez plus de ſûreté. Il n'y a qu'un chef de maiſon qui ſoit eſſentiellement intéreſſé à la conſervation de l'ordre ; ſes propriétés & ſa famille répondent de ſes ſentimens.

L'on apprend que les princes vont ſe rendre aux eaux de Spa ; cependant on ne préſume pas que l'accueil qu'ils pourront y recevoir les engage à y faire un très-long ſéjour.

Ce ſoir il a été demandé dix hommes dans chaque diſtrict ; on préſume qu'ils ſont deſtinés à former l'eſcorte de pluſieurs convois de bled.

DÉTAILS

Du Lundi 27 Juillet.

QUI le croiroit ? le comité militaire ſemble ne trouver d'autres moyens que ceux de créer des régimens payés par la municipalité. Encore aujourd'hui, voici le projet d'un régiment de ſix mille hommes, en outre ; un autre régiment de cinq mille hommes par diſtrict ; enfin trois compagnies d'artilleurs, & dix huit cents hommes de cavalerie. Mais ce comité reſpectable oublie-t-il qu'un homme eſt un citoyen qui porte les armes pour ſa ſeule défenſe, tandis qu'un ſoldat vend ſa liberté pour être l'eſclave de celui qui le paye ? Oublie-t-il qu'un corps puiſſant & purement militaire eſt dangereux dans une cité ? Que ce corps eſt une ſurcharge de dépenſes, & qu'enfin pour être bien gardé il faut ſe garder ſoi-même.

Le diſtrict des Petits-Auguſtins vient de faire afficher un

un réglement proviſoire aſſez ſage, peut être ſuffiroit-il de quelques légers changemens pour qu'il eut toute la perfection deſirable. En effet, que l'on détermine 1°. quelles ſont les claſſes d'individus qui doivent être admiſes à l'honneur de porter les armes ? 2°. Quel eſt le nombre total de ces perſonnes dans l'étendue de cette ville ? 3°. Quelle quantité de citoyens doit être occupée chaque jour de veiller à la ſûreté & à la tranquillité de la capitale ; qu'enſuite la juſte répartition de ces obligations ſoit faite dans chaque diſtrict en proportion du nombre des citoyens portant les armes. Qu'avec ces points principaux on concilie l'activité ou la vigueur qu'exige le ſervice public & militaire, avec la liberté & la douceur néceſſaires au citoyen. Que l'on y réuniſſe encore ces petites précautions, ces formalités qui peuvent répandre de l'intérêt ſur la garde pariſienne & flatter le génie naturel, & l'on aura grandement approché du but, ſi toutefois on n'a pu encore l'atteindre. Ce ne ſont pas des régimens qu'il faut créer, c'eſt ſimplement une milice bourgeoiſe ; ce ne ſont point des ſoldats qu'il faut former, ce ſont des hommes libres, des citoyens.

D'ailleurs aujourd'hui rien de bien important, ſi ce n'eſt vers le ſoir qu'une terreur panique vient ſaiſir les eſprits. L'on annonce que du côté des plaines de Montmorency, pluſieurs mille brigands ſont armés, font des dégâts conſidérables, coupent des bleds en verd, pillent les maiſons des habitans, égorgent même quiconque s'oppoſe à leurs deſſeins. Il arrive de ces lieux des femmes & des enfans en larmes qui fuient le carnage : déja les ordres ſont donnés ; la milice bourgeoiſe ſe précipite dans ces plaines : on y traîne du canon. Après une ma-

che forcée, l'on arrive enfin : l'alarme étoit générale ; le tocsin se faisoit entendre de toutes les paroisses. Eh bien, qui le croiroit ! il n'y avoit ni ennemis, ni brigands : à peine sait-on comment l'alarme a pu naître. Quelques moissonneurs s'agitoient, des femmes les ont apperçu de loin, & l'une s'est imaginé d'abord que ce sont des brigands ; dès-lors ils vont faucher les bleds en verd ; rien n'est mieux prouvé : & puis cette année c'est l'accusation générale. Aussi cette femme le dit à d'autres ; celles-ci s'effraient, courent, arrivent en larmes dans leurs villages ; répandent l'effroi ; les hommes s'arment ; l'on court au clocher ; soixante paroisses sonnent l'alarme, & un peuple entier de la capitale pense déja qu'il faut exterminer les brigands, que peut-être ce sont de nouvelles perfidies, quelques trahisons. Mais, ce qui est bien pis, c'est que la milice bourgeoise, ayant conduit du canon dans ces beaux lieux, desire absolument faire preuve de son courage ; plusieurs citoyens veulent décidément combattre un ennemi, quelque part qu'il se trouve : précisément des lievres se présentent, & l'on fait la guerre à ces messieurs ; le canon ne tire pas encore, mais un feu roulant fait tomber par douzaines les têtes de lapins & de levreaux, le bruit de l'artillerie est entendu de cinq à six lieues à la ronde, & voilà qu'on en est aux mains avec l'ennemi. Le tocsin redouble de toute part ; durant la nuit le trouble & l'épouvante croissent ; la cavalerie court de tous côtés, cherche des preuves, & l'écho de l'effroi vient troubler l'armée qui le cause, elle doute elle-même s'il n'y a pas réellement du danger. Heureusement que l'aurore bienfaisante vient dessiller les yeux, & chacun rit de sa mépriſe ! Peuple crédule, serez-vous toujours effrayé de votre ombre ?

Par-tout, cette année, à Rouen, à Caen, dans le Soissonnois & dans mille autres endroits, ce ne sont que des brigands qui fauchent les bleds en verd ! La sorcellerie a eu son tour, le diable & les revenans ont aussi paru sur la terre, les petits enfans enlevés ont causé des révoltes, les possédés & le tombeau de Saint Pâris ont eu leur regne ; Mesmer a eu le sien. Quel est le nouveau fantôme, qui désormais va séduire ou soulever le peuple imbécille ? François ! si les rêves puérils ont sur vous quelque empire, bientôt on s'en servira contre vous-mêmes pour vous tromper, pour perdre les meilleurs citoyens, pour vous remettre dans l'esclavage ; voilà le grand moyen dont les tyrans ont toujours profité pour enchaîner les hommes ; c'est de leur propre foiblesse ; c'est de leur ignorance ou de leur crédulité qu'ils ont tiré des armes contre eux-mêmes ; c'est de-là qu'est sorti le fanatisme & toutes les erreurs religieuses qui ont causé tant de maux ; c'est de là que sont venus les bûchers de l'inquisition ; c'est de-là que sont sortis les croisades, la Saint-Barthelemi, les vêpres Siciliennes & les horreurs du Vaudois ! O mes concitoyens, n'oubliez pas que l'ignorance est la mere des erreurs ! chassez de loin de vous l'ignorance, je réponds de votre liberté.

DÉTAILS

Du Mardi 28 Juillet.

MALGRÉ que nous n'ayons plus à peindre les horreurs de la plus effrayante tempête, & que l'orage gronde au loin, il est encore des sujets intéressans pour notre pinceau ; car chaque journée est marquée par différents

traits, qui ne peuvent être les derniers de cette révolution à jamais mémorable dans les faſtes de notre hiſtoire, par les motifs qui l'ont fait naître & par les ſcenes enſanglantées dont elle a effrayé nos regards.

Néanmoins ſi le peuple juſtement ſoulevé n'eût été à la fois & le juge & le bourreau des traîtres, nous étions à jamais courbés ſous les chaînes du plus déteſtable deſpotiſme. Fuyez, inhumains ariſtocrates! Allez habiter parmi les animaux les plus féroces; n'eſpérez pas d'être admis parmi les hommes quand vous avez déshonoré l'humanité. Qu'avez-vous fait? Vous avez pris des brigands à vos gages; & vous avez enhardi ceux qui ne l'étoient pas encore; maintenant il nous faut combattre, détruire ces mêmes brigands, & qui ſont comme vous des méchans citoyens: tous les jours on en amene dans la capitale. Mardi 28 on vit paſſer, rue Saint-Denis, quatre hommes enchaînés qu'on avoit ſurpris coupant dans les campagnes l'eſpérance de la moiſſon. Quel excès de ſcélérateſſe! Et cela arrive chez un peuple doux, ſenſible, humain, généreux! Infâmes proſcrits, vous en aviez donné l'exemple! Oui, la mort n'étoit pas aſſez pour expier vos forfaits! Enfin aujourd'hui que le citoyen veille lui-même à ſa ſûreté, eſpérons de ne plus faire qu'une ſociété d'hommes qui s'aimeront & s'entr'aideront, & qui, aux troubles du ſiécle de fer, feront ſuccéder la paix & l'abondance de l'âge d'or.

Sur les trois heures de la même journée, le canon fut tiré pour l'arrivée de MM. les députés de la ville de Rouen à l'hôtel-de-ville de Paris. Ce fut un vif combat de ſentimens entre ces meſſieurs & les membres du comité. Les uns étoient l'organe de la bienfaiſance & les autres celui de la reconnoiſſance. François! voilà

votre caractere diſtinctif. Les députés de Rouen venoient offrir du bled & féliciter les habitans de Paris ſur leur courage, ſe ranger avec eux ſous les drapeaux heureux de la liberté. Paris eſt plus que jamais la premiere ville du monde ; c'eſt dans une ſeule enceinte, Sparte, Athenes & Rome. N'avons-nous pas dans ce moment nos Lycurgue, nos Démoſthene & nos Brutus ?

Rien ne peut échapper à la vigilance des citoyens. Dans la journée du mardi on découvit, à Vincennes, 127 hommes armés, on s'en empara, & d'après des dépoſitions ſuſpectes on les fit conduire en priſon. C'eſt également la vigilance de la garde bourgeoiſe qui embarraſſa fort un jeune chevalier de Malthe, lequel avec l'ordre du comité permanent, étoit allé aux environs de Paris pour s'oppoſer aux incurſions prétendues de quelques brigands. Il ſe vit arrêté par des bourgeois, regardé comme ſuſpect ; il avoit oublié ſon mandat, & ſans des lettres qui le firent reconnoître pour un honnête citoyen, il eût été conduit & ſoupçonné comme dangereux à la patrie.

Le 28 du courant, M. de Beſenval fut arrêté à Villenaux ; on pria M. Necker, que ſa route avoit conduit dans ce lieu, de s'intéreſſer à ce proſcrit ; effectivement il écrivit dans ſa voiture la lettre ſuivante aux officiers municipaux.

« Je ſais poſitivement, meſſieurs, que M. le baron de Beſenval, arrêté par la milice de Villenaux, a eu la permiſſion de ſe rendre en Suiſſe dans ſa patrie ; je vous demande inſtamment, meſſieurs, de reſpecter cette permiſſion dont je vous ſuis garant, & je vous en aurai une particuliere obligation. Tous les motifs qui affectent une ame ſenſible m'intéreſſent à cette demande. M. de....

veut bien ſe charger de ce billet que je vous écris dans ma voiture ſur le grand chemin de Nogent à Verſailles. J'ai l'honneur d'être, &c. *Cemardi 28 Juillet 1789.*

Cependant meſſieurs les officiers municipaux ne crurent pas devoir accorder au miniſtre chéri de la France la liberté de ce commandant des Suiſſes, ſans prendre auparavant l'avis du comité de l'hôtel-de-ville de Paris. M. Necker continua ſa route. Etant arrivé près de Fontainebleau, ſa voiture caſſa; un électeur de Paris, (M. Fortin) ſe trouva en ce lieu, & lui prêta la ſienne; il étoit accompagné de madame Necker, de madame de Stael & d'un autre particulier, & arriva dans cette capitale vers les dix heures du ſoir, d'où il ſe rendit enſuite à Verſailles. Il eſt inutile de dire que le long de la route il reçut les témoignages d'eſtime & de conſidération que l'on doit à ſes talens & à ſes vertus. Il étoit appellé le pere du peuple, le reſtaurateur de la France, le miniſtre intègre. Quel contraſte que ce concert de louanges, avec les horribles imprécations dont le peuple accabloit Berthier! L'un eſt un homme, un citoyen, qui ne vit que pour le bien public, & l'autre étoit un monſtre né pour le malheur de ſes ſemblables. O mon roi! tu auras donc enfin un ami fidele qui te dira hardiment la vérité! François, formez des vœux pour que ce vertueux miniſtre ſoit long-tems ſon guide & ſon appui. Ne vous armez plus que pour honorer la liberté, & non pour verſer le ſang des hommes. Oui, vous reprendrez votre aménité; & au titre de la plus équitable des nations, vous allez ajouter celui de la plus libre & de la mieux conſtituée. Il y eut auſſi cette même journée quelques convois de grains amenés à la halle, ce qui doit raſſurer ſur la diſette qui menaçoit la capitale.

DÉTAILS

Du Mercredi 29 Juillet.

L'Arrivée du Sully moderne fut bientôt annoncée dans la capitale. Alors l'eſpérance reparut, & tempéra la fermentation des eſprits ; on parloit encore cependant d'intimider par de nouvelles victimes les miniſtres perfides & traîtres qui ſeroient à l'avenir aſſez iniques pour n'être point les protecteurs du peuple, & pour ſe plier baſſement devant l'idole de l'autorité. Il eſt ſi doux de faire le bien ! Un miniſtre a tant d'occaſions de faire des heureux ! Il eſt donc bien coupable, lorſqu'il fait le mal ! Comment ne pas applaudir au peuple qui l'accuſe & l'en punit!

Dans la matinée du Mercredi 29, on amena à la ville un eſpece d'abbé ivre, à ce qu'on dit, qui ameutoit le peuple & attiſoit le feu de la ſédition par des propos auſſi ridicules que peu vraiſemblables. Ah ! mes concitoyens, n'ajoutons pas à nos maux, ſoyons juſtes, mais défions-nous de la calomnie, & même de l'enthouſiaſme, il ſe plaît au milieu des tempêtes. Ce prêtre forcené eût peut-être prêché contre Henri IV, au tems de la ligue. Ce Mercredi étoit la journée du clergé ; car on apprit qu'on avoit trouvé chez un curé à quelques lieues de Paris, des canons & des armes ; il pouvoit bien, ce traître eccléſiaſtique, par cette odieuſe conduite, mériter un bénéfice ; mais ce n'étoit pas un bon moyen pour gagner le ciel. Un miniſtre de paix, qui protege les meurtriers des citoyens, & qui ſert leurs infâmes complots, ne peut être un citoyen eſtimable.

On trouva également dans cette même journée des canons & trois fusils chez le prince Lambesc, cela est moins étonnant. Ah ! si on l'eût trouvé ce criminel aristocrate ! le peuple l'immoloit aux mânes du vieillard qu'il massacra si brutalement aux Tuileries ; enfin, les voilà donc ces ennemis des hommes, ils fuient, & vont traîner une vie errante & vagabonde, & par-tout ils seront l'objet du mépris public. D'Epresménil, ce héros du baquet magnétique, cet énergumene du parlement, s'il est à Bruxelles comme on l'assure, ce n'est sûrement que pour ranimer le courage abattu de la petite cour. L'abbé de Calonne, le turbulent abbé Maury ont aussi voulu se soustraire à la haine publique ; le premier, sous prétexte d'aller chercher de nouveaux pouvoirs de ses commettans à Péronne, ne laissoit pas de demander des chevaux de poste pour passer outre ; le second a été arrêté à Nogent sur-Seine, sous le travestissement d'une espece d'Anglois, mais il falloit un passe-port, l'Anglois n'en avoit pas. Son nom ? il balbutie, on le fouille, on trouve des chansons, des papiers en Anglois & une lettre adressée à M. l'abbé de Calonne ; on a cru le reconnoître, il s'est avoué, & le cher abbé a été prié de rester dans cette ville pour sa sûreté ; la cabale n'est pas encore anéantie, le moindre doute est un délit. Dans cette même journée la ville donna l'ordre à différens bourgeois de la garde nationale de s'armer & de partir ; ils étoient chargés de lettres qu'ils ne devoient ouvrir qu'à leur destination. Plusieurs doutes s'éleverent & furent portés sur les proscrits, mais rien de certain ; & en attendant que nous ayons des nouvelles de ces derniers, voici une liste de quelques victimes du despotisme, & des soup-

çons & dépoſitions formées contre eux; nous n'en donnons qu'un extrait, vu l'abondance des matieres & le peu d'eſpace que nous avons; mais les perſonnes qui deſireront connoître les titres originaux, les trouveront en nos mains.

EXTRAIT

De quelques papiers de la Baſtille.

Sous le miniſtere de l'ancien évêque de Fréjus, le 20 Janvier 1725, ont été enfermés à la Baſtille les nommés *Charles Selame* & *Pierre Achin*, dit *la Ferté*, tous deux colporteurs, avec un ſieur Joly, clerc tonſuré du collége de Bayeux, après une recherche ſuivie l'eſpace d'une année, d'après la correſpondance de S. E., avec un ſieur Roſſignol, un ſieur Dambreval & M. de Maurepas.

Ces particuliers, victimes des fanatiques défenſeurs de la conſtitution, étoient ſoupçonnés ſeulement d'avoir donné, porté ou colporté des livres contraires à la conſtitution *unigenitus*, tels que l'acte des religieuſes de Port-Royal, du 28 août 1669, imprimé en 1722.

Lettre du pere dom Peti-Didier.

Manuſcrit contenant les réglemens de l'éducation des humanités de la maiſon de M. Durieux, au collége de Sainte-Barbe.

Lettre de la mere Angélique de Saint-Jean.

Le faux proſélyte.

Le nécrologe de l'abbaye de Port-Royal.

Lettre d'un théologien à l'évêque de Soiſſons.

Réponſe de l'abbé Margon au pere Tournemine.

La conſtitution *unigenitus*, avec des notes.

Lettre paſtorale de M. l'évêque de Montpellier.

Cantique ſpirituel ſur les vérités les plus importantes de la religion.

Chanſons nouvelles, contenant le récit de ce qui eſt arrivé à Reims contre les Janſéniſtes.

Relation de la captivité de la mere Madelaine de Ste.-Chriſtine, religieuſe de Port-Royal.

Eſſai du nouveau conte de la mere L'Oye, ou les enluminures.

La vérité rendue ſenſible à tout le monde contre les défenſeurs de la conſtitution.

Réponſe complette de M. Petit-Pied à M. de Soiſſons.

Partie du corps de la doctrine avec des notes.

Que l'on juge combien le regne du deſpotiſme a fait ſouffrir d'innocens ! un ſeul ſoupçon ſuffiſoit ſans autres preuves, pour faire perdre la liberté à un individu ; celui qui poſſédoit un livre ou une copie étoit déſigné comme auteur ou colporteur ; auſſi-tôt un ordre du roi, dicté preſque toujours à ſon inſçu par l'un de ſes miniſtres, le privoit de ſes biens & de ſa liberté. Les agens d'une ſemblable inquiſition, lors même qu'ils ne trouvoient pas de raiſon pour appuyer leurs infâmes vexations, avoient l'attention d'inférer dans les comptes qu'ils rendoient, que tel ne pouvoit être que celui déſigné dans la lettre de S. E. ou dans la note donnée au miniſtre, à qui ils écrivoient ; ce que nous croyons pouvoir affirmer d'après la correſpondance qui eſt tombée entre nos mains, & en voici la preuve.

Le 24 Décembre 1724, un ſieur Tapin, ſuppôt de police, écrit à un ſieur Roſſignol, qui paroît être commis de M. de Maurepas, & s'exprime dans ces termes:

J'ai fait obſerver le nommé Miquelin libraire : « Il eſt trop vrai que ce libraire vend tout ce qu'il y a de mauvais livres, j'ai même fait marchander l'Arétin, qu'il n'a pas voulu donner à moins de 70 liv. »

» Le nommé Coquiere, colporteur, a fait imprimer le faux proſélyte, avec un nommé Jumeau, qui eſt l'homme déſigné dans la lettre de M. l'évêque de Fréjus ».

Plus loin le ſuppôt Tapin aſſure que c'eſt un abbé de Bonnaire qui eſt l'auteur du faux proſélyte, & s'appuie ſur ce qu'on lui a dit, que cet abbé avoit eu des fréquentations avec Jumeau & le colporteur Coquiere.

N'eſt-ce pas le comble de l'horreur, de voir que ſur des récits auſſi peu certains que celui que nous citons, M. Roſſignol donne des ordres du roi, ſignés *Maurepas*, pour faire enfermer à la Baſtille des perſonnes, peut-être fort innocentes ! On n'a pas d'idées de la conduite de cette race de ſuppôts de police, & de la facilité avec laquelle ils ſe permettoient de violer les droits les plus ſacrés de l'homme.

Les malheureux qui avoient perdus la liberté n'étoient ſûrement pas plus heureux que ceux dont nous venons de parler, s'ils écrivoient à leurs parens, ils ne pouvoient faire parvenir leurs doléances ; voici une lettre qui a cent ans de date. C'eſt un jeune homme qui annonce, autant que nous avons pu le déchiffrer, ſon infortune à ſes parens, & invoque un gouverneur de province pour faire paroître ſon innocence.

Nous reconnoiſſons auſſi dans cinq lettres originales écrites par le fameux Caglioſtro, & probablement remiſes au ſieur de Launay pour être portées à ſa femme, que cet *illuſtre défenſeur* du fort confié à ſa garde avoit

eu ſoin de s'approprier ; car ces lettres écrites en italien ſont traduites en françois ; mais il avoit négligé d'en faire l'uſage deſtiné par l'auteur.

Une autre lettre d'un ſieur Labénardiere, en date du 9 Juin 1729, nous prouve que le deſpotiſme a toujours été ſervi avec le plus grand zele. C'eſt un jeune homme, *Nicolas du Buc*, imprimeur à Dieppe, accuſé d'avoir travaillé aux affaires du tems, qui eſt arrêté à Saint-Denis & conduit à la Baſtille, d'ordre du roi, ſur ſimple ſoupçon.

Une lettre de la Baſtille, datée du 13 Septembre 1771, en tête de laquelle il y a, par apoſtille, *à pendre ;* dont l'original eſt pareillement en nos mains, peut confirmer les réflexions précédentes, en voici la copie exacte.

A la Baſtille, le 13 Septembre 1771.

MONSIEUR,

A pendre.

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint les trois papiers que j'ai communiqués *au ſieur Billard*, avec la réponſe que ce priſonnier y a faite.

Plus, vous trouverez, monſieur, un paquet du ſieur Nerot.

Le tête du *ſieur de la Riviere* eſt toujours fort échauffée, & je commence à déſeſpérer que ſa pauvre tête puiſſe guérir ſans qu'on lui faſſe le remede.

Je ſuis avec un profond reſpect, monſieur, votre, &c.

Signé CHEVALIER.

Le 3 Novembre 1783.

Un ordre du roi enferme un ſieur Jacquet à la Baſtille, & en voici copie :

M. le marquis de Launay, je vous fais cette lettre, pour vous dire de recevoir dans mon château de la Baſtille le ſieur Jacquet. . . . . & de l'y retenir juſqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monſieur le marquis de Launay, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le 3 novembre 1783.

Signé Louis.

Abandonnons les crimes de l'affreux deſpotiſme ; portons nos regards ſur des ſcenes plus douces, ſur des ſcenes qui ſont toutes pour l'ame ! Diſons que la ſoirée du mercredi fut entiérement conſacrée à M. Necker. On ne parloit que de lui ; l'on illumina de toute part, la joie animoit tout ; on oublioit un moment les proſcrits pour ne s'occuper que de ſon arrivée. Des médaillons en pluſieurs lieux retraçoient ſon image : on la plaça au palais-royal, au milieu des illuminations, à côté de celle du roi, & cette fête étoit celle du ſentiment.

DÉTAILS

Du Jeudi 30 Juillet.

DE toutes parts on annonce des fuigitifs & des proſcrits effrayés ; M. de la Vauguyon ſurpris au Havre-de Grace, à l'hôtel de l'empereur, ſous le nom du ſieur Chevalier négociant, voyageant avec ſon fils M. de

Carenci, a été obligé de ſe faire connoître. C'eſt, dit M. le duc, par prudence qu'il avoit dérobé aux curieux, ſon nom & ſes qualités. Son deſſein, a-t-il ajouté, étoit de paſſer en Angleterre, pour enſuite ſe rendre à Oſtende. C'eſt, d'un autre côté, M. de Coigny, déſigné, dit-on, à Bayeux par un officier de milice, & qui, à ce que l'on croit, a eu le temps de s'embarquer; c'eſt les voitures du prince de Lambeſc qui ſont ſurpriſes près de Metz, & qui à ce que l'on preſume a échappé à la faveur d'un déguiſement; c'eſt la princeſſe de Beauffremont dont le château a été ſaccagé, les titres de ſa famille déchirés, les meubles briſés, & cette dame obligée par ſes payſans, de déclarer formellement *qu'elle renonce aujourd'hui & pour toujours à tous ſes droits ſeigneuriaux*; c'eſt M. de Broglie, M. Lenoir, M. de Croſne, abſens, & tant d'autres, tels que le comte de Vaudreuil, le comte de Polignac, le prince d'Ennin, la princeſſe de Monaco, la comteſſe de Lamberti, le comte de Montagnac, le comte & la comteſſe d'Autichamp le comte de Caila, le marquis de Sérent, le comte de Choiſeul-Meuſe, le comte de Narbonne, &c. Ces derniers ont été vus, ainſi que les princes, étant diſpoſés à prendre la route de Spa. Le comte d'Artois eſt malade à Namur.

Les émeutes de Lille & de Crépy, viennent de mettre en fuite quantité de perſonnes. Un ſubdélégué de la premiere ville & un ſieur Martel, riche marchand de grains, ont été obligés de ſe réfugier en d'autres lieux: la perte qu'a faite ce dernier eſt évaluée deux cents mille livres. Le commandant de la ville, M. de Montroſier, & M. Boſtet, commandant en ſe-

cond, ont été maltraités pour avoir refuſé la cocarde patriotique. M. Eſmangart, intendant de la province, n'a dû ſon ſalut qu'à la précaution qu'il avoit eue de s'évader la veille.

Mais retournons à des événemens plus agréables : Voici la lettre que le roi avoit écrité précedemment à M. Necker & qui n'avoit point été connue.

Lettre du roi à M. Necker.

» J'ai été trompé ſur votre comte, on a fait violence à mon caractere. Me voilà enfin éclairé. Venez, venez, monſieur, ſans délai, reprendre vos droits à ma confiance, qui vous eſt acquiſe à jamais. Mon cœur vous eſt connu. Je vous attends avec toute ma nation, & je partage bien ſincerement ſon impatience. Sur ce, je prie Dieu, monſieur, juſqu'à votre retour, qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde.

Signé LOUIS.

Réponſe de M. Necker au roi, datée de Geneve le 23 de Juillet au ſoir, & parvenue à ſa majeſté le 26.

SIRE,

» Je reçois à l'inſtant la lettre dont il a plu à votre majeſté de m'honorer ; les expreſſions me manquent, pour lui témoigner tout ce que me fait éprouver d'attendriſſant le retour de ſes bontés ; il me pénetre de plus en plus de l'obligation que je me ſuis impoſée depuis long-temps, de diſtinguer toujours dans votre majeſté, le prince juſte, honnête homme, qui ne peut que faire le bien de la nation, lorſqu'il agit par lui-même, du monarque puiſſant qui la gouverne, &

qui eſt expoſé à faire ſouvent ce qui répugne à ſon cœur.

Je ne prends, Sire, que le tems d'eſſuyer les larmes que votre lettre me fait répandre, & je vole à vos ordres. Je ne vous porterai point mon cœur ; c'eſt une propriété qui vous eſt acquiſe à mille titres, & à laquelle je n'ai plus de droit.

Je compte avec impatience, & je cherche à accélérer les momens qui me ſont néceſſaires pour aller vous offrir la derniere goutte de mon ſang, mes foibles lumieres, mon dévouement entier à votre perſonne ſacrée, & le profond reſpect avec lequel je ſuis,

SIRE,

de votre majeſté,

Le très-humble, très-obéiſſant & très-zélé ſerviteur,

NECKER.

Dès l'arrivée de M. Necker à Verſailles, les quatre compagnies des gardes-françoiſes qui s'y trouvoient, ſe rendirent, de leur propre mouvement & ſans officiers, ſur le paſſage du miniſtre chéri, dans le moment qu'il alloit au château. A ſon retour les différens corps civils & militaires ſe préſenterent chez lui pour lui rendre des hommages ; déjà la garde citoyenne de Verſailles étoit en armes ; M. le prince de Poix en etoit proclamé colonel général, & avoit reçu la veille le ſerment uſité ; dès-lors le Jeudi 30 au matin, d'après les intentions de ſa majeſté & les vœux de la capitale, M. Necker, M. le baron & madame la baronne

ronne de Stael, partirent de Verſailles, pour ſe rendre à Paris, au bruit de la muſique militaire des gardes-françoiſes & des menus-plaiſirs, accompagnés d'une garde d'honneur compoſée des milices de Verſailles de Viroflay & de Sevres (1); ces milices lui ont ſervi d'eſcorte, & il a trouvé ſur ſa route des piquets de dragons & la milice qui bordoient ſon paſſage.

Pendant ce tems, le corps des électeurs & les cent vingt députés des diſtricts, chargés de former le corps municipal, s'aſſembloient à l'hôtel-de-ville de Paris; ceux-ci préſidés par M. Bailly, & les premiers par M. de Saint-Méry. Les électeurs ont envoyé une députation à meſſieurs de la municipalité, à l'effet de ſe réunir pour recevoir le miniſtre deſiré: mais malgré l'unité des ſentimens qui doit régner entre des citoyens dont la plus vive ambition eſt de ſervir la patrie, la réunion n'a pas eu lieu. Ainſi ſe ſont formées deux aſſemblées de repréſentans de la commune de Paris, ſéante à l'hôtel-de-ville, en des ſalles différentes. Vers le midi, le miniſtre attendu eſt arrivé à la barriere de la Conférence; une multitude immenſe avoit été au-devant de lui, & l'amenoit, pour-ainſi dire, en triomphe; une garde nombreuſe de citoyens, une cavalerie brillante a dès-lors augmenté ſon cortége; les cris de *vive la Nation, vive M. Necker*, faiſoient entendre l'accent mélodieux de l'ame; tous les cœurs étoient émus, des larmes de joie couloient de preſque tous les yeux, chacun eût voulu avoir mille voix, mille mains pour exprimer ce qu'il ſentoit. Oh! qui peindra les délicieux tarnſports de

(1) Ces villages ont auſſi des milices bourgeoiſes.

cette fête ! Tout peignoit la volupté du ſentiment. Qui ſe repréſentera un peuple immenſe bordant les rues, les portes, les balcons, les fenêtres, les places, les quais ; tout étoit plein : celui-ci exprimant ſes tranſports avec délicateſſe & modeſtie, cet autre s'agitant avec efferveſcence pour marquer la vive émotion de ſes ſens, chacun ſelon ſes ſens, chacun ſelon ſon caractere, ſon état ou ſon éducation, offrant mille impreſſions diverſes & variées ; des dames de la Halle offrant des bouquets, pouſſant des cris de joie, couvrant les mains de Madame Necker de mille baiſers, que la bonté de ſon cœur rendoient plus touchans encore ; le nom de pere du peuple répété dans toutes les bouches ! Oh ! que le ſentiment eſt ſublime ! Ici ce ſont des couronnes de fleurs offertes au libérateur de la France, là ce ſont les tributs des muſes ingénieuſes qui célebrent ſes talents & ſes vertus ! Rois, potentats de la terre & miniſtres, contemplez ce magnifique ſpectacle, & voyez la juſtice gravée en caracteres ineffaçables dans les cœurs des peuples. Choiſiſſez maintenant, & dites ſi vous préférez leur haine ou leur amour. Croyez-vous, ſi vous n'êtes équitables & bons, qu'il ſoit en votre pouvoir d'obtenir un pareil triomphe ?

Enfin à une heure préciſe M. Necker eſt arrivé ſur la place de l'hôtel-de-ville, aux bruits redoublés des applaudiſſemens & des cris de joie, ayant dans ſa voiture M. le comte de Saint-Prieſt. MM. du comité, précédés de M. de la Fayette, l'attendoient ſur l'eſcalier de l'hôtel, ils ont conduit le miniſtre adoré, de ſa voiture à l'aſſemblée de la municipalité : là, de nouveaux applaudiſſemens & des cris d'allégreſſe ſe

ſont fait entendre. Alors M. Bailly a prononcé un diſcours d'un ton éloquent & ſenſible, dans lequel il lui expoſe combien ſon abſence nous a cauſé de troubles, d'alarmes, & combien ſon retour nous promet de douceur, en rétabliſſant parmi nous l'ordre & la paix. M. Necker a répondu à cet hommage par un diſcours noble & plein de ſenſibilité, dans lequel on n'oubliera point une quantité de phraſes qui peignent la bonté de ſon cœur. Ce diſcours eſt imprimé : nous ne le préſenterons pas ici, nous dirons ſeulement qu'il a produit la plus vive ſenſation. Sur la fin de ce diſcours, M. Necker avoit électriſé tous les cœurs, ſéduit toutes les ames, il a demandé grace pour M. de Beſenval : pluſieurs perſonnes ont crié grace, quelques autres ont deſiré une amniſtie générale, & chacun, conſultant la bonté, la généroſité de ſon cœur, plutôt que la prudence, a fait retentir les voûtes de la ſalle des cris du pardon. Pendant ce tems, madame Necker, madame la baronne de Stael & madame de la Fayette, s'étoient rendues dans la ſalle des électeurs ; bientôt après M. Necker y parut, accompagné de M. de Saint-Prieſt & de M. de la Fayette. Les applaudiſſemens, l'ivreſſe, le charme qu'inſpirent des hommes aſſemblés pour de grands intérêts, ne peuvent ſe décrire. L'on a préſenté des cocardes patriotiques : Monſieur, a dit M. de Saint-Méry en s'adreſſant à M. Necker, *voici des couleurs que vous chérirez ſans doute ; ce ſont celles de la liberté.* M. de la Vigne & M. de Saint-Méry ont prononcé chacun un diſcours très-intéreſſant. Le miniſtre a recommencé le diſcours éloquent que déja il avoit récité ; bientôt l'on a crié *grace, grace, grace aux coupables, amniſtie générale.*

Enfin pluſieurs perſonnes ont jetté des papiers au peuple, impatient de plaiſir, ſur leſquels étoient inſcrits ces mots: *Amniſtie générale.* Tous les cœurs étoient unis, & l'on ne s'occupoit que du plaiſir ſi doux de pardonner. Enfin le peuple à grands cris demandoit M. Necker; il s'eſt montré à l'une des fenêtres, & des tranſports d'ivreſſe & d'amour, des cris de *vive la Nation, vive M. Necker*, ont renouvellé l'expreſſion des ſentimens qu'il inſpire. Pendant ce tems a été rédigé l'arrêté du pardon général en faveur des proſcrits. Enfin M. Necker a quitté l'hôtel-de-ville, & a été reconduit avec les mêmes acclamations de joie & les mêmes honneurs; par-tout ſur ſa route, il n'a rencontré que des cœurs pleins de reconnoiſſance & d'amour.

A ſon arrivée à Verſailles, la milice bourgeoiſe de cette ville, le corps de la muſique du roi, celui des commis des divers départemens, les gardes-françoiſes & les muſiciens de ce corps, ont été à pied recevoir le miniſtre vertueux: tous formoient un cortége d'autant plus agréable, que plus de ſix cents perſonnes étoient en deuil, les armes à la main.

Ainſi fut terminé cette journée glorieuſe pour le miniſtre qui a ſauvé la France, & plus belle peut-être pour les citoyens, enivrés de plaiſir, qui ont pu ſe mêler à la joie publique.

Ce ſoir il y a illumination.

DÉTAILS

Du Vendredi 31 Juillet.

HIER, après le départ de M. Necker, les diſtricts de la capitale ſe ſont occupés de l'amniſtie générale accordée par les électeurs, & principalement du pardon de M. de Beſenval : toutes les ſociétés ne furent intéreſſées qu'à la déciſion d'un point auſſi important. On ſoutenoit avec raiſon que les électeurs étoient ſans caractere pour prendre un tel arrêté ; on ajoutoit que la nation ſeule avoit été offenſée en corps, & qu'il n'appartenoit qu'à elle de faire grace. Par quelle inconſéquence, en effet, pourroit-on faire grace avant d'avoir toutes les preuves du délit ? Par quelle imprudence la nation recevroit-elle dans ſon ſein des ennemis dangereux, qui jamais ne pourroient oublier qu'ils ont été fugitifs & proſcrits ? Veut-on que demain nous ayons de nouveaux dangers à courir ? Que l'on juge par ce qu'ils ont tenté, ce qu'ils pourroient faire encore. A-t-on déja oublié ces charriots chargés de poignards, ces nombreuſes caiſſes remplies de lances ? Ne ſe ſouvient-on plus de ces forges ambulantes, de ces caiſſes de poudre, de boulets ? Faut-il rappeller ces tableaux effrayans d'une capitale environnée des horreurs de la guerre ? Dirai-je leurs complots affreux, leurs noirs projets ! Ils étoient vaſtes, ſans doute. La France enſanglantée d'un bout à l'autre, & miſe aux fers ; des troupes étrangeres appellées pour l'aſſervir, ſous prétexte d'y rétablir le calme ; des crimes qui font frémir l'humanité ! Une do-

mination!... Non, l'avenir ne le croira pas. Quels cœurs, ou plutôt quels monſtres, peuvent recéler en leur ſein tant de forfaits & de crimes? Et c'eſt pour ces hydres, abreuvées de fiel, dévorées de vengeance, que vous demandez grace! Avez vous oublié que des êtres ſans patrie, ſont les irréconciliables ennemis des hommes? C'eſt pour ce baron de Beſenval, lui qui devoit commander l'un des détachemens que l'on deſtinait à nous égorger : non, non, il faut que ſes crimes ſoient connus, & que les loix le puniſſent avec ſévérité. N'allez pas, ô mes concitoyens! encore ſouiller vos mains du ſang des monſtres : vous vous priveriez d'une victime qui peut décéler tous les crimes des traîtres! Si la nation doit faire grace enfin, ce ne peut être qu'après un jugement déciſif & réfléchi.

C'eſt d'après de pareils motifs, que le diſtrict de l'Oratoire dépêcha promptement trois députés pour révoquer l'acte illégal de commiſération en faveur de M. de Beſenval : cette délibération fait ſans doute infiniment d'honneur à ce diſtrict.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, l'on fut ſans doute moins étonné à Paris qu'à Verſailles, de voir les gardes-françoiſes & ſuiſſes quitter leurs poſtes, & rejoindre avec leurs drapeaux & bagages, à la vérité ſans officiers, ceux de leurs camarades qui, après avoir ſi glorieuſement défendu notre liberté, ſont aujourd'hui mêlés avec les bourgeois de la capitale, pour le maintien de l'ordre & de la ſûreté publique. Ils arriverent ſur les cinq heures du matin; ils furent reçus & accueillis comme des freres qui ſe réuniſſent en famille. Ils avoient le conſentement du roi, qui eſt actuellement gardé par les invalides, conjoin-

tement avec les bourgeois de Verſailles. Il y eut à ce ſujet quelques conteſtations, dont nous croyons qu'il eſt néceſſaire d'inſtruire le public.

Sur les trois heures du matin ou environ, un détachement de la garde bourgeoiſe, voyant le départ des gardes-françoiſes & ſuiſſes, fut ſur le champ avertir M. le Prince de Poix, qui la chargea de poſter des ſentinelles. Sur les ſept ou huit heures l'évaſion des gardes fut généralement ſue dans Verſailles : alors les gardes invalides ſe préſenterent pour les remplacer ; mais les bourgeois tenoient déja les poſtes. On alla réciproquement chez M. le Prince de Poix pour s'expliquer & prendre l'ordre : il fut décidé que les bourgeois reſteroient aux poſtes des grilles royales, ainſi qu'aux principaux poſtes dont ils s'étoient emparés pendant la nuit, & que les invalides auroient ceux de l'intérieur des cours ; mais entre midi & une heure on fit afficher, dans les rues de Verſailles, une lettre miniſtérielle dont voici la copie.

Lettre de M. le comte de Saint-Prieſt, miniſtre & ſecrétaire d'état, à M. le prince de Poix.

Verſailles, ce 31 Juillet.

» Le roi a ordonné, Monſieur, que les poſtes des grilles ſoient relevés par la garde invalide ; que les poſtes éloignés le ſoient par la milice bourgeoiſe, ſelon que vous le jugerez à propos, & juſqu'à nouvel ordre. »

J'ai l'honneur d'être avec un véritable attachement,

Signé, DE SAINT-PRIEST.

Les deux dernieres lignes de cette lettre causerent une fermentation générale. Elles firent craindre aux habitans de Verſailles que leur ſervice ne fût pas agréable à ſa majeſté, parce qu'il étoit queſtion de les reléguer dans des poſtes éloignés; ils étoient attriſtés de voir que des gens qui avoient paſſés fort tranquillement la nuit ſelon leur coutume, renfermés dans des corps-de-garde, obtenoient la préférence ſur eux, qui ne devoient qu'à leur exactitude ſeule l'avantage d'avoir rempli les premiers des poſtes ſi honorables. Cependant il fut arrêté que, ſans avoir égard à la lettre miniſtérielle, & afin que le ſervice de ſa majeſté fût fait militairement, les poſtes du château ſeroient occupés par la milice bourgeoiſe, de concert avec la garde invalide; de ſorte qu'alternativement un poſte fût occupé par un factionnaire de la garde bourgeoiſe & par un factionnaire de la garde invalide. Cet arrêté ayant été agréé, le ſervice ſe fait avec tranquillité.

Le ſoir du même jour, M. le prince de Poix donna ſa démiſſion de commandant-général de la garde bourgeoiſe de Verſailles. Il avoit cependant été confirmé dans cette place le jour même par la majorité des compagnies, dont on avoit recueilli les ſuffrages par ſcrutins. L'on ignore la cauſe de ſon refus ou de ſa démiſſion.

Peut-être la garde citoyenne de Paris pourroit-elle prétendre auſſi à l'honneur diſtingué de ſervir de garde à ſa majeſté. Le monarque éprouveroit dès-lors que la plus ſûre garde des rois eſt celle que donne l'amour & le dévouement des peuples. Alors, ſans doute, il faut eſpérer qu'un grand monarque n'élevera de barrieres autour de ſon trône que pour en éloigner les flatteurs.

O Necker, miniſtre integre, ne quittez plus notre roi ! Partagez avec lui l'amour d'une nation qui, dans des jours malheureux, ne ſait être que juſte & non barbare. Si elle refuſe le pardon que vous avez demandé avec tant d'inſtance, c'eſt que la clémence n'eſt pas encore la vertu du moment. L'on peut apprécier d'ailleurs la conduite des députés de la nation, dans une circonſtance auſſi intéreſſante que délicate, ainſi que les arrêtés de la plupart des diſtricts de Paris, touchant l'amniſtie accordée par MM. les électeurs.

Quant à M. de Beſenval, on eſt encore incertain de ſon ſort. Pluſieurs bourgeois ſont allés au devant de lui; l'ordre du comité de la ville en a été donné à cinquante hommes de la Bazoche, ainſi qu'à cinquante éleves en chirurgie. On l'attendoit ſur le ſoir à la Grève; les Suiſſes s'y étoient rendus, & aiguiſant leurs ſabres ſur les pavés, juroient de ne lui point faire de grace. Ils l'accuſoient hautement de malverſations; on attend avec impatience la fin de cet événement.

DETAILS

Du Samedi 31 Juillet.

CE fut cette même journée que l'on ramena de Chantilly, c'eſt-à-dire de chez le prince, des Canons; on n'y a fait aucun dégât; & les bourgeois y montent la garde, tandis que le prince Condé, ennemi de la nation, fuit loin de ſes foyers, à travers les plaines de la Germanie, pour mettre dans l'oubli & ſes ſervices & les exploits de ſes ayeux!

Les actions du prince de Conti ont peut-être moins lieu de ſurprendre ; on ſe ſouvient des paroles que lui adreſſa un héros, ſon pere, dans les évenemens de 1778 : *Je vous ſavois*, lui diſoit-il, *mauvais fils, mauvais mari, mais je ne vous croyois pas mauvais citoyen.*

Puiſſent leurs fautes apprendre à leurs deſcendans, que la véritable grandeur n'eſt que dans l'eſtime publique !

Nous ne devons pas oublier de dire que MM. les électeurs de la capitale, dont le ſervice a été d'une ſi grande utilité dès les premiers momens de la révolution, viennent de dreſſer un procès-verbal de toutes leurs opérations, & de remettre leurs fonctions entre les mains des députés des diſtricts qui ont été nommés pour les remplacer. L'extrait de ce procès-verbal eſt imprimé ; ſans doute qu'il ne peut qu'ajouter à l'eſtime réelle qui leur eſt due ; ainſi leurs fonctions ſont ceſſées, & le nouveau comité, chargé de créer une municipalité, eſt maintenant en plein exercice.

Voici la réponſe à une lettre inconnue & fort ſinguliere, que nous venons de recevoir.

Réponſe à la lettre de M. Alétrophile.

Nous avions pris la peine de louer M. de Beaumarchais d'une maniere équitable ; nous l'avions rapproché de quelques héros monopoleurs, nous avions vanté ſa reſtitution généreuſe, en faveur des habitans du fauxbourg S. Antoine ; bien plus, nous nous étions gardés de faire connoître le but de ce ſacrifice déſintéreſſé ; nous n'avions point dit que c'étoit afin d'appaiſer la colere publique, ce qui alors eût été dangereux ;

enfin nous avions préconiſé les *honneurs diſtingués* de ſa charge de ſecrétaire du roi, & voilà qu'un monſieur *Alétrophile* nous adreſſe une lettre d'injures, & nous accuſe hautement d'avoir fait des complimens au ſieur de Beaumarchais; il faut en convenir, jamais injuſtice ne fut plus grande: mais s'il nous arrivoit un jour de dire des vérités ou des injures au ſieur de Beaumarchais, ſans doute alors, Monſieur Alétrophile les prendroit pour des complimens!

Un fait d'un autre genre, qui cependant vient à-peu-près des mêmes cauſes, c'eſt-à-dire de nos malheurs, eſt une banqueroute de 42 millions.

Le ſieur Pinet, ce banquier généralement eſtimé de ceux qui le connoiſſent, n'eſt coupable, dit-on, que de ſa trop grande facilité à vouloir ſecourir des perſonnes que leur conduite égare. Ce banquier eſt connu à la vérité de bien des capitaliſtes, auxquels il avoit ſoin de payer exactement tous les mois juſqu'à ſoixante pour cent d'intérêt. Le dérangement de ſa fortune eſt cauſé, dit-on, par la fuite précipitée de quelques uns de nos grands ſeigneurs. On croit même qu'il avoit des rapports qui enchaînoient la fortune à celle de Monſieur le comte de * * *. Il eſt cependant réſulté de ce dérangement que ce banquier, pour éviter toutes recherches, s'eſt voulu brûler la cervelle, & a mal réuſſi, puiſqu'il ne s'eſt que bleſſé griévement. Il a conſervé ſa tête à un tel point, qu'il a oſé accuſer des inconnus, ou pour mieux dire, des êtres imaginaires, d'un aſſaſſinat commis en ſa perſonne: il eſt mort le Samedi premier Août. Cet événement doit produire de grands éclairciſſemens ſur la révolution actuelle.

Aux environs de Mouceaux, ce fut ce même jour que l'on arrêta 180 malheureux, dont 160 ont été libres le lendemain.

Depuis l'offre généreuſe de MM. les députés de la ville de Rouen, il nous arrive journellement des bleds du Havre, ſoit par la Seine, ſoit par terre, & les ſpéculations déſaſtreuſes des accapareurs ſont abſolument anéanties ; dans les circonſtances preſſantes les petits détails deviennent intéreſſans. Nous citerons les faits ſuivans, contenus dans une lettre qu'on nous écrit de Rambouillet. Un M. Hocmelle, procureur du roi à ce bourg, ſon gendre, & un nommé Grauſſe, ont été violemment menacés, & ſe ſont ſauvés, comme accapareurs de bled & agens des accapareurs.

A Chartres, on a voulu forcer la maiſon d'un nommé Maillard, que le peuple depuis long-tems avoit déſigné par le ſurnom de la famine, & l'on pourſuit les monopoleurs qui, pour vivre, forçoient le peuple à mourir de faim. Aucuns, ſans doute, n'échapperont à l'œil vigilant de l'humanité qui les proſcrit.

Nous nous étions propoſé de préſenter dans ce numéro un enſemble de faits, capables de fixer l'opinion publique ſur des apperçus d'un intérêt général relatif au crime de leze-nation, mais la multiplicité des détails & des faits nous force de les renvoyer au numéro prochain.

DÉTAILS

Du Dimanche 2 au 8 Août 1789.

L'HONORABLE fonction d'écrire les révolutions de la capitale, ne ſe borne point à faire un récit aride de quelques faits dont les circonſtances ſont ſouvent dénaturées par les agens très-actifs d'une faction qui n'eſt pas entiérement anéantie, & quelquefois par le fanatiſme même de la liberté; elle nous fait encore un devoir de remonter à la ſource des faits, de découvrir la cauſe des changemens qu'ils éprouvent en paſſant par pluſieurs bouches, & de ſaiſir les diverſes nuances que prend chaque jour l'eſprit public, ſelon les objets qui excitent un intérêt général.

Le ſieur de Beſenval, dont nous avons parlé dans le N°. précédent, a été transféré, ſelon le décret de l'aſſemblée nationale, à Brie-Comte-Robert; il eſt détenu dans l'hôtel-de-ville par un détachement conſidérable, en attendant que l'aſſemblée nationale prenne un parti ultérieur à ſon ſujet : il a la liberté de ſe promener dans le jardin de l'hôtel-de-ville.

Plus de 150 ſuiſſes ſe ſont rendus autour de ſa priſon, & ont cherché à s'emparer de ſa perſonne.

On aſſure qu'ils vouloient le couper en treize morceaux, en l'honneur des treize cantons; mais la garde bourgeoiſe les a engagés à renoncer à ce projet.

Quels auront été les ſentimens de cet officier, en ſe voyant à l'extrémité de ſa carriere, l'objet de la haine de deux peuples, qui ſont rarement injuſtes dans leurs vengeances? Des compatriotes, des ſoldats dont il eſt

le chef depuis tant d'années, & dont il lui étoit ſi facile de mériter l'amour & la confiance, ſont altérés de ſon ſang ! Des françois, le plus généreux & le plus ſenſible des peuples, refuſent ſa grace a un miniſtre qu'il chérit, au moment même où il retourne parmi eux ! Le ſieur de Beſenval a donc été l'auteur & l'inſtrument de bien des injuſtices ? Il exiſte donc contre lui bien des préuves qu'il étoit un des principaux agens de la horde ariſtocratique ?

Il eſt impoſſible de ſe le diſſimuler : il exiſte un grand crime de leze-nation. Peut-être confondons-nous le nom de quelques innocens avec ceux des coupables ; une inſtruction publique fera connoître les uns & les autres : les juger eſt une ſatisfaction que la nation ſe doit à elle-même ; punir les coupables d'une maniere effrayante, eſt un acte de ſévérité qu'elle ſe doit, & à elle-même, & à toutes les nations qui n'ont pas encore briſé les chaînes du deſpotiſme.

Tous les peuples qui ſont libres, ne le ſont devenus que par le ſupplice de quelques grands coupables. Rome naiſſante à la liberté, ne dut ſon ſalut qu'à la condamnation des enfans de ſon premier conſul.

Ou le peuple n'eſt pas encore convaincu qu'il peut accuſer & faire punir ceux qui ſont les auteurs de ſes malheurs, ou des méchans ſe ſervent de quelques brigands pour ſatisfaire des haines particulieres, ſous l'apparence d'une émeute populaire.

A St.-Denis, quelques hommes, en très-petit nombre, ſe ſont jettés ſur le maire ; il a trouvé le moyen de s'échapper & de ſe réfugier dans le clocher d'une collégiale ; il a été pourſuivi ; on lui a paſſé au col pluſieurs cordes qu'on a tirées en divers ſens ; enfin, on lui

a coupé la tête. Peu s'en eſt fallu que la capitale n'ait vu les triſtes preuves de ce meurtre. Les patrouilles bourgeoiſes ont forcé ceux qui apportoient la tête du maire à Paris, de rebrouſſer chemin; on a même envoyé quelques détachemens à St.-Denis, pour ramener le calme.

Ces horribles proſcriptions ont ſi malheureuſement mis les eſprits en fermentation, qu'une nouvelle, quelque horrible, quelque abſurde qu'elle ſoit, s'accrédite auſſi tôt; on débitoit aujourd'hui que la ville avoit reçu d'une province une grande caiſſe où étoient ſix têtes. On a fait d'abord beaucoup de conjectures, & ſur la province & ſur les proſcrits. Les uns faiſoient venir les ſix têtes de la Provence, les autres de Flandres; on a même haſardé qu'elles pouvoient venir du même côté, mais de plus loin. C'étoient ou des officiers de quelques parlemens, ou des officiers généraux, ou des princes. Après s'être épuiſé en raiſonnemens, on s'eſt inſtruit du fait, qui s'eſt trouvé abſolument faux.

Lettre au rédacteur.

Du 2 Août 1789.

« Monſieur, j'ai admiré dans les différens arrêtés des diſtricts, qui ont paru hier, au ſujet des criminels de leze-nation, l'unanimité qui regne dans cette ville immenſe ſur tous les objets qui ont de grands rapports à la liberté. J'ai remarqué ſur-tout ceux des diſtricts de Saint-Jacques de l'hôpital & des Petits-Peres. Le premier eſt concis, nerveux & ſévere; c'eſt l'ouvrage d'une aſſemblée générale: le ſecond eſt ſolide, modéré, ſentimental; il a été fait par un comité. »

» Mais une vérité qu'on n'a point dit à MM. les électeurs, & que je vous prie de leur faire parvenir, non pour affliger leur ame, mais parce qu'elle peut être utile, c'eſt que l'interprétation qu'ils ont donnée à leur arrêté, rédigé en préſence de M. Necker, eſt abſolument fauſſe. Il porte qu'il n'y aura *déſormais* d'ennemis de la nation, que ceux qui troubleront la tranquillité publique. Cette déſignation *future* n'excluoit-elle pas du nombre des ennemis de la nation ceux qui l'ont troublée par le *paſſé* ? Et, dès-lors, n'abſolvoient-ils pas les auteurs de l'infernal projet que la Providence & notre courage ont fait échouer ? »

Pourquoi les électeurs n'ont-ils pas dit à leurs concitoyens, dans leur ſecond arrêté, » nous nous ſommes ſentis preſſés du beſoin de pardonner : Notre » ſenſibilité, notre attachement au miniſtre que vous » chériſſez, nous a déçus. Nous avons cru être les in» terprêtes de votre vœu, nous ne l'étions pas ; nous » n'avons pu nuire aux droits de la nation ; ils ſont in» preſcriptibles & inaliénables. »

Cette maniere franche & noble de revenir ſur ſes pas, valoit bien ſans doute une tournure forcée, qui n'a fait illuſion à perſonne. Il eſt donc des hommes ſages qui balancent entre leur amour-propre & la vérité.... L'amour-propre ? Il eſt le plus redoutable ennemi de l'amour de la patrie. Sans ceſſe il met l'homme aux priſes avec le citoyen, & celui-ci n'a preſque jamais le deſſus. L'exemple que les électeurs auroient pu donner dans cette occaſion à tous ceux qui s'aiment plus que la patrie, valoit peut-être tous ceux qui leur ont acquis des droits ſi certains à notre reconnoiſſance. Je ſuis, &c.

C'eſt

C'eſt avec le zele que nous avons voué à la recherche de la vérité, que nous annonçons que, depuis le 27 Juillet, M. le duc de Coigny eſt de retour à Verſailles; ainſi le rapport de l'officier de milice, qui le croyoit embarqué, eſt complettement faux.

Il y a eu ce ſoir un différend entre MM. de la Bazoche & le diſtrict des Barnabites. Une patrouille de ce diſtrict a voulu paſſer par les cours du palais qui eſt dans ſon arrondiſſement. MM. de la Bazoche s'y ſont oppoſés; après quelques conteſtations, MM. des Barnabites, quoique bien convaincus qu'ils avoient droit, ont cru devoir ſe retirer, pour ne pas donner le ſpectacle d'une petite guerre civile; ceci prouve le danger d'armer les citoyens par corporations, ou par corporations & diſtricts. Un bourgeois n'a pas le droit d'être armé, parce qu'il eſt de telle ou telle profeſſion, mais parce qu'il eſt citoyen. L'aſſemblée par corporation eſt donc contraire aux principes du droit politique.

Il importe eſſentiellement au bon ordre & à la paix que les citoyens armés n'ayent qu'un même eſprit, & qu'ils ſoient claſſés par une dénomination qui ne rompe point l'égalité, baſe éternelle de l'harmonie & de la bonne intelligence entre les hommes. Mais, dès qu'ils ſont aſſemblés par corporation, l'égalité ne ſubſiſte plus; l'eſprit de cœur, la morgue & la jalouſie de profeſſion ſement la diviſion & alienent les cœurs. Le maçon & le boulanger ſont humiliés en ſe voyant précédés par le jouailler couvert d'or, & par l'homme de robe qui dédaigne de les regarder. L'aſſemblée par diſtricts confond tous les rangs; l'homme de lettres eſt à côté du forgeron, le perruquier, du magiſtrat. L'ame du citoyen obſcur s'aggrandit en marchant entre deux ci-

toyens diſtingués, dont il ne peut gagner l'eſtime, qu'en ſe montrant leur égal par ſon amour pour la patrie; l'homme, que ſa naiſſance ou la fortune élevent au-deſſus des autres, ſe dépouille d'une ſotte vanité, en voyant que le dernier des citoyens ne lui cede ni en courage ni en vertu : c'eſt une armée de freres, & cette armée eſt invincible. Lorſque nos braves alliés (les treize cantons) ſecouerent le joug de l'impérieuſe maiſon d'Autriche, on vit à Morgrate vingt mille Autrichiens fuir devant treize cens ſuiſſes.

Les boulangers, d'après les plaintes de quelques particuliers au comité proviſoire de ſubſiſtance, pour en obtenir une atteſtation publique, qu'il ne dépendoit pas d'eux de faire le pain plus beau. Le comité a fait afficher que les farines que l'on conſommoit actuellement venoient de l'étranger, & qu'elles donnoient au pain une couleur noire, ſans que pour cela il fut *moins ſain*. Il n'y a que ceux qui ne ſavent pas combien il eſt difficile de ſe procurer des ſubſiſtances dans tout le royaume, qui puiſſent ſe plaindre. Citoyens, eſt-ce donc pour avoir du pain plus ou moins blanc que nous ſommes ſous les armes ? C'eſt pour nous venger des tyrans; c'eſt pour maintenir la liberté des opinions dans l'aſſemblée nationale; c'eſt pour nous défendre contre des étrangers ſoudoyés, & des brigands ſans patrie; c'eſt pour être libres enfin; & malheur à qui, dans ce moment, s'occupe, & des commodités de la vie, & de ſes intérêts particuliers; il ne ſera jamais qu'un eſclave au milieu d'un peuple libre.

Il eſt arrivé par la barriere de Charenton un convoi de farines, eſcorté par des gardes-françoiſes. Ils ont trouvé à Charenton un de leurs camarades qui eſcortoit

ſeul une charette chargée de farines ; elle venoit du moulin de la Charité, qu'il avoit été chargé de ſurveiller. Les gardes-françoiſes, qui ne le connoiſſoient pas, s'imaginerent un peu trop légérement que c'étoit un faux garde-françoiſe ; ils l'arrêterent : envain le grenadier leur montroit-il le numéro de ſa chemiſe ; les bruits qu'on a répandus ſur ces ſortes de déguiſemens, préoccupoient ſi fort ceux à qui il parloit, qu'il ſe ſeroit vu en danger, ſi deux ſergens ne l'euſſent reconnu pour être de la caſerne de Popincourt, compagnie de Sainte-Marie.

Ce brave homme, qui étoit un des premiers à la Baſtille, a été extrêmement ſenſible à ce déſagrément. Les principaux habitans de Charenton ſe ſont empreſſés à le conſoler ; ils lui ont remis une atteſtation de la conduite active, intelligente & ſage qu'il a tenue depuis qu'il eſt chargé d'y faire moudre des grains.

DÉTAILS

Du Lundi 3 Août.

AU moment où la liberté de la preſſe a conquis la liberté publique & perſonnelle, où elle a rendu aux ames avilies par le deſpotiſme toute l'énergie néceſſaire pour la conſerver, où le préliminaire de la conſtitution déclare » que tout citoyen a le droit de parler ou de ſe taire ; que nulle maniere de publier ſes penſées & ſes ſentimens ne doit être interdite à perſonne, & qu'en particulier chacun eſt libre d'écrire, d'imprimer ce que bon lui ſemble, toujours à la condition de ne pas donner atteinte au droit d'autrui ». Au moment où

tous les ſoupçons aſſiégent tous les eſprits, le comité proviſoire de police rend ſur la librairie une ordonnance plus gênante que n'étoient tous les abſurdes réglemens de la police inquiſitoriale qui exiſtoient avant la révolution.

Elle défend de publier aucun écrit, ſans qu'il porte en tête le nom d'un imprimeur ou d'un libraire, & ſans qu'un exemplaire paraphé n'ait été dépoſé à *la chambre ſyndicale*; elle rend le libraire ou l'imprimeur, garant de la teneur de l'écrit, ſauf ſon recours contre l'auteur, s'il y a lieu.

Cette ordonnance eſt injuſte, oppreſſive, & contraire aux premiers élémens du droit.

Injuſte envers les gens de lettres, cette portion précieuſe de la ſociété qui en tire toutes ſes lumieres, que l'on dépouille du droit naturel de faire circuler leurs penſées ſur la foi de leur ſignature, pour en revêtir des compagnies de manufacturiers, dont les principaux membres reconnoiſſent enfin qu'il eſt juſte de renoncer à ces prohibitions iniques, à ces privileges abſurdes, à tout arrêt de réglement qu'ils avoient acheté des directeurs-généraux de la librairie.

Oppreſſive envers les libraires & imprimeurs que l'on force à ſortir de leur profeſſion, pour faire celle de cenſeurs; oppreſſive envers les gens de lettres, que l'on ſoumet de nouveau à des cenſeurs d'autant plus difficiles, qu'ils doivent être garans des écrits qu'ils autoriſeront par leur ſignature; oppreſſive envers le public, qui ſera privé d'une foule d'écrits, par la timidité des imprimeurs & les ſpéculations particulieres des libraires.

Contraire enfin aux élémens du droit qui, en matiere

pénale, n'admet point de garantie, & répugne à ce qu'un auteur puiſſe jamais être appellé par le libraire, pour ſubir la peine qu'un libelle auroit attiré ſur ſa tête.

A peine cette ordonnance a-t-elle été counue, que les noirs ſoupçons ont étendu leur empire. On diſoit que les élections des officiers des diſtricts & des comités de la ville, étoient l'ouvrage des cabales & des dîners; que les fuſils diſparoiſſoient des diſtricts, que quelques canons étoient encloués, & qu'il exiſtoit encore plus d'un Fleſſelles dans la municipalité; bruits faux, ou du moins horriblement exagérés, triſtes fruits d'une ordonnance que les plus modérés attribuent à la manie réglementaire, & les plus clair-voyans, à un reſte d'ariſtocratie qui ſe forge des armes dans l'attelier même de la liberté.

Et il s'eſt trouvé un homme de lettres, un écrivain périodique, aſſez peu digne de ce titre, pour s'empreſſer d'annoncer au public qu'il adoptoit ce réglement dangereux, parce qu'il ſentoit ſans doute que pluſieurs littérateurs aimeroient mieux ſe taire que de ſouſcrire à leur infamie, & que leur ſilence pouvoit augmenter le débit de ſon miſérable papier.

Parmi les maux que cette ordonnance a produits, nous oublions de compter les bruits alarmans qui ſe ſont répandus ſur le départ prétendu de nos freres, les gardes françoiſes.

On leur avoit annoncé qu'ils pouvoient aller chercher leurs cartouches, chez un de leurs anciens officiers qui n'étoit pas chargé de ce détail, & qui partiſan décidé, & quelquefois agent du conſeil ariſtocratique, s'eſt plu à alarmer ces braves gens ſur leur ſort à venir. Ceux qui, par des raiſons de familles ou

d'affaires, étoient à la veille d'acheter leur congé, & qui étoient preſſés de partir, ont témoigné du chagrin de n'avoir pas leur cartouche ſur le champ : auſſi-tôt quelques négligences relatives à leurs beſoins, & qu'il étoit impoſſible d'éviter, ſe ſont transformées en projets ſiniſtres de les mécontenter, & de les forcer de partir.

En peu d'heures l'alarme eſt devenue ſi générale, que le diſtrict St.-Honoré a envoyé une députation à ceux qui étoient chez le commiſſaire des guerres à recevoir leurs cartouches, pour s'enquérir de leurs intentions, & leur témoigner les ſentimens de reconnoiſſance & de fraternité qui animent les citoyens. Nos guerriers ſe ſont empreſſés d'envoyer à leur tour une députation de 19 d'entr'eux à ce même diſtrict, pour y porter l'aſſurance que, *libres par leurs cartouches, ils n'en profiteroient que pour s'enrôler ſous l'étendard de la patrie, & achever ce qu'ils avoient commencé.*

Les ſoldats des autres régimens, qui, pour nous ſervir d'une expreſſion connue, n'ont point *déſerté, en reſtant ſous leurs drapeaux*, ont témoigné leurs inquiétudes au ſujet des cartouches dont ils avoient beſoin, & qu'ils ne ſavoient où aller chercher : le diſtrict de l'Oratoire s'eſt rendu leur interprête auprès de M. de la Fayette, & le pria de leur faire donner les mêmes moyens d'entrer dans la garde nationale, qu'à MM. les Gardes-Françoiſes.

Le ſoir, M. de la Fayette a fait afficher un avis aux Gardes-Françoiſes, où il leur annonce qu'ils peuvent aller chercher leurs cartouches chez M. de Mathan, autrefois leur lieutenant-colonel ; que le réglement militaire va paroître, & qu'il doit faire demain la

revue des bataillons. On a été généralement fâché de voir que l'on avoit omis d'annoncer à la fin de cet avis, que la ville donneroit aux Gardes qui ſe retireroient, une preuve de ſa gratitude.

Un gagiſte du Mont-de-Piété a pris querelle avec un ancien gagiſte de la même maiſon, d'où il a été chaſſé. Il a fait arrêter celui-ci par la patrouille, qui l'a conduit à la ville. Le peuple s'y eſt auſſi-tôt rendu, dans l'eſpérance de le voir pendre. Peuple, peuple! ne ſaurois-tu être libre ſans être inhumain!

Les ſpectacles ſont toujours déſerts. Tant que la tranquillité ne ſera pas entiérement rétablie, ils ſeront le vrai thermometre du patriotiſme. S'il s'éteint, ils ſeront fréquentés; j'en excepte pourtant les jours où les *françois* joueront les Horaces, ou la mort de Céſar.

On a vu aujourd'hui des uniformes de la garde nationale: habit bleu, collet rouge, revers, paremens & doublure blanche.

Vers à monſieur le marquis de la Fayette.

Le 3 Août.

Bayard eſt mon héros, Bayard fut ton modele;
Comme lui, ſans reproche, & comme lui ſans peur,
A la patrie, à la gloire fidele,
Tu nous montre vivant ce prodige d'honneur.
Le chêne & le laurier réunis ſur ta tête,
Ne te donneront pas la fierté des vainqueurs.
Tu ſais qu'à tes vertus tu dois autant de cœurs,
Qu'à ta valeur on a dû de conquêtes.

DETAILS

Du Mardi 4 Août.

QUAND on eſt trop prompt à juger, on s'expoſe ſouvent à de cruels repentirs. Si la multitude ne ſuivoit pas toujours un aveugle premier mouvement, elle ne feroit peut-être jamais d'injuſtice aux autres; jamais elle ne nuiroit à ſes propres affaires. Hier, on trouvoit l'*avis* aux gardes-françoiſes *trop ſec*; aujourd'hui, quand on a vu le certificat national demandé par M. de la Fayette, & accordé pas l'aſſemblée municipale aux gardes-françoiſes, les précautions priſes pour leur aſſurer leur contingent dans la maſſe & les effets de leur régiment, on a béni ce général qui ſait ſi bien ſéparer ce qu'il doit faire ſeul, d'avec ce qu'il ne peut faire ſans le vœu municipal.

Certificat national.

» Nous, maire de la ville de Paris, & Nous, commandant de la garde nationale pariſienne.

Nous étant fait repréſenter la cartouche donnée par le ci-devant commandant du régiment des gardes-françoiſes, au nommé . . . . . mais voulant en outre lui donner, au nom de la ville de Paris, un témoignage d'eſtime & de reconnoiſſance pour ſa bonne conduite dans la révolution, avons expédié le préſent certificat revêtu de notre ſignature & des armes de la ville, pour être un monument des ſervices qu'il a rendus à la nation, ainſi que de la juſtice d'une ville libre envers un ſoldat patriote ».

D'après le bruit qui s'étoit répandu hier, que les gardes-françoiſes ſe diſpoſoient à partir en très grand nombre pour retourner dans leurs familles, pluſieurs diſtricts ſe ſont aſſemblés ; celui des Petits-Peres a écrit à M. de la Fayette pour lui offrir de prendre à ſa charge tel nombre de gardes-françoiſes qu'il jugeroit à propos, & de pourvoir à tous leurs beſoins. Le diſtrict Saint-Etienne-du-Mont s'eſt auſſi diſtingué par ſes offres patriotiques. — Il a été fait au Palais-Royal une motion qui ſera imprimée, d'ouvrir en leur faveur une ſouſcription nationale, pour leur aſſurer une penſion viagere de 150 livres, reverſibles ſur leurs veuves.

Cet accord parfait de tous les citoyens eſt une réponſe bien énergique aux diſcours de quelques ames viles, qui ne rougiſſent pas de dire que tout ce qu'ont fait les gardes-françoiſes, nous le devons à la haine qu'ils portoient à leur colonel. Ah ! s'ils lui euſſent déſobéi pour ſe débander enſuite, l'envie auroit un prétexte pour les ſouiller de ſon venin ; mais ils ont reſté ſous l'étendard de la patrie, ils ont vaincu pour elle ; &, après la victoire, ils ont été généreux envers leur colonel, envers leurs ennemis & les nôtres ; ils ont été ſous les loix ſeules de l'honneur, auſſi ſages que ſous la diſcipline la plus ſévere. *Vous êtes des héros*, leur diſoit une dame à qui on apprenoit qu'ils avoient demandé la grace des invalides. *Madame*, répondit un grenadier, *nous ſommes tout ce que nous pouvons.*

Nous avons reçu ce matin 22 voitures de farines ; preſque chaque jour voit arriver un convoi grand ou petit. Nous devons aux membres du comité de ſub-

ſiſtance une reconnoiſſance inexprimable ; leur travail n'eſt ni le plus agréable, ni le plus brillant ; mais ſans lui, que ſeroient tous les autres !

Il eſt arrivé ce ſoir quatorze canons, venans de l'Iſle-Adam. Cet enlevement & beaucoup d'autres ſemblables, ſeroient des attentats à la propriété, ſi la premiere de toutes les loix, le *ſalut du peuple*, ne nous forçoit à nous procurer des armes. Inutiles au prince de Conti qui eſt abſent, elles ſeroient dangereuſes pour nous, ſi ſon abſence eſt une fuite.

Nous avons appris que ce prince étant parti de l'Iſle-Adam, s'étoit rendu ſeul au château de Lalande, où ſes gens étoient arrivés par différens chemins ; il s'eſt joint à eux dans les bois, & a propoſé à ceux qui l'aimoient de le ſuivre. Pluſieurs l'ont quitté, mais ſon valet-de-chambre de confiance lui a répondu : *je ne vous quitterai point, quoique ce ſoit bien votre faute ſi vous vous trouvez dans cet embarras.*

On a amené de Choiſy-le-Roi un canon de fer, auſſi-bien ouvragé que le plus beau canon de fonte ; il a reſté expoſé ſur la place de Grève avec cet écriteau : JE SUIS LE SANS PAREIL DE CHOISY-LE-ROI.

Le diſtrict de l'Oratoire vient de ſe ſignaler encore dans la cauſe publique, en faiſant des réclamations publiques contre les nouveaux réglemens ſur le fait de la librairie & de la gravure ; elle les qualifie *d'atteintes frappantes à la liberté de la preſſe.* Il y a ſur cet objet des idées bien ſimples, qui devroient frapper tous les hommes. La preſſe n'eſt pas libre ſi un auteur ne peut pas, par ſa volonté ſeule, faire circuler ſon ouvrage. Or, s'il lui faut la volonté d'un libraire, ſa condition eſt pire que s'il lui falloit un cenſeur. Celui-ci ne refuſe ſon

approbation que parce qu'il croit le livre dangereux ; celui-là peut auſſi le refuſer, parce que tel ouvrage qu'on le prie d'autoriſer, pourroit nuire à la vente de quelques-uns des ſiens.

Le ſoir il eſt parti quarante hommes pour Charenton, & deux heures après il en eſt parti huit cents autres avec deux pieces de canon & des munitions ; on ne ſait qu'imparfaitement leur deſtination. Le départ de cette petite armée n'a pas laiſſé d'alarmer vivement les habitans des quartiers où ils ont paſſé. Il peut y avoir des opérations qui demandent du ſecret : mais hors celles où il eſt abſolument néceſſaire, nous croyons qu'il eſt dangereux. Il donne lieu à des conjectures, & les conjectures du peuple valent toujours beaucoup moins que la vérité. Il y a, ce ſemble, une rectitude de jugement qui fait préſumer qu'il vaudroit beaucoup mieux l'éclairer abſolument ſur toutes les opérations, que de lui en laiſſer entrevoir les motifs ; tout ce qu'il voit de cette maniere il le voit mal.

DÉTAILS

Du Mercredi 5 Août.

LE comité de ſubſiſtance, dont nous ne ſaurions trop louer les travaux patriotiques, à la tête duquel eſt toujours M. Bailly, dont le nom ſeul eſt un éloge, a fait publier une proclamation très-intéreſſante ſur la libre circulation des grains.

On y trouve ces deux grands principes : *la confiance, la liberté, la ſûreté ſont les ſeules ſources de la proſpérité publique. Tous les habitans de la France ſe doivent des ſecours fraternels.*

Tous les particuliers qui ont des grains & farines, ſont invités à les porter dans les marchés qui leurs paroîtront les plus avantageux ; les autoriſe à *aller, venir & circuler librement.* Les officiers municipaux ſont priés de protéger cette circulation ; & dans le cas où leur garde nationale ne ſeroit pas aſſez forte, on leur offre des renforts.

Cette proclamation a été affichée dans toute l'étendue de la généralité ; elle doit être envoyée aux officiers municipaux, & lue aux prônes des paroiſſes.

Le diſtrict de Saint-Jacques-de-l'Hôpital a fait célébrer un ſervice ſolemnel, pour le repos des ames de nos freres qui ſont morts en combattant pour la liberté. M. l'abbé Fauchet, prédicateur ordinaire du roi, a prononcé leur oraiſon funebre. Jamais, depuis l'établiſſement du regne féodal, un auſſi beau ſujet ne s'étoit préſenté à l'éloquence des orateurs françois. Un Turenne, un Condé n'ont jamais combattu que pour leur propre gloire, ou pour ſervir l'ambition d'un grand roi qui ne pouvoit jamais devenir qu'un très-petit conquérant ; mais l'artiſan, le ſoldat qui a prodigué ſa vie dans la révolution, étoit animé par-tout de ce qu'il y a de ſaint & de grand parmi les hommes, l'égalité, la liberté.

M. l'abbé Fauchet a ſi bien rempli l'attente de ſes auditeurs ; le cœur & l'eſprit ont été ſi ſatisfaits, que, ſaiſis d'un enthouſiaſme religieux & patriotique, les habitans du diſtrict lui ont décerné une couronne civique.

Après midi, deux compagnies du diſtrict ont conduit M. l'abbé Fauchet à l'hôtel-de-ville, tambour battant, enſeignes déployées ; il marchoit entre les deux compa-

gnies, entouré de MM. les officiers du diſtrict, précédé d'un hérault qui portoit la couronne. On attend avec impatience que M. l'abbé Fauchet livre ſon diſcours à l'impreſſion.

Il y a à Paris quarante mille étrangers logés en hôtel garni, qui ne ſont pas cenſés habitans, & qui pourtant ſont citoyens. Ne faiſant pas partie de la commune de Paris, ils ne peuvent aſſiſter aux délibérations des diſtricts; mais, comme dans les diſtricts on opine ſouvent ſur des objets qui n'intéreſſent pas ſeulement la commune, mais toute la France, les étrangers ſe ſont inſenſiblement formé un diſtrict qui eſt le Palais-royal.

C'eſt au Palais-royal que fut faite la motion de ne pas laiſſer mettre à Bicêtre quelques gardes-françoiſes détenus à l'abbaye Saint-Germain. Ce fut auſſi-là que ſe fit la motion de les faire réintégrer dans la priſon, dès qu'on eut la certitude que le roi avoit promis de faire grace, ſi-tôt que l'ordre ſeroit rétabli. C'eſt au Palais-royal qu'on a fêté les premiers ſoldats patriotes, & qu'on les a harangués au nom de la patrie. C'eſt au Palais-royal que s'eſt faite la motion de prendre les armes; elle a été juſtifié par l'événement.

Ce n'eſt pas au Palais royal qu'a été faite la motion de décapiter de Launay, il n'étoit plus lorſque la nouvelle de la priſe de la Baſtille y a été apportée. Ce n'eſt pas en vertu d'une motion que de Fleſſelles a été tué; c'eſt un ſeul homme qui, de ſon propre mouvement, lui a lâché un coup de piſtolet. Foulon étoit à l'hôtel-de-ville, & déja demandé par le peuple, avant que l'on sût au Palais-royal qu'il étoit arrêté. On y a diſcuté tous les moyens poſſibles de ſauver Berthier de la fureur du peuple, pour avoir de ſa bouche, par des voies juridi-

ques, toutes les indications néceſſaires ſur la conjuration ariſtocratique. Ce ne ſont point les habitués du Palais-royal qui ont commis ces meurtres, qui ont porté les têtes, qui ont traîné les cadavres.

Dans toutes les grandes villes, il y aura toujours un lieu où les déſœuvrés s'aſſembleront pour cauſer, & où les hommes occupés courront le ſoir, pour y avoir les nouvelles du *jour* & de l'*heure*.

Il eſt à-peu-près impoſſible que, dans ce point de réunion, on ne propoſe pas à ceux avec qui on converſe des idées bonnes ou mauvaiſes; quant à celles qui ſont dangereuſes, on ne les y propoſeroit pas ſans quelques riſques; car la contradiction y étant très-libre, le moteur dangereux eſt bientôt réfuté, interrompu & hué.

A la vérité, on ſe permet d'y cenſurer toutes les opérations publiques; mais c'eſt peut-être en cela que conſiſte *la liberté de parler*, réclamée auſſi fortement par nos politiques, que la liberté de la preſſe.

Il y a beaucoup de réverberes au Palais-royal, il y fait pour-ainſi-dire jour la nuit; on y débite les nouvelles les plus fraiches, & ſouvent les plus sûres : voilà, ſans doute, ce qui attire un grand concours de citoyens.

Mais le mal eſt toujours à côté du bien; plus une aſſemblée eſt nombreuſe, plus une idée incendiaire fait de progrès. La municipalité a donc cru devoir prévenir les maux auxquels ce concours pourroit donner lieu; elle a chargé les diſtricts qui craignent le Palais-royal, de prendre les meſures les plus ſages pour y ramener le bon ordre. Les députés de St.-Roch, St.-Honoré & autres diſtricts ſe ſont aſſemblés, & ont arrêté une invitation à tous les bons citoyens qui auroient des idées

utiles à propoſer, de ſe préſenter aux diſtricts & de n'en pas faire le ſujet d'une motion au Palais-royal. Tous les bons citoyens doivent s'empreſſer à ſeconder les meſures que la municipalité prend pour aſſurer la tranquillité publique.

Ce ſoir pluſieurs perſonnes qui avoient aſſiſté à la ſéance de l'aſſemblée nationale, tenue la nuit précédente, ont apporté la nouvelle que la conſtitution étoit arrêtée ſur tous les points qui concernent la féodalité, & ſur quelques autres auſſi eſſentiels. Peu de tems après, on a diſtribué une note imprimée de la ſubſtance de la délibération nationale.

L'ivreſſe de la joie s'eſt auſſi-tôt répandue dans tous les cœurs; on ſe félicitoit les uns les autres; on nommoit avec enthouſiaſme nos députés *les Peres de la Patrie*. Il ſembloit qu'un nouveau jour alloit luire ſur la France. Enfin, quoique l'on attendît tous les biens de la ſageſſe de l'aſſemblée nationale, il ſembloit que l'on venoit de recevoir d'elle un bienfait ineſpéré.

Il s'eſt formé des grouppes dans preſque toutes les grandes rues. Près de tous les ponts on attendoit, pour-ainſi-dire, les paſſans, pour leur apprendre ce qu'ils auroient peut-être ignoré juſqu'au lendemain. On étoit aiſe de partager ſa joie, de la répandre. La douce fraternité régnoit par-tout. C'étoit ſur-tout lorſqu'on rencontroit quelques gardes-françoiſes, que les démonſtrations de joie étoient plus vives. On en a vu embraſſer des bourgeois qui les ſerroient dans leurs bras. Oui, il eſt des momens où dans la vie des peuples, comme dans celle des hommes qui ſont oubliés, des années de douleur & de calamités.

Sommaire des objets qui ont été arrêtés à l'assemblée nationale, le 4 Août 1789, depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit.

SAVOIR:

1°. Suppression de tous les droits féodaux, consentis unanimement.

2°. Renonciation par les privilégiés à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.

3°. Acquiescement par le clergé & la noblesse, de supporter tous les impôts généralement quelconques, chacun suivant sa fortune.

4°. Suppression des justices seigneuriales, la justice sera rendue gratuitement dans tout le royaume.

5°. Renonciation générale & suppression de toutes les capitaineries & droits de chasse.

6°. Abolition des droits de francs-fiefs & de main-morte.

7°. Suppression des cens & rentes féodales, de telle nature qu'elles soient, garennes & colombiers.

8°. Abolition du droit d'annates en cour de Rome, & près des évêchés pour les curés.

9°. Chaque ecclésiastique ne pourra posséder qu'un seul bénéfice, ou rente sur icelui.

10°. Suppression du casuel des curés.

11°. Suppression des jurats & maîtrises des villes.

12°. Renonciation faite par les villes de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille & autres, à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.

13°. La vénalité des charges, supprimée.

14°. Les citoyens de tous les ordres, admis dans les emplois civils & militaires.

15°.

15°. Le Parlement de Beſançon ſupprimé.

16° Suppreſſion pécuniaire de tous droits d'une province à l'autre; concordat de paix entre toutes les provinces qui ne veulent plus faire qu'une ſeule famille, & avoir un même gouvernement; la province qui ſe trouvera opprimée, ſera ſecourue par toutes les autres, de même que ſi elle s'éloigne de ſon devoir, elle ſera forcée de ſe rendre au vœu général. Toutes les propriétés ſont ſacrées. Défenſe à qui que ce ſoit d'y porter atteinte, ſous les peines portées par les loix.

17°. Renonciation faite par les grands ſeigneurs, à leurs titres de premiers barons & autres; ils en font l'hommage à la nation, ainſi que d'une partie de leurs penſions.

18°. Pour manifeſter un ſi grand bienfait pour la France, l'aſſemblée a permis à M. le duc de Liancourt de faire frapper une médaille, qui repréſentera la deſtruction de la féodalité & la réunion entiere de toute la France.

19° L'aſſemblée nationale ira annoncer au roi toutes ſes réſolutions & arrêtés, en lui déclarant qu'elle lui a donné le titre de Reſtaurateur de la liberté françoiſe.

20°. Le *Te Deum* ſera chanté à Verſailles, en préſence du roi, par tous les députés, au ſon de toutes les cloches, & de l'artillerie.

Aujourd'hui M. le Marquis de la Fayette a demandé que la ſolde des gardes-françoiſes fût fixée, en attendant la formation de la garde nationale pariſienne. Les repréſentans de la commune ont arrêté qu'il leur ſeroit donné vingt ſols par jour; & que la ville payeroit ceux qui ne le ſeroient pas dans les diſtricts, & qu'on leur aſſureroit une indemnité pour tous les jours, depuis la ceſſation de leur paye où ils n'auroient pas reçu une paye auſſi forte.

DÉTAILS

Du Jeudi 6 Août.

CEux qui meurent pour la patrie, ſont *toujours ſenſés vivre pour la gloire*, dit une belle loi des romains. Hélas! nous ignorons preſque tous les noms de ceux qui ont eu cette fin ſi douce & ſi honorable, mais nous ne nous en acquittons pas moins envers eux, de tous les devoirs auxquels leurs ames peuvent être ſenſibles. Le diſtrict de Saint-Martin-des-champs a fait célébrer ce matin une meſſe de *Requiem* pour ceux qui ſont morts en combattant pour la liberté. L'académie royale de muſique, empreſſée de donner des preuves de ſon patriotiſme, a exécuté, ſelon l'offre qu'elle en avoit fait, une meſſe de la compoſition de M. Goſſec.

Dom Bailleul, religieux bénédictin, a prononcé l'oraiſon funébre. Madame la préſidente de Roſambo a fait une quête, dont le produit étoit deſtiné aux pauvres citoyens, ainſi que celui des chaiſes qui étoient fixées à 24 ſous. Les 59 autres diſtricts y ont aſſiſtés par deux députés. On n'entroit point ſans être en noir.

Qu'elles ſont auguſtes & touchantes, ces cérémonies de la religion nationale! on n'y aſſiſte pas ſans verſer des larmes d'attendriſſement, & ceux que nous pleurons, je le répete, ils nous ſont inconnus! François, ſerons-nous aſſez ingrats pour laiſſer dévorer à l'oubli le nom de ces braves patriotes? Serons-nous aſſez injuſtes pour laiſſer périr de miſere & de douleur leurs meres ou leurs épouſes. Non, non, & je m'étonne que déja notre imagination active & ſenſible, n'ait pas trouvé

les moyens de découvrir leurs noms, leur famille, & je ne dirai pas leur patrie, il n'y en a plus qu'une pour tous les françois, mais le lieu de leur naiſſance ou de leur domicile. Vous qui adminiſtrez avec tant de ſoin la choſe publique, n'ouvrirez-vous point un bureau, où tous ceux qui, depuis le jour de la priſe de la Baſtille, n'ont plus revu des parens, des amis, des locataires, puiſſe dépoſer des notes, des ſignalemens; & où celui qui a vu les cadavres de nos défenſeurs, puiſſe appliquer à un jour certain les habillemens qu'une telle circonſtance doit avoir profondément gravés dans ſa mémoire? Pour contribuer en nous, autant qu'il ſera poſſible, à ces actes de reconnoiſſance, nous promettons d'inſérer dans cet ouvrage tous les renſeignemens qu'on auroit beſoin de publier pour parvenir à quelque découverte en ce genre.

Vers neuf heures, on a vu paſſer ſur le port St.-Paul un bateau dont l'équipage étoit compoſé de trois hommes; quelques particuliers ont deſiré de ſavoir, par pur motif de curioſité, ce qui en compoſoit la cargaiſon; l'équipage leur a répondu que c'étoit des poudres & munitions qui ſortoient de l'arſénal: juſtement allarmés par une opération à laquelle il étoit difficile de trouver des motifs honnêtes, les citoyens ont fait arrêter le bateau & ſemer l'alarme autour d'eux: elle s'eſt bientôt répandue dans les quartiers.

Les bateliers ont été entendus, & auſſi-tôt on a mandé le Sr. la Voiſſiere & quelques autres perſonnes, à qui la garde des munitions étoit confiée. Ceux-ci ont repréſenté l'ordre qui leur avoit été remis, ſigné *de la Salle* pour M. le marquis de la Fayette.

On a généralement débité d'abord qu'il y avoit une ſignature contrefaite au bas de l'ordre, mais ce fait a été préſenté d'une maniere différente ; le peuple s'eſt perſuadé que M. de la Salle avoit contrefait la ſignature de M. de la Fayette ; mais tous ceux qui ont été à portée de voir M. de la Salle depuis qu'il eſt commandant, ont vu qu'il falloit que ce fût ſa ſignature propre qui fût contrefaite, ainſi que ces mots : *faiſant pour M. le marquis de la Fayette.*

On a enfin donné une explication moins alarmante ; cette poudre étoit gâtée, & partoit pour Eſſonne, où elle devoit être rebattue ou bien échangée contre d'autre poudre.

Le peuple n'a pas été ſatisfait de l'explication, elle paroiſſoit détruite par l'enlevement des autres munitions trouvées dans le bateau.

Peu-à-peu il s'eſt formé deux fortes bandes ; l'une s'eſt rendue à la Grève, l'autre a été chez le marquis de la Salle. Il étoit diſparu. Les deux bandes réunies devant l'hôtel-de-ville, ont demandé à grands cris le marquis de la Salle, pour le pendre au fatal réverbere.

Un inconnu eſt monté ſur la branche qui ſupporte la poulie, une corde neuve d'une main, & une lumiere de l'autre. Il y a reſté près de trois quarts d'heure, pendant que quelques mécontens qui étoient entrés dans l'hôtel-de-ville, cherchoient le marquis de la Salle juſques dans le clocher de l'horloge.

Cependant la garde qui étoit à la Grève a été renforcée par l'arrivée de quelques patrouilles. Les gardes-françoiſes ſe ſont rendus avec quatre pieces de canon, en déclarant qu'ils ne regarderoient pas comme citoyens

& françois tous ceux qui attenteroient à la vie d'un homme quel qu'il fût, avant que la loi eût prononcé ſur ſon ſort.

A meſure qu'il arrivoit des détachemens des diſtricts, on élargiſſoit le quarré que formoient les troupes; on eſt venu à bout, par ce moyen, de mettre ſans danger & ſans accident, les *pendeurs* hors de la place.

Ce jour n'eſt pas le moins glorieux des beaux jours de M. de la Fayette. La ſageſſe, l'intelligence avec laquelle il a déployé la force publique qui lui eſt confiée, ont pénétré tous les citoyens d'admiration & de reconnoiſſance: la ſécurité publique ſera ſon ouvrage.

Le diſtrict des Barnabites, après la bénédiction de ſon drapeau, s'eſt rendu ſous les armes à l'hôtel-de-ville. Les ariſtocrates n'auroient pas vu ſans étonnement ni ſans crainte le nombre de ſoldats citoyens que fournit ce ſeul diſtrict, & le bon ordre qui régnoit dans toutes ſes compagnies.

Les canons ont été diſtribués dans les différens diſtricts; les meilleurs & les plus en état de ſervir à notre défenſe auroient dû être envoyés dans les diſtricts les plus près des barrieres; ce n'eſt pas l'ordre pourtant qui a été obſervé.

Le ſieur de Maiſſemy, directeur général de la librairie, & créature des ſieurs de Barentin & de Villedeuil, vient de donner ſa démiſſion; il s'eſt répandu que des membres du comité proviſoire de police s'étoient adreſſés à lui pour prendre des connoiſſances ſur les meilleurs moyens d'empêcher la circulation des pamphlets incendiaires, ſans toutefois gêner la liberté de la preſſe; qu'il avoit profité de cette ouverture, pour leur ſuggérer des moyens qui la gênent infiniment, & qui tendroient

à faire croire que le vœu municipal ſeroit pour la conſervation de la chambre ſyndicale.

Les amateurs du *nouveau & du curieux*, aſſemblés ſur quelques quais, ont parlé de ſe porter à la maiſon du ſieur de Maiſſemy. De bons citoyens qui ſe ſont apperçus que les têtes s'échauffoient, ont fait une motion tendante à ce que, ſi l'on trouvoit le ſieur de Maiſſemy chez lui, on ſe contentât de le fouetter. On a ri, & l'on s'eſt retiré; mais M. le directeur général, qui a craint qu'on ne pouſsât plus loin la plaiſanterie, s'eſt démis, pour prouver que les conſeils qu'il avoit pu donner, étoient au moins déſintéreſſés.

On a publié les titres 1, 2, 3 du réglement militaires; il avoit été adopté proviſoirement par 25 diſtricts dès le jour même qu'il leur fut envoyé. Il eſt à deſirer que cette opération prenne fin. Il eſt des citoyens qui ſouffrent de ſa ſuſpenſion. On en trouvera la preuve dans ce billet.

Diſtricts de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Mademoiſelle Dubief, marchande lingere, rue Dauphine, n°. 31 montera la garde au corps-de-garde, rue Dauphine, au muſée où elle montera à dix heures préciſes du matin, le 3 août 1789.

Vu bon, & montée par le ſieur Fontenay.

Signé Oudé, capitaine.

Relevé exact des noms & inſcriptions qui étoient gravées ſur les murs des cachots de la Baſtille.

Jean Guygny, 1748 1762.
1787, l'Amour.
La Baſtide, 1688-1719.

Parmézan, 1710.

Delorme, 1750.

N..... a été ici depuis le 15.... 1684, jusqu'à ce 10 novembre 1687.

De Bourg-en-Breſſe, ce 30 juillet, Amidor Dobined, 1769.

Dameret, *ſit ſine crimine vita.*

Céſar n'a point d'aſyle où ſes cendres repoſent.
Et beaucoup d'hommes veulent être quelque choſe.

Ci-gît qui ne fit rien, quoi qu'on diſe;
Humains, foibles humains, voilà votre deviſe.

Adam, cette pomme (1) eſt là du 4 mars 1760.

De Bergeron, 1728.

Duverney.

Traduction d'une inſcription latine.

Il y a pluſieurs demeures chez Dieu & chez le prince. Prenez garde que celle-ci ne devienne pour vous un lieu de châtiment pour le corps & pour la bourſe; &, de quelque maniere que les choſes tournent pour vous, elle vous ſera toujours un lieu d'affliction, d'ennui & de chagrin.

Autre traduction.

Simeon-Martin, prédicant très-impie, & ſe diſant *le fils de Dieu, après dix-huit ans de captivité, fut brûlé vif.* Ses diſciples, Remellus fut envoyé aux galeres, & Jaubert Hubart au gibet de la Baſtille, pour avoir falſifié.... Ils eurent ce ſort, à cauſe de l'incarcération de Nicolas Fouquet, miniſtre d'état; tous les agens du

(1) Il y a un rond tracé qui déſigne la pomme.

tréſor ayant été très-étroitement renfermés ici. Celui qui vous atteſte ce fait eſt votre ſerviteur Blaiſe, chevalier, prêtre de Falaiſe, indifférent ſur la vue du ciel & ſur la longue détention de la Baſtille, l'an du ſeigneur 1663.

Autre traduction.

O vous tous, qui paſſez adroitement par cet eſcalier, examinez & voyez ſi jamais quelqu'un fut enfermé pour avoir récité le roſaire deux fois dans un jour. O vous tous, tant que vous êtes, ſortez d'ici comme nous; car il n'y a point de cimetière.

Le 20 novembre 1631, Dupault a été amené en cette chambre; il ſortira quand il plaira à Dieu, & 20 juin 1692 qu'il eſt ſorti.

Pro Chriſto, Bernard, 1663.

M. Riollay, de Rennes en Bretagne, renfermé le 14 juillet 1788, pour s'être entretenu avec un particulier de cette ville des affaires des parlemens, dont on avoit juré la deſtruction; encore détenu le 27, & 3 août; & le 16, j'y ſerai, ſelon les apparences, 3 mois.

Riollay, procureur au parlement de Bretagne, a été condamné le 14 juillet, lors des troubles.

Pierre Lasfond.

Du Chatelet, 1750.

Trois Juillet, à midi ſept minutes, je ſuis entré ici,
Si Dieu me fait la grace d'en ſortir,
Encore vivra long-tems qui m'y verra venir.
Je connois mes devoirs, j'adore un Dieu
Qui pardonne aux coupables & ſoutient l'innocent.
Il n'en eſt pas ainſi des juges de la terre,
A nos corps, à nos biens, ſans ceſſe ils font la guerre.

Nouſſe, 1781.

Hédouin.
Morvel.
Vallery.
Roland.

Ci-gît la félicité, de tout mortel ſi recherchée;
Hélas! je ſuis privé de ma chere liberté,
Et, pour tout mon ſoulagement,
D'inutiles regrets, des plaintes ſans effet,
C'eſt ce qui me reſte à préſent.
Si.... quand vous nous abandonnez,
Les jours nous ſont comme des années,
Vivez donc, &.....
Si d'être ſoupçonné, mortel, t'as le malheur,
Ne t'imagine pas, mortel, ſortir d'ici.
De ſa fatale entrée on ne ſait que trop l'heure;
Mais on ignore celle d'un heureux ſortir.

Charruel de Châlons étant dans ces lieux, accablé de triſteſſe, a compoſé ces vers, attendant la nouvelle d'une fin plus heureuſe, 1719.

Tu ſortiras quand ce cadran
Marquera l'heure & le moment.

N. B. *Au-deſſous de ces vers, il y a des têtes de mort & des oſſemens.* — *Le cadran eſt effacé : les deux inſcriptions ſuivantes ſont dans le même cachot où eſt encore la chaîne qui attachoit le priſonnier.*

Dijon, mon cher Dijon, étant de tout dénué,
Dans la néceſſité vous m'avez ſecouru;
Dans ces triſtes lieux, vous m'avez revêtu;
Hélas! d'une chemiſe tant de fois refuſée,
Puiſque la loi divine, vous avez obſervée,
Qu'après cent ans le ciel vous mette dans la gloire;
Et la terre à jamais conſerve la mémoire.

D'un fidele *porte-clefs*, la générosité.
Heureux, mille fois heureux qui sort de la Bastille,
Mais mille fois plus heureux qui n'en fait pas l'entrée;
Car malheureusement y a-t-on mis les pieds,
Quelqu'innocent qu'on soit, on est en grand péril.

N. B. *Dans la casemate, au-dessous de ce cachot, est l'inscription ci-dessous : « Si d'être soupçonné, mortel, t'as le malheur, avec cette variante : « si d'entrer dans ces lieux, mortel t'as le malheur ».*

Charuël 25 Mars 1719.
Charuël hîc dejens hæc tristi carmina fecit.
Anno 1719.
Et si fine crimine non est virtus abire.
Claude de Saunts 1752.

Vous aimerez le seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de tout votre esprit & de toute votre ame.

Lamentation de Jérémie; le prophête pleure la désolation.

In hoc ærumna castigationisque loco, temporatus, prudens, suspicioſus & cautus esto, 18 *juin* 1667.

Galland, 1725.
Lambert.
Jean Beauron.
Ch. de Guesnin.
Halandit, 1681.
Sapre.
Boujonnier.
Vive le Roi &....
Ex hereditatio quam in ista carcere Renato.
Hachard..... (*Le reste est haché.*)
M. Parable.
Girardin le Bossu.

De Bois-Baudry.
De la Marre, 1620.
Bouillerot.
De Bellevan, 1707.

Entre grand & petit il n'importe ;
La mort nous rend tous égaux,
Les honneurs & les biens ſont faveurs du deſtin.

N. B. *Dans la piece où étoit M. le cardinal de Rohan.*
Habe garnet lands godt reird enshelten.
Amen.
Du Barry, anno 1721.
N..... Laquais de madame Duport.
Anne Iſchardet, 1702.
Dubois, imprimeur des miracles & autres ouvrages du bienheureux F. de Paris.
Daubiron, pris le 15 août 1663, près Saint-Jehan.
Nillet, empriſonné le 8 octobre 1742.

Et les monſtres qui avoient réduits ces victimes à tant de privations, d'ennui, de douleur & de déſeſpoir, repoſoient toutes les nuits ſur le duvet ; le remords ne rongeoit pas leurs ames féroces, & ne chaſſoit pas le ſommeil de leurs yeux.

DÉTAILS

Du Vendredi 7 Août.

LEs diſtricts ſemblent ſe diſputer à qui témoignera d'une maniere plus éclatante envers MM. les gardes nationaux ; celui du Sépulcre a voté pour une médaille d'or, de la valeur de 50 liv. portant ces mots : prix de

patriotiſme, *donné par la ville de Paris, aux gardes-françoiſes en* 1789; & ſur le revers, les armes de la ville.

Ils porteront cette médaille au côté avec un ruban blanc, rouge & bleu.

Cette motion a ſéduit beaucoup d'eſprits, mais MM. les gardes, qui raiſonnent auſſi-bien qu'ils agiſſent, ont envoyé une députation au bureau militaire, pour témoigner à la nation, que ce ſeroit contre leur vœu, qu'on attacheroit une valeur numéraire à un ſigne, dans lequel ils ne vouloient rien voir qu'un prix d'honneur.

Le bureau militaire a fait part de ces détails à MM. les repréſentans de la commune, qui ont arrêté que la médaille qu'on donnera aux gardes-françoiſes ſera de cuivre doré.

L'armée de 800 hommes que nous avions envoyée à Provins eſt arrivée vers deux heures; elle étoit partie ſur l'avis qui avoit été apporté ici, que la municipalité de Provins avoit fait arrêter deux députés de la ville, qui s'y étoient rendus pour acheter des grains. Selon la lettre des quatre commiſſaires qui avoient accompagnés nos ſoldats, ils ont trouvé la ville de Provins dans le plus grand calme. MM. Charton & Garin, qu'on ſuppoſoit empriſonnés, étoient abſens. Les municipaux ont accueilli nos commiſſaires de la maniere la plus favorable.

Il a paru une petite brochure, au ſujet *du maſque de fer*. On y prétend, d'après une note écrite ſur une carte, qu'on dit avoir été trouvée à la Baſtille, que c'étoit M. Fouquet qui avoit été ramené des Iſles Sainte-Marguerite, après s'être évadé de Pignerol.

Quarante-deux charretées de farines ſont arrivées aujourd'hui ; la récolte des ſeigles, dont on jouit, celle des froments qui eſt commencée, la diminution du prix des bleds dans quelques marchés, & plus que tout cela, les ſages précautions du comité de ſubſiſtance, ont procuré les moyens de baiſſer le prix du pain ; il a été mis à douze ſols le pain de quatre livres.

On vient de faire des recherches très-exactes au Temple, où l'on penſoit qu'il exiſtoit des ſouterreins, dont l'un alloit à la Grève, l'autre à Romainville. On n'a trouvé ni armes, ni poudres, ni ſouterreins, ni marquis de la Salle, ce qui a un peu étonné le peuple de ce quartier, qui ne doutoit pas qu'il ne ſe fût ſauvé par le prétendu ſouterrein.

Le peuple s'eſt encore porté le ſoir à la Grève, au ſujet de l'affaire des poudres, qui ſemble cependant bien éclaircie. Il eſt certain qu'il n'y avoit dans le bateau d'autre munition que la poudre de traite, qui prend à la vérité au baſſinet, mais qui n'a point aſſez de force pour porter la balle ou le boullet. Les directeurs des poudres avoient reçu l'ordre du marquis de la Salle, de l'échanger contre de la poudre *de défenſe*, & on la conduiſoit à Eſſonne *pour* la troquer.

Dans l'eſprit du peuple, la fuite du marquis de la Salle eſt une preuve qu'il eſt coupable ; il eſt certain en général que l'innocent ne fuit pas, mais quand il eſt douteux qu'il puiſſe faire entendre ſa juſtification, quel autre parti lui reſte-t-il ?

Les dames des halles ont été à Verſailles, féliciter leurs majeſtés, ſur le commencement de la conſtitution ; on dit qu'elles l'ont appellé *notre cher homme*, *notre bon ami*, *notre pere*, & qu'elles ont dit à la reine : *ouvrez-*

nous vos entrailles, comme nous vous ouvrons les nôtres. Leurs majeſtés leur ont fait l'accueil le plus populaire.

Dans l'aſſemblée du diſtrict des Petits-Auguſtins, un des peres de cet ordre a propoſé de recevoir dans leur couvent tous les gardes-françoiſes qui auroient beſoin d'une retraite. Les habitans du diſtrict ont applaudi avec tranſport à cette offre ſublime, & l'ont acceptée. Auſſitôt ils ont pris les armes, & ſe ſont rendus avec tous les membres qui compoſent le couvent, à la caſerne des rues de Babylone & de Sevres; le religieux, auteur de la motion, a adreſſé un compliment à MM. les gardes-françoiſes, & leur a fait part du vœu de ſon couvent & de ſon diſtrict.

Un ancien grenadier de la caſerne de Sevres, hors d'état de ſervir, a été conduit en voiture au milieu du cortege, les Petits-Auguſtins s'en ſont chargés. MM. les gardes-françoiſes ont auſſi pris les armes pour reconduire le diſtrict & les religieux patriotes à travers des flots de peuple qui crioient: *vivent les Petits-Auguſtins! vivent les bons peres! vivent les Gardes-Françoiſes!* Cet exemple eſt au-deſſus de tous les éloges, & apprend à tous les ordres monaſtiques de quelle maniere ils doivent coopérer à la révolution.

DÉTAILS

Du Samedi 8 Août.

NOus marchons chaque jour de ſurpriſe en ſurpriſe; différens rapports des patrouilles de cette nuit apprennent qu'on a trouvé dans les rues des mêches de ſoufre allumées près de quelques portes, on en a

ſaiſi deux corbeilles ſur un inconnu, qui a abandonné ſa charge pour fuir plus leſtement.

L'hydre épouvantable de l'ariſtocratie renaîtra donc ſans ceſſe de ſes pertes ! C'eſt elle qui ſoudoye les brigands incendiaires ! c'eſt elle qui ſeme les ſoupçons déchirans qui exilent la bonne intelligence & le bon ordre ! c'eſt elle qui, frémiſſant de rage des bleſſures que vient de lui faire l'aſſemblée nationale, par la reſciſion des droits féodaux & de la vénalité des charges, s'agite en tous ſens, eſſaye tous les forfaits, & ne ſe voit qu'une ſeule reſſource, la guerre civile.

La guerre civile, grand Dieu ! au moment où nous touchons à la liberté ! citoyens, freres, amis, vous égorgerez-vous pour ſatisfaire de lâches tyrans, pour ſervir leur cauſe ? Diſons-nous chaque jour, à chaque heure, & que ce ſoit le mot de l'ordre pour tous les bons patriotes, l'ariſtocratie eſt abattue, ſi nous ne nous diviſons pas.

Le comité proviſoire de police a publié ce matin, ſur la dénonciation qui lui a été faite d'un vol de huit cachets aux armes de la ville, & de contrefaction de la ſignature de MM. Bailly & de la Fayette, qu'il falloit nous défier des manœuvres de nos ennemis. L'avis eſt fort bon, ſans doute, mais ſi le vol eſt réel, ſi les contrefactions des ſignatures exiſtent, à quoi le citoyen connoîtra-t-il un ordre véritable ou un ordre faux ? Cette proclamation coupe tous les nerfs de la force publique. Car en vertu de cette ordonnance, tout homme a le droit de refuſer d'obéir, en diſant que c'eſt un ordre contrefait qu'on lui repréſente. Ne devoit-on pas annoncer en même-tems le remede

& le mal. Le remede eſt très-ſimple, c'eſt de faire graver un ſceau pour la ville dont on remettra la garde à un ou pluſieurs citoyens, & de faire mettre ſous verre dans pluſieurs diſtricts, les ſignatures de MM. le maire & commandant, pour que le peuple apprenne à les connoître.

Dans le même placard, le comité réclame contre celui du diſtrict de l'Oratoire, dont nous avons parlé au ſujet de la liberté de la preſſe; il porte qu'il eſt faux qu'il ait nommé M. de Maiſſemy pour veiller aux ouvrages qui ſe publient, comme de mauvais citoyens l'ont perſuadé au diſtrict de l'Oratoire, c'eſt un mal-entendu; ce n'eſt pas M. de Maiſſemy que le comité avoit nommé, mais la *chambre ſyndicale*, dont M. de Maiſſemy eſt le chef & même le deſpote.

Le comité affirme enfin qu'il a fait afficher la liberté de la preſſe, à la ſeule condition de mettre ſur l'ouvrage le nom d'un imprimeur ou d'un libraire. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'un priſonnier eſt libre, parce qu'il ſe promene dans le préau d'une priſon. Peut-on ignorer qu'il exiſte une ligue entre les libraires & les imprimeurs contre les gens de lettres, & que cette incroyable condition les expoſe au moins à payer très-cher les frais d'impreſſion, ou à partager le produit de leurs ouvrages avec les libraires? Ce ſont des profeſſions à argent, &, puiſque leur nom eſt néceſſaire aux auteurs, il eſt tout ſimple qu'il leur en faſſent payer l'uſage. La liberté de la preſſe eſt telle, que M. Bailly lui-même ne pourroit donner la ſuite de ſes profonds & charmans ouvrages, ſans le ſuffrage d'un des membres de la compagnie des libraires & imprimeurs.

Au

Au milieu de nos chagrins domeſtiques, il nous arrive de tems à autre de Verſailles quelques nouvelles conſolantes. Il eſt bien confirmé que le Roi vouloit nommer M. Necker principal miniſtre, & qu'il occupe le logement de M. de Maurepas. Le miniſtre citoyen & philoſophe, qui ne peut plus être loué que par ſes actions, a demandé au Roi que les graces, les penſions & les places ne ſoient plus accordées que d'après un rapport au conſeil. Le public a vu avec plaiſir M. Lambert rappellé au contrôle général. Quel Roi! quels miniſtres! quelle nation!

Hier au ſoir le peuple n'étoit pas encore calmé ſur l'affaire des poudres, mais ce n'étoit plus le marquis de la Salle qui troubloit les eſprits; on crioit contre les prétendus ſecours que lui a donnés la municipalité pour s'évader.

Cette opinion abſurde & invraiſemblable n'eſt malheureuſement que trop répandue. Comment ces vingt citoyens qui ont obtenu la confiance de toute une ville, un héros citoyen, un maire prudent & ſage ſe ſeroient-ils prêté à une évaſion qui les compromettoit eux-mêmes, & qui ne ſouſtrairoit qu'un moment le marquis de la Salle à un jugement & au ſupplice, s'il eſt coupable.

C'eſt le courier *de Paris à Verſailles & de Verſailles à Paris*, qui a accrédité cette erreur dans ſon numéro de vendredi, en diſant *que l'on avoit fait évader le marquis de la Salle*; mais il s'eſt rétracté dans le numéro d'aujourd'hui; voilà le danger de ces feuilles journalieres, il eſt impoſſible d'être exactement informé; & une inexactitude peut, comme on voit, devenir très-funeſte à la choſe publique. Il faudroit dans

ces ſortes de journaux une circonſpection qui ne s'accorde pas facilement avec la fureur du public pour les nouvelles, & la prétention de les dire le premier.

M. Thierry de Ville-d'Avray avoit été compris dans le nombre des agens de l'ariſtocratie. Cependant il eſt conſtant aujourd'hui qu'il n'a point quitté notre monarque ſon maître, & fait acte d'avoir toujours eu des ſentimens éloignés de ceux que nous regardons comme les ennemis de la liberté.

Nous aſſurons que M. de d'Eſprémenil eſt de retour à Verſailles de ce jour.

LE LANGAGE DES MURS,

Où les cachots de la Baſtille dévoilant leurs ſecrets.

Cachots
- de M. le Comte DE LORGES.
- de M. DE SILLY.
- de M. D'AVAUX.
- de M. LINGUET.
- de M. le Comte DE MAR..... Singularité trouvée dans ce cachot.
- de M. RIOLAY.

L'AIGUILLE du tems, trop lente à mon gré, venoit enfin de marquer ſept heures du ſoir; les ouvriers avoient déja abandonné leurs travaux, leur troupe nombreuſe s'étoit diſperſée, & plus de douze cens citoyens étoient déja répandus ſur le faîte de ces murs conſtruits par le deſpotiſme; le cœur rempli d'une foule de ſentimens, plus faciles à éprouver qu'à dépeindre; l'ame accablée ſous le poids d'un ſouvenir qui me rappelloit tous ces prétendus criminels qui avoient trouvé dans la Baſtille le tombeau de leur liberté; (combien de leur vie!) l'œil morne & abattu, je parcourois lentement l'enceinte de ce lieu, dont je n'avois jamais prononcé le nom qu'avec horreur.... O François! ô peuple libre, me diſois-je, tu peux donc à préſent fouler ſous tes pieds cet exécrable monument de la tyrannie! Tu peux promener tes regards inquiets, mécontens & curieux

ſur la trop vaſte étendue de ce manoir infernal !.... Arrête un inſtant !... Garde-toi d'avancer ! Encore un pas ; & tu marches ſur la tombe de ton ami, de ton parent, de ton frere !.... Ah ! éprouves-tu, comme moi, me diſois-je encore, tous les ſentimens de la haine, de la rage & de la fureur, contre ces ariſtocrates anciens qui ont voulu, & qui ont établi cette inquiſition civile ; contre les modernes qui l'ont protégée, & qui vouloient en faire un rempart à leurs crimes & à leur ſcélérateſſe.

Telles étoient les réflexions qui m'occupoient, lorſque je m'apperçus que j'étois déjà au-delà du pont-levis que terminoit autrefois un corps-de-garde. Parvenu dans la derniere cour, je ſentis renaître en moi les mêmes émotions que j'y avois éprouvées, lorſqu'un mois auparavant j'y étois entré en vainqueur, & au mépris des balles qui ſiffloient à deux pouces de ma tête. J'y cherchai de nouveau, mais vainement, cette horloge qui n'avoit jamais ſonné que l'heure de la douleur & du déſeſpoir ; elle n'exiſtoit plus, & elle n'offroit que des débris accumulés ſur d'autres débris. (O Linguet ! tous les ouvriers qui travaillent à la deſtruction de la Baſtille ſont des Dieux pour toi, tu leur dois tes hommages.) Mes regards erroient encore ſur toutes ces ruines amoncelées, lorſqu'un de ces mêmes ouvriers s'offrit de me conduire dans tous les cachots de cette demeure infernale.

Je commençai par la tour qui eſt à gauche, en entrant par le côté de la rue Saint-Antoine ; je ne parvins au cachot le plus profond qu'après avoir deſcendu un eſcalier de quarante-quatre marches, à compter du rez-de-chauſſée. J'éprouvai, en y entrant, un frémiſſement in-

volontaire & universel ; mes yeux cherchoient à y découvrir une autre clarté que celle que répandoit la chandelle de mon conducteur ; mais ces affreux tombeaux sont sans ouvertures, & l'air ne pouvoit s'y renouveller que lorsque la plus grande nécessité obligeoit d'ouvrir, pour un instant, les doubles portes qui en fermoient l'entrée. Le froid devoit y être meurtrier, l'air puant & infect, & l'on n'y respiroit que pour avaler des miasmes putrides.

Je m'emparai de la chandelle, & il n'est pas le plus petit espace dans tous les cachots que j'ai parcourus, sur lequel je n'aie porté mes regards.

Si j'y cherchois vainement quelque passage à la lumiere, ce ne fut point inutilement que je m'occupai à y découvrir quelques inscriptions qui pussent m'apprendre le nom des personnes qui y avoient été détenues comme victimes sacrifiées à la politique, à la haine, à l'ambition, ou à la vengeance.

Le premier de tous les noms que je déchiffrai, non pas sans peine, fut celui du comte DE LORGES. Le millésime étoit entiérement effacé ; mais en revanche, je lus distinctement ces mots, qui ont toute la cadence d'un vers, sans en avoir la mesure.

» *Exoriri possit aliquis nostris ex ossibus ultor.* »

Oui, me suis-je dit sur le champ, tu es vengé, & ce n'est point par un seul homme ; c'est une nation entiere, c'est un peuple impatient de la liberté, qui a vaincu, dans un seul jour, un préjugé de douze siecles ; c'est le corps des François réunis qui vient de combattre & de terrasser le monstre affreux du despotisme, qui, couvert des livrées de la plus haute puissance, dévoroit des victimes sans nombre.

Je vis encore, dans le même cachot, le nom DE SILLY, ayant pour date 1747, accompagné de cette phraſe effrayante :

» L'horloge ne ſonnera jamais pour moi l'heure de la liberté. »

Ah ! ſans doute, le malheureux étoit convaincu que rien ne pourroit appaiſer la rage miniſtérielle excitée contre lui.

Le troiſieme nom que j'apperçus fut celui d'un monſieur D'AVAUX, avec ces vers :

» Dijon, chere Dijon ! ô toi qui m'a vu naître,
» Pour jamais je te perds : c'en eſt fait ; & peut-être
» La main qui me retient dans ces horribles lieux
» Va terminer mes jours par des tourmens affreux.

Sans doute que M. D'AVAUX épancha de cette maniere les ſentimens de ſon cœur, en fixant ſes yeux ſur la ſiniſtre poulie attachée à la voûte..... Je demande ici ſi elle étoit deſtinée à ſuſpendre un réverbere dans le cloaque où pourriſſoient ces illuſtres malheureux.... Non, non, ce n'eſt point à cette uſage que la deſtinoit la tyrannie. Mais éloignons de nous un pareil tableau, & gliſſons ſur de telles horreurs.

En ſortant de ce cachot, je ne vis rien de remarquable dans les chambres que l'on rencontre en parcourant la tour. Quelques-unes étoient aſſez ſpacieuſes, & avoient des cheminées ou des poëles ; mais toutes étoient peu ou point éclairées. Les fenêtres ſont pratiquées dans des murs de dix pieds d'épaiſſeur ; elles repréſentent une pyramide ou un cône tronqué, dont la baſe ſe trouve dans l'intérieur de la chambre ; elles ſont fermées à cette même baſe, au milieu, & au ſommet, de grilles de

fer dont l'épaiſſeur ne donne paſſage qu'à une très-foible lumiere.

Je me trouvai bientôt ſur le haut des murs, & ce ne fut pas ſans éprouver les mouvemens de la joie la plus pure que je me vis couvert de pouſſiere. Ces ruines, que je contemplai avec délices, étoient pour moi plus que tous les palais des rois; & celles dont je ſuis poſſeſſeurs, je ne les céderai jamais qu'au péril de ma vie. Je ſuis françois.... Quelle gloire pour moi de pouvoir me flatter d'avoir travaillé à la démolition de la Baſtille!

Dans la troiſieme chambre de la troiſieme tour, ſur le même côté, je lus diſtinctement ce qui ſuit :

» Riolay, Procureur au Parlement de Bretagne, a été mis à » la Baſtille en 1788, au commencement des troubles. »

J'ai obſervé que cette chambre devoit être moins ſombre que les autres; mais je ne prononcerai pas cependant ſur le degré de lumiere que recevoient ces exécrables réduits, parce que, lorſque j'y entrai, la plupart étoient aſſez éclairés, à raiſon du peu de hauteur des murs de revêtiſſement, dont la moitié étoit déja détruite . . . . . .

. . . . . .

Tous les cachots étant conſtruits ſur le même modele, tous offrant le même coup-d'œil, tous révoltant également l'humanité, je n'entrerai pas dans une deſcription plus détaillée. On trouve par-tout, & juſques dans les endroits d'aiſance, des noms, des ſentences, des épitaphes, & quelquefois des vers aſſez bien tournés. Mais rien n'a fixé davantage mon attention, que cette phraſe que j'ai trouvée dans le cachot où l'on m'a aſſuré qu'a été détenu M. Linguet. Je ne prétends pas la lui

attribuer ; mais cependant qu'il me ſoit permis de dire que le ſtyle en eſt vraiment marqué à ſon coin.... La voici :

« La conſtitution d'un Etat n'eſt ordinairement qu'un ouvrage » du hazard, que le tems a façonné en le roulant inſenſiblement » ſur la pente des abus. »

Le morceau de papier ſur lequel cette phraſe eſt écrite, & que j'ai entre les mains, eſt taillé en pointe aux deux côtés ; il étoit roulé, & placé dans un petit trou à gauche de la cheminée..... Si ces expreſſions ſont celles de M. LINGUET, aſſurément lorſqu'il les écrivit il étoit bien éloigné de penſer qu'elles ſeroient lues ſitôt par un patriote, qui viendroit fouler aux pieds les débris d'un cachot où il avoit tant ſouffert (1).

---

(1) On m'aſſure qu'un jeune homme, parcourant comme moi tous les cachots avec des yeux avides, trouva enfin, dans l'un d'eux, ces mots tracés ſur le mur, à gauche de l'entrée, à-peu-près à deux pieds de terre : (COMTE DE MAR.....) L'humidité plus grande à la ſeconde partie de pierre avoit entierement fait diſparoître le reſte du nom ; qu'à quelque diſtance de cet endroit, il apperçut la longueur du petit doigt d'un ſuif noirci ; qu'avec ſon couteau il enleva cette couche de ſuif, & découvrit une fente au mur, dans laquelle il trouva un lambeau de toile rouge, large d'environ deux pouces, ſe terminant en pointe à l'une des extrémités, ſur lequel lambeau ſont tracées, à la maniere de la marque du linge, & en fil blanc très-fin, ces trois lignes :

\+ \+ \+ \+ \+ \+ \+ | ans.
J'ai reſpecté les jours de mon Roi,
voilà mon crime.

Ce morceau de linge étoit roulé, & contenoit un bout de ce même fil blanc, attaché à un brin de crin noir très fort.

L'ame remplie de tout ce que je venois d'obſerver, & tranſporté d'un noble enthouſiaſme, je m'écriai : » Enfin, le deſpotiſme eſt écraſé, il expire.... Enfin, » nous ſavons tous que nous ne ſommes qu'une ſociété » d'égaux ; nous ſavons que nous ne ſommes ſoumis à » l'inégalité que ſous la promeſſe expreſſe du bonheur. »

O vérité ſacrée !... Tu viens donc enfin de frapper les oreilles des Rois ! Repoſes-toi toujours ſur la tête des François, & préviens à-la-fois les révoltes par l'eſpérance, & la tyrannie par la crainte !.... Raſſure cependant notre Monarque chéri : dis bien à LOUIS XVI, le reſtaurateur de la liberté françoiſe, que le François paye au centuple, en amour, en fidélité, tout ce que ſes Rois lui donnent, (que dis-je) tout ce qu'ils lui promettent en bonheur. Dis-lui enfin que ſeulement le François, dans ſes mécontentemens les plus violens, ne peut que ſe remuer autour du trône, mais jamais s'en éloigner.

MAUCLERC, de Châlons en Bourgogne.

Pourquoi ce malheureux, quel qu'il fut, n'a-t-il pas ajouté ſon nom ? on ſauroit actuellement quel homme fut victime du reſſentiment de ceux qui n'avoient pas craint de lui commander un ſi noir forfait.

TAYLOR INSTITUTION OXFORD LIBRARY